



من "المؤامرة اليهودية" إلى  
"المؤامرة الصهيونية"

رؤية تاريخية ليس ألا



## من -المؤامرة اليهودية- إلى - المؤامرة الصهيونية-



رؤية تاريخية ليس ألا- في  
نهاية القرن التاسع عشر، في  
فرنسا، قاد اليسوعيون، الذين  
كانوا هم أنفسهم ضحايا  
لنظريات المؤامرة لفترة طويلة،  
حملة لشيطنة اليهود ("المؤامرة  
اليهودية العالمية")، والتي  
استمرت على يد الراهب  
بارويل<sup>1</sup> - l'abbé Barruel -،  
ففي نهاية القرن التاسع عشر،  
وقد شهدت هذه الحملة فينهاية  
القرن الثامن عشر في الثورة  
الفرنسية بروز مزيجًا من  
المخاطر الماسونية واليهودية.

1-

1820 - 1741- كاهن يسوعي، وكاتب مقالات  
مجادل كاثوليكي فرنسي. تأكد أعماله على أن الثورة  
الفرنسية لم تكن حركة تمرد عفوية للشعب، ولكنها  
عملية نظمت على مدى عدة عقود في المحافل  
والنوادي - وخاصة تلك الخاصة باليعاقبة - من أجل

السماح للبرجوازية الليبرالية بالاستيلاء على السلطة.  
في 1781، نشر تحت عنوان "هلفيين -"  
- Helviennes رسائل مناهضة للتتوير ضد  
الموسوعيين وفلسفة في مجلة الكنيسة التي كان  
المحرر الوحيد لها تقريبًا بين عامي 1788 و17926.  
في البداية كان مؤيدًا للأفكار الجديدة ، لكن سرعان ما  
أعلن عن معارضته القوية للدستور والقانون المدني  
للبلاد وظل مناهضًا للماسونية. في كتابه تاريخ رجال  
الدين أثناء الثورة، الذي نُشر عام 1793، ولذي ندد  
فيه بالاضطهاد الديني. وتلاه مذكراته عن تاريخ  
اليعاقبة، التي نُشرت في خمسة مجلدات بين عامي  
1797 و1803، والتي لاقت نجاحًا كبيرًا وترجمت إلى  
عدة لغات. تمحّص هذه المذكرات أطروحة الثورة  
المناهضة للمسيحية التي أثارها وهياها الفلاسفة  
والماسونيون واليهود.

إن موضوع «المؤامرة  
الصهيونية» هو إرث هذه  
الرؤية. وقد تم تنظيمها حسب  
بعض المؤرخين في وقت  
انعقاد المؤتمر الصهيوني الأول  
في بازل في 1897، بينما  
كانت فرنسا قد بدأت في  
التمزق بسبب قضية دريفوس -  
Affaire Dreyfus'القد  
جعل المؤتمر الصهيوني، الذي  
جمعه تيودور هرتزل، الذي  
استغل هذه القضية ، وجعل من  
الممكن "توضيح" هذا الواقع  
المبهم... وأطلق اليسوعيون،  
وهم الأوائل، هذا الموضوع في  
1898 في صحيفتهم "Civiltà"

"Cattolica"، بعد شهر من  
انعقاد المؤتمر اليهودي. عند  
متابعة الروائي زولا متهم بينما  
تجري محاكمته في باريس.  
ومن "المؤامرة اليهودية"، انتقل  
اليسوعيون بسرعة إلى  
"المؤامرة الصهيونية العالمية"  
وبذلك فتحوا الطريق أمام  
انتشار، العمل الذي أقر  
المؤرخون أنه تزوير -  
بروتوكولات حكماء صهيون 2

- 2 أنظر

Cf. Pierre-André Taguieff, Les Protocoles  
des Sages de Sion. Faux et usages d'un  
faux, Fayard, 2004.



هذا النص - بروتوكولات حكماء  
صهيون، ربما كتب في باريس،

حوالي عام 1900، من قبل  
عملاء -الأوكرانا -الروسية  
(الشرطة السرية للنظام  
القيصري)، وحتى الحرب  
العالمية الأولى، لم يكن هذا  
التزوير معروفاً. ومع ذلك،  
تجاوز حدود الإمبراطورية  
الروسية. بعد الحرب العظمى،  
وفي سياق معاداة الشيوعية  
المتفاقمة، بدأت البروتوكولات  
جولتها العالمية لتأسيس رؤية  
تأميرية للتاريخ جعلت من  
"الثورة البلشفية" ثورة  
يهودية". وهو ما يفسر،  
بالتالي، الصدمة الهائلة التي  
هزت العالم منذ الثاني من  
أغسطس عام 1914.

ضمن هذه الرؤية، قيل أن  
اليهود"، المهيمين والمتآمرين،  
سعوا أن يحكموا البشرية  
جمعاء. ومنذ انتقل الصراع  
بين اليهود وغير اليهود من  
المجال الديني إلى العرق، وهو  
الهوس الغربي في النصف  
الثاني من القرن التاسع عشر  
حسب العديد من المؤرخين.

ففي 1932، كتب ليون دي بونسين-3 Léon de oncPins  
-في كتابه "اليهود أسياد العالم Les Juifs, maîtres du monde: -"  
" :خمسة عشر مليون رجل، أذكفاء، عنيدون، عاطفيون، متحدون، على الرغم من اختلافاتهم، ضد عالم غير اليهود من خلال روابط العرق والدين والمصلحة، ووضع الوضعيات و التوقعات في مراكز ودوائر صناعة القرار و في خدمة الحلم المسيحاني والعمل. 15 مليون شخص لهم تأثير على الرأي العام لا يتناسب مع أهميتهم العددية لأنهم يحتلون المراكز الحيوية للفكر والعمل الغربي.

3 غابرييل ليون ماري بيير دي مونتني دي بونسينس

- Gabriel Léon Marie Pierre de

Montaigne de Poncins 1897 في - 1975 ،

صحفي كاثوليكي فرنسي وكاتب مقالات.

لقد كان كاثوليكيًا متدينًا وحقق بعض النجاح في الثلاثينيات (ترجمت العديد من أعماله إلى الإنجليزية والإيطالية والإسبانية). يشرح ليون دي بونسين معظم الاضطرابات السياسية والثورية الكبرى التي شهدتها الحداثة من خلال عمل التيارات الناشئة من جمعيات سرية معينة تحمل "عقيدة" معارضة للعقيدة المسيحية: فهو يستهدف على وجه الخصوص الحركات الثورية، اليهودية أو الصهيونية أو غيرها،

أيضًا. باعتبارها «حربًا سرية» يقودها «إيمان» ذو طبيعة شيطانية. وتحتوي كتاباته أحيانًا على أطروحات ذات طبيعة مناهضة للماسونية حيث يتم التعرف على بعض أفكار الثورة المضادة. في أطروحات حول التأثير الحاسم للجمعيات السرية وفي مقالاته ، يدين المؤامرات الماسونية ويكشف عن الروابط بين الماسونية والثورة الفرنسية، وعصبة الأمم، وما إلى ذلك والنقوذ اليهودي في الشؤون الكاثوليكية. يعتبر **Poncins** مناهضًا لليهودية بشكل خاص ومناهضًا للشيوعية ومناهضًا للتقدم. حتى وفاته، استنكر القوى والمنظمات الغامضة التي تحكم العالم وتفسد المسيحية. وهو استكمال أعمال إرنست جوين بخصوص الجمعيات السرية.



وبسبب هذه المعاداة المتلذذة للصهيونية، يظل اليهودي المتنكر في زي "الصهيوني" عدوًا للبشرية. إن الكشف عن مكانة الشيطنة يعني تنوير العالم. إن هذه الشيطنة الناشئة للصهيونية تدمج تحت مصطلح واحد جميع موضوعات القلق في عالم تهزه الحرب العظمى الحرب الخارجية، والحرب الأهلية، والفوضى الاقتصادية، والرأسمالية ("الكبار")، الشيوعية ("السوفييتات")، الخ.

من المؤكد أن الصهيونية تقدم نفسها في الشكل الحميد للقومية. ولكن يتعين علينا أن نذهب إلى ما هو أبعد من هذا المظهر المبتذل لكي نخمن ما يخفيه "مشروع الهيمنة على العالم". ومن هذا المنطلق، تم تقديم بروتوكولات حكماء صهيون كمحاضر "للجلسات السرية" للمؤتمر الصهيوني الأول (1897). في وقت مبكر من عام 1917، استحضّر الروسي سيرجي نيلوس الوثيقة، بينما في 1924 ناشرها الألماني، تيودور فريتش، من كبار معاداة السامية الألمانية نشر كتابه التعليم المسيحي لمعاداة السامية (1897).

وفي عام 1954، عرّف الإنجليزي كريغ سكوت - Creagh Scott الصهيونية بأنها "الفرع المقاتل ليهود العالم" و"وبالتالي أدواتها للسيطرة على العالم". فواقع التاريخ هنا لا يهم كثيراً، ولم يعد للحقائق أي أهمية، ويجد



العقل حدوده في مواجهة نظام  
فكري مغلق حيث تسبق الإجابة  
السؤال، وحيث الجوهر يفسر  
الوجود. منذ ذلك الحين، سيقف  
المعاصرون ضده، موجة بعد  
موجة، ولن يكون للحرب ضد  
البروتوكولات أو التمرد ضد  
شيطنة الصهيونية سوى تأثير  
ضئيل: فالتفكير الوهمي، في  
الواقع، يحول كل الانتقادات إلى  
استحقاق لتأكيداته. وبالتالي،  
فإن القول بأن البروتوكولات  
مزورة وفي نفس الوقت إثبات  
عدم واقعية "المؤامرات" يصبح  
"دليلاً" على صحتها. قبل  
الحرب العالمية الثانية، كان  
هناك شكلا من أشكال معاداة  
الصهيونية يتعايشان معاً. فمن  
ناحية، يتم إدانة القومية  
اليهودية لأنها من شأنها أن  
تمنع استيعاب اليهود في  
المجتمعات المضيفة لهم. ومن  
ناحية أخرى، تم إدانتها  
باعتبارها مؤامرة تهدف إلى  
السيطرة على العالم. وهكذا  
نقرأ، في أغسطس 1934، في

المجلة الدولية للجمعيات السرية  
أن "الصهيونية تهدف إلى إنشاء  
دولة في فلسطين تكون مركزاً  
للإلهام والتوجيه لليهودية  
العالمية [...] إن تأسيس الدولة  
اليهودية في فلسطين سيكون  
خطوة حاسمة نحو إقامة حكم  
عالمي للعدالة تكون إسرائيل  
هي القاضي فيه."  
قبل الحرب العالمية الثانية،  
وفي البيئات المختلطة من  
الكاثوليكية المتطرفة ومعاداة  
البلشفية، أصبحت المهمة  
التاريخية للصهيونية "برنامجاً  
لغزو العالم" ستكون الدولة  
اليهودية غداً مركزه. يوفر  
مشروع الهيمنة هذا المفتاح  
لتاريخ العالم، فهو يلقي الضوء  
على سلسلة مؤلمة من الأحداث  
المعاصرة التي يُنظر إليها  
والتي نشهدها على أنها كوارث  
كثيرة. وهكذا يؤكد روجر  
لامبلين -Lambelin- على  
أهمية وعد بلفور (2 نوفمبر  
1917): "إن التاريخ والإعلان  
يستحقان أن نتذكرهما. إنها

تمثل أصل فترة من تاريخ العالم. " وللتعليق على التوافق الزمني بين وعد بلفور واستيلاء البلاشفة على السلطة (7 نوفمبر 1917): وبالتالي، فإن البلشفية لن تكون سوى الصورة الرمزية الأخيرة لـ "المؤامرة اليهودية" القديمة، وأول أبناء "المؤامرة اليهودية" الحديثة. "المؤامرة الصهيونية العالمية"، التي تريد جعل القدس، كما كتب لامبيلين، " إن فخر العرق هو أفضل أساس لصلابة عملية إعادة الإعمار الكارثية." بالنسبة لجورج لامبيلين، تكشف الصهيونية عن "انحراف إسرائيل وإمبرياليتها."

## الروابط والتقاربات المعاصرة



فكيف يمكن أجعل معاداة  
السامية مقبولة، بل وحتى  
مشروعة، بعد المحرقة؟ كيف  
ينتقل خطاب شيطنة اليهود من  
اليهودي إلى الصهيوني؟ ومن  
الشعب إلى الدولة؟ بعد عام  
1945، ولأن الخطاب التقليدي  
المناهض لليهود لم يعد ممكنا  
في الغرب، فقد اتخذ تدريجيا  
شكل خطاب سياسي تم فيه  
تقديم "الصهيونية" ودولة  
إسرائيل التي ولدت منها على  
أنها مجرد خلق مصطنع.  
بينما على مدى السنوات  
1950-1960، في بعض  
الدوائر اليسارية، أصبحت  
الصهيونية أسطورة منفرة  
مرتبطة بالاستعمار (في سياق  
إنهاء الاستعمار ومؤتمر  
باندونغ في عام 1955)  
وسرعان ما بالعنصرية (انظر  
إدانة الأمم المتحدة في عام  
1975). . في الواقع، كان  
الاتحاد السوفييتي في عهد  
ستالين هو الذي قام في عام  
1950، بعد دعمه لفترة وجيزة

لإنشاء دولة إسرائيل، بتطوير  
هذا الخطاب "اليساري"  
المناهض للصهيونية. وسرعان  
ما ارتبط الخطاب بمناهضة  
الإمبريالية ومعاداة العنصرية.  
إذا كانت الصهيونية "شكلاً من  
أشكال العنصرية"، وإذا كان  
"كل يهودي"، أياً كان ما ينكره،  
"هو صهيوني"، فهذا هو  
"اليهودي" يعلن عنصرياً  
بالجوهر. هكذا وصف بيير  
أندريه تاجوييف Pierre -  
André Taguieff في وقت  
مبكر جداً "رهاب اليهود  
الجديد"، الذي ازدهر في اليسار  
بعد حرب الأيام الستة  
(1967)، بينما وجد اليمين  
المتطرف هناك وسيلة للتخلي  
عن المفردات القديمة المعادية  
 لليهود، التي عفا عليها الزمن  
الآن. واحتضان معاداة  
الصهيونية و"حق الشعوب في  
تقرير المصير."  
إن خطاب منكري السبعينيات  
والثمانينيات متجذر في هذا  
الأساس، من ناحية، أن الإبادة

الجماعية للشعب اليهودي لم  
تحدث ("أعظم دجال في كل  
العصور" كما كتب روبرت  
فوريسون Robert -

(Faurisson، ومن ناحية  
أخرى فإن هذه الكذبة التاريخية  
تخدم تبرير الدولة اليهودية.  
وبما أن الصهيونية هي أحد  
الأشكال الحديثة للعنصرية، فإن  
"الضحايا المزعومين" لـ  
"الإبادة الجماعية المزعومة"  
هم بالتالي مضطهدون  
حقيقيون...

لم تكن المحرقة هي أصل إنشاء  
دولة إسرائيل، لكنها زودتها  
بشرعية أخلاقية متجددة، وهو  
ما فهمه أصحاب التوجهات  
الإنكارية جيداً التي ذهبت إلى  
القول إنه من أجل نزع  
الشرعية عن دولة إسرائيل،  
يجب علينا أن ننكر حقيقة  
الإبادة الجماعية لليهود. قادمين  
من آفاق أيديولوجية مختلفة، إن  
لم تكن متعارضة، ويلتقي هنا  
خطابان، من ناحية خطاب معاد  
للسامية تطارده "المؤامرة

اليهودية العالمية" ويكشف  
"سحر" معاداة الصهيونية، ومن  
ناحية أخرى الخطاب المناهض  
للصهيونية والعنصرية،  
يتمحور حول "المؤامرة  
الصهيونية العالمية" التي  
تكشف معاداة اليهودية، وحتى  
الإنكارية. نقطة وصول البعض  
هي نقطة البداية للآخرين. وفي  
الحالتين يجسد «اليهودي  
الصهيوني» صورة الشر  
المطلق.



ومن خلال جعل الصهيونية  
قلب "المؤامرة الإمبريالية  
العالمية"، فإن الموجة  
المناهضة للصهيونية تحيي  
دون قصد الخطابات القديمة  
التي كانت سائدة في  
العشرينيات من القرن الماضي.  
"إن إسرائيل ليست دولة قومية،  
بل إنها تشكل منصة إقليمية لـ

"التخريب العالمي الذي يجب  
أن يضمن الفصل النهائي"  
"سيطرة طائفة على كل شعوب  
الأرض، ولهذا السبب يجب  
على جميع الأمم، وجميع  
شعوب العالم أن تقاتل من أجل  
اختفائها"، أعلن مارك  
فريدريكسن<sup>4</sup>، Robert -  
Faurisson الزعيم السابق لـ  
،FANE

4 - اتحاد العمل الوطني والأوروبي -FANE- جماعة  
يمينية متطرفة فرنسية. تأسست في 1966 وتم حلها  
نهائياً في 1987، وكان يقودها مارك  
فريدريكسن. ومن مميزات FANE ، منذ تأسيسها،  
دعمها غير المشروط للقضية الفلسطينية. وصلت  
ضراوتها تجاه دولة إسرائيل إلى درجة أنها تمت  
محاكمتها خلال حرب الأيام الستة بتهمة " معادة  
السامية". في 1967، أغلبية قادة الجبهة يفضلون  
الخيار الثوري، مثل دعم ثورة الخميني الإسلامية،  
ويرفضون "الدول الرجعية"، التي تعتبر ببادق في يد  
الإمبريالية "الأمريكية الصهيونية"

و ينظر اليسار المتطرف إلى  
إسرائيل باعتبارها دولة  
عنصرية واستعمارية ودجالة ،  
بينما يرى اليمين المتطرف أن  
المحرقة تظل العقبة المانعة  
أمام إعادة إضفاء الشرعية على  
معادة السامية. ويلتقي هذان  
المساران في معادة عميقة



للصهيونية وتعمل اليوم كآلة  
قوية مناهضة لإسرائيل. يشكل  
تقارب هذه التيارات في هذا  
الخطاب: عندما رأى معادي  
السامية قبل الحرب في  
"اليهودي" مركز مؤامرة  
عالمية (وناقل حرب مستقبلية،  
، يرى مناهض الصهيونية  
اليوم في دولة إسرائيل مركز  
"المؤامرة الصهيونية العالمية"  
التي ربما ستكون غداً عدوًا  
لصراع عالمي ثالث.  
أعلن جانب من الخطاب  
اليساري في السبعينيات-  
المنغلق في أساطير العالم  
الثالث التي لا يمكن فصلها عن  
كراهية الغرب- عن شيطنة  
الصهيونية، متبنى الكليشيات  
القديمة المعادية لليهود لليمين  
المتطرف الكاثوليكي والمعادي  
للسامية منذ ما قبل الحرب.  
ومن الأمثلة الرمزية في هذا  
الصدد التطور الذي حدث في  
الأعوام 1970-1980 لعالم  
الاجتماع الفرنسي من المركز  
الوطني للبحوث العلمية، برنار

جرانوتيه، مؤلف الأعمال  
المرجعية عن العمال  
المهاجرين والأحياء الفقيرة،  
وكلاهما نشرهما فرانسوا  
ماسبيرو، ثم محرر معظم  
التيارات الثورية. غادر. ومع  
ذلك، في عام 1982، سلم  
جرانوتيه إلى لارماتان عملاً  
جديداً، يبدو بعيداً عن اهتماماته  
المعتادة: إسرائيل، سبب الحرب  
العالمية الثالثة؟ يتناول  
جرانوتيه، نقطة تلو الأخرى،  
معظم الكليشيهات الاتهامية  
لليمين المتطرف المناهض  
للسهيونية قبل الحرب العالمية  
الثانية. تقوده رحلته إلى إعادة  
النظر في تاريخ المحرقة الذي  
يرى فيه الشرعية الأخلاقية  
للدولة اليهودية. "عقيدة غريبة"  
بالفعل، "أيديولوجية العزل  
الذاتي"، التي تتسم بعدم  
الشرعية بشكل واضح. وهكذا  
يكتب جرانوتيه عن القدس قبل  
عام 1967: "إلى الغرب،  
الاحتلال الصهيوني، وإلى  
الشرق المدينة العربية تحت

السيطرة الأردنية". صفة  
سياسية تعارضها صفة عرقية،  
وعدم الشرعية التاريخية  
للبعض تعارضها الجذور  
العلمانية للبعض الآخر...  
يتم إعادة النظر في التاريخ.  
الفصل الأول من العمل يحمل  
عنوان: "مصادرة وطرده  
الفلستينيين على يد اليهود،  
1882 - 1948". نعلم أن  
إعلان بلفور "يدفن قرنًا وأكثر  
من الجهود التي بذلها اليهود  
الغربيون للاندماج الكامل في  
البلدان التي يعيشون فيها".  
"الانتشار الصهيوني" (كذا)  
يرد على "الانتشار الطفيلي  
اليهودي" في الماضي: "كيف  
يمكن للنواة اليهودية الأولية  
الصغيرة أن تنمو إلى الرقم  
السكاني الحالي؟ والتكرار  
الثاني يذكرنا بالمنشورات  
الفرنسية المعادية للسامية في  
الفترة 1937-1939:  
وبسبب الصهاينة، نحن "الآن  
متورطون في حرب عالمية  
جديدة". بعد فشل "الحل

الأوغندي " عام 1903، كل ما  
بقي للصهاينة، كما يوضح  
جرانوتيه، هو الأمل في  
"جنرال حرب كافٍ لتقطيع  
أوصال الإمبراطورية  
العثمانية."



وفي الختام، نكرر عبارة يمينية  
متطرفة تعود إلى ما قبل  
الحرب: "يبدو من الواضح الآن  
أن الصهيونية هي الخطر الأول  
على السلام العالمي". عندما  
رأى اليمين المتطرف قبل  
الحرب مؤامرات "اللوبي  
اليهودي" في الظل من أجل  
الربح و/أو ضد السلام (انظر  
سيلين ورباطات وآخرين...)،  
اكتشف جرانوتيه من جانبه  
تأثير "اللوبي الصهيوني": إن  
العقول مشروطة بالصهيونية،  
وذلك بسبب امتياز وصول

المتحدثين باسمها، في فرنسا  
على وجه الخصوص، إلى  
وسائل المعلومات الرئيسية.  
هذا اليسار المتطرف يعيد  
النظر في التاريخ، ويرى أن  
الصهيونية والنازية تعملان معًا  
"من أجل القضية المشتركة  
التمثلة في الغيتو الكبير في  
فلسطين"، بينما في وقت الخطر  
النازي، يحرض "الصهاينة"  
الدول الأوروبية على إغلاق  
حدودها أمام اليهود. اللاجئين.  
وهذا ما يفسر، بحسب برنارد  
جرانوتيه Bernard -

Granoutier فشل مؤتمر  
إيفيان (يوليو 1938). وخلال  
الحرب نفسها، زُعم أن "اللوبي  
الصهيوني" هزم الاقتراح  
الألماني بمبادلة اليهود  
المجريين بالشاحنات، في حين  
أنه "تمكن، في عام 1917، من  
إلزام الحكومة البريطانية لمدة  
أربعة عقود بالوطن القومي في  
فلسطين". ولكن هذه المرة في  
عام 1944 لم يتمكن من إقناع  
الحكومة المذكورة بتسليم هذه

الشاحنات لإنقاذ 100 ألف

يهودي.

اليوم، رغم أنه منسي إلى حد  
كبير، يظل جرانوتيه -

Bernard Granoutier-

علامة ومثالاً لهذا اليسار  
المتطرف في السبعينيات  
والثمانينيات، الذي بنى، حجرًا  
بعد حجر، شيطنة الصهيونية  
مكرراً نقطة تلو الأخرى  
شيطنة اليهود التي كانت سائدة  
في اليمين المتطرف قبل  
الحرب. الدوائر. من خلال  
تبادل الأدوار: أصبح الضحية  
هو القاتل، وأصبح اليهودي  
النازي. وإذا كان اليهود  
الصهاينة متساوين مع النازيين،  
فكل شيء متساوٍ، ويفسح  
تريبلينكا المجال أمام جرائم  
«القتلة الإسرائيليين» الحالية  
الذين لم يعودوا يترددون في  
تصور «الحل النهائي للمشكلة  
الفلستينية». في نهاية  
المطاف، تتصادم الإبادة  
الجماعية، فالإبادة الجماعية  
لليهود على يد الألمان تضاهي

اليوم "الإبادة الجماعية  
للفلسطينيين" على يد دولة  
إسرائيل.



## معاداة اليهودية/معاداة الصهيونية

كيف تحولت معاداة اليهودية  
المسعورة (العنصرية والنازية)  
إلى معاداة أساسية للصهيونية؟  
وبعد أن ظل هامشيا لفترة  
طويلة، بدأ هذا الخطاب يكتسب  
جمهورا. وهذه ليست علامة  
على عدم فعالية القانون

فحسب، بل هي إشارة إلى تقبل أكبر لروح العصر هذه التي تجعل من دولة إسرائيل قلب العالم الشرير، مثل الشخصية الفاسدة ليهودي ما قبل الحرب. إن الخطاب المناهض للصهيونية ليس خطاباً عنصرياً "من بين أمور أخرى".

إن جوقة الرفض العالمية تقريباً لإسرائيل، كما تظهر، سنة بعد سنة، من خلال الإدانات المتكررة لمجلس حقوق الإنسان التابع للأمم المتحدة، تستجيب نقطة تلو الأخرى لموجة كراهية اليهود القوية التي تمتد من الولايات المتحدة إلى أوكرانيا، ومن المغرب العربي إلى بولندا والعراق. ، اجتاحت العالم خلال الثلاثينيات ونعائين حالياً صورة أعمق اليوم. إن إضفاء المثالية على الماضي ("أمة رائدة" بناها "الناجون من الإبادة الجماعية") قد تحول إلى شيطنة تحت تأثير الدعاية العربية والشيوعية و"المناهضة للإمبريالية" مجتمعة. وأيضاً



تحت تأثير ذنب المحرقة "الن  
نغفر لليهود أبداً"، وأخيراً تحت  
تأثير أحداث يونيو 1967.  
وأصبح مصطلح "اليهودي"  
حينها إهانة من نفس نوع كلمة  
"صهيوني" الصور النمطية  
"الفاشية" والمعادية لإسرائيل،  
وهي معيار ثقافي مقبول من  
قبل جزء كبير من العالم  
الفكري ("الدولة العنصرية"،  
"الحقيقة الاستعمارية"، وما إلى  
ذلك)، مثل مدونة للاندماج في  
عقيدة العصر.



وبعد أن ظل غير مقبول لفترة  
طويلة، وجد الخطاب القديم  
المناهض لليهود أخيراً في هذا  
الخطاب المناهض لإسرائيل  
شكلاً مقبولاً.

وذكر الكثير من المثقفين اليهود  
تقرزهم العميق بسبب استخدام  
إسرائيل لـ"الحرب ضد معاداة

السامية ذريعة لارتكاب جرائم  
حرب بقصد الإبادة الجماعية."

ووصفوا "الأيديولوجيا"  
الصهيونية بأنها "استغلال  
لمعاناة اليهود من أجل هضم  
حقوق الشعب الفلسطيني"،  
مشددين على أن "معاداة  
إسرائيل لا تعني معاداة  
السامية."

وفي الرسالة المفتوحة، قال  
الكتّاب اليهود "إننا ندافع عن  
كرامة وسيادة الشعب  
الفلسطيني، من خلال العبر  
التي استخلصناها من تاريخنا  
المريّر في مواجهة معاداة  
السامية". كما أكد الكتّاب  
رفضهم المفاضلة بين "حرية  
الفلسطينيين وأمن اليهود."

وأشار الكتّاب اليهود إلى أن  
الحكومة الإسرائيلية تروّج بين  
الداخل والخارج لدعاية مفادها  
أن "كفاح الفلسطينيين غير  
موجّه من أجل الحصول على  
حقوق في الأرض والسيادة، بل  
هو موجّه ضد اليهود."

وشدد الكتاب اليهود على أن  
الولايات المتحدة تصف دعمها  
لإسرائيل بـ "حماية الهوية  
اليهودية"، وقالوا "هويتنا ليست  
سلاحاً يمكن للدول استخدامه  
لفرض سلطتها. نحن ضد  
استغلال الأمانا."

ويقول مقررو الأمم المتحدة  
ألكسندرا زانثاكي وفريدة شهيد  
وكليمنت نياليتسوسي فول  
وإيرين خان، إن المجتمع  
الدولي يساوي بين انتقاد  
إسرائيل ودعم معاداة السامية.

كما رفضوا التصريحات  
الأخيرة التي أدلى بها  
مسؤولون إسرائيليون  
ومسؤولون آخرون، وصفوا  
فيها انتقاد إسرائيل بأنه شكل  
من أشكال معاداة السامية.

وفي بيان مكتوب، ذكر  
المقررون أن "الدعوات إلى  
وقف إطلاق النار لأسباب  
إنسانية في غزة، أو انتقاد  
سياسات الحكومة الإسرائيلية  
وتصرفاتها يُربط بشكل مضلل

بدعم الإرهاب أو معاداة



السامية."

وأشار البيان إلى أن "موجة عالمية من الهجمات والانتقام والتجريم والعقوبات استهدفت أولئك الذين يعبرون علنا عن تضامنهم مع ضحايا الصراع بين إسرائيل وفلسطين"، مؤكداً أن "هذا الوضع يشكل قمعا لحرية التعبير ويخلق أجواء الخوف التي تمنع العديد من الأفراد من المشاركة في الحياة العامة."

وذكر مقررو الأمم المتحدة أن الفنانين والأكاديميين والصحفيين والناشطين والرياضيين الذين يرفعون أصواتهم لدعم ضحايا انتهاكات

حقوق الإنسان، باتوا يتعرضون  
اليوم لانتقادات قاسية.

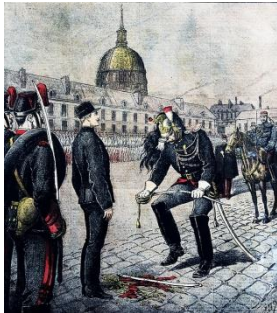
وتعارض العديد من المنظمات  
اليهودية حول العالم،  
الصهيونية وممارساتها التي  
أدت لطرد أكثر من 750 ألف  
فلسطيني من أراضيهم  
في حرب 1948، ويدافع اليهود  
المناهضون لإسرائيل عن حق  
الفلسطينيين في العودة إلى  
أرضهم، وينتقدون الصهيونية  
التي تعدّ نفسها "ضامنا لأمن  
الأمة اليهودية."

ومنذ 7 أكتوبر الماضي، فُصل  
العديد من الأسماء المعروفة في  
العالم من وظائفهم بتهمة  
"معاداة السامية"؛ بسبب  
انتقادهم الحرب الإسرائيلية  
على غزة.



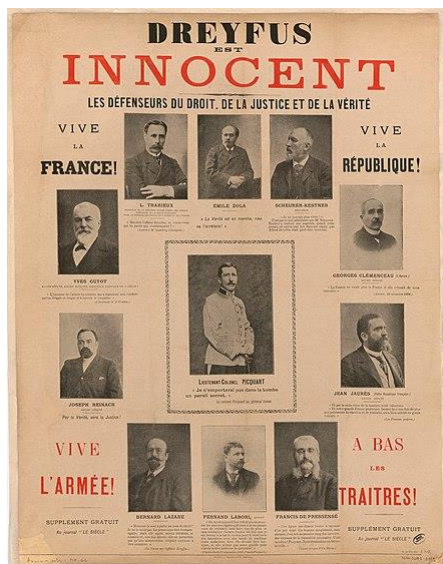
## ANNEXES

### Résumé de l'affaire Dreyfus



Pendant les deux mois précédant le procès, la presse se déchaîne. *La Libre Parole*, *L'Autorité*, *Le Journal*, *Le Temps* racontent toute la vie de Dreyfus au travers de récits orientés par l'État-major. C'est aussi l'occasion pour *La Libre Parole* ou *La Croix*, de justifier leurs campagnes antérieures contre la présence de Juifs dans l'armée, sur le thème « On vous l'avait bien dit ! ». Cette période longue est surtout le moyen pour l'état-major de préparer l'opinion et de faire pression indirectement sur les juges. Ainsi le 28 novembre, le général Mercier va jusqu'à déclarer Dreyfus coupable dans une interview au *Figaro*. Lui réplique le 29 novembre un article d'Arthur Meyer dans *Le Gaulois*, dans lequel est condamné le réquisitoire fait contre Dreyfus et demandé : « Quelle liberté restera-t-il au Conseil de Guerre appelé à juger ce prévenu ? »

Des joutes d'éditorialistes ont lieu au sein d'un large débat à propos de la question du huis clos. Pour Ranc et Cassagnac qui représentent la majorité de la presse, le huis clos est une manœuvre basse dans le but de permettre l'acquittement de Dreyfus, « car le ministre est un lâche ». La preuve c'est « qu'il rampe devant les Prussiens » en acceptant de publier des démentis de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris. Mais pour d'autres journaux, comme *L'Éclair* du 13 décembre, « le huis clos est nécessaire pour éviter un casus belli », alors que pour Judet dans *Le Petit Journal* du 18, « le huis clos est notre refuge inexpugnable contre l'Allemagne » ou le chanoine de *La Croix* du même jour, il faut « le huis clos le plus absolu ». Le 21 décembre, *La Croix* emploie la formule « Le huis clos ou la guerre ».



Le procès s'ouvre le 19 décembre à treize heures, le huis clos étant presque immédiatement prononcé. Ce huis clos n'est d'ailleurs pas conforme au droit puisque le commandant Picquart et le préfet Louis Lépine sont présents à certaines audiences en violation du droit, mesure qui permet néanmoins aux militaires de ne pas divulguer le contenu du dossier au grand public et d'étouffer les débats. Les discussions de fond sur le bordereau montrent que l'hypothèse que le capitaine Dreyfus en soit l'auteur rencontre de très nombreuses contradictions. D'autre part, l'accusé clame son innocence, et se défend point par point<sup>76</sup>. Ses déclarations sont appuyées par une dizaine de témoignages à décharge. La question d'un mobile pécuniaire est posée dans le dossier d'accusation, mais Dreyfus était aisé : alors qu'il était capitaine, il avait des revenus personnels équivalents à ceux d'un général commandant de région<sup>77</sup>, issus de l'héritage de son père et de la dot de sa femme. Il n'avait donc aucune raison pécuniaire de trahir. La justification par la judéité de Dreyfus, seule retenue par la presse de droite, ne saurait pourtant l'être par un tribunal.

Alphonse Bertillon est présenté à la cour comme un savant de première importance. Il avance la théorie de l'autoforgerie à l'occasion de ce procès et accuse Dreyfus d'avoir imité sa propre écriture, expliquant les différences graphiques par l'emploi d'extraits de l'écriture de son frère Mathieu et de son épouse Lucie. Cette théorie, bien que considérée plus tard comme farfelue et sidérante semble avoir un certain effet sur les juges. De plus, le commandant Hubert-Joseph Henry, adjoint du chef du SR et découvreur du bordereau, fait une déclaration théâtrale<sup>79</sup> en pleine audience. Il affirme qu'une suspicion de fuites existait depuis le mois de février 1894 à propos d'une trahison à l'état-major et « qu'une personne honorable » accusait le capitaine Dreyfus. Il jure sur l'honneur que le traître est Dreyfus, en désignant le crucifix accroché au mur du tribunal. Dreyfus sort de ses gonds et exige d'être confronté à son accusateur anonyme, ce qui est refusé par l'état-major. L'incident a un effet incontestable sur la cour, composée de sept officiers qui sont à la fois juges et jurés. Toutefois, l'issue du procès est incertaine. La conviction des juges a été ébranlée par l'attitude ferme et les réponses logiques de l'accusé. Les juges partent délibérer. Mais l'état-major a encore une carte en main pour faire pencher la balance définitivement contre Dreyfus.

Les témoins militaires du procès alertent le commandement sur les risques d'acquittement. Dans cette éventualité, la Section de statistiques avait préparé un dossier, contenant, en principe, quatre preuves « absolues » de la culpabilité du capitaine Dreyfus, accompagnées d'une note

explicative. Le contenu de ce dossier secret est incertain encore de nos jours, car aucune archive dressant la liste des pièces ne nous est parvenue. Des recherches récentes indiquent l'existence d'une numérotation induisant peut-être la présence d'une dizaine de documents. Parmi ceux-ci, des lettres à caractère érotico-homosexuel ("Lettre Davignon" entre autres) posent la question des méthodes d'intoxication du Service de statistiques et de l'objet de ce choix documentaire.

Le dossier secret est remis au début du délibéré, en toute illégalité, au président du Conseil de guerre le colonel Émilien Maurel, sur ordre du ministre de la Guerre, le général Mercier. En effet, en droit militaire français de l'époque, toutes les preuves de culpabilité doivent être remises à la défense afin d'être débattues contradictoirement, ce qui n'était pas obligatoire pour la justice ordinaire. Plus tard, au procès de Rennes de 1899, le général Mercier a expliqué que la nature même des pièces soumises interdisait leur divulgation dans l'enceinte du tribunal. Ce dossier contenait, outre des lettres sans grand intérêt, dont certaines étaient truquée, une pièce restée célèbre sous le nom de « Canaille de D... ».

C'était une lettre de l'attaché militaire allemand Maximilian von Schwartzkoppen à l'attaché militaire italien Alessandro Panizzardi interceptée par le SR. La missive était censée accuser définitivement Dreyfus, puisque d'après ses accusateurs, il était désigné par l'initiale de son nom<sup>n</sup>. En réalité, la Section de statistiques savait que la lettre ne pouvait pas incriminer Dreyfus, et si elle le fit, ce fut par intention criminelle. Le colonel Maurel a affirmé au second procès Dreyfus que les pièces secrètes n'avaient pas servi à emporter l'adhésion des juges du Conseil de guerre. Mais il se contredit en affirmant qu'il a lu un seul document, « ce qui fut suffisant ».



Le 22 décembre, après plusieurs heures de délibération, le verdict tombe. À l'unanimité des sept juges, Alfred Dreyfus est condamné pour intelligence avec une puissance étrangère à la peine maximale applicable en vertu de l'article 76 du code pénal, la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée, c'est-à-dire au bague, ainsi qu'à la destitution de son grade et à la dégradation militaire. Dreyfus n'est pas condamné à mort, cette peine ayant été abolie pour les crimes politiques depuis 1848.

Pour les autorités, la presse et le public, les quelques doutes d'avant procès sont dissipés ; la culpabilité est certaine. [Jean Jaurès](#) (très anti-dreyfusard à ce moment là, mais qui changera d'opinion) se sert comme argument contre la peine de mort, d'une condamnation qui laisse la vie à un « misérable traître » : « un troupier vient d'être condamné à mort et exécuté pour avoir lancé

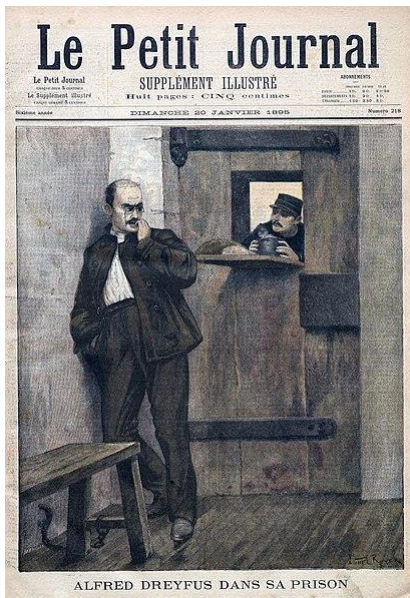


un bouton au visage de son caporal. Alors pourquoi laisser ce misérable traître en vie ? » <sup>[réf. nécessaire]</sup> [Clemenceau](#), dans *La Justice*, fait une remarque similaire <sup>n.20</sup>. L'antisémitisme atteint par ailleurs des sommets dans la presse et se manifeste dans des populations jusqu'à présent épargnées <sup>90</sup>.

Le 31 décembre, le commandant du Paty se rend à la prison et propose à Dreyfus un allègement de sa peine en échange de ses aveux, ce que le capitaine refuse <sup>91</sup>.

Le 5 janvier 1895, la cérémonie de la dégradation se déroule dans la Cour Morland de l'[École militaire](#) à Paris où quatre mille soldats formés en carré entourent le « traître » tandis que 20 000 personnes s'amassent derrière les foules : alors que les tambours roulent, Dreyfus est accompagné par quatre artilleurs qui l'amènent devant un huissier qui lui lit le jugement. Un adjudant de la [Garde républicaine](#) lui arrache les insignes, les fines lanières d'or de ses galons, les parements des manches et de la veste. Les témoins signalent la dignité de Dreyfus, qui continue de clamer son innocence tout en levant les bras : « Soldats, on dégrade un innocent, soldats on déshonore un innocent. Vive la France ! Vive l'armée ! » <sup>92</sup>.

L'adjudant brise le sabre du condamné sur son genou puis Dreyfus défile au ralenti devant ses anciens compagnons <sup>93</sup>. Un évènement, que l'on surnomme « la légende des aveux » <sup>94</sup>, s'est déroulé avant la dégradation. Dans le fourgon qui l'amenait à l'École militaire, Dreyfus aurait confié sa trahison au capitaine Lebrun-Renault. Il apparaît qu'en réalité, le capitaine de la Garde républicaine s'est vanté et que Dreyfus n'avait fait aucun aveu. Du fait de la nature de l'affaire, touchant à la sécurité nationale, le prisonnier est mis au secret dans une cellule en attendant son transfert. Le 17 janvier, il est transféré au bagne de l'île de Ré, où il est maintenu plus d'un mois. Il a le droit de voir sa femme deux fois par semaine, dans une salle allongée, chacun à un bout, le directeur de la prison au milieu.



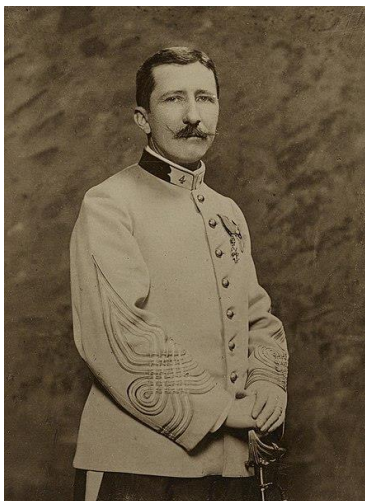
La découverte du vrai coupable par Picquart, qui « passe à l'ennemi

Le vrai coupable de la trahison est découvert par hasard de deux manières distinctes ; par Mathieu Dreyfus d'une part, en recueillant la dénonciation du banquier Jacques de Castro, et par le Service

de Renseignements militaire (SR) d'autre part, à la suite d'une enquête. Le colonel Sandherr étant tombé malade, le lieutenant-colonel Georges Picquart est affecté à la tête du SR en juillet 1895. En mars 1896, Picquart, qui avait suivi l'affaire Dreyfus dès son origine, exige désormais de recevoir directement les documents recueillis par M<sup>me</sup> Bastian à l'ambassade d'Allemagne, sans intermédiaire. Il y découvre un document surnommé le « petit bleu » : une carte télégramme ni datée ni signée destinée à être envoyée via le réseau pneumatique de Paris, jamais envoyée, écrite par von Schwartzkoppen et interceptée à l'ambassade d'Allemagne début mars 1896. Celle-ci est adressée à un officier français, le commandant Ferdinand Walsin Esterhazy, 27 rue de la Bienfaisance, Paris. Par ailleurs, une autre lettre au crayon noir de von Schwartzkoppen démontre cette relation d'espionnage avec Esterhazy.

Mis en présence de lettres de cet officier, Picquart s'aperçoit avec stupéfaction que son écriture est exactement la même que celle du « bordereau » qui a servi à incriminer Dreyfus. Il se procure le « dossier secret » remis aux juges en 1894, et devant sa vacuité, acquiert la certitude de l'innocence de Dreyfus.

Très ému par sa découverte, Picquart diligente une enquête en secret, sans l'accord de ses supérieurs. Elle démontre qu'Esterhazy avait connaissance des éléments décrits par le « bordereau » et qu'il était bien en contact avec l'ambassade d'Allemagne<sup>115</sup>. Il est établi que l'officier vendait aux Prussiens de nombreux documents secrets dont la valeur était cependant assez faible.



Préférant éviter un troisième procès, le gouvernement a donc décidé de gracier Dreyfus : le président Émile Loubet le 19 septembre 1899 signe le décret après de multiples tergiversations. Dreyfus n'est pas pour autant innocenté. Le processus de réhabilitation ne sera achevé que près de sept ans plus tard, sans éclat ni passion. De nombreux ouvrages paraissent pendant cette période. Jaurès publie *Les Preuves* en 1898, Reinach fait paraître son *Histoire de l'Affaire Dreyfus* à partir de 1901, Zola écrit le troisième de ses *Quatre évangiles* : *Vérité*, publié après sa mort, en 1903. Même Esterhazy en profite par des confidences et vend plusieurs versions différentes des textes de sa déposition au consul de France. Alfred Dreyfus, quant à lui, publie ses mémoires en 190.

Le 29 septembre 1902, Zola, l'initiateur de l'explosion de « l'Affaire » et le plus en vue des intellectuels dreyfusards, meurt asphyxié par la fumée de sa cheminée. Son épouse, Alexandrine, en réchappe de justesse. C'est le choc dans le clan des dreyfusards.

Anatole France, qui a exigé que Dreyfus soit présent aux obsèques, alors que le préfet de police souhaitait son absence « pour éviter les troubles », prononce une célèbre oraison funèbre en faveur de l'auteur de « J'accuse... ! » :

« Devant rappeler la lutte entreprise par Zola pour la justice et la vérité, m'est-il possible de garder le silence sur ces hommes acharnés à la ruine d'un innocent et qui, se sentant perdus s'il était sauvé, l'accablaient avec l'audace désespérée de la peur ?

Comment les écarter de votre vue, alors que je dois vous montrer Zola se dressant, faible et désarmé devant eux ?

Puis-je taire leurs mensonges ?

Ce serait taire sa droiture héroïque.

Puis-je taire leurs crimes ?

Ce serait taire sa vertu.

Puis-je taire les outrages et les calomnies dont ils l'ont poursuivi ?

Ce serait taire sa récompense et ses honneurs.

Puis-je taire leur honte ?

Ce serait taire sa gloire.

Non, je parlerai.

Envions-le : il a honoré sa patrie et le monde par une œuvre immense et un grand acte.

Envions-le, sa destinée et son cœur lui firent le sort le plus grand.

Il fut un moment de la conscience humaine. »

المؤتمر الصهيوني الأول

المؤتمر الصهيوني الأول كان المؤتمر الافتتاحي للمنظمة الصهيونية، عقد بزعامة تيودور هرتزل في مدينة بازل بسويسرا يوم 29 أغسطس 1897.<sup>[1]</sup>

الوفود المشاركة في المؤتمر الصهيوني الأول

بعد أن شعر هرتزل بالإحباط بسبب عدم حماس أغنياء اليهود بالمساعدة في تمويل مشروعه بالعمل على إقامة وطن قومي لليهود ويكون إما في فلسطين، أو الأرجنتين، أو أوغندا. وكان هذا المؤتمر يضم كل الجاليات اليهودية، بهدف العمل على تنفيذ هذا المشروع وقد كان الأساس في إنشاء ما يعرف ببرنامج بازل.

نجح تيودور هرتزل في الترويج لفكرة استعمار فلسطين وإقامة وطن لليهود هناك. وتبلور ذلك النجاح في عقد المؤتمر الصهيوني الأول في مدينة بازل بسويسرا عام 1897 وكان من أهم نتائجه إقامة المنظمة الصهيونية العالمية لتنفيذ البرنامج الصهيوني الذي ينص على أن «هدف الصهيوني هو إقامة وطن قومي لليهود في فلسطين يضمنه القانون العام.»

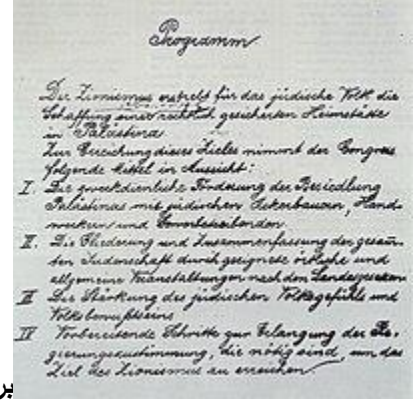
قرارات المؤتمر [عدل]



كازينو بلدية بازل حيث عقد المؤتمر

1. أن هدف الصهيونية هو إقامة وطن قومي للشعب اليهودي في فلسطين بالوسائل التالية:

1. تشجيع الهجرة اليهودية إلى فلسطين
2. تنظيم اليهود وربطهم بالحركة الصهيونية
3. اتخاذ السبل والتدابير للحصول على تأييد دول العالم للمهدف الصهيوني (إعطاءه شرعية دولية)
4. تشكيل المنظمة الصهيونية العالمية بقيادة تيودور هرتزل
5. تشكيل الجهاز التنفيذي «الوكالة اليهودية» لتنفيذ قرارات المؤتمر؛ ومهمتها جمع الأموال في صندوق قومي لشراء الأراضي وإرسال مهاجرين يهود لإقامة مستعمرات في فلسطين.



برنامج مؤتمر بازل الأول

عملت المنظمة الصهيونية العالمية بعدها بإصرار منذ صدور قرار تأسيسها في المؤتمر الصهيوني الأول عام 1897، والذي تضمن إقامة وطن لليهود، الأمر الذي حاولوا تحقيقه على أرض فلسطين بعام 1948.



مرفقات

## Annexes

### **Théorie du complot sioniste**

La théorie du complot sioniste est une des variantes des théories du complot. Cette théorie vise à interpréter le mouvement sioniste comme une conspiration visant à dominer le monde — « la mission historique du sionisme (rétablir l'indépendance politique du peuple juif) est transmuée en un programme de conquête du monde dont l'État juif serait, demain, le cerveau et la base territoriale »

## **Du *complot* *maçonnique* au *complot* *sioniste***

Georges Bensoussan rappelle que la théorie du complot sioniste est née à la fin du xix<sup>e</sup> siècle et hérite de toutes les caractéristiques de la théorie du [complot maçonnique](#), inventé par l'abbé [Barruel](#)<sup>1</sup>. Le complot maçonnique est souvent entendu comme un supposé [complot judéo-maçonnique](#), les deux étant alors associés voire assimilés. Le désormais supposé « complot juif » est identifié au complot maçonnique.

L'idée du [complot sioniste](#) émerge peu après la réunion du 1<sup>er</sup> [Congrès sioniste](#) initié par [Theodor Herzl](#), qui se tient à Bâle en 1897 — au moment où se déroule, en [France](#), l'[affaire](#)

[Dreyfus](#). Georges Bensoussan écrit : « Les Jésuites, les premiers, lancent ce thème en février 1898 dans leur organe [La Civiltà Cattolica](#). Du *complot juif*, les Jésuites passent vite au *complot sioniste mondial* »<sup>1</sup>.

[Pierre-André Taguieff](#) décrit, lui aussi, le même glissement, en particulier dans les milieux antisémites : « Le vocable « sioniste » a été largement utilisé par des antisémites de tous bords en tant que substitut au mot « juif » »<sup>2</sup>.

Cela relance la carrière du célèbre faux antisémite « [Les Protocoles des Sages de Sion](#) ».

Georges Bensoussan note : « un de ces propagandistes, le Russe Nilus, lance la version antisioniste et non seulement antijuive des



Protocoles<sup>1</sup> ». L'ouvrage, rédigé par un agent russe et matrice antisémite de tous les complots accusant les Juifs ultérieurement, formule explicitement la thèse d'un « complot juif mondial » mais également d'un « complot sioniste mondial »

### **Les arguments de la théorie du complot sioniste**

Cette interprétation complotiste des événements concernant [l'histoire du sionisme](#) sera ensuite appliquée à la [politique israélienne](#). Elle consiste généralement à considérer que les événements ayant précédé et ayant mené, directement ou non, à la création de l'État d'Israël ont été voulus et orchestrés par un groupe d'individus tirant aujourd'hui des bénéfices de l'existence d'Israël :

riches familles juives liées  
aux banques américaines,  
sociétés secrètes  
occidentales, familles  
américaines influentes, etc.  
Si l'[antisionisme](#) est loin de  
se réduire à cette théorie  
du complot, certains  
antisionistes l'utilisent à des  
fins de propagande  
d'après [Pierre André  
Taguieff](#)<sup>4</sup>.

Il existe quatre grandes  
théories au sujet du mythe  
du complot sioniste, qui  
diffèrent quant au groupe  
identifié comme  
comploteur dont deux sont  
plus connues. La première  
version considère que ce  
sont les Juifs en tant que  
tels qui sont les  
comploteurs. À ce titre, le  
penseur [Pierre André  
Taguieff](#) estime que cette  
version n'est que l'avatar  
moderne de la [théorie du  
complot mondial juif](#), dont  
elle reprend les mêmes

poncifs [antisémites](#). D'après la seconde version, les Juifs en tant que tels ne seraient pas le cerveau de la conspiration, et [Israël](#) et le [sionisme](#) seraient instrumentalisés par des sociétés secrètes ou des groupes d'intérêts impliquant de grandes familles américaines. Cette seconde théorie, qui mêle [antisionisme](#) et [antiaméricanisme](#) en postulant une collaboration secrète des sionistes et des États-Unis avec les nazis dans le processus de la [Shoah](#) (afin de fournir une légitimité au sionisme et à toutes les politiques du futur État d'Israël), est parfois dite « théorie de l'axe américano-sioniste »<sup>5</sup> (voir aussi [Jacques Tarnero](#)).

### **Théorie du complot juif**

Le « **complot juif** » est une [théorie du complot](#) qui

prête aux [Juifs](#) une volonté et les moyens de [dominer le monde](#). Ce mythe est particulièrement incarné par [Les Protocoles des Sages de Sion](#), document du début du  $xx^e$  siècle se présentant comme un programme juif de [domination](#) du monde, mais en réalité créé par le faussaire [antisémite](#) russe [Matveï Golovinski](#) pour le compte de la [police politique tsariste](#).

Auparavant, cette théorie avait été largement popularisée en France par le pamphlet antisémite d'[Édouard Drumont](#), [La France juive](#) paru en 1886, véritable « best-seller » de la fin du  $xix^e$  siècle selon les termes de [Léon Poliakov](#).

Relevant originellement de l'[antijudaïsme](#), les théories du complot juif sont plus élaborées que la simple [allégation](#)

[antisémite](#) : ayant un auteur ou groupe d'auteurs précis, elles sont des constructions plus complexes et insistent sur l'accusation de domination.

La théorie du complot juif connaît un regain de popularité en [Europe](#) durant les années 1930, années de crise, après avoir été développée dans le manifeste d'[Adolf Hitler](#), *[Mein Kampf](#)*. À l'époque, une telle théorie est cautionnée principalement à [droite](#) et à l'[extrême droite](#) : la droite de l'époque est fortement [nationaliste](#) et hait donc autant le Juif [apatride](#) que le [communisme](#), qu'elle [attribue aux Juifs](#)<sup>1[[pas clair](#)]</sup>, tandis qu'à [gauche](#), le Juif est parfois accusé de contrôler la [finance](#) et se trouve

parfois assimilé à la figure du [capitaliste](#) (en réalité, cela était marginal[\[réf. nécessaire\]](#) ; de nombreux leaders de la gauche étaient eux-mêmes Juifs ou d'origine juive, et furent d'ailleurs victimes d'attaques antisémites de la part de la droite - c'est par exemple le cas de [Léon Blum](#)).

Après la mise en œuvre de la « [Solution finale à la question juive](#) » par les [nazis](#) et la [création de l'État d'Israël](#), le thème du complot juif renaît dans certains milieux [antisionistes](#) qui assimilent abusivement les substantifs « [sionisme](#) » et « [fascisme](#) » aux adjectifs « [juif](#) » et « [sioniste](#) ». Cette fraction radicale d'antisionistes a développé une opposition à [Israël](#) fondée sur l'[antisémitisme](#) et

la [contestation de la Shoah](#).  
La [théorie du complot sioniste](#) qui en résulte est considérée par [Pierre-André Taguieff](#) et [Jacques Tarnero](#) comme une variante moderne de la théorie du complot juif.

La thématique du complot juif connaît aujourd'hui une popularité dans certains mouvements extrémistes au [Moyen-Orient](#), comme le [Hamas](#), qui se réfèrent explicitement, en 1988, aux *Protocoles des Sages de Sion* dans sa [charte](#)<sup>2</sup>.

Taguieff considère que le mythe du complot juif a revêtu quatre formes historiques<sup>3</sup> : en premier lieu durant l'[Antiquité](#) et le [Moyen Âge](#), il se présente sous la forme de [rumeurs](#) de complots locaux car les Juifs seraient « [solidaires](#) entre eux ». À ces rumeurs, s'ajoutent de

multiples [calomnies](#) comme celles de la « haine du Christ, donc de Dieu », donc des [chrétiens](#), qui peut se traduire par des [accusations d'infanticide rituel](#). En deuxième lieu, à partir du xix<sup>e</sup> siècle, il prend la forme de récits plus ou moins élaborés de complots nationaux car les Juifs forment un « corps étranger » et jouent un « rôle d'État dans l'État ». En troisième lieu, de la fin du xix<sup>e</sup> siècle au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, le complot juif devient un « complot international ou mondial ». Depuis 1948 et la création de l'État d'Israël, le complot juif devient le « complot sioniste mondial »<sup>3</sup> ou, depuis les années 1990, le « complot américano-sioniste »<sup>4</sup>, appelé « alliance judéo-croisée » par les [islamistes](#)<sup>5</sup>.



## Histoire de la théorie du complot juif

, « le motif du complot juif contre la société chrétienne se constitue historiquement autour de l'accusation d'empoisonnement des fontaines et des puits, qui [surgit en 1321](#) en Aquitaine sous la forme de la fiction d'un complot judéo-lépre D'après [Pierre-André Taguieff](#)ux »<sup>6</sup>.

### xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles

Au xvi<sup>e</sup> siècle, la [Lettre des Juifs de Constantinople](#) est [fabriqué](#) e par l'[archevêque de Tolède Juan Martínez Silíceo](#) dans un but [antisémite](#). L'auteur s'attaque aux « [nouveaux chrétiens](#) » et donne ces conseils à l'adresse des [rabbins](#) de [Saragosse](#)<sup>7</sup> :

« ...et comme vous ne pouvez pas faire

autrement, [baptisez](#)-vous  
comme l'édit du roi  
l'ordonne, uniquement  
pour vous y conformer,  
mais conservez toujours  
dans votre poitrine  
votre [Sainte Loi](#).

Et pour ce que vous dites,  
qu'ils vous dépouillent de  
vos biens, faites de vos  
enfants des marchands et  
des avocats afin qu'ils  
puissent les dépouiller de  
leurs biens.

Et pour ce que vous dites  
qu'ils vous retirent la vie,  
faites de vos enfants des  
médecins, des chirurgiens  
ou des [apothicaires](#) afin  
qu'ils puissent ôter la vie de  
leurs enfants et de leurs  
descendants.

Et pour ce que vous dites  
que les dits Chrétiens ont  
profané et souillé vos  
cérémonies et synagogues,  
faites de vos enfants des  
membres du clergé, afin de  
pouvoir facilement

profaner leurs temples et souiller leurs sacrements et [bénéfices](#). »

Les « conseils » de la *Lettre des Juifs de Constantinople* seront repris au mot près en 1882 par le chanoine [Emmanuel Chabauty](#) dans son ouvrage intitulé *Les Juifs nos maitres* (voir infra)<sup>7,8</sup>.

En 1650, l'écrivain espagnol [Francisco de Quevedo](#) écrit une [satire anti-juive](#) stricte, [Les Iles des Monopantos \(es\)](#) dans *Hora de Todos*, qui constitue avec la *Lettre des Juifs de Constantinople* les deux textes fondateurs du mythe du « complot juif » pour la domination du monde et les précurseurs du célèbre faux antisémite des *Protocoles des Sages de Sion*<sup>9,10</sup>.

## xix<sup>e</sup> siècle

Le 20 août 1806,  
le [jésuite Augustin Barruel](#) reçoit à Paris une lettre  
de [Florence](#) provenant d'un soldat italien, Giovanni Battista Simonini<sup>11</sup>, dans laquelle ce dernier exprime la satisfaction que lui a apportée la lecture de ses [Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme](#). Il tient toutefois à évoquer un témoignage personnel qui prend la forme d'une théorie du complot juif évoquant la thèse de la [judéo-maçonnerie](#), la [maçonnerie](#) étant sous la direction du [judaïsme](#). Barruel transmet la lettre au pape [Pie VII](#), qui lui répond par son secrétaire, puis au roi [Louis XVIII](#)<sup>12</sup>. Ces correspondances ont été publiées pour la première fois en 1882, dans le journal [jésuite La Civiltà](#)

[Cattolica](#)<sup>13</sup>. Elles sont republiées en 1924 dans l'ouvrage d'[Alexandre Netchvolodov](#), *L'Empereur Nicolas II et les Juifs*<sup>12</sup>.

À la fin du xix<sup>e</sup> siècle, l'idée d'un « complot juif » s'est rapidement développée en [Europe](#). L'origine de cette croyance se confond avec l'un des chapitres de *Biarritz*, un roman publié à [Berlin](#) en 1868. Ce roman, signé du pseudonyme de « Sir John Retcliffe », était l'œuvre de [Hermann Goedsche](#), un fonctionnaire et essayiste allemand qui avait été révoqué des services de poste [prussienne](#). Dans un chapitre intitulé « Dans le cimetière juif de Prague », il décrit une réunion de [rabbins](#) issus des douze [Tribus d'Israël](#) et prenant tour à tour la parole dans le [vieux cimetière juif de Prague](#). Ils

annoncent alors un plan méthodique, rigoureusement articulé, de domination et de contrôle du monde. Suivent alors plusieurs publications en [Europe orientale](#) où, peu à peu, le roman *Biarritz* se déforme. Le récit des dialogues révélant le complot juif est imprimé séparément en Russie à partir de 1872, et publié sans la mention de son caractère de [fiction](#) pour dénoncer ledit complot. Ainsi isolé de son contexte [romanesque](#), le récit atteint la France en 1880 sous la forme d'une histoire vraie. Dans le numéro du *Contemporain* de juillet 1881 par exemple, la scène du [cimetière juif](#) passe pour être véridique, connue grâce au témoignage d'un authentique diplomate britannique, « Sir John

Readclif » (le nom a déjà été légèrement déformé). En 1896, dans l'ouvrage de [François Bournand](#) (1855-1911) *Les Juifs, nos contemporains*, les propos des douze rabbins sont fondus en un seul monologue, celui du rabbin Eichhorn (ou Reichhorn) sous l'appellation « le discours du rabbin ». La diffusion va alors être sans cesse élargie. Il faut cependant attendre 1933, dans l'édition suédoise et dans l'introduction qui la précède, pour voir enfin annoncer la mort de « Sir John » (le nom a encore été modifié), « mystérieusement assassiné » comme il se doit

**En 1859,**  
le [philosophe contre révolutionnaire Joseph de](#)

[Maistre](#) s'exprime sur ce qu'il perçoit comme une attitude nuisible du judaïsme dans son livre *Quatre chapitres inédits sur la Russie*<sup>15</sup>.

En 1869, le [juif russe converti au christianisme Jacob Brafmann](#) publia un essai nommé *Kniga Kahala*<sup>16</sup> dans lequel il développe le concept du [Kahal](#) juif ou l'idée d'une sorte de pouvoir central de la communauté juive sous la forme d'un [conseil d'administration](#), tissant la trame de nombreux complots<sup>17</sup>.

L'essayiste [Osman Bey](#) critiqua l'[Alliance israélite universelle](#) (AIU), voyant dans ses avatars l'ayant précédée les déclencheurs de la [Révolution française](#) et désigna la franc-



maçonnerie comme contrôlée par le judaïsme (thèse du [complot judéo-maçonnique](#)). Il dénonça un *complot juif* visant à s'attaquer à la [Russie](#).

Dans les années 1870, Bey fut suivi par [Hippolytus Lutostansky](#) dans ses écrits<sup>18</sup>.

En 1882, le [prélat Emmanuel Chabauty](#) publia dans son livre *Les Juifs nos maîtres*<sup>19</sup> un opuscule de l'abbé Jean-Baptiste Bouis, présenté comme prêtre d'[Arles](#) en 1644, décrivant une lettre de 1489 intitulée *Lettre des juifs d'Arles envoyée aux juifs de Constantinople* rédigée au nom des [juifs de Provence](#) par le [rabbin](#) d'[Arles](#), leur chef, écrivant à ses frères de [Constantinople](#), le 13 janvier 1489, pour leur

demander la ligne de conduite à suivre dans le contexte de l'[édit](#) sévère de [Charles VIII de France](#), moins tolérant que les anciens [rois de Provence](#), par lequel il enjoignait aux Juifs provençaux de se faire chrétiens ou de quitter le pays. Le texte présente également la réponse du 21 novembre de cette même année des Juifs de Constantinople, leur enjoignant la dissimulation, la prise de pouvoir clandestine et la [pratique secrète du judaïsme](#). Il pourrait s'agir d'une copie ancienne d'un [faux](#) provenant d'Espagne, intitulé [Lettre des Juifs de Constantinople](#) (voir *supra*)<sup>2</sup>[0](#).

Pour l'archevêque [Leo Meurin](#), la volonté juive de domination se comprendrait

théologiquement. Ainsi en 1893, dans son livre *La Franc maçonnerie Synagogue de Satan*, il prête aux Juifs la non compréhension du sens spirituel des [prophéties](#) de l'[Ancien Testament](#), et l'idée que le [messie](#) sera un roi terrestre chargé de subjuguier toutes les nations en leur faveur exclusive<sup>21</sup>.

Dès 1898, les [Jésuites](#) dans la revue [La Civiltà Cattolica](#) dénoncent le [Premier congrès sioniste](#) comme étant un « complot sioniste mondial ». Dans la foulée, un agent secret de l'[Okhrana](#) lance la première version des *Protocoles des Sages de Sion*. On peut considérer le « discours du rabbin » d'[Hermann Goedesche](#) comme un précurseur, lequel fut d'ailleurs parfois publié

comme ajout à certaines éditions des *Protocoles*<sup>22</sup>.

Le thème du complot juif est particulièrement présent en France lors de l'[affaire Dreyfus](#). En Allemagne, la thématique du complot juif se [cristallise](#) notamment autour de familles juives influentes, telles que la [dynastie des Rothschild](#), accusée de contrôler les systèmes financiers du monde ou la [Réserve fédérale des États-Unis](#).

Cette idée de « complot juif » n'est pas partagée par le philosophe allemand du xix<sup>e</sup> siècle [Friedrich Nietzsche](#) qui la réfute en filigrane :

« C'est un fait que les juifs s'ils le voulaient pourraient dès maintenant exercer leur prépondérance et même littéralement leur

domination sur l'Europe, c'est un fait qu'ils n'y travaillent pas et ne font pas de projet en ce sens. Ils aspirent à s'établir enfin quelque part où ils soient tolérés et respectés »<sup>23</sup>.

## **xx<sup>e</sup> siècle**

Après la [Première Guerre mondiale](#), les [Protocoles des Sages de Sion](#) gagnent en succès : ils expliquent en substance la Grande Guerre et la [révolution bolchévique](#) – les tenants du complot fantasment volontiers sur la [coïncidence](#) des dates entre la [Déclaration Balfour](#) (2 novembre 1917) et celle de la [révolution d'Octobre](#) (7 novembre 1917). *Les Protocoles* se modifient et passent alors pour être les « séances secrètes du premier Congrès sioniste ». Ainsi, en 1924, l'éditeur

allemand [Theodor Fritsch](#) peut publier les *Protocoles sionistes*. Les effets se font sentir rapidement, dans un contexte où les foules avides cherchent des explications à des phénomènes qui semblent les dépasser.

De même, la [Grande Dépression](#) en 1929 trouve pour certains une explication toute faite dans le complot juif mondial. En Allemagne, le [parti nazi](#) a abondamment utilisé de ce [postulat](#) du « complot juif ».

La [propagande](#) allemande a fortement nourri le [mythe](#) de la « banque juive », notamment via l'idée que les Rothschild suscitaient des guerres entre les gouvernements en manipulant les fonds.

## Après 1945

Après la [Seconde Guerre mondiale](#), les [négalionnistes du génocide nazi](#) accusent les Juifs de contrôler les gouvernements, les historiens, les systèmes judiciaires : « Se trouvent associés, et dénoncés ès qualités, comme complices, les USA capitalistes et l'URSS communiste, tous au service du « sionisme » »<sup>24</sup>.

Un petit livre prétendument paru aux [Pays-Bas](#) en 1933, écrit sous le [pseudonyme](#) de [Sydney Warburg](#) (*Les ressources du national-socialisme, trois conversations avec Hitler*), et en réalité publié en 1947 en [Suisse](#), désigne des banquiers, dont la famille juive-allemande des Warburg, comme ayant

financé ou contribué à financer l'accession au pouvoir du [national-socialisme](#) en Allemagne. Véritable [imposture](#), ce livre a été largement démenti.

En 1985, est publiée l'œuvre posthume du journaliste et essayiste britannique [Douglas Reed](#), mort en 1976, qui présente une théorie du complot juif intitulée *La Controverse de Sion* ; il explique que les juifs ont instrumentalisé les deux [guerres mondiales](#) et en prépareraient une [troisième](#) dans le but d'installer un [gouvernement mondial](#) à leur solde<sup>25</sup>. Il a été qualifié d'antisémite virulent<sup>26</sup>. Mort depuis dix ans à la parution, il avait renoncé à publier son ouvrage de son vivant et



s'était réfugié en [Afrique du Sud](#).

[James von Brunn](#), auteur de la fusillade au [United States Holocaust Memorial Museum](#) (Musée de l'Holocauste) de [Washington](#) en 2009, est l'auteur d'un essai dénonçant un complot juif mondial : *Kill the Best Gentiles*<sup>27</sup>.



### ***Mein Kampf* en arabe**

*Mein Kampf* en arabe est la [traduction](#) en [arabe](#) du livre d'[Adolf Hitler](#) connu en allemand sous le titre [Mein Kampf](#) (*Mon combat*), qui

combine [autobiographie](#) avec un exposé de ses [vues politiques](#).

L'ouvrage a été traduit à plusieurs reprises depuis le début des [années 1930](#), sous le titre كفاحي, *Kifāhī*

Les premiers essais de traduction de *Mein Kampf* en arabe datent du début des années 1930, avec les premiers extraits du livre apparaissant dans les journaux arabes en [1934](#)<sup>1</sup>, notamment en [Irak](#)<sup>2</sup>. [Fritz Grobba](#), [l'ambassadeur](#) du [Reich](#) au [royaume d'Irak](#), lance le projet de traduire le livre en entier en arabe<sup>1</sup>. Grobba suggère de modifier le texte « de façon à correspondre aux sensibilités des Arabes concernés par la race ». Il propose de changer le mot « [antisémitisme](#) » par « antijuif » et de modérer

les arguments sur la [suprématie](#) de la [race aryenne](#)<sup>1</sup>.

Hitler va mettre deux ans avant d'accepter les modifications de son livre dans sa version arabe, mais Bernhard Moritz, un [arabiste](#), consultant pour le gouvernement allemand, rejette la traduction proposée, ce qui met provisoirement fin à ce projet<sup>1,3</sup>.

Par la suite, le [ministère de la Propagande](#) allemand décide de faire traduire le livre par la librairie allemande Overhamm du [Caire](#)<sup>3</sup>. Le traducteur est Ahmad Mahmud al-Sadati, un [musulman](#) et l'éditeur d'un des premiers livres en arabe sur le [nazisme](#) : ادولف هتلر : زعيم الاشتراكية الوطنية مع *Adolf Hitler : za'im al-ishtirakiya al-waṭaniya ma'a bayan lil-*

*mas'ala al-yahudiya*,  
« Adolf Hitler, chef de file  
du national-socialisme, avec  
des explications sur la  
question juive »)<sup>3</sup>. Le  
manuscrit est présenté  
pour révision au D<sup>r</sup> Moritz  
en [1937](#). Une nouvelle fois,  
celui-ci rejette la traduction

### **Traduction de 1937**

Malgré cela, Al-Sadati  
publie sa traduction  
de *Mein Kampf* au Caire en  
1937 sans l'accord des  
Allemands<sup>3</sup>. Selon  
[l'historien israélien, Yekutie  
I Gershoni](#), et le professeur  
à [l'université du Colorado à  
Boulder](#), James Jankowski,  
la traduction de Sadati n'a  
pas eu un grand succès  
commercial<sup>4</sup> mais un  
hebdomadaire arabe local a  
publié un des  
commentaires d'Hitler sur  
les Égyptiens, disant que  
ceux-ci étaient « un peuple

décadent composé  
d'impotents<sup>1</sup>. »

Cette remarque souleva une forte indignation. Hamid Maliji, un procureur égyptien écrit : « Amis arabes [...] Les copies en arabe de *Mein Kampf*, distribuées dans le monde arabe, ne sont pas conformes à l'édition originale en [allemand](#) car les instructions données aux Allemands nous concernant ont été supprimées. De plus, ces passages ne révèlent pas sa [Hitler] véritable opinion nous concernant. Hitler affirme que les Arabes sont d'une race inférieure, que l'héritage arabe provient d'un pillage des autres civilisations, et que les Arabes n'ont ni culture ni art, ainsi que d'autres insultes et humiliations qu'il déclame contre nous<sup>5</sup>. »

Un autre commentateur, Niqula Yusuf, dénonce le [nationalisme](#) militant de *Mein Kampf* comme « [chauviniste](#) ».

Le journal égyptien *al-Isala*, qui rejette le nazisme dans plusieurs de ses articles, remarque que : « ce sont les tirades d'Hitler dans *Mein Kampf* qui transforment l'antisémitisme en une doctrine politique et un programme d'action<sup>6</sup>. »

### **Tentative de révision**

Un diplomate allemand au Caire suggère qu'au lieu de supprimer les passages offensants pour les Arabes, il serait préférable d'ajouter une note à l'introduction, indiquant que « le peuple égyptien se trouve à différents niveaux de développement et que les

Égyptiens situés à un niveau élevé, ne veulent pas eux-mêmes être placés au même niveau que leurs nombreux concitoyens du bas de l'échelle<sup>1</sup> ». Otto von Hentig, un membre du [ministère des Affaires étrangères allemand](#), propose que la traduction soit refaite dans un [arabe plus littéraire](#). Pour lui : « Une très bonne traduction arabe serait accueillie avec une formidable sympathie dans tout le monde arabophone, du [Maroc](#) à l'[Irak](#)<sup>1</sup>. »

Elle doit être rédigée dans « un style que tous les Musulmans comprennent : celui du [Coran](#)<sup>1</sup> ».

Finalement, la traduction est envoyée à [Chekib Arslan](#), un [émir druze](#) originaire du [Liban](#), exilé à [Genève](#) ([Suisse](#)). Arslan, dénommé *le prince de*

*[l'éloquence](#)*, possède une grande maîtrise de la langue arabe. Il est le fondateur et éditeur du journal [La Nation arabe](#) et est aussi un confident de [Mohammed Amin al-Husseini](#), grand [Mufti](#) de [Jérusalem](#) et chef religieux et nationaliste en [Palestine mandataire](#), qui rencontra Hitler<sup>1</sup>.

La traduction de 960 pages d'Arslan est presque terminée quand les Allemands demandent une estimation du coût d'impression des premiers 10 000 exemplaires, avec le titre et le texte du dos de la reliure en toile en lettres d'or<sup>3</sup>. Le 21 décembre 1938, le projet est rejeté par le [ministère de la Propagande allemand](#) en raison du coût trop élevé de la publication



## Traduction de 1963

Une nouvelle traduction est publiée en [1963](#), traduite par Luis al-Haj, un [criminel de guerre](#) nazi, de son vrai nom Luis Heiden, qui a fui en [Égypte](#) après la [Seconde Guerre mondiale](#). Le livre est republié en [1995](#) par les éditions Bisan de [Beyrouth](#) avec une couverture arborant une [croix gammée](#) et la photo d'Hitler<sup>7</sup>. En un an, le livre a été vendu à 2 500 exemplaires<sup>8</sup>.

Selon un rapport du 8 septembre 1999, de l'[Agence France-Presse](#), *Mein Kampf* se situe au sixième rang des meilleures ventes de la librairie Dar el-Shuruq à [Ramallah](#), mais avec des ventes inférieures à 10 livres par semaine<sup>9,10</sup>. Le propriétaire de la librairie attribue sa popularité au

fait que le livre est indisponible dans les [territoires palestiniens](#) en raison de l'interdiction d'[Israël](#), et que l'[Autorité nationale palestinienne](#) vient juste d'en autoriser la vente<sup>10,7,11</sup>.

Depuis avril [2002](#), les marchands de journaux sur [Edgware Road](#) à [Londres](#), un quartier à forte population arabe, vendent cette traduction de *Mein Kampf*<sup>7</sup>. En 2005, le *Intelligence and Terrorism Information Center*, un groupe de réflexion israélien, confirme la vente de l'édition de Bisan dans les librairies de Edgware<sup>12</sup>. En [2007](#), un reporter de l'[Agence France-Presse](#) interviewe Mahmoud Abdallah, le représentant de la maison d'édition syro-égyptienne, *al-Kitab al-Arabi*, à la Foire

internationale du livre du Caire, qui lui confirme avoir vendu beaucoup de copies de *Mein Kampf*, et plus particulièrement parmi le public des 18 à 25 ans<sup>13</sup>.

Rôle dans la propagande nazie[[modifier](#) | [modifier le code](#)]

Un des dirigeants du [Parti Baas syrien](#), Sami al-Jundi, écrit : « Nous étions racistes, admirant le nazisme, lisant ses livres et la source de ses idées [...] Nous étions les premiers à penser traduire *Mein Kampf*. » Cette déclaration de [1939](#) est inexacte. Il y a eu d'autres traductions ou traductions partielles du livre avant 1939<sup>3</sup>.

Selon Jeffrey Herf, professeur à l'[université du Maryland](#) : « Il est certain que les traductions de *Mein Kampf* d'Hitler et

des [Protocoles des Sages de Sion](#) en arabe furent d'importantes sources de diffusion de l'idéologie nazie et de la pensée antisémite du complot parmi les intellectuels arabes et musulmans. Bien que les deux textes soient valables en différentes éditions arabes avant le début de la guerre, ils n'ont joué qu'un faible rôle dans la propagande arabe du Troisième Reich<sup>1</sup>. »

### ***Mein Kampf* et le nationalisme arabe**

*Mein Kampf* a été désigné comme une forme d'[influence du nazisme chez les nationalistes arabes](#).

Selon Stefan Wild de l'[université de Bonn](#), le concept du national-socialisme d'Hitler — un État dirigé par un seul chef fort et charismatique avec un peuple soumis et

adorateur — a été un modèle pour les fondateurs du mouvement nationaliste arabe.

« Les Arabes ont préféré l'Allemagne aux autres puissances européennes car l'Allemagne était vue comme n'ayant aucune ambition coloniale ou territoriale dans la région. Ceci était un important sujet de sympathie. Ils voient aussi qu'en Allemagne, la *Nation allemande* a la préséance sur l'*État allemand*. Ce sera un modèle pour leur propre mouvement »

En octobre 1938, des plaquettes anti-juives comprenant des extraits de *Mein Kampf* sont distribués à une conférence parlementaire islamique *pour la défense de la Palestine* au Caire<sup>[14](#),[3](#),[15](#)</sup>.

## **Pendant la guerre de Suez**

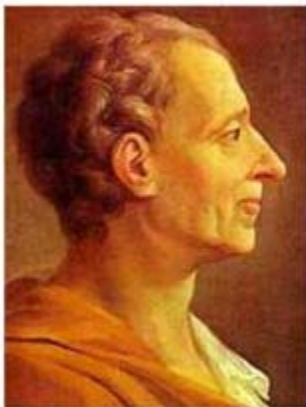
Dans un discours devant l'[Organisation des Nations unies](#) (ONU), immédiatement après la [crise du canal de Suez](#) en [1956](#), le [premier ministre d'Israël](#), M<sup>me</sup> [Golda Meir](#), déclare que des traductions en arabe de *Mein Kampf* ont été trouvées dans les paquetages de soldats égyptiens.

Les manuels israéliens d'histoire, publiés peu après la guerre, présentent une photographie d'un livre de *Mein Kampf* trouvé dans un avant-poste égyptien pendant la guerre. Le professeur Elie Podeh du Département des études islamiques et Moyen-orientales de l'[université hébraïque de Jérusalem](#) pense que la photographie est

probablement réelle, mais  
qu'elle a « servi à  
déshumaniser l'Égypte et  
plus précisément [Nasser](#),  
en l'associant aux nazis<sup>16</sup>. »

Maurice Joly

# **Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu**



**BeQ**





Maurice Joly

**Dialogue aux enfers entre  
Machiavel et Montesquieu**

**La Bibliothèque électronique du Québec**  
Collection *Philosophie*  
Volume 14 : version 1.0

Staline n'a évidemment pas lu Machiavel, encore moins l'étonnant *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*, livre anonyme d'un proscrit républicain du Second Empire, Maurice Joly, et publié en exil. Mais il a suivi d'instinct la ligne de conduite tracée dans ce manuel ironique de fourberie et de duplicité dont les préceptes se résument en ces quelques lignes quasi littérales : séparer la morale de la politique, substituer à tout droit la force et l'astuce, paralyser l'esprit individuel, tromper le peuple avec des apparences, ne consentir de liberté que sous le poids de la terreur, flatter les préjugés nationaux, laisser ignorer au pays ce qui se passe dans le monde et à la capitale ce qui se passe dans les provinces, transformer les instruments de la pensée en instruments du pouvoir, user sans remords des exécutions sans jugements et des déportations administratives, exiger une apologie perpétuelle de ses actes, enseigner soi-même l'histoire de son règne, avoir une police qui serve

de clef de voûte au régime, se faire des fidèles au moyen de rubans et de hochets, ériger le culte de l'usurpateur en une espèce de religion, se rendre indispensable en créant le vide autour de soi, amollir l'opinion au point qu'elle abdique dans l'apathie, marquer partout son nom comme la goutte d'eau creuse le granit, exploiter la facilité avec laquelle les hommes deviennent délateurs, prendre la société par ses vices, parler le moins possible, dire le contraire de sa pensée, en venir à changer même le sens de mots...

BORIS SOUVARINE.

# Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu

Édition de référence :  
Éditions Allia, 1987.

La première édition du *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu ou la politique de Machiavel au XIX<sup>e</sup> siècle*, par un contemporain a été publiée anonymement à Bruxelles, en 1864 par A. Mertens et fils.

« Bientôt on verrait un calme affreux, pendant lequel tout se réunirait contre la puissance violatrice des lois. »

« Quand Sylla voulut rendre la liberté à Rome, elle ne put plus la recevoir »

(MONTESQUIEU, *Esp. des Lois.*)

## Simple avertissement

Ce livre a des traits qui peuvent s'appliquer à tous les gouvernements, mais il a un but plus précis : il personnifie en particulier un système politique qui n'a pas varié un seul jour dans ses applications, depuis la date néfaste et déjà trop lointaine, hélas ! de son *intronisation*.

Il ne s'agit ici ni d'un libelle, ni d'un pamphlet ; le sens des peuples modernes est trop *policé* pour accepter des vérités violentes sur la politique contemporaine. La durée surnaturelle de certains succès est d'ailleurs faite pour corrompre l'honnêteté elle-même ; mais la conscience publique vit encore et le ciel finira bien quelque jour par se mêler de la partie qui se joue contre lui.

On juge mieux de certains faits et de certains principes quand on les voit en dehors du cadre où ils se meuvent habituellement sous nos yeux ; le

changement du point d'optique terrifie parfois le regard !

Ici, tout se présente sous la forme d'une fiction ; il serait superflu d'en donner, par anticipation, la clef. Si ce livre a une portée, s'il renferme un enseignement, il faut que le lecteur le comprenne et non qu'on le lui commente. Cette lecture, d'ailleurs, ne manquera pas d'assez vives distractions ; il faut y procéder lentement toutefois, comme il convient aux écrits qui ne sont pas des choses frivoles.

On ne demandera pas quelle est la main qui a tracé ces pages : une œuvre comme celle-ci est en quelque sorte impersonnelle. Elle répond à un appel de la conscience ; tout le monde l'a conçue, elle est exécutée, l'auteur s'efface, car il n'est que le rédacteur d'une pensée qui est dans le sens général, il n'est qu'un complice plus ou moins obscur de la coalition du bien.

GENÈVE, le 15 octobre 1864.

# Première partie



## Premier dialogue

MACHIAVEL

Sur les bords de cette plage déserte, on m'a dit que je rencontrerais l'ombre du grand Montesquieu. Est-ce elle-même qui est devant moi ?

MONTESQUIEU

Le nom de Grand n'appartient ici à personne, ô Machiavel ! Mais je suis celui que vous cherchez.

MACHIAVEL

Parmi les personnages illustres dont les ombres peuplent le séjour des ténèbres, il n'en est point que j'aie plus souhaité de rencontrer que Montesquieu. Refoulé dans ces espaces inconnus par la migration des âmes, je rends grâce au hasard qui me met enfin en présence de l'auteur

de l'*Esprit des lois*.

### MONTESQUIEU

L'ancien secrétaire d'État de la République florentine n'a point encore oublié le langage des cours. Mais que peuvent avoir à échanger ceux qui ont franchi ces sombres rivages, si ce n'est des angoisses et des regrets ?

### MACHIAVEL

Est-ce le philosophe, est-ce l'homme d'État qui parle ainsi ? Qu'importe la mort pour ceux qui ont vécu par la pensée, puisque la pensée ne meurt pas ? Je ne connais pas, quant à moi, de condition plus tolérable que celle qui nous est faite ici jusqu'au jour du jugement dernier. Être délivré des soins et des soucis de la vie matérielle, vivre dans le domaine de la raison pure, pouvoir s'entretenir avec les grands hommes qui ont rempli l'univers du bruit de leur nom ; suivre de loin les révolutions des États, la chute et la transformation des empires, méditer sur leurs constitutions nouvelles, sur les changements apportés dans les mœurs et dans les

idées des peuples de l'Europe, sur les progrès de leur civilisation, dans la politique, dans les arts, dans l'industrie, comme dans la sphère des idées philosophiques, quel théâtre pour la pensée ! Que de sujets d'étonnement ! que de points de vue nouveaux ! Que de révélations inouïes ! Que de merveilles, s'il faut en croire les ombres qui descendent ici ! La mort est pour nous comme une retraite profonde où nous achevons de recueillir les leçons de l'histoire et les titres de l'humanité. Le néant lui-même n'a pu briser tous les liens qui nous rattachent à la terre, car la postérité s'entretient encore de ceux qui, comme vous, ont imprimé de grands mouvements à l'esprit humain. Vos principes politiques règnent, à l'heure qu'il est, sur près de la moitié de l'Europe ; et si quelqu'un peut être affranchi de la crainte en effectuant le sombre passage qui conduit à l'enfer ou au ciel, qui le peut mieux que celui qui se présente avec des titres de gloire si purs devant la justice éternelle ?

MONTESQUIEU

Vous ne parlez point de vous, Machiavel ;

c'est trop de modestie, quand on laisse après soi l'immense renommée de l'auteur du *Traité du Prince*.

## MACHIAVEL

Je crois comprendre l'ironie qui se cache sous vos paroles. Le grand publiciste français me jugerait-il donc comme la foule qui ne connaît de moi que mon nom et un aveugle préjugé ? Ce livre m'a fait une renommée fatale, je le sais : il m'a rendu responsable de toutes les tyrannies ; il m'a attiré la malédiction des peuples qui ont personnifié en moi leur haine pour le despotisme ; il a empoisonné mes derniers jours, et la réprobation de la postérité semble m'avoir suivi jusqu'ici. Qu'ai-je fait pourtant ? Pendant quinze ans j'ai servi ma patrie qui était une République ; j'ai conspiré pour son indépendance, et je l'ai défendue sans relâche contre Louis XII, contre les Espagnols, contre Jules II, contre Borgia lui-même qui, sans moi, l'eût étouffée. Je l'ai protégée contre les intrigues sanglantes qui se croisaient dans tous les sens autour d'elle, combattant par la diplomatie

comme un autre eût combattu par l'épée ; traitant, négociant, nouant ou rompant les fils suivant les intérêts de la République, qui se trouvait alors écrasée entre les grandes puissances, et que la guerre ballottait comme un esquif. Et ce n'était pas un gouvernement oppresseur ou autocratique que nous soutenions à Florence ; c'étaient des institutions populaires. Étais-je de ceux que l'on a vus changer avec la fortune ? Les bourreaux des Médicis ont su me trouver après la chute de Soderini. Élevé avec la liberté, j'ai succombé avec elle ; j'ai vécu dans la proscription sans que le regard d'un prince daignât se tourner vers moi. Je suis mort pauvre et oublié. Voilà ma vie, et voilà les crimes qui m'ont valu l'ingratitude de ma patrie, la haine de la postérité. Le ciel, peut-être, sera plus juste envers moi.

### MONTESQUIEU

Je savais tout cela, Machiavel, et c'est pour cette raison que je n'ai jamais pu comprendre comment le patriote florentin, comment le serviteur d'une République s'était fait le fondateur de cette sombre école qui vous a donné

pour disciples toutes les têtes couronnées, mais qui est propre à justifier les plus grands forfaits de la tyrannie.

### MACHIAVEL

Et si je vous disais que ce livre n'a été qu'une fantaisie de diplomate ; qu'il n'était point destiné à l'impression ; qu'il a reçu une publicité à laquelle l'auteur est resté étranger ; qu'il a été conçu sous l'influence d'idées qui étaient alors communes à toutes les principautés italiennes avides de s'agrandir aux dépens l'une de l'autre, et dirigées par une politique astucieuse dans laquelle le plus perfide était réputé le plus habile ...

### MONTESQUIEU

Est-ce vraiment là votre pensée ? Puisque vous me parlez avec cette franchise, je puis vous avouer que c'était la mienne, et que je partageais à cet égard l'opinion de plusieurs de ceux qui connaissaient votre vie et avaient lu attentivement vos ouvrages. Oui, oui, Machiavel, et cet aveu vous honore, vous n'avez pas dit alors ce que

vous pensiez, ou vous ne l'avez dit que sous l'empire de sentiments personnels qui ont troublé pour un moment votre haute raison.

## MACHIAVEL

C'est ce qui vous trompe, Montesquieu, à l'exemple de ceux qui en ont jugé comme vous. Mon seul crime a été de dire la vérité aux peuples comme aux rois ; non pas la vérité morale, mais la vérité politique ; non pas la vérité telle qu'elle devrait être, mais telle qu'elle est, telle qu'elle sera toujours. Ce n'est pas moi qui suis le fondateur de la doctrine dont on m'attribue la paternité ; c'est le cœur humain. *Le Machiavélisme est antérieur à Machiavel.*

Moïse, Sésostris, Salomon, Lysandre, Philippe et Alexandre de Macédoine, Agathocle, Romulus, Tarquin, Jules César, Auguste et même Néron, Charlemagne, Théodoric, Clovis, Hugues Capet, Louis XI, Gonzalve de Cordoue, César Borgia, voilà les ancêtres de mes doctrines. J'en passe, et des meilleurs, sans parler, bien entendu, de ceux qui sont venus après moi, dont la liste serait

longue, et auxquels le *Traité du Prince* n'a rien appris que ce qu'ils savaient déjà, par la pratique du pouvoir. Qui m'a rendu dans votre temps un plus éclatant hommage que Frédéric II ? Il me réfutait la plume à la main dans l'intérêt de sa popularité et en politique il appliquait rigoureusement mes doctrines.

Par quel inexplicable travers de l'esprit humain m'a-t-on fait un grief de ce que j'ai écrit dans cet ouvrage ? Autant vaudrait reprocher au savant de rechercher les causes physiques qui amènent la chute des corps qui nous blessent en tombant ; au médecin de décrire les maladies, au chimiste de faire l'histoire des poisons, au moraliste de peindre les vices, à l'historien d'écrire l'histoire.

### MONTESQUIEU

Oh ! Machiavel, que Socrate n'est-il ici pour démêler le sophisme qui se cache dans vos paroles ! Si peu apte que la nature m'ait fait à la discussion, il ne m'est guère difficile de vous répondre : vous comparez au poison et à la



maladie les maux engendrés par l'esprit de domination, d'astuce et de violence ; et ce sont ces maladies que vos écrits enseignent le moyen de communiquer aux États, ce sont ces poisons que vous apprenez à distiller. Quand le savant, quand le médecin, quand le moraliste, recherchent le mal, ce n'est pas pour enseigner à le propager ; c'est pour le guérir. Or, c'est ce que votre livre ne fait pas ; mais peu m'importe, et je n'en suis pas moins désarmé. Du moment où vous n'érigiez pas le despotisme en principe, du moment où vous le considérez vous-même comme un mal, il me semble que par cela seul vous le condamnez, et sur ce point tout au moins nous pouvons être d'accord.

## MACHIAVEL

Nous ne le sommes point, Montesquieu, car vous n'avez pas compris toute ma pensée ; je vous ai prêté le flanc par une comparaison dont il était trop facile de triompher. L'ironie de Socrate, elle-même, ne m'inquiéterait pas, car ce n'était qu'un sophiste qui se servait, plus habilement que les autres, d'un instrument faux, *la logomachie*.

Ce n'est pas votre école et ce n'est pas la mienne : laissons donc les mots et les comparaisons pour nous en tenir aux idées. Voici comment je formule mon système, et je doute que vous l'ébranliez, car il ne se compose que de déductions de faits moraux et politiques d'une vérité éternelle : L'instinct mauvais chez l'homme est plus puissant que le bon. L'homme a plus d'entraînement vers le mal que vers le bien ; la crainte et la force ont sur lui plus d'empire que la raison. Je ne m'arrête point à démontrer de telles vérités ; il n'y a eu chez vous que la coterie écervelée du baron d'Holbach, dont J.-J. Rousseau fut le grand-prêtre et Diderot l'apôtre, pour avoir pu les contredire. Les hommes aspirent tous à la domination, et il n'en est point qui ne fût oppresseur, s'il le pouvait ; tous ou presque tous sont prêts à sacrifier les droits d'autrui à leurs intérêts.

Qui contient entre eux ces animaux dévorants qu'on appelle les hommes ? À l'origine des sociétés, c'est la force brutale et sans frein ; plus tard, c'est la loi, c'est-à-dire encore la force, réglée par des formes. Vous avez consulté toutes

les sources de l'histoire ; partout la force apparaît avant le droit.

La liberté politique n'est qu'une idée relative ; la nécessité de vivre est ce qui domine les États comme les individus.

Sous certaines latitudes de l'Europe, il y a des peuples incapables de modération dans l'exercice de la liberté. Si la liberté s'y prolonge, elle se transforme en licence ; la guerre civile ou sociale arrive, et l'État est perdu, soit qu'il se fractionne et se démembre par l'effet de ses propres convulsions, soit que ses divisions le rendent la proie de l'étranger. Dans des conditions pareilles, les peuples préfèrent le despotisme à l'anarchie ; ont-ils tort ?

Les États une fois constitués ont deux sortes d'ennemis : les ennemis du dedans et les ennemis du dehors. Quelles armes emploieront-ils en guerre contre les étrangers ? Les deux généraux ennemis se communiqueront-ils réciproquement leurs plans de campagne pour se mettre mutuellement en état de se défendre ? S'interdiront-ils les attaques nocturnes, les

pièges, les embuscades, les batailles en nombre de troupes inégal ? Non, sans doute, n'est-ce pas ? et de pareils combattants apprêteraient à rire. Et ces pièges, ces artifices, toute cette stratégie indispensable à la guerre, vous ne voulez pas qu'on l'emploie contre les ennemis du dedans, contre les factieux ? Sans doute, on y mettra moins de rigueur ; mais, au fond, les règles seront les mêmes. Est-il possible de conduire par la raison pure des masses violentes qui ne se meuvent que par des sentiments, des passions et des préjugés ?

Que la direction des affaires soit confiée à un autocrate, à une oligarchie ou au peuple lui-même, aucune guerre, aucune négociation, aucune réforme intérieure, ne pourra réussir, sans le secours de ces combinaisons que vous paraissez réprouber, mais que vous auriez été obligé d'employer vous-même si le roi de France vous eût chargé de la moindre affaire d'État.

Réprobation puérile que celle qui a frappé le *Traité du Prince* ! Est-ce que la politique a rien à démêler avec la morale ? Avez-vous jamais vu un

seul État se conduire d'après les principes qui régissent la morale privée ? Mais toute guerre serait un crime, même quand elle aurait une cause juste ; toute conquête n'ayant d'autre mobile que la gloire, serait un forfait ; tout traité dans lequel une puissance aurait fait pencher la balance de son côté, serait une indigne tromperie ; toute usurpation du pouvoir souverain serait un acte qui mériterait la mort. Rien ne serait légitime que ce qui serait fondé sur le droit ! mais, je vous l'ai dit tout à l'heure, et je le maintiens, même en présence de l'histoire contemporaine : tous les pouvoirs souverains ont eu la force pour origine, ou, ce qui est la même chose, la négation du droit. Est-ce à dire que je le proscriis ? Non ; mais je le regarde comme d'une application extrêmement limitée, tant dans les rapports des nations entre elles que dans les rapports des gouvernants avec les gouvernés.

Ce mot de droit lui-même, d'ailleurs, ne voyez-vous pas qu'il est d'un vague infini ? Où commence-t-il, où finit-il ? Quand le droit existera-t-il, et quand n'existera-t-il pas ? Je prends des exemples. Voici un État : la mauvaise

organisation des pouvoirs publics, la turbulence de la démocratie, l'impuissance des lois contre les factieux, le désordre qui règne partout, vont le précipiter dans la ruine. Un homme hardi s'élance des rangs de l'aristocratie ou du sein du peuple ; il brise tous les pouvoirs constitués ; il met la main sur les lois, il remanie toutes les institutions, et il donne vingt ans de paix à son pays. Avait-il le droit de faire ce qu'il a fait ?

Pisistrate s'empare de la citadelle par un coup de main, et prépare le siècle de Périclès. Brutus viole la Constitution monarchique de Rome, expulse les Tarquins, et fonde à coups de poignard une république dont la grandeur est le plus imposant spectacle qui ait été donné à l'univers. Mais la lutte entre le patriciat et la plèbe, qui, tant qu'elle a été contenue, a fait la vitalité de la République, en amène la dissolution, et tout va périr. César et Auguste apparaissent ; ce sont encore des violateurs ; mais l'empire romain qui a succédé à la République, grâce à eux, dure autant qu'elle, et ne succombe qu'en couvrant le monde entier de ses débris. Eh bien, le droit était-il avec ces hommes audacieux ?

Non, selon vous. Et cependant la postérité les a couverts de gloire ; en réalité, ils ont servi et sauvé leur pays ; ils en ont prolongé l'existence à travers les siècles. Vous voyez bien que dans les États le principe du droit est dominé par celui de l'intérêt, et ce qui se dégage de ces considérations, c'est que *le bien peut sortir du mal ; qu'on arrive au bien par le mal*, comme on guérit par le poison, comme on sauve la vie par le tranchant du fer. Je me suis moins préoccupé de ce qui est bon et moral que de ce qui est utile et nécessaire ; j'ai pris les sociétés telles qu'elles sont, et j'ai donné des règles en conséquence.

Abstraitement parlant, la violence et l'astuce sont-elles un mal ? Oui ; mais il faudra bien les employer pour gouverner les hommes, tant que les hommes ne seront pas des anges.

Tout est bon ou mauvais, suivant l'usage qu'on en fait et le fruit que l'on en tire ; la fin justifie les moyens : et maintenant si vous me demandez pourquoi, moi républicain, je donne partout la préférence au gouvernement absolu, je vous dirai que, témoin dans ma patrie de

l'inconstance et de la lâcheté de la populace, de son goût inné pour la servitude, de son incapacité à concevoir et à respecter les conditions de la vie libre ; c'est à mes yeux une force aveugle qui se dissout tôt ou tard, si elle n'est dans la main d'un seul homme ; je réponds que le peuple, livré à lui-même, ne saura que se détruire ; qu'il ne saura jamais administrer, ni juger, ni faire la guerre. Je vous dirai que la Grèce n'a brillé que dans les éclipses de la liberté ; que sans le despotisme de l'aristocratie romaine, et que, plus tard, sans le despotisme des empereurs, l'éclatante civilisation de l'Europe ne se fût jamais développée.

Chercherai-je mes exemples dans les États modernes ? Ils sont si frappants et si nombreux que je prendrai les premiers venus.

Sous quelles institutions et sous quels hommes les républiques italiennes ont-elles brillé ? Avec quels souverains l'Espagne, la France, l'Allemagne, ont-elles constitué leur puissance ? Sous les Léon X, les Jules II, les Philippe II, les Barberousse, les Louis XIV, les Napoléon, tous hommes à la main terrible, et posée plus souvent



sur la garde de leurs épées que sur la charte de leurs États.

Mais je m'étonne d'avoir parlé si longtemps pour convaincre l'illustre écrivain qui m'écoute. Une partie de ces idées n'est-elle pas, si je suis bien informé, dans l'*Esprit des lois* ? Ce discours a-t-il blessé l'homme grave et froid qui a médité, sans passion, sur les problèmes de la politique ? Les *encyclopédistes* n'étaient pas des Catons : l'auteur des *Lettres Persanes* n'était pas un saint, ni même un dévot bien fervent. Notre école, qu'on dit immorale, était peut-être plus attachée au vrai Dieu que les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### MONTESQUIEU

Vos dernières paroles me trouvent sans colère, Machiavel, et je vous ai écouté avec attention. Voulez-vous m'entendre, et me laisserez-vous en user à votre égard avec la même liberté ?

#### MACHIABEL

Je me tiens pour muet, et j'écoute dans un

respectueux silence celui que l'on a appelé *le législateur des nations*.

## Deuxième dialogue

MONTESQUIEU

Vos doctrines n'ont rien de nouveau pour moi, Machiavel ; et, si j'éprouve quelque embarras à les réfuter, c'est bien moins parce qu'elles inquiètent ma raison que parce que, fausses ou vraies, elles n'ont point de base philosophique. J'entends bien que vous êtes, avant tout, un homme politique, et que les faits vous touchent de plus près que les idées. Mais vous conviendrez cependant que, quand il s'agit de gouvernement, il faut aboutir à des principes. Vous ne faites aucune place, dans votre politique, ni à la morale, ni à la religion, ni au droit ; vous n'avez à la bouche que deux mots : *la force et l'astuce*. Si votre système se réduit à dire que la force joue un grand rôle dans les affaires humaines, que l'habileté est une qualité nécessaire à l'homme d'État, vous comprenez bien que c'est là une

vérité qui n'a pas besoin de démonstration ; mais, si vous érigez la violence en principe, l'astuce en maxime de gouvernement ; si vous ne tenez compte dans vos calculs d'aucune des lois de l'humanité, le code de la tyrannie n'est plus que le code de la brute, car les animaux aussi sont adroits et forts, et il n'y a, en effet, parmi eux d'autre droit que celui de la force brutale. Mais je ne crois pas que votre fatalisme lui-même aille jusque-là, car vous reconnaissez l'existence du bien et du mal.

Votre principe, c'est que *le bien peut sortir du mal*, et qu'il est permis de faire le mal quand il en peut résulter un bien. Ainsi, vous ne dites pas : Il est bien en soi de trahir sa parole ; il est bien d'user de la corruption, de la violence et du meurtre. Mais vous dites : On peut trahir quand cela est utile, tuer quand cela est nécessaire, prendre le bien d'autrui quand cela est avantageux. Je me hâte d'ajouter que, dans votre système, ces maximes ne s'appliquent qu'aux princes, et quand il s'agit de leurs intérêts ou de ceux de l'État. En conséquence, le prince a le droit de violer ses serments ; il peut verser le sang

à flots pour s'emparer du pouvoir ou pour s'y maintenir ; il peut dépouiller ceux qu'il a proscrits, renverser toutes les lois, en donner de nouvelles et les violer encore ; dilapider les finances, corrompre, comprimer, punir et frapper sans cesse.

### MACHIAVEL

Mais n'est-ce pas vous-même qui avez dit que, dans les États despotiques la crainte était nécessaire, la vertu inutile, l'honneur dangereux ; qu'il fallait une obéissance aveugle, et que le prince était perdu s'il cessait de lever le bras un instant<sup>1</sup>.

### MONTESQUIEU

Oui, je l'ai dit ; mais quand je constatais, comme vous, les conditions affreuses auxquelles se maintient le pouvoir tyrannique, c'était pour le flétrir et non pour lui élever des autels ; c'était pour en inspirer l'horreur à ma patrie qui jamais, heureusement pour elle, n'a courbé la tête sous

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 24 et 25, chap. IX, livre III.

un pareil joug. Comment ne voyez-vous pas que la force n'est qu'un accident dans la marche des sociétés régulières, et que les pouvoirs les plus arbitraires sont obligés de chercher leur sanction dans des considérations étrangères aux théories de la force. Ce n'est pas seulement au nom de l'intérêt, c'est au nom du devoir qu'agissent tous les oppresseurs. Ils le violent, mais ils l'invoquent ; la doctrine de l'intérêt est donc aussi impuissante à elle seule que les moyens qu'elle emploie.

#### MACHIAVEL

Ici, je vous arrête ; vous faites une part à l'intérêt, cela suffit pour justifier toutes les nécessités politiques qui ne sont pas d'accord avec le droit.

#### MONTESQUIEU

C'est la raison d'État que vous invoquez. Remarquez donc que je ne puis pas donner pour base aux sociétés précisément ce qui les détruit. Au nom de l'intérêt, les princes et les peuples, comme les citoyens, ne commettront que des

crimes. L'intérêt de l'État, dites-vous ! Mais comment reconnaîtrai-je s'il lui est réellement profitable de commettre telle ou telle iniquité ? Ne savons-nous pas que l'intérêt de l'État, c'est le plus souvent l'intérêt du prince en particulier, ou celui des favoris corrompus qui l'entourent ? Je ne suis pas exposé à des conséquences pareilles en donnant le droit pour base à l'existence des sociétés, parce que la notion du droit trace des limites que l'intérêt ne doit pas franchir.

Que si vous me demandez quel est le fondement du droit, je vous dirai que c'est la morale dont les préceptes n'ont rien de douteux ni d'obscur ; parce qu'ils sont écrits dans toutes les religions, et qu'ils sont imprimés en caractères lumineux dans la conscience de l'homme. C'est de cette source pure que doivent découler toutes les lois civiles, politiques, économiques, internationales.

*Ex eodem jure, sive ex eodem fonte, sive ex eodem, principio.*

Mais c'est ici qu'éclate votre inconséquence ;

vous êtes catholique, vous êtes chrétien ; nous adorons le même Dieu, vous admettez ses commandements, vous admettez la morale, vous admettez le droit dans les rapports des hommes entre eux, et vous foulez aux pieds toutes ces règles quand il s'agit de l'État ou du prince. En un mot, *la politique n'a rien à démêler, selon vous, avec la morale.* Vous permettez au monarque ce que vous défendez au sujet. Suivant que les mêmes actions sont accomplies par le faible ou par le fort, vous les glorifiez ou vous les blâmez ; elles sont des crimes ou des vertus, suivant le rang de celui qui les accomplit. Vous louez le prince de les avoir faites, *et vous envoyez le sujet aux galères.* Vous ne songez donc pas qu'avec des maximes pareilles, il n'y a pas de société qui puisse vivre ; vous croyez que le sujet tiendra longtemps ses serments quand il verra le souverain les trahir ; qu'il respectera les lois quand il saura que celui qui les lui a données les a violées, et qu'il les viole tous les jours ; vous croyez qu'il hésitera dans la voie de la violence, de la corruption et de la fraude, quand il y verra marcher sans cesse ceux qui sont chargés de le



conduire ? Détrompez-vous ; sachez que chaque usurpation du prince dans le domaine de la chose publique autorise une infraction semblable dans la sphère du sujet ; que chaque perfidie politique engendre une perfidie sociale ; que chaque violence en haut légitime une violence en bas. Voilà pour ce qui regarde les citoyens entre eux.

Pour ce qui les regarde dans leurs rapports avec les gouvernants, je n'ai pas besoin de vous dire que c'est la guerre civile introduite à l'état de ferment, au sein de la société. Le silence du peuple n'est que la trêve du vaincu, pour qui la plainte est un crime. Attendez qu'il se réveille : vous avez inventé la théorie de la force ; soyez sûr qu'il l'a retenue. Au premier jour, il rompra ses chaînes ; il les rompra sous le prétexte le plus futile peut-être, et il reprendra par la force ce que la force lui a arraché.

La maxime du despotisme, c'est le *perinde ac cadaver* des jésuites ; tuer ou être tué : voilà sa loi ; c'est l'abrutissement aujourd'hui, la guerre civile demain. C'est ainsi, du moins, que les choses se passent sous les climats d'Europe :

dans l'Orient, les peuples sommeillent en paix dans l'avilissement de la servitude.

Les princes ne peuvent donc pas se permettre ce que la morale privée ne permet pas : c'est là ma conclusion ; elle est formelle. Vous avez cru m'embarrasser en me proposant l'exemple de beaucoup de grands hommes qui, par des actes hardis accomplis en violation des lois, avaient donné la paix à leur pays, quelquefois la gloire ; et c'est de là que vous tirez votre grand argument : *le bien sort du mal*. J'en suis peu touché ; il ne m'est pas démontré que ces hommes audacieux ont fait plus de bien que de mal ; il n'est nullement établi pour moi que les sociétés ne se fussent pas sauvées et soutenues sans eux. Les moyens de salut qu'ils apportent ne compensent pas les germes de dissolution qu'ils introduisent dans les États. Quelques années d'anarchie sont souvent bien moins funestes pour un royaume que plusieurs années de despotisme silencieux.

Vous admirez les grands hommes ; je n'admire que les grandes institutions. Je crois

que, pour être heureux, les peuples ont moins besoin d'hommes de génie que d'hommes intègres ; mais je vous accorde, si vous le voulez, que quelques-unes des entreprises violentes dont vous faites l'apologie, ont pu tourner à l'avantage de certains États. Ces actes pouvaient se justifier dans les sociétés antiques où régnaient l'esclavage et le dogme de la fatalité. On les retrouve dans le moyen-âge et même dans les temps modernes ; mais au fur et à mesure que les mœurs se sont adoucies, que les lumières se sont propagées chez les divers peuples de l'Europe ; à mesure, surtout, que les principes de la science politique ont été mieux connus, le droit s'est trouvé substitué à la force dans les principes comme dans les faits. Sans doute, les orages de la liberté existeront toujours, et il se commettra encore bien des crimes en son nom : mais le fatalisme politique n'existe plus. Si vous avez pu dire, dans votre temps, que le despotisme était un mal nécessaire, vous ne le pourriez pas aujourd'hui, car, dans l'état actuel des mœurs et des institutions politiques chez les principaux peuples de l'Europe, le despotisme est devenu

impossible.

MACHIAVEL

Impossible ?... Si vous parvenez à me prouver cela, je consens à faire un pas dans le sens de vos idées.

MONTESQUIEU

Je vais vous le prouver très facilement, si vous voulez bien me suivre encore.

MACHIAVEL

Très volontiers, mais prenez garde ; je crois que vous vous engagez beaucoup.

## Troisième dialogue

MONTESQUIEU

Une masse épaisse d'ombres se dirige vers cette plage ; la région où nous sommes sera bientôt envahie. Venez de ce côté ; sans cela, nous ne tarderions pas à être séparés.

MACHIAVEL

Je n'ai point trouvé dans vos dernières paroles la précision qui caractérisait votre langage au commencement de notre entretien. Je trouve que vous avez exagéré les conséquences des principes qui sont renfermés dans l'*Esprit des lois*.

MONTESQUIEU

J'ai évité à dessein, dans cet ouvrage, de faire de longues théories. Si vous le connaissiez autrement que par ce qui vous en a été rapporté, vous verriez que les développements particuliers

que je vous donne ici découlent sans effort des principes que j'ai posés. Au surplus, je ne fais pas difficulté d'avouer que la connaissance que j'ai acquise des temps nouveaux n'ait modifié ou complété quelques-unes de mes idées.

### MACHIAVEL

Comptez-vous sérieusement soutenir que le despotisme est incompatible avec l'état politique des peuples de l'Europe ?

### MONTESQUIEU

Je n'ai pas dit tous les peuples ; mais je vous citerai, si vous voulez, ceux chez qui le développement de la science politique a amené ce grand résultat.

### MACHIAVEL

Quels sont ces peuples ?

### MONTESQUIEU

L'Angleterre, la France, la Belgique, une portion de l'Italie, la Prusse, la Suisse, la

Confédération germanique, la Hollande, l'Autriche même, c'est-à-dire, comme vous le voyez, presque toute la partie de l'Europe sur laquelle s'étendait autrefois le monde romain.

#### MACHIAVEL

Je connais un peu ce qui s'est passé en Europe depuis 1527 jusqu'au temps actuel, et je vous avoue que je suis fort curieux de vous entendre justifier votre proposition.

#### MONTESQUIEU

Eh bien, écoutez-moi, et je parviendrai peut-être à vous convaincre. Ce ne sont pas les hommes, ce sont les institutions qui assurent le règne de la liberté et des bonnes mœurs dans les États. De la perfection ou de l'imperfection des institutions dépend tout le bien, mais dépendra nécessairement aussi tout le mal qui peut résulter pour les hommes de leur réunion en société ; et, quand je demande les meilleures institutions, vous comprenez bien que, suivant le mot si beau de Solon, j'entends *les institutions les plus parfaites que les peuples puissent supporter.*

C'est vous dire que je ne conçois pas pour eux des conditions d'existence impossibles, et que par là je me sépare de ces déplorables réformateurs qui prétendent construire les sociétés sur de pures hypothèses rationnelles sans tenir compte du climat, des habitudes, des mœurs et même des préjugés.

À l'origine des nations, les institutions sont ce qu'elles peuvent. L'antiquité nous a montré des civilisations merveilleuses, des États dans lesquels les conditions du gouvernement libre étaient admirablement comprises. Les peuples de l'ère chrétienne ont eu plus de difficulté à mettre leurs constitutions en harmonie avec le mouvement de la vie politique ; mais ils ont profité des enseignements de l'antiquité, et avec des civilisations infiniment plus compliquées, ils sont cependant arrivés à des résultats plus parfaits.

Une des causes premières de l'anarchie, comme du despotisme, a été l'ignorance théorique et pratique dans laquelle les États de l'Europe ont été pendant si longtemps sur les



principes qui président à l'organisation des pouvoirs. Comment, lorsque le principe de la souveraineté résidait uniquement dans la personne du prince, le droit de la nation pouvait-il être affirmé ? Comment, lorsque celui qui était chargé de faire exécuter les lois, était en même temps le législateur, sa puissance n'eût-elle pas été tyrannique ? Comment les citoyens pouvaient-ils être garantis contre l'arbitraire, lorsque, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif étant déjà confondus, le pouvoir judiciaire venait encore se réunir dans la même main<sup>1</sup> ?

Je sais bien que certaines libertés, que certains droits publics qui s'introduisent tôt ou tard dans les mœurs politiques les moins avancées, ne laissent pas que d'apporter des obstacles à l'exercice illimité de la royauté absolue ; que, d'un autre côté, la crainte de faire crier le peuple, l'esprit de douceur de certains rois, les portaient à user avec modération des pouvoirs excessifs dont ils étaient investis ; mais il n'en est pas moins

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 129, liv. XI, chap. VI.

vrai que ces garanties si précaires étaient à la merci du monarque qui possédait en principe les biens, les droits et la personne des sujets. La division des pouvoirs a réalisé en Europe le problème des sociétés libres, et si quelque chose peut adoucir pour moi l'anxiété des heures qui précèdent le jugement dernier, c'est la pensée que mon passage sur la terre n'a point été étranger à cette grande émancipation.

Vous êtes né, Machiavel, sur les limites du moyen-âge, et vous avez vu, avec la renaissance des arts, s'ouvrir l'aurore des temps modernes ; mais la société au milieu de laquelle vous avez vécu, était, permettez-moi de le dire, encore tout empreinte des errements de la barbarie ; l'Europe était un tournoi. Les idées de guerre, de domination et de conquête remplissaient la tête des hommes d'État et des princes. La force était tout alors, le droit fort peu de chose, j'en conviens ; les royaumes étaient comme la proie des conquérants ; à l'intérieur des États, les souverains luttaient contre les grands vassaux ; les grands vassaux écrasaient les cités. Au milieu de l'anarchie féodale qui mettait toute l'Europe

en armes, les peuples foulés aux pieds s'étaient habitués à regarder les princes et les grands comme des divinités fatales, auxquelles le genre humain était livré. Vous êtes venu dans ces temps pleins de tumulte, mais aussi pleins de grandeur. Vous avez vu des capitaines intrépides, des hommes de fer, des génies audacieux ; et ce monde, rempli de sombres beautés dans son désordre, vous est apparu comme il apparaîtrait à un artiste dont l'imagination serait plus frappée que le sens moral ; c'est là ce qui, à mes yeux, explique le *Traité du Prince*, et vous n'étiez pas si loin de la vérité que vous voulez bien le dire, lorsque tout à l'heure, par une feinte italienne, il vous plaisait, pour me sonder, de l'attribuer à un caprice de diplomate. Mais, depuis vous, le monde a marché ; les peuples se regardent aujourd'hui comme les arbitres de leurs destinées : ils ont, en fait comme en droit, détruit les privilèges, détruit l'aristocratie ; ils ont établi un principe qui serait bien nouveau pour vous, descendant du marquis Hugo : ils ont établi le principe de l'égalité ; ils ne voient plus dans ceux qui les gouvernent que des mandataires ; ils ont

réalisé le principe de l'égalité par des lois civiles que rien ne pourrait leur arracher. Ils tiennent à ces lois comme à leur sang, parce qu'elles ont coûté, en effet, bien du sang à leurs ancêtres.

Je vous parlais des guerres tout à l'heure : elles sévissent toujours, je le sais ; mais, le premier progrès, c'est qu'elles ne donnent plus aujourd'hui aux vainqueurs la propriété des États vaincus. Un droit que vous avez à peine connu, le droit international, régit aujourd'hui les rapports des nations entre elles, comme le droit civil régit les rapports des sujets dans chaque nation.

Après avoir assuré leurs droits privés par des lois civiles, leurs droits publics par des *traités*, les peuples ont voulu se mettre en règle avec leurs princes, et ils ont assuré leurs droits politiques par *des constitutions*. Longtemps livrés à l'arbitraire par la confusion des pouvoirs, qui permettait aux princes *de faire des lois tyranniques pour les exercer tyranniquement*, ils ont séparé les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, par des lignes constitutionnelles qui ne peuvent être franchies sans que l'alarme soit

donnée à tout le corps politique.

Par cette seule réforme, qui est un fait immense, le droit public intérieur a été créé, et les principes supérieurs qui le constituent se trouvent dégagés. La personne du prince cesse d'être confondue avec celle de l'État ; la souveraineté apparaît comme ayant en partie sa source au sein même de la nation, qui fait la distribution des pouvoirs entre le prince et des corps politiques indépendants les uns des autres. Je ne veux point faire, devant l'illustre homme d'État qui m'entend, une théorie développée du régime qui s'appelle, en Angleterre et en France, *le régime constitutionnel* ; il est passé aujourd'hui dans les mœurs des principaux États de l'Europe, non seulement parce qu'il est l'expression de la plus haute science politique, mais surtout parce qu'il est le seul mode pratique de gouvernement en présence des idées de la civilisation moderne.

Dans tous les temps, sous le règne de la liberté comme sous celui de la tyrannie, on n'a pu gouverner que par des *lois*. C'est donc sur *la manière dont les lois sont faites*, que sont fondées

toutes les garanties des citoyens. Si c'est le prince qui est le législateur unique, il ne fera que des lois tyranniques, heureux s'il ne bouleverse pas la constitution de l'État en quelques années ; mais, en tout cas, on est en plein absolutisme ; si c'est un sénat, on a constitué l'oligarchie, régime odieux au peuple, parce qu'il lui donne autant de tyrans que de maîtres ; si c'est le peuple, on court à l'anarchie, ce qui est une autre manière d'aboutir au despotisme ; si c'est une assemblée élue par le peuple, la première partie du problème se trouve déjà résolue ; car c'est là la base même du gouvernement représentatif, aujourd'hui en vigueur dans toute la partie méridionale de l'Europe.

Mais une assemblée de représentants du peuple qui posséderait à elle seule toute la souveraineté législative, ne tarderait pas à abuser de sa puissance, et à faire courir à l'État les plus grands périls. Le régime qui s'est définitivement constitué, heureuse transaction entre l'aristocratie, la démocratie et l'établissement monarchique, participe à la fois de ces trois formes de gouvernement, au moyen d'une

pondération de pouvoirs qui semble être le chef-d'œuvre de l'esprit humain. La personne du souverain reste sacrée, inviolable ; mais, tout en conservant une masse d'attributions capitales qui, pour le bien de l'État, doivent demeurer en sa puissance, son rôle essentiel n'est plus que d'être *le procureur de l'exécution des lois*. N'ayant plus dans sa main la plénitude des pouvoirs, sa responsabilité s'efface et passe sur la tête des ministres qu'il associe à son gouvernement. La loi, dont il a la proposition exclusive, ou concurremment avec un autre corps de l'État, est préparée par un conseil composé d'hommes mûris dans l'expérience des affaires, soumise à une Chambre haute, héréditaire ou viagère, qui examine si ses dispositions n'ont rien de contraire à la constitution, votée par un Corps législatif émané du suffrage de la nation, appliquée par une magistrature indépendante. Si la loi est vicieuse, elle est rejetée ou amendée par le Corps législatif : la Chambre haute s'oppose à son adoption, si elle est contraire aux principes sur lesquels repose la constitution.

Le triomphe de ce système si profondément

conçu, et dont le mécanisme, vous le comprenez, peut se combiner de mille manières, suivant le tempérament des peuples auxquels il s'applique, a été de concilier l'ordre avec la liberté, la stabilité avec le mouvement, de faire participer l'universalité des citoyens à la vie politique, en supprimant les agitations de la place publique. C'est le pays se gouvernant lui-même, par le déplacement alternatif des majorités, qui influent dans les chambres sur la nomination des ministres dirigeants.

Les rapports entre le prince et les sujets reposent, comme vous le voyez, sur un vaste système de garanties dont les bases inébranlables sont dans l'ordre civil. Nul ne peut être atteint dans sa personne ou dans ses biens par un acte de l'autorité administrative ; la liberté individuelle est sous la protection des magistrats ; en matière criminelle, les accusés sont jugés par leurs pairs ; au-dessus de toutes les juridictions, il y a une juridiction suprême chargée de casser les arrêts qui seraient rendus en violation des lois. Les citoyens eux-mêmes sont armés, pour la défense de leurs droits, par l'institution de milices



bourgeoises qui concourent à la police des cités ; le plus simple particulier peut, par voie de pétition, faire monter sa plainte jusqu'aux pieds des assemblées souveraines qui représentent la nation. Les communes sont administrées par des officiers publics nommés à l'élection. Chaque année, de grandes assemblées provinciales, également issues du suffrage, se réunissent pour exprimer les besoins et les vœux des populations qui les entourent.

Telle est l'image trop affaiblie, ô Machiavel, de quelques-unes des institutions qui fleurissent aujourd'hui dans les États modernes, et notamment dans ma belle patrie ; mais comme la publicité est de l'essence des pays libres, toutes ces institutions ne pourraient vivre longtemps si elles ne fonctionnaient au grand jour. Une puissance encore inconnue dans votre siècle, et qui ne faisait que naître de mon temps, est venu leur donner le dernier souffle de la vie. C'est la *presse* longtemps proscrite, encore décriée par l'ignorance, mais à laquelle on pourrait appliquer le beau mot qu'a dit Adam Smith, en parlant du crédit : *C'est une voie publique*. C'est par cette

voie, en effet, que se manifeste tout le mouvement des idées chez les peuples modernes. La presse exerce dans l'État comme des fonctions de police : elle exprime les besoins, traduit les plaintes, dénonce les abus, les actes arbitraires ; elle contraint à la moralité tous les dépositaires du pouvoir ; il lui suffit, pour cela, de les mettre en face de l'opinion.

Dans des sociétés ainsi réglées, ô Machiavel, quelle part pourriez-vous faire à l'ambition des princes et aux entreprises de la tyrannie ? Je n'ignore point par quelles convulsions douloureuses ces progrès ont triomphé. En France, la liberté noyée dans le sang pendant la période révolutionnaire, ne s'est relevée qu'avec la Restauration. Là, de nouvelles commotions se préparaient encore ; mais déjà tous les principes, toutes les institutions dont je vous ai parlé, étaient passés dans les mœurs de la France et des peuples qui gravitent dans la sphère de sa civilisation. J'en ai fini, Machiavel. Les États, comme les souverains, ne se gouvernent plus aujourd'hui que par les règles de la justice. Le ministre moderne qui s'inspirerait de vos leçons ne

resterait pas un an au pouvoir ; le monarque qui mettrait en pratique les maximes du *Traité du Prince* soulèverait contre lui la réprobation de ses sujets ; il serait mis au ban de l'Europe.

MACHIAVEL

Vous croyez ?

MONTESQUIEU

Me pardonneriez-vous ma franchise ?

MACHIAVEL

Pourquoi non ?

MONTESQUIEU

Dois-je penser que vos idées se sont quelque peu modifiées ?

MACHIAVEL

Je me propose de démolir, pièce à pièce, toutes les belles choses que vous venez de dire, et de vous démontrer que ce sont mes doctrines seules qui l'emportent même aujourd'hui, malgré

les nouvelles idées, malgré les nouvelles mœurs, malgré vos prétendus principes de droit public, malgré toutes les institutions dont vous venez de me parler ; mais permettez-moi, auparavant, de vous adresser une question : Où en êtes-vous resté de l'histoire contemporaine ?

### MONTESQUIEU

Les notions que j'ai acquises sur les divers États de l'Europe vont jusqu'aux derniers jours de l'année 1847. Les hasards de ma marche errante à travers ces espaces infinis et la multitude confuse des âmes qui les remplissent, ne m'en ont fait rencontrer aucune qui ait pu me renseigner au-delà de l'époque que je viens de vous dire. Depuis que je suis descendu dans le séjour des ténèbres, j'ai passé un demi-siècle environ parmi les peuples de l'ancien monde, et ce n'est guère que depuis un quart de siècle que j'ai rencontré les légions des peuples modernes ; encore faut-il dire que la plupart arrivaient des coins les plus reculés de l'univers. Je ne sais pas même au juste à quelle année du monde nous en sommes.

## MACHIAVEL

Ici, les derniers sont donc les premiers, ô Montesquieu ! L'homme d'État du moyen-âge, le politique des temps barbares, se trouve en savoir plus que le philosophe du dix-huitième siècle sur l'histoire des temps modernes. Les peuples sont en l'an de grâce 1864.

## MONTESQUIEU

Veillez donc me faire savoir, Machiavel, je vous en prie instamment, ce qui s'est passé en Europe depuis l'année 1847.

## MACHIAVEL

Non pas, si vous le permettez, avant que je me sois donné le plaisir de porter la déroute au sein de vos théories.

## MONTESQUIEU

Comme il vous plaira ; mais croyez bien que je ne conçois nulle inquiétude à cet égard. Il faut des siècles pour changer les principes et la forme des gouvernements sous lesquels les peuples ont

pris l'habitude de vivre. Nul enseignement politique nouveau ne saurait résulter des quinze années qui viennent de s'écouler ; et, dans tous les cas, s'il en était ainsi, ce ne seraient pas les doctrines de Machiavel qui jamais auraient triomphé.

### MACHIAVEL

Vous le pensez ainsi : écoutez-moi donc à votre tour.

## Quatrième dialogue

MACHIAVEL

En écoutant vos théories sur la division des pouvoirs et sur les bienfaits que lui doivent les peuples de l'Europe, je ne pouvais m'empêcher d'admirer, Montesquieu, à quel point l'illusion des systèmes peut s'emparer des plus grands esprits.

Séduit par les institutions de l'Angleterre, vous avez cru pouvoir faire du régime constitutionnel la panacée universelle des États ; mais vous avez compté sans le mouvement irrésistible qui arrache aujourd'hui les sociétés à leurs traditions de la veille. Il ne se passera pas deux siècles avant que cette forme de gouvernement, que vous admirez, ne soit plus en Europe qu'un souvenir historique, quelque chose de suranné et de caduc comme la règle des trois unités d'Aristote.

Permettez-moi d'abord d'examiner en elle-même votre mécanique politique : vous balancez les trois pouvoirs, et vous les confinez chacun dans leur département ; celui-ci fera les lois, cet autre les appliquera, un troisième les exécutera : le prince régnera, les ministres gouverneront. Merveilleuse chose que cette bascule constitutionnelle ! Vous avez tout prévu, tout réglé, sauf le mouvement : le triomphe d'un tel système, ce ne serait pas l'action ; ce serait l'immobilité si le mécanisme fonctionnait avec précision ; mais, en réalité, les choses ne se passeront pas ainsi. À la première occasion, le mouvement se produira par la rupture d'un des ressorts que vous avez si soigneusement forgés. Croyez-vous que les pouvoirs resteront longtemps dans les limites constitutionnelles que vous leur avez assignées, et qu'ils ne parviendront pas à les franchir ? Quelle est l'assemblée législative indépendante qui n'aspirera pas à la souveraineté ? Quelle est la magistrature qui ne fléchira pas au gré de l'opinion ? Quel est le prince, surtout, souverain d'un royaume ou chef d'une république, qui



acceptera sans réserve le rôle passif auquel vous l'aurez condamné ; qui, dans le secret de sa pensée, ne méditera pas le renversement des pouvoirs rivaux qui gênent son action ? En réalité, vous aurez mis aux prises toutes les forces contraires, suscité toutes les entreprises, donné des armes à tous les partis. Vous aurez livré le pouvoir à l'assaut de toutes les ambitions, et fait de l'État une arène où se déchaîneront les factions. Dans peu de temps, ce sera le désordre partout ; d'interminables rhéteurs transformeront en joutes oratoires les assemblées délibérantes ; d'audacieux journalistes, d'effrénés pamphlétaires attaqueront tous les jours la personne du souverain, discréditeront le gouvernement, les ministres, les hommes en place....

### MONTESQUIEU

Je connais depuis longtemps ces reproches adressés aux gouvernements libres. Ils n'ont pas de valeur à mes yeux : les abus ne condamnent point les institutions. Je sais de nombreux États qui vivent en paix, et depuis longtemps sous de

telles lois : je plains ceux qui ne peuvent y vivre.

## MACHIAVEL

Attendez : Dans vos calculs, vous n'avez compté qu'avec des minorités sociales. Il y a des populations gigantesques rivées au travail par la pauvreté, comme elles l'étaient autrefois par l'esclavage. Qu'important, je vous le demande, à leur bonheur toutes vos fictions parlementaires ? Votre grand mouvement politique n'a abouti, en définitive, qu'au triomphe d'une minorité privilégiée par le hasard comme l'ancienne noblesse l'était par la naissance. Qu'importe au prolétaire courbé sur son labeur, accablé sous le poids de sa destinée, que quelques orateurs aient le droit de parler, que quelques journalistes aient le droit d'écrire ? Vous avez créé des droits qui resteront éternellement pour la masse du peuple à l'état de pure faculté, puisqu'il ne saurait s'en servir. Ces droits, dont la loi lui reconnaît la jouissance idéale et dont la nécessité lui refuse l'exercice réel, ne sont pour lui qu'une ironie amère de sa destinée. Je vous réponds qu'un jour il les prendra en haine, et qu'il les détruira de sa

main pour se confier au despotisme.

## MONTESQUIEU

Quel mépris Machiavel a-t-il donc pour l'humanité, et quelle idée se fait-il de la bassesse des peuples modernes ? Dieu puissant, je ne croirai pas que tu les aies créés si vils. Machiavel, quoi qu'il en dise, ignore les principes et les conditions d'existence de la civilisation actuelle. Le travail aujourd'hui est la loi commune, comme il est la loi divine ; et, loin qu'il soit un signe de servitude parmi les hommes, il est le lien de leur association, l'instrument de leur égalité.

Les droits politiques n'ont rien d'illusoire pour le peuple dans les États où la loi ne reconnaît point de privilèges et où toutes les carrières sont ouvertes à l'activité individuelle. Sans doute, et dans aucune société il n'en saurait être autrement, l'inégalité des intelligences et des fortunes entraîne pour les individus d'inévitables inégalités dans l'exercice de leurs droits ; mais ne suffit-il pas que ces droits existent pour que le vœu d'une philosophie éclairée soit rempli, pour

que l'émancipation des hommes soit assurée dans la mesure où elle peut l'être ? Pour ceux-là mêmes que le hasard a fait naître dans les conditions les plus humbles, n'est-ce rien que de vivre dans le sentiment de leur indépendance et dans leur dignité de citoyens ? Mais ce n'est là qu'un côté de la question ; car si la grandeur morale des peuples est liée à la liberté, ils n'y sont pas rattachés moins étroitement par leurs intérêts matériels.

#### MACHIAVEL

C'est ici que je vous attendais. L'école à laquelle vous appartenez a posé des principes dont elle ne paraît pas apercevoir les dernières conséquences : vous croyez qu'ils conduisent au règne de la raison ; je vais vous montrer qu'ils ramènent au règne de la force. Votre système politique, pris dans sa pureté originelle, consiste à donner une part d'action à peu près égale aux divers groupes de forces dont les sociétés se composent, à faire concourir dans une juste proportion les activités sociales ; vous ne voulez pas que l'élément aristocratique prime l'élément

démocratique. Cependant, le tempérament de vos institutions est de donner plus de force à l'aristocratie qu'au peuple, plus de force au prince qu'à l'aristocratie, proportionnant ainsi les pouvoirs à la capacité politique de ceux qui doivent les exercer.

### MONTESQUIEU

Vous dites vrai.

### MACHIAVEL

Vous faites participer les différentes classes de la société aux fonctions publiques suivant le degré de leur aptitude et de leurs lumières ; vous émancipez la bourgeoisie par le vote, vous contenez le peuple par le cens ; les libertés populaires créent la puissance de l'opinion, l'aristocratie donne le prestige des grandes manières, le trône jette sur la nation l'éclat du rang suprême ; vous gardez toutes les traditions, tous les grands souvenirs, le culte de toutes les grandes choses. À la surface on voit une société monarchique, mais tout est démocratique au fond ; car, en réalité, il n'y a point de barrières

entre les classes, et le travail est l'instrument de toutes les fortunes. N'est-ce pas à peu près cela ?

MONTESQUIEU

Oui, Machiavel ; et vous savez du moins comprendre les opinions que vous ne partagez pas.

MACHIAVEL

Eh bien, toutes ces belles choses sont passées ou passeront comme un rêve ; car vous avez un nouveau principe avec lequel toutes les institutions se décomposent avec une rapidité foudroyante.

MONTESQUIEU

Quel est donc ce principe ?

MACHIAVEL

C'est celui de la souveraineté populaire. On trouvera, n'en doutez pas, la quadrature du cercle avant d'arriver à concilier l'équilibre des pouvoirs avec l'existence d'un pareil principe

chez les nations où il est admis. Le peuple, par une conséquence absolument inévitable, s'emparera, un jour ou l'autre, de tous les pouvoirs dont on a reconnu que le principe était en lui. Sera-ce pour les garder ? Non. Après quelques jours de folie, il les jettera, par lassitude, au premier soldat de fortune qui se trouvera sur son chemin. Dans votre pays, vous avez vu, en 1793, comment les coupe-têtes français ont traité la monarchie représentative : le peuple souverain s'est affirmé par le supplice de son roi, puis il a fait litière de tous ses droits ; il s'est donné à Robespierre, à Barras, à Bonaparte.

Vous êtes un grand penseur, mais vous ne connaissez pas l'inépuisable lâcheté des peuples ; je ne dis pas de ceux de mon temps, mais de ceux du vôtre ; rampants devant la force, sans pitié devant la faiblesse, implacables pour des fautes, indulgents pour des crimes, incapables de supporter les contrariétés d'un régime libre, et patients jusqu'au martyr pour toutes les violences du despotisme audacieux, brisant les trônes dans des moments de colère, et se donnant des maîtres à qui ils pardonnent des attentats pour

le moindre desquels ils auraient décapité vingt rois constitutionnels.

Cherchez donc la justice ; cherchez le droit, la stabilité, l'ordre, le respect des formes si compliquées de votre mécanisme parlementaire avec des masses violentes, indisciplinées, incultes, auxquelles vous avez dit : Vous êtes le droit, vous êtes les maîtres, vous êtes les arbitres de l'État ! Oh ! je sais bien que le prudent Montesquieu, le politique circonspect, qui posait les principes et réservait les conséquences, n'a point écrit dans l'*Esprit des lois* le dogme de la souveraineté populaire ; mais, comme vous le disiez tout à l'heure, les conséquences découlent d'elles-mêmes des principes que vous avez posés. L'affinité de vos doctrines avec celles du *Contrat social* se fait assez sentir. Aussi, depuis le jour où les révolutionnaires français, jurant *in verba magistri*, ont écrit : « Une constitution ne peut être que l'ouvrage libre d'une convention entre associés », le gouvernement monarchique et parlementaire a été condamné à mort dans votre patrie. Vainement on a essayé de restaurer les principes, vainement votre roi, Louis XVIII, en



rentrant en France, a-t-il tenté de faire remonter les pouvoirs à leur source en promulguant les déclarations de 89 comme procédant de l'octroi royal, cette pieuse fiction de la monarchie aristocratique était en contradiction trop flagrante avec le passé : elle devait s'évanouir au bruit de la révolution de 1830, comme le gouvernement de 1830, à son tour....

#### MONTESQUIEU

Achevez.

#### MACHIAVEL

N'anticipons pas. Ce que vous savez, ainsi que moi, du passé, m'autorise, dès à présent, à dire que le principe de la souveraineté populaire est destructif de toute stabilité, qu'il consacre indéfiniment le droit des révolutions. Il met les sociétés en guerre ouverte contre tous les pouvoirs humains et même contre Dieu ; il est l'incarnation même de la force. Il fait du peuple une brute féroce qui s'endort quand elle est repue de sang, et qu'on enchaîne ; et voici la marche invariable que suivent alors les sociétés dont le

mouvement est réglé sur ce principe : la souveraineté populaire engendre la démagogie, la démagogie engendre l'anarchie, l'anarchie ramène au despotisme. Le despotisme, pour vous, c'est la barbarie. Eh bien, vous voyez que les peuples retournent à la barbarie par le chemin de la civilisation.

Mais ce n'est pas tout, et je prétends qu'à d'autres points de vue encore le despotisme est la seule forme de gouvernement qui soit réellement appropriée à l'état social des peuples modernes. Vous m'avez dit que leurs intérêts matériels les rattachaient à la liberté ; ici, vous me faites trop beau jeu. Quels sont, en général, les États qui ont besoin de la liberté ? Ce sont ceux qui vivent par de grands sentiments, par de grandes passions, par l'héroïsme, par la foi, même par l'honneur, ainsi que vous le disiez de votre temps en parlant de la monarchie française. Le stoïcisme peut faire un peuple libre ; le christianisme, dans de certaines conditions, pourrait avoir le même privilège. Je comprends les nécessités de la liberté à Athènes, à Rome, chez des nations qui ne respiraient que par la gloire des armes, dont la

guerre satisfaisait toutes les expansions, qui avaient besoin d'ailleurs de toutes les énergies du patriotisme, de tous les enthousiasmes civiques pour triompher de leurs ennemis.

Les libertés publiques étaient le patrimoine naturel des États dans lesquels les fonctions serviles et industrielles étaient délaissées aux esclaves, où l'homme était inutile s'il n'était un citoyen. Je conçois encore la liberté à certaines époques de l'ère chrétienne, et notamment dans les petits États reliés entre eux par des systèmes de confédération analogues à ceux des républiques helléniques, comme en Italie et en Allemagne. Je retrouve là une partie des causes naturelles qui rendaient la liberté nécessaire. Elle eût été presque inoffensive dans des temps où le principe de l'autorité n'était pas mis en question, où la religion avait un empire absolu sur les esprits, où le peuple, placé sous le régime tutélaire des corporations, marchait docilement sous la main de ses pasteurs. Si son émancipation politique eût été entreprise alors, elle eût pu l'être sans danger ; car elle se fût accomplie en conformité des principes sur lesquels repose

l'existence de toutes les sociétés. Mais, avec vos grands États, qui ne vivent plus que par l'industrie ; avec vos populations sans Dieu et sans foi, dans des temps où les peuples ne se satisfont plus par la guerre, et où leur activité violente se reporte nécessairement au dedans, la liberté, avec les principes qui lui servent de fondement, ne peut être qu'une cause de dissolution et de ruine. J'ajoute qu'elle n'est pas plus nécessaire aux besoins moraux des individus qu'elle ne l'est aux États.

De la lassitude des idées et du choc des révolutions sont sorties des sociétés froides et désabusées qui sont arrivées à l'indifférence en politique comme en religion, qui n'ont plus d'autre stimulant que les jouissances matérielles, qui ne vivent plus que par l'intérêt, qui n'ont d'autre culte que l'or, dont les mœurs mercantiles le disputent à celles des juifs qu'ils ont pris pour modèles. Croyez-vous que ce soit par amour de la liberté en elle-même que les classes inférieures essayent de monter à l'assaut du pouvoir ? C'est par haine de ceux qui possèdent ; au fond, c'est pour leur arracher leurs richesses, instrument des

jouissances qu'ils envient.

Ceux qui possèdent implorent de tous les côtés un bras énergique, un pouvoir fort ; ils ne lui demandent qu'une chose, c'est de protéger l'État contre des agitations auxquelles sa constitution débile ne pourrait résister, de leur donner à eux-mêmes la sécurité nécessaire pour qu'ils puissent jouir et faire leurs affaires. Quelles formes de gouvernement voulez-vous appliquer à des sociétés où la corruption s'est glissée partout, où la fortune ne s'acquiert que par les surprises de la fraude, où la morale n'a plus de garantie que dans les lois répressives, où le sentiment de la patrie lui-même s'est éteint dans je ne sais quel cosmopolitisme universel ?

Je ne vois de salut pour ces sociétés, véritables colosses aux pieds d'argile, que dans l'institution d'une centralisation à outrance, qui mette toute la force publique à la disposition de ceux qui gouvernent ; dans une administration hiérarchique semblable à celle de l'empire romain, qui règle mécaniquement tous les mouvements des individus ; dans un vaste

systeme de législation qui reprenne en détail toutes les libertés qui ont été imprudemment données ; dans un despotisme gigantesque, enfin, qui puisse frapper immédiatement et à toute heure, tout ce qui résiste, tout ce qui se plaint. Le Césarisme du Bas-Empire me paraît réaliser assez bien ce que je souhaite pour le bien-être des sociétés modernes. Grâce à ces vastes appareils qui fonctionnent déjà, m'a-t-on dit, en plus d'un pays de l'Europe, elles peuvent vivre en paix, comme en Chine, comme au Japon, comme dans l'Inde. Il ne faut pas qu'un vulgaire préjugé nous fasse mépriser ces civilisations orientales, dont on apprend chaque jour à mieux apprécier les institutions. Le peuple chinois, par exemple, est très commerçant et très bien administré.

## Cinquième dialogue

MONTESQUIEU

J'hésite à vous répondre, Machiavel, car il y a dans vos dernières paroles je ne sais quelle raillerie satanique, qui me laisse intérieurement le soupçon que vos discours ne sont pas complètement d'accord avec vos secrètes pensées. Oui, vous avez la fatale éloquence qui fait perdre la trace de la vérité, et vous êtes bien le sombre génie dont le nom est encore l'effroi des générations présentes. Je reconnais de bonne grâce, toutefois, qu'avec un aussi puissant esprit on perdrait trop à se taire ; je veux vous écouter jusqu'au bout, et je veux même vous répondre quoique, dès à présent, j'aie peu d'espoir de vous convaincre. Vous venez de faire de la société moderne un tableau vraiment sinistre ; je ne puis savoir s'il est fidèle, mais il est au moins incomplet, car en toute chose, à côté du mal il y a

le bien, et vous ne m'avez montré que le mal ; vous ne m'avez, d'ailleurs, pas donné le moyen de vérifier jusqu'à quel point vous êtes dans le vrai, car je ne sais ni de quels peuples ni de quels États vous avez voulu parler, quand vous m'avez fait cette noire peinture des mœurs contemporaines.

MACHIAVEL

Eh bien, admettons que j'aie pris pour exemple celle de toutes les nations de l'Europe qui est la plus avancée en civilisation, et à qui, je m'empresse de le dire, pourrait le moins s'appliquer le portrait que je viens de faire....

MONTESQUIEU

C'est donc de la France que vous voulez parler ?

MACHIAVEL

Eh bien, oui.



## MONTESQUIEU

Vous avez raison, car c'est là qu'ont le moins pénétré les sombres doctrines du matérialisme. C'est la France qui est restée le foyer des grandes idées et des grandes passions dont vous croyez la source tarie, et c'est de là que sont partis ces grands principes du droit public, auxquels vous ne faites point de place dans le gouvernement des États.

## MACHIAVEL

Vous pouvez ajouter que c'est le champ d'expérience consacré des théories politiques.

## MONTESQUIEU

Je ne connais point d'expérience qui ait encore profité, d'une manière durable, à l'établissement du despotisme, en France pas plus qu'ailleurs, chez les nations contemporaines ; et c'est ce qui tout d'abord me fait trouver bien peu conformes à la réalité des choses, vos théories sur la nécessité du pouvoir absolu. Je ne connais, jusqu'à présent, que deux États en Europe complètement privés

des institutions libérales, qui ont modifié de toutes parts l'élément monarchique pur : ce sont la Turquie et la Russie, et encore si vous regardiez de près aux mouvements intérieurs qui s'opèrent au sein de cette dernière puissance, peut-être y trouveriez-vous les symptômes d'une transformation prochaine. Vous m'annoncez, il est vrai, que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les peuples, menacés d'une dissolution inévitable, reviendront au despotisme comme à l'arche de salut ; qu'ils se constitueront sous la forme de grandes monarchies absolues, analogues à celles de l'Asie ; ce n'est là qu'une prédiction : dans combien de temps s'accomplira-t-elle ?

#### MACHIAVEL

Avant un siècle.

#### MONTESQUIEU

Vous êtes devin ; un siècle, c'est toujours autant de gagné ; mais laissez-moi vous dire maintenant pourquoi votre prédiction ne s'accomplira pas. Les sociétés modernes ne

doivent plus être envisagées aujourd'hui avec les yeux du passé. Leurs mœurs, leurs habitudes, leurs besoins, tout a changé. Il ne faut donc pas se fier sans réserve aux inductions de l'analogie historique, quand il s'agit de juger de leurs destinées. Il faut se garder surtout de prendre pour des lois universelles des faits qui ne sont que des accidents, et de transformer en règles générales les nécessités de telles situations ou de tels temps. De ce que le despotisme est arrivé plusieurs fois dans l'histoire, comme conséquence des perturbations sociales, s'ensuit-il qu'il doit être pris pour règle de gouvernement ? De ce qu'il a pu servir de transition dans le passé, en conclurai-je qu'il soit propre à résoudre les crises des époques modernes ? N'est-il pas plus rationnel de dire que d'autres maux appellent d'autres remèdes, d'autres problèmes d'autres solutions, d'autres mœurs sociales d'autres mœurs politiques ? Une loi invariable des sociétés, c'est qu'elles tendent au perfectionnement, au progrès ; l'éternelle sagesse les y a, si je puis le dire, condamnées ; elle leur a refusé le mouvement en sens contraire.

Ce progrès, il faut qu'elles l'atteignent.

MACHIAVEL

Ou qu'elles meurent.

MONTESQUIEU

Ne nous plaçons pas dans les extrêmes ; les sociétés ne meurent jamais quand elles sont en voie d'enfantement. Lorsqu'elles se sont constituées sous le mode qui leur convient, leurs institutions peuvent s'altérer, tomber en décadence et périr ; mais elles ont duré plusieurs siècles. C'est ainsi que les divers peuples de l'Europe ont passé, par des transformations successives, du système féodal au système monarchique, et du système monarchique pur au régime constitutionnel. Ce développement progressif, dont l'unité est si imposante, n'a rien de fortuit ; il est arrivé comme la conséquence nécessaire du mouvement qui s'est opéré dans les idées avant de se traduire dans les faits.

Les sociétés ne peuvent avoir d'autres formes de gouvernement que celles qui sont en rapport

avec leurs principes, et c'est contre cette loi absolue que vous vous inscrivez, quand vous croyez le despotisme compatible avec la civilisation moderne. Tant que les peuples ont regardé la souveraineté comme une émanation pure de la volonté divine, ils se sont soumis sans murmure au pouvoir absolu ; tant que leurs institutions ont été insuffisantes pour assurer leur marche, ils ont accepté l'arbitraire. Mais, du jour où leurs droits ont été reconnus et solennellement déclarés ; du jour où des institutions plus fécondes ont pu résoudre par la liberté toutes les fonctions du corps social, la politique à l'usage des princes est tombée de son haut ; le pouvoir est devenu comme une dépendance du domaine public ; l'art du gouvernement s'est changé en une affaire d'administration. Aujourd'hui les choses sont ordonnées de telle sorte, dans les États, que la puissance dirigeante n'y paraît plus que comme le moteur des forces organisées.

À coup sûr, si vous supposez ces sociétés infectées de toutes les corruptions, de tous les vices dont vous me parliez il n'y a qu'un instant, elles marcheront d'un pas rapide vers la

décomposition ; mais comment ne voyez-vous pas que l'argument que vous en tirez est une véritable pétition de principe ? Depuis quand la liberté abaisse-t-elle les âmes et dégrade-t-elle les caractères ? Ce ne sont pas là les enseignements de l'histoire ; car elle atteste partout en traits de feu que les peuples les plus grands ont été les peuples les plus libres. Si les mœurs se sont avilées, comme vous le dites, dans quelque partie de l'Europe que j'ignore, c'est que le despotisme y aurait passé ; c'est que la liberté s'y serait éteinte ; il faut donc la maintenir là où elle est, et la rétablir là où elle n'est plus.

Nous sommes, en ce moment, ne l'oubliez pas, sur le terrain des principes ; et si les vôtres différent des miens, je leur demande d'être invariables ; or, je ne sais plus où j'en suis quand je vous entends vanter la liberté dans l'antiquité, et la proscrire dans les temps modernes, la repousser ou l'admettre suivant les temps ou les lieux. Ces distinctions, en les supposant justifiées, n'en laissent pas moins le principe intact, et c'est au principe seul que je m'attache.

## MACHIAVEL

Comme un habile pilote, je vois que vous évitez les écueils, en vous tenant dans la haute mer. Les généralités sont d'un grand secours dans la discussion ; mais j'avoue que je suis très impatient de savoir comment le grave Montesquieu s'en tirera avec le principe de la souveraineté populaire. Je n'ai pu savoir, jusqu'à ce moment, s'il faisait, ou non, partie de votre système. L'admettez-vous, ou ne l'admettez-vous pas ?

## MONTESQUIEU

Je ne puis répondre à une question qui se pose dans ces termes.

## MACHIAVEL

Je savais bien que votre raison elle-même se troublerait devant ce fantôme.

## MONTESQUIEU

Vous vous trompez, Machiavel ; mais, avant de vous répondre, je devais vous rappeler ce

qu'ont été mes écrits et le caractère de la mission qu'ils ont pu remplir. Vous avez rendu mon nom solidaire des iniquités de la Révolution française : c'est un jugement bien sévère pour le philosophe qui a marché d'un pas si prudent dans la recherche de la vérité. Né dans un siècle d'effervescence intellectuelle, à la veille d'une révolution qui devait emporter dans ma patrie les anciennes formes du gouvernement monarchique, je puis dire qu'aucune des conséquences prochaines du mouvement qui se faisait dans les idées n'échappa dès lors à ma vue. Je ne pus méconnaître que le système de la division des pouvoirs déplacerait nécessairement un jour le siège de la souveraineté.

Ce principe, mal connu, mal défini, mal appliqué surtout, pouvait engendrer des équivoques terribles, et bouleverser la société française de fond en comble. Le sentiment de ces périls devint la règle de mes ouvrages. Aussi tandis que d'imprudents novateurs, s'attaquant immédiatement à la source du pouvoir, préparaient, à leur insu, une catastrophe formidable, je m'appliquais uniquement à étudier



les formes des gouvernements libres, à dégager les principes proprement dits qui président à leur établissement. Homme d'État plutôt que philosophe, jurisconsulte plus que théologien, législateur pratique, si la hardiesse d'un tel mot m'est permise, plutôt que théoricien, je croyais faire plus pour mon pays en lui apprenant à se gouverner, qu'en mettant en question le principe même de l'autorité. À Dieu ne plaise pourtant que j'essaye de me faire un mérite plus pur aux dépens de ceux qui, comme moi, ont cherché de bonne foi la vérité ! Nous avons tous commis des fautes, mais à chacun la responsabilité de ses œuvres.

Oui, Machiavel, et c'est une concession que je n'hésite point à vous faire, vous aviez raison tout à l'heure quand vous disiez qu'il eût fallu que l'émancipation du peuple français se fît en conformité des principes supérieurs qui président à l'existence des sociétés humaines, et cette réserve vous laisse prévoir le jugement que je vais porter sur le principe de la souveraineté populaire.

D'abord, je n'admets point une désignation qui semble exclure de la souveraineté les classes les plus éclairées de la société. Cette distinction est fondamentale, parce qu'elle fera d'un État une démocratie pure ou un État représentatif. Si la souveraineté réside quelque part, elle réside dans la nation tout entière ; je l'appellerai donc tout d'abord la souveraineté nationale. Mais l'idée de cette souveraineté n'est pas une vérité absolue, elle n'est que relative. La souveraineté du pouvoir humain correspond à une idée profondément subversive, la souveraineté du droit humain ; c'est cette doctrine matérialiste et athée, qui a précipité la Révolution française dans le sang, et lui a infligé l'opprobre du despotisme après le délire de l'indépendance. Il n'est pas exact de dire que les nations sont maîtresses absolues de leurs destinées, car leur souverain maître c'est Dieu lui-même, et elles ne seront jamais hors de sa puissance. Si elles possédaient la souveraineté absolue, elles pourraient tout, même contre la justice éternelle, même contre Dieu ; qui oserait aller jusque-là ? Mais le principe du droit divin, avec la signification qui

s'y trouve communément attachée, n'est pas un principe moins funeste, car il voue les peuples à l'obscurantisme, à l'arbitraire, au néant, il reconstitue logiquement le régime des castes, il fait des peuples un troupeau d'esclaves, conduits, comme dans l'Inde, par la main des prêtres, et tremblant sous la verge du maître. Comment en serait-il autrement ? Si le souverain est l'envoyé de Dieu, s'il est le représentant même de la Divinité sur la terre, il a tout pouvoir sur les créatures humaines soumises à son empire, et ce pouvoir n'aura de frein que dans des règles générales d'équité, dont il sera toujours facile de s'affranchir.

C'est dans le champ qui sépare ces deux opinions extrêmes, que se sont livrées les furieuses batailles de l'esprit de parti ; les uns s'écrient : Point d'autorité divine ! les autres : Point d'autorité humaine ! Ô Providence suprême, ma raison se refuse à accepter l'une ou l'autre de ces alternatives ; elles me paraissent toutes deux un égal blasphème contre ta sagesse ! Entre le droit divin qui exclut l'homme et le droit humain qui exclut Dieu, il y a la vérité,

Machiavel ; les nations comme les individus sont libres entre les mains de Dieu. Elles ont tous les droits, tous les pouvoirs, à la charge d'en user suivant les règles de la justice éternelle. La souveraineté est humaine en ce sens qu'elle est donnée par les hommes, et que ce sont les hommes qui l'exercent ; elle est divine en ce sens qu'elle est instituée par Dieu, et qu'elle ne peut s'exercer que suivant les préceptes qu'il a établis.

## Sixième dialogue

MACHIAVEL

Je désirerais arriver à des conséquences précises. Jusqu'où la main de Dieu s'étend-elle sur l'humanité ? Qui est-ce qui fait les souverains ?

MONTESQUIEU

Ce sont les peuples.

MACHIAVEL

Il est écrit : *Per me reges regnant*. Ce qui signifie au pied de la lettre : Dieu fait les rois.

MONTESQUIEU

C'est une traduction à l'usage du Prince, ô Machiavel, et elle vous a été empruntée dans ce

siècle par un de vos plus illustres partisans<sup>1</sup>, mais ce n'est pas celle de l'Écriture sainte. Dieu a institué la souveraineté, il n'institue pas les souverains. Sa main toute-puissante s'est arrêtée là, parce que c'est là que commence le libre arbitre humain. Les rois règnent selon mes commandements, ils doivent régner suivant ma loi, tel est le sens du livre divin. S'il en était autrement, il faudrait dire que les bons comme les mauvais princes sont établis par la Providence ; il faudrait s'incliner devant Néron comme devant Titus, devant Caligula comme devant Vespasien. Non, Dieu n'a pas voulu que les dominations les plus sacrilèges pussent invoquer sa protection, que les tyrannies les plus viles pussent se réclamer de son investiture. Aux peuples comme aux rois il a laissé la responsabilité de leurs actes.

## MACHIAVEL

Je doute fort que tout cela soit orthodoxe. Quoi qu'il en soit, suivant vous, ce sont les

---

<sup>1</sup> Machiavel fait évidemment ici allusion à Joseph de Maistre, dont le nom se retrouve d'ailleurs plus loin. (*Note de l'Éditeur.*)

peuples qui disposent de l'autorité souveraine ?

### MONTESQUIEU

Prenez garde, en le contestant, de vous élever contre une vérité de pur sens commun. Ce n'est pas là une nouveauté dans l'histoire. Dans les temps anciens, au moyen âge, partout où la domination s'est établie en dehors de l'invasion ou de la conquête, le pouvoir souverain a pris naissance par la volonté libre des peuples, sous la forme originelle de l'élection. Pour n'en citer qu'un exemple, c'est ainsi qu'en France le chef de la race carlovingienne a succédé aux descendants de Clovis, et la dynastie de Hugues Capet à celle de Charlemagne<sup>1</sup>. Sans doute l'hérédité est venue se substituer à l'élection. L'éclat des services rendus, la reconnaissance publique, les traditions ont fixé la souveraineté dans les principales familles de l'Europe, et rien n'était plus légitime. Mais le principe de la toute-puissance nationale s'est constamment retrouvé au fond des révolutions, il a toujours été appelé

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 543, 544, liv. XXXI, ch. IV.

pour la consécration des pouvoirs nouveaux. C'est un principe antérieur et préexistant qui n'a fait que se réaliser plus étroitement dans les diverses constitutions des États modernes.

### MACHIAVEL

Mais si ce sont les peuples qui choisissent leurs maîtres, ils peuvent donc aussi les renverser ? S'ils ont le droit d'établir la forme de gouvernement qui leur convient, qui les empêchera d'en changer au gré de leur caprice ? Ce ne sera pas le régime de l'ordre et de la liberté qui sortira de vos doctrines, ce sera l'ère indéfinie des révolutions.

### MONTESQUIEU

Vous confondez le droit avec l'abus qui peut résulter de son exercice, les principes avec leur application ; ce sont là des distinctions fondamentales, sans lesquelles on ne peut s'entendre.



## MACHIAVEL

N'espérez pas m'échapper, je vous demande des conséquences logiques ; refusez-les-moi si vous le voulez. Je désire savoir si, d'après vos principes, les peuples ont le droit de renverser leurs souverains ?

## MONTESQUIEU

Oui, dans des cas extrêmes et pour des causes justes.

## MACHIAVEL

Qui sera juge de ces cas extrêmes et de la justice de ces extrémités ?

## MONTESQUIEU

Et qui voulez-vous qui le soit, sinon les peuples eux-mêmes ? Les choses se sont-elles passées autrement depuis le commencement du monde ? C'est là une sanction redoutable sans doute, mais salubre, mais inévitable. Comment ne voyez-vous pas que la doctrine contraire, celle qui commanderait aux hommes le respect des

gouvernements les plus odieux, les ferait retomber sous le joug du fatalisme monarchique ?

MACHIAVEL

Votre système n'a qu'un inconvénient, c'est qu'il suppose l'infailibilité de la raison chez les peuples ; mais n'ont-ils pas, comme les hommes, leurs passions, leurs erreurs, leurs injustices ?

MONTESQUIEU

Quand les peuples feront des fautes, ils en seront punis comme des hommes qui ont péché contre la loi morale.

MACHIAVEL

Et comment ?

MONTESQUIEU

Ils en seront punis par les fléaux de la discorde, par l'anarchie, par le despotisme même. Il n'y a pas d'autre justice sur la terre, en attendant celle de Dieu.

## MACHIAVEL

Vous venez de prononcer le mot de despotisme, vous voyez qu'on y revient.

## MONTESQUIEU

Cette objection n'est pas digne de votre grand esprit, Machiavel ; je me suis prêté aux conséquences les plus extrêmes des principes que vous combattez, cela suffisait pour que la notion du vrai fût faussée. Dieu n'a accordé aux peuples ni le pouvoir, ni la volonté de changer ainsi les formes de gouvernement qui sont le mode essentiel de leur existence. Dans les sociétés politiques comme dans les êtres organisés, la nature des choses limite d'elle-même l'expansion des forces libres. Il faut que la portée de votre argument se restreigne à ce qui est acceptable pour la raison.

Vous croyez que, sous l'influence des idées modernes, les révolutions seront plus fréquentes ; elles ne le seront pas davantage, il est possible qu'elles le soient moins. Les nations, en effet, comme vous le disiez tout à l'heure, vivent

actuellement par l'industrie, et ce qui vous paraît une cause de servitude est tout à la fois un principe d'ordre et de liberté. Les civilisations industrielles ont des plaies que je n'ignore point, mais il ne faut pas nier leurs bienfaits, ni dénaturer leurs tendances. Des sociétés qui vivent par le travail, par l'échange, par le crédit sont des sociétés essentiellement chrétiennes, quoi qu'on dise, car toutes ces formes si puissantes et si variées de l'industrie ne sont au fond que l'application de quelques grandes idées morales empruntées au christianisme, source de toute force comme de toute vérité.

L'industrie joue un rôle si considérable dans le mouvement des sociétés modernes, que l'on ne peut faire, au point de vue où vous vous placez, aucun calcul exact sans tenir compte de son influence ; et cette influence n'est pas du tout celle que vous avez cru pouvoir lui assigner. La science qui cherche les rapports de la vie industrielle et les maximes qui s'en dégagent, sont tout ce qu'il y a de plus contraire au principe de la concentration des pouvoirs. La tendance de l'économie politique est de ne voir dans

l'organisme politique qu'un mécanisme nécessaire, mais très coûteux, dont il faut simplifier les ressorts, et elle réduit le rôle du gouvernement à des fonctions tellement élémentaires, que son plus grand inconvénient est peut-être d'en détruire le prestige. L'industrie est l'ennemie-née des révolutions, car sans l'ordre social elle périt et avec elle s'arrête le mouvement vital des peuples modernes. Elle ne peut se passer de liberté, car elle ne vit que par des manifestations de la liberté ; et, remarquez-le bien, les libertés en matière d'industrie engendrent nécessairement les libertés politiques, si bien que l'on a pu dire que les peuples les plus avancés en industrie sont aussi les plus avancés en liberté. Laissez là l'Inde et laissez la Chine qui vivent sous le destin aveugle de la monarchie absolue, jetez les yeux en Europe, et vous verrez.

Vous venez de prononcer de nouveau le mot de *despotisme*, eh bien, Machiavel, vous dont le sombre génie s'est si profondément assimilé toutes les voies souterraines, toutes les combinaisons occultes, tous les artifices de lois et de gouvernement à l'aide desquels on peut

enchaîner le mouvement des bras et de la pensée chez les peuples ; vous qui méprisez les hommes, vous qui rêvez pour eux les dominations terribles de l'Orient, vous dont les doctrines politiques sont empruntées aux théories effrayantes de la mythologie indienne, veuillez me dire, je vous en conjure, comment vous vous y prendriez pour organiser le despotisme chez les peuples dont le droit public repose essentiellement sur la liberté, dont la morale et la religion développent tous les mouvements dans le même sens, chez des nations chrétiennes qui vivent par le commerce et par l'industrie, dans des États dont les corps politiques sont en présence de la publicité de la presse qui jette des flots de lumière dans les coins les plus obscurs du pouvoir ; faites appel à toutes les ressources de votre puissante imagination, cherchez, inventez, et si vous résolvez ce problème, je déclarerai avec vous que l'esprit moderne est vaincu.

## MACHIAVEL

Prenez garde, vous me donnez beau jeu, je pourrais vous prendre au mot.

MONTESQUIEU

Faites-le, je vous en conjure.

MACHIAVEL

Je compte bien n'y pas manquer.

MONTESQUIEU

Dans quelques heures nous serons peut-être séparés. Ces parages ne vous sont point connus, suivez-moi dans les détours que je vais faire avec vous le long de ce sombre sentier, nous pourrons éviter encore quelques heures le reflux des ombres que vous voyez là-bas.

## Septième dialogue

MACHIAVEL

Nous pouvons nous arrêter ici.

MONTESQUIEU

Je vous écoute.

MACHIAVEL

Je dois vous dire d'abord que vous vous êtes trompé du tout au tout sur l'application de mes principes. Le despotisme se présente toujours à vos yeux avec les formes caduques du monarchisme oriental, mais ce n'est pas ainsi que je l'entends ; avec des sociétés nouvelles, il faut employer des procédés nouveaux. Il ne s'agit pas aujourd'hui, pour gouverner, de commettre des iniquités violentes, de décapiter ses ennemis, de dépouiller ses sujets de leurs biens, de prodiguer les supplices ; non, la mort, la spoliation et les



tourments physiques ne peuvent jouer qu'un rôle assez secondaire dans la politique intérieure des États modernes.

MONTESQUIEU

C'est heureux.

MACHIAVEL

Sans doute j'ai peu d'admiration, je l'avoue, pour vos civilisations à *cylindres et à tuyaux* ; mais je marche, croyez-le bien, avec le siècle ; la puissance des doctrines auxquelles est attaché mon nom, c'est qu'elles s'accrochent à tous les temps et à toutes les situations. Machiavel aujourd'hui a *des petits-fils* qui savent le prix de ses leçons. On me croit bien vieux, et tous les jours je rajeunis sur la terre.

MONTESQUIEU

Vous raillez-vous ?

MACHIAVEL

Écoutez-moi et vous en jugerez. Il s'agit

moins aujourd'hui de violenter les hommes que de les désarmer, de comprimer leurs passions politiques que de *les effacer*, de combattre leurs instincts que de les tromper, de proscrire leurs idées que de leur donner le change en se les appropriant.

### MONTESQUIEU

Et comment cela ? Car je n'entends pas ce langage.

### MACHIAVEL

Permettez ; c'est là la partie morale de la politique, nous arriverons tout à l'heure aux applications. Le principal secret du gouvernement consiste à affaiblir l'esprit public, au point de le désintéresser complètement des idées et des principes avec lesquels on fait aujourd'hui les révolutions. Dans tous les temps, les peuples comme les hommes se sont payés de mots. Les apparences leur suffisent presque toujours ; ils n'en demandent pas plus. On peut donc établir des institutions factices qui répondent à un langage et à des idées également factices ; il faut

avoir le talent de ravir aux partis *cette phraséologie libérale*, dont ils s'arment contre le gouvernement. Il faut en saturer les peuples jusqu'à la lassitude, jusqu'au dégoût. On parle souvent aujourd'hui de la puissance de l'opinion, je vous montrerai qu'on lui fait exprimer ce qu'on veut quand on connaît bien les ressorts cachés du pouvoir. Mais avant de songer à la diriger, il faut l'étourdir, la frapper d'incertitude par d'étonnantes contradictions, opérer sur elle d'incessantes diversions, l'éblouir par toutes sortes de mouvements divers, l'égarer insensiblement dans ses voies. Un des grands secrets du jour est de savoir s'emparer des préjugés et des passions populaires, de manière à introduire une confusion de principes qui rend toute entente impossible entre ceux qui parlent la même langue et ont les mêmes intérêts.

### MONTESQUIEU

Où allez-vous avec ces paroles dont l'obscurité a quelque chose de sinistre ?

## MACHIAVEL

Si le sage Montesquieu entend mettre du sentiment à la place de la politique, je dois peut-être m'arrêter ici ; je n'ai pas prétendu me placer sur le terrain de la morale. Vous m'avez défié d'arrêter le mouvement dans vos sociétés sans cesse tourmentées par l'esprit d'anarchie et de révolte. Voulez-vous me laisser dire comment je résoudrais le problème ? Vous pouvez mettre à l'abri vos scrupules en acceptant cette thèse comme une question de curiosité pure.

## MONTESQUIEU

Soit.

## MACHIAVEL

Je conçois d'ailleurs que vous me demandiez des indications plus précises, j'y arriverai ; mais laissez-moi vous dire d'abord à quelles conditions essentielles le prince peut espérer aujourd'hui de consolider son pouvoir. Il devra s'attacher avant tout à détruire les partis, à dissoudre les forces collectives partout où elles

existent, à paralyser dans toutes ses manifestations l'initiative individuelle ; ensuite le niveau des caractères descendra de lui-même, et tous les bras molliront bientôt contre la servitude. Le pouvoir absolu ne sera plus un accident, il deviendra un besoin. Ces préceptes politiques ne sont pas entièrement nouveaux, mais, comme je vous le disais, ce sont les procédés qui doivent l'être. Un grand nombre de ces résultats peut s'obtenir par de simples règlements de police et d'administration. Dans vos sociétés si belles, si bien ordonnées, à la place des monarques absolus, vous avez mis *un monstre qui s'appelle l'État*, nouveau Briarée dont les bras s'étendent partout, organisme colossal de tyrannie à l'ombre duquel le despotisme renaîtra toujours. Eh bien, sous l'invocation de l'État, rien ne sera plus facile que de consommer l'œuvre occulte dont je vous parlais tout à l'heure, et les moyens d'action les plus puissants peut-être seront précisément ceux que l'on aura le talent d'emprunter à ce même régime industriel qui fait votre admiration.

À l'aide du seul pouvoir réglementaire, j'instituerais, par exemple, d'immenses

monopoles financiers, réservoirs de la fortune publique, dont dépendrait si étroitement le sort de toutes les fortunes privées, qu'elles s'engloutiraient avec le crédit de l'État le lendemain de toute catastrophe politique. Vous êtes un économiste, Montesquieu, pesez la valeur de cette combinaison.

Chef du gouvernement, tous mes édits, toutes mes ordonnances tendraient constamment au même but : annihiler les forces collectives et individuelles ; développer démesurément la prépondérance de l'État, en faire le souverain protecteur, promoteur et rémunérateur.

Voici une autre combinaison empruntée à l'ordre industriel : Dans le temps actuel, l'aristocratie, en tant que force politique, a disparu ; mais la bourgeoisie territoriale est encore un élément de résistance dangereux pour les gouvernements, parce qu'elle est d'elle-même indépendante ; il peut être nécessaire de l'appauvrir ou même de la ruiner complètement. Il suffit, pour cela, d'aggraver les charges qui pèsent sur la propriété foncière, de maintenir

l'agriculture dans un état d'infériorité relative, de favoriser à outrance le commerce et l'industrie, mais principalement la spéculation ; car la trop grande prospérité de l'industrie peut elle-même devenir un danger, en créant un nombre trop considérable de fortunes indépendantes.

On réagira utilement contre les grands industriels, contre les fabricants, par l'excitation à un luxe disproportionné, par l'élévation du taux des salaires, par des atteintes profondes habilement portées aux sources de la *production*. Je n'ai pas besoin de développer ces idées, vous sentez à merveille dans quelles circonstances et sous quels prétextes tout cela peut se faire. L'intérêt du peuple, et même une sorte de zèle pour la liberté, pour les grands principes économiques, couvriront aisément, si on le veut, le véritable but. Il est inutile d'ajouter que l'entretien perpétuel d'une armée formidable sans cesse exercée par des guerres extérieures doit être le complément indispensable de ce système ; il faut arriver à ce qu'il n'y ait plus, dans l'État, que des prolétaires, quelques millionnaires et des soldats.

## MONTESQUIEU

Continuez.

## MACHIAVEL

Voilà pour la politique intérieure de l'État. À l'extérieur il faut exciter, d'un bout de l'Europe à l'autre, la fermentation révolutionnaire que l'on comprime chez soi. Il en résulte deux avantages considérables : l'agitation libérale au dehors fait passer sur la compression du dedans. De plus, on tient par là en respect toutes les puissances, chez lesquelles on peut à son gré faire de l'ordre ou du désordre. Le grand point est d'enchevêtrer par des intrigues de cabinet tous les fils de la politique européenne de façon à jouer tour à tour les puissances avec qui l'on traite. Ne croyez pas que cette duplicité, si elle est bien soutenue, puisse tourner au détriment d'un souverain. Alexandre VI ne fit jamais que tromper dans ses négociations diplomatiques et cependant, il réussit toujours, tant il avait la science de



l'astuce<sup>1</sup>. Mais dans ce que vous appelez aujourd'hui *le langage officiel*, il faut un contraste frappant, et là on ne saurait affecter trop d'esprit de loyauté et conciliation ; les peuples qui ne voient que l'apparence des choses, feront une réputation de sagesse au souverain qui saura se conduire ainsi.

À toute agitation intérieure, il doit pouvoir répondre par une guerre extérieure ; à toute révolution imminente, par une guerre générale ; mais comme, en politique, les paroles ne doivent jamais être d'accord avec les actes, il faut que, dans ces diverses conjonctures, le prince soit assez habile pour déguiser ses véritables desseins sous des desseins contraires ; il doit toujours avoir l'air de céder à la pression de l'opinion quand il exécute ce que sa main a secrètement préparé.

Pour résumer d'un mot tout le système, la révolution se trouve contenue dans l'État, d'un côté, par la terreur de l'anarchie, de l'autre, par la

---

<sup>1</sup> Traité du Prince, p. 114, ch. XVII.

banqueroute, et, à tout prendre, par la guerre générale.

Vous avez pu voir déjà, par les indications rapides que je viens de vous donner, quel rôle important l'art de la parole est appelé à jouer dans la politique moderne. Je suis loin, comme vous le verrez, de dédaigner la presse, et je saurais au besoin me servir de la tribune ; l'essentiel est d'employer contre ses adversaires toutes les armes qu'ils pourraient employer contre vous. Non content de m'appuyer sur la force violente de la démocratie, je voudrais emprunter aux subtilités du droit leurs ressources les plus savantes. Quand on prend des décisions qui peuvent paraître injustes ou téméraires, il est essentiel de savoir les énoncer en de bons termes, de les appuyer des raisons les plus élevées de la morale et du droit.

Le pouvoir que je rêve, bien loin, comme vous le voyez, d'avoir des mœurs barbares, doit attirer à lui toutes les forces et tous les talents de la civilisation au sein de laquelle il vit. Il devra s'entourer de publicistes, d'avocats, de

jurisconsultes, d'hommes de pratique et d'administration, de gens qui connaissent à fond tous les secrets, tous les ressorts de la vie sociale, qui parlent tous les langages, qui aient étudié l'homme dans tous les milieux. Il faut les prendre partout, n'importe où, car ces gens-là rendent des services étonnants par les procédés ingénieux qu'ils appliquent à la politique. Il faut, avec cela, tout un monde d'économistes, de banquiers, d'industriels, de capitalistes, d'hommes à projets, d'hommes à millions, car tout au fond se résoudra par une question de chiffres.

Quant aux principales dignités, aux principaux démembrements du pouvoir, on doit s'arranger pour les donner à des hommes dont les antécédents et le caractère mettent un abîme entre eux et les autres hommes, dont chacun n'ait à attendre que la mort ou l'exil en cas de changement de gouvernement et soit dans la nécessité de défendre jusqu'au dernier souffle tout ce qui est.

Supposez pour un instant que j'aie à ma disposition les différentes ressources morales et

matérielles que je viens de vous indiquer, et donnez-moi maintenant une nation quelconque, entendez-vous ! Vous regardez comme un point capital, dans l'ESPRIT DES LOIS, *de ne pas changer le caractère d'une nation*<sup>1</sup> quand on veut lui conserver sa vigueur originelle, eh bien, je ne vous demanderais pas vingt ans pour transformer de la manière la plus complète le caractère européen le plus indomptable et pour le rendre aussi docile à la tyrannie que celui du plus petit peuple de l'Asie.

### MONTESQUIEU

Vous venez d'ajouter, en vous jouant, un chapitre au traité du Prince. Quelles que soient vos doctrines, je ne les discute pas ; je ne vous fais qu'une observation. Il est évident que vous n'avez nullement tenu l'engagement que vous aviez pris ; l'emploi de tous ces moyens suppose l'existence du pouvoir absolu, et je vous ai demandé précisément comment vous pourriez l'établir dans des sociétés politiques qui reposent

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 252 et s., liv. XIX, ch. V.

sur des institutions libérales.

MACHIAVEL

Votre observation est parfaitement juste et je n'entends pas y échapper. Ce début n'était qu'une préface.

MONTESQUIEU

Je vous mets en présence d'un État fondé sur des institutions représentatives, monarchie ou république ; je vous parle d'une nation familiarisée de longue main avec la liberté, et je vous demande, comment, de là, vous pourrez retourner au pouvoir absolu.

MACHIAVEL

Rien n'est plus facile.

MONTESQUIEU

Voyons ?

# Deuxième partie

## Huitième dialogue

MACHIAVEL

Je prends l'hypothèse qui m'est le plus contraire, je prends un État constitué en république. Avec une monarchie, le rôle que je me propose de jouer serait trop facile. Je prends une République, parce qu'avec une semblable forme de gouvernement, je vais rencontrer une résistance, presque insurmontable en apparence, dans les idées, dans les mœurs, dans les lois. Cette hypothèse vous contrarie-t-elle ? J'accepte de vos mains un État quelle que soit sa forme, grand ou petit, je le suppose doté de toutes les institutions qui garantissent la liberté, et je vous adresse cette seule question : Croyez-vous le pouvoir à l'abri d'un coup de main ou de ce que l'on appelle aujourd'hui un coup d'État ?

## MONTESQUIEU

Non, cela est vrai ; mais vous m'accorderez du moins qu'une telle entreprise sera singulièrement difficile dans les sociétés politiques contemporaines, telles qu'elles sont organisées.

## MACHIAVEL

Et pourquoi ? Ces sociétés ne sont-elles pas, comme de tout temps, en proie à des factions ? N'y a-t-il pas partout des éléments de guerre civile, des partis, des prétendants ?

## MONTESQUIEU

C'est possible ; mais je crois pouvoir vous faire sentir d'un mot où est votre erreur. Ces usurpations, nécessairement très rares parce qu'elles sont pleines de périls et qu'elles répugnent aux mœurs modernes, en supposant qu'elles réussissent, n'auraient nullement l'importance que vous paraissez leur attribuer. Un changement de pouvoir n'amènerait par un changement d'institutions. Un prétendant troublera l'État, soit ; son parti triomphera, je



l'admets ; le pouvoir est en d'autres mains, voilà tout ; mais le droit public et le fond même des institutions restent d'aplomb. C'est là ce qui me touche.

MACHIAVEL

Est-il vrai que vous ayez une telle illusion ?

MONTESQUIEU

Établissez le contraire.

MACHIAVEL

Vous m'accordez donc, pour un moment, le succès d'une entreprise armée contre le pouvoir établi ?

MONTESQUIEU

Oui.

MACHIAVEL

Remarquez bien alors dans quelle situation je me trouve placé. J'ai supprimé momentanément tout pouvoir autre que le mien. Si les institutions

encore debout peuvent élever devant moi quelque obstacle, c'est de pure forme ; en fait, les actes de ma volonté ne peuvent rencontrer aucune résistance réelle ; enfin je suis dans cette condition extra-légale, que les Romains appelaient d'un mot si beau et si puissamment énergique : *la dictature*. C'est-à-dire que je puis tout ce que je veux à l'heure présente, que je suis législateur, exécuter, justicier, et à cheval comme chef d'armée.

Retenez ceci. Maintenant j'ai triomphé par l'appui d'une faction, c'est-à-dire que cet événement n'a pu s'accomplir qu'au milieu d'une profonde dissension intérieure. On peut dire au hasard, mais sans se tromper, quelles en sont les causes. Ce sera un antagonisme entre l'aristocratie et le peuple ou entre le peuple et la bourgeoisie. Pour le fond des choses, ce ne peut être que cela ; à la surface, ce sera un pêle-mêle d'idées, d'opinions, d'influences et de courants contraires, comme dans tous les États où la liberté aura été un moment déchaînée. Il y aura là des éléments politiques de toute espèce, des tronçons de partis autrefois victorieux,

aujourd'hui vaincus, des ambitions effrénées, des convoitises ardentes, des haines implacables, des terreurs partout, des hommes de toute opinion et de toute doctrine, des restaurateurs d'anciens régimes, des démagogues, des anarchistes, des utopistes, tous à l'œuvre, tous travaillant également de leur côté au renversement de l'ordre établi. Que faut-il conclure d'une telle situation ? Deux choses : la première, c'est que le pays a un grand besoin de repos et qu'il ne refusera rien à qui pourra le lui donner ; la seconde, c'est qu'au milieu de cette division des partis, il n'y a point de force réelle ou plutôt qu'il n'y en a qu'une, le peuple.

Je suis, moi, un prétendant victorieux ; je porte, je suppose, un grand nom historique propre à agir sur l'imagination des masses. Comme Pisistrate, comme César, comme Néron même ; je m'appuierai sur le peuple ; c'est *l'a b c* de tout usurpateur. C'est là la puissance aveugle qui donnera le moyen de tout faire impunément, c'est là l'autorité, c'est là le nom qui couvrira tout. Le peuple en effet se soucie bien de vos fictions légales et de vos garanties constitutionnelles !

J'ai fait le silence au milieu des factions, et maintenant vous allez voir comme je vais marcher.

Peut-être vous rappelez-vous les règles que j'ai établies dans le traité du Prince pour conserver les provinces conquises. L'usurpateur d'un État est dans une situation analogue à celle d'un conquérant. Il est condamné à tout renouveler, à dissoudre l'État, à détruire la cité, à changer la face des mœurs.

C'est là le but, mais dans les temps actuels il n'y faut tendre que par des voies obliques, des moyens détournés, des combinaisons habiles, et, autant que possible, exemptes de violence. Je ne détruirai donc pas directement les institutions, mais je les toucherai une à une par un trait de main inaperçu qui en dérangera le mécanisme. Ainsi je toucherai tour à tour à l'organisation judiciaire, au suffrage, à la presse, à la liberté individuelle, à l'enseignement.

Par-dessus les lois primitives je ferai passer toute une législation nouvelle qui, sans abroger expressément l'ancienne, la masquera d'abord,

puis bientôt l'effacera complètement. Telles sont mes conceptions générales, maintenant vous allez voir les détails d'exécution.

MONTESQUIEU

Que n'êtes-vous encore dans les jardins de Ruccellai, ô Machiavel, pour professer ces belles leçons, et combien il est regrettable que la postérité ne puisse pas vous entendre !

MACHIAVEL

Rassurez-vous ; pour qui sait lire, tout cela est dans le traité du Prince.

MONTESQUIEU

Eh bien, vous êtes au lendemain de votre coup d'État, qu'allez-vous faire ?

MACHIAVEL

Une grande chose, puis une très petite.

MONTESQUIEU

Voyons d'abord la grande ?

## MACHIAVEL

Après le succès d'un coup de force contre le pouvoir établi, tout n'est pas fini, et les partis ne se tiennent généralement pas pour battus. On ne sait pas encore au juste ce que vaut l'énergie de l'usurpateur, on va l'essayer, on va se lever contre lui les armes à la main. Le moment est venu d'imprimer une terreur qui frappe la cité entière et fasse défaillir les âmes les plus intrépides.

## MONTESQUIEU

Qu'allez-vous faire ? Vous m'aviez dit que vous aviez répudié le sang.

## MACHIAVEL

Il ne s'agit pas ici de fausse humanité. La société est menacée, elle est en état de légitime défense ; l'excès des rigueurs et même de la cruauté préviendra pour l'avenir de nouvelles effusions de sang. Ne me demandez pas ce que l'on fera ; il faut que les âmes soient terrifiées une fois pour toutes et que la peur les détrempe.

MONTESQUIEU

Oui, je me rappelle ; c'est là ce que vous enseignez dans le traité du Prince en racontant la sinistre exécution de Borgia dans Césène<sup>1</sup>. Vous êtes bien le même.

MACHIAVEL

Non, non, vous le verrez plus tard ; je n'agis ainsi que par nécessité, et j'en souffre.

MONTESQUIEU

Mais qui donc le versera, ce sang ?

MACHIAVEL

L'armée ! cette grande justicière des États ; elle dont la main ne déshonore jamais ses victimes. Deux résultats de la plus grande importance seront atteints par l'intervention de l'armée dans la répression. À partir de ce moment, d'une part elle se trouvera pour toujours en hostilité avec la population civile qu'elle aura

---

<sup>1</sup> Traité du Prince, p. 47, ch. VII.

châtiée sans ménagement, de l'autre elle se rattachera d'une manière indissoluble au sort de son chef.

MONTESQUIEU

Et vous croyez que ce sang ne retombera pas sur vous ?

MACHIAVEL

Non, car aux yeux du peuple, le souverain, en définitive, est étranger aux excès d'une soldatesque qu'il n'est pas toujours facile de contenir. Ceux qui pourront en être responsables, ce seront les généraux, les ministres qui auront exécuté mes ordres. Ceux-là, je vous l'affirme, me seront dévoués jusqu'à leur dernier soupir, car ils savent bien ce qui les attendrait après moi.

MONTESQUIEU

C'est donc là votre premier acte de souveraineté ! Voyons maintenant le second ?



## MACHIAVEL

Je ne sais si vous avez remarqué quelle est, en politique, la puissance des petits moyens. Après ce que je viens de vous dire, je ferai frapper à mon effigie toute la nouvelle monnaie, dont j'émettrai une quantité considérable.

## MONTESQUIEU

Mais au milieu des premiers soucis de l'État, ce serait une mesure puérile.

## MACHIAVEL

Vous croyez cela ? Vous n'avez pas pratiqué le pouvoir. L'effigie humaine imprimée sur la monnaie, c'est le signe même de la puissance. Au premier abord il y aura des esprits orgueilleux qui en tressailliront de colère, mais on s'y habituera ; les ennemis mêmes de mon pouvoir seront obligés d'avoir mon portrait dans leur escarcelle. Il est bien certain que l'on s'habitue peu à peu à regarder avec des yeux plus doux les traits qui sont partout imprimés sur le signe matériel de nos jouissances. Du jour où mon effigie est sur la

monnaie, je suis roi.

MONTESQUIEU

J'avoue que cet aperçu est nouveau pour moi ; mais passons. Vous n'avez pas oublié que les peuples nouveaux ont la faiblesse de se donner des constitutions qui sont les garanties de leurs droits ? Avec votre pouvoir issu de la force, avec les projets que vous me révélez, vous allez peut-être vous trouver embarrassé en présence d'une charte fondamentale dont tous les principes, toutes les règles, toutes les dispositions sont contraires à vos maximes de gouvernement.

MACHIAVEL

Je ferai une autre constitution, voilà tout.

MONTESQUIEU

Et vous pensez que cela ne sera pas autrement difficile ?

MACHIAVEL

Où serait la difficulté ? Il n'y a pas, pour le

moment, d'autre volonté, d'autre force que la mienne et j'ai pour base d'action l'élément populaire.

### MONTESQUIEU

C'est vrai. J'ai pourtant un scrupule : d'après ce que vous venez de me dire, j'imagine que votre constitution ne sera pas un monument de liberté. Vous pensez qu'il suffira d'une seule crise de la force, d'une seule violence heureuse pour ravir à une nation tous ses droits, toutes ses conquêtes, toutes ses institutions, tous les principes avec lesquels elle a pris l'habitude de vivre ?

### MACHIAVEL

Permettez ! Je ne vais pas si vite. Je vous disais, il y a peu d'instant, que les peuples étaient comme les hommes, qu'ils tenaient plus aux apparences qu'à la réalité des choses ; c'est là, en politique, une règle dont je suivrais scrupuleusement les indications ; veuillez me rappeler les principes auxquels vous tenez le plus et vous verrez que je n'en suis pas aussi

embarrassé que vous paraissent le croire.

MONTESQUIEU

Qu'allez-vous en faire, ô Machiavel ?

MACHIAVEL

Ne craignez rien, nommez-les-moi.

MONTESQUIEU

Je ne m'y fie point, je vous l'avoue.

MACHIAVEL

Eh bien, je vous les rappellerai moi-même. Vous ne manquerez sans doute pas de me parler du principe de la séparation des pouvoirs, de la liberté de la parole et de la presse, de la liberté religieuse, de la liberté individuelle, du droit d'association, de l'égalité devant la loi, de l'inviolabilité de la propriété et du domicile, du droit de pétition, du libre consentement de l'impôt, de la proportionnalité des peines, de la non rétroactivité des lois ; en est-ce assez et en souhaitez-vous encore ?

MONTESQUIEU

Je crois que c'est beaucoup plus qu'il n'en faut, Machiavel, pour mettre votre gouvernement mal à l'aise.

MACHIAVEL

C'est là ce qui vous trompe, et cela est si vrai, que je ne vois nul inconvénient à proclamer ces principes ; j'en ferai même, si vous le voulez, le préambule de ma constitution.

MONTESQUIEU

Vous m'avez déjà prouvé que vous étiez un grand magicien.

MACHIAVEL

Il n'y a point de magie là-dedans, il n'y a que du savoir-faire politique.

MONTESQUIEU

Mais comment, ayant inscrit ces principes en tête de votre constitution, vous y prendrez-vous pour ne pas les appliquer ?

MACHIAVEL

Ah ! prenez garde, je vous ai dit que je proclamerais ces principes, mais je ne vous ai pas dit que je les inscrirais ni même que je les désignerais expressément.

MONTESQUIEU

Comment l'entendez-vous ?

MACHIAVEL

Je n'entrerais dans aucune récapitulation ; je me bornerais à déclarer au peuple que je reconnais et que je confirme les grands principes du droit moderne.

MONTESQUIEU

La portée de cette réticence m'échappe.

MACHIAVEL

Vous allez reconnaître combien elle est importante. Si j'énumérais expressément ces droits, ma liberté d'action serait enchaînée vis-à-vis de ceux que j'aurais déclarés ; c'est ce que je

ne veux pas. En ne les nommant point, je parais les accorder tous et je n'en accorde spécialement aucun ; cela me permettra plus tard d'écarter, par voie d'exception, ceux que je jugerai dangereux.

MONTESQUIEU

Je comprends.

MACHIAVEL

Parmi ces principes, d'ailleurs, les uns appartiennent au droit politique et constitutionnel proprement dit, les autres au droit civil. C'est là une distinction qui doit toujours servir de règle dans l'exercice du pouvoir absolu. C'est à leurs droits civils que les peuples tiennent le plus ; je n'y toucherai pas, si je puis, et, de cette manière, une partie de mon programme au moins se trouvera remplie.

MONTESQUIEU

Et quant aux droits politiques... ?

## MACHIAVEL

J'ai écrit dans le traité du Prince la maxime que voici, et qui n'a pas cessé d'être vraie : « Les gouvernés seront toujours contents du prince, lorsqu'il ne touchera ni à leurs biens, ni à leur honneur, et dès lors il n'a plus à combattre que les prétentions d'un petit nombre de mécontents, dont il vient facilement à bout. » Ma réponse à votre question est là.

## MONTESQUIEU

On pourrait, à la rigueur, ne pas la trouver suffisante ; on pourrait vous répondre que les droits politiques aussi sont des biens ; qu'il importe aussi à l'honneur des peuples de les maintenir, et qu'en y touchant vous portez en réalité atteinte à leurs biens comme à leur honneur. On pourrait ajouter encore que le maintien des droits civils est lié au maintien des droits politiques par une étroite solidarité. Qui garantira les citoyens que si vous les dépouillez aujourd'hui de la liberté politique, vous ne les dépouillerez pas demain de la liberté



individuelle ; que si vous attendez aujourd'hui à leur liberté, vous n'attendrez pas demain à leur fortune ?

### MACHIAVEL

Il est certain que l'argument est présenté avec beaucoup de vivacité, mais je crois que vous en comprenez parfaitement aussi l'exagération. Vous semblez toujours croire que les peuples modernes sont affamés de liberté. Avez-vous prévu le cas où ils n'en veulent plus, et pouvez-vous demander aux princes d'avoir pour elle plus de passion que n'en ont les peuples ? Or, dans vos sociétés si profondément relâchées, où l'individu ne vit plus que dans la sphère de son égoïsme et de ses intérêts matériels, interrogez le plus grand nombre, et vous verrez si, de tous côtés, on ne vous répond pas : Que me fait la politique ? que m'importe la liberté ? Est-ce que tous les gouvernements ne sont pas les mêmes ? est-ce qu'un gouvernement ne doit pas se défendre ?

Remarquez-le bien, d'ailleurs, ce n'est même

pas le peuple qui tiendra ce langage ; ce seront les bourgeois, les industriels, les gens instruits, les riches, les lettrés, tous ceux qui sont en état d'apprécier vos belles doctrines de droit public. Ils me béniront, ils s'écrieront que je les ai sauvés, qu'ils sont en état de minorité, qu'ils sont incapables de se conduire. Tenez, les nations ont je ne sais quel secret amour pour les vigoureux génies de la force. À tous les actes violents marqués du talent de l'artifice, vous entendrez dire avec une admiration qui surmontera le blâme : Ce n'est pas bien, soit, mais c'est habile, c'est bien joué, c'est fort !

MONTESQUIEU

Vous allez donc rentrer dans la partie professionnelle de vos doctrines ?

MACHIAVEL

Non pas, nous en sommes à l'exécution. J'aurais certainement fait quelques pas de plus si vous ne m'aviez obligé à une digression. Reprenons.

## Neuvième dialogue

MONTESQUIEU

Vous en étiez au lendemain d'une constitution faite par vous sans l'assentiment de la nation.

MACHIAVEL

Ici je vous arrête ; je n'ai jamais prétendu froisser à ce point des idées reçues dont je connais l'empire.

MONTESQUIEU

Vraiment !

MACHIAVEL

Je parle très sérieusement.

MONTESQUIEU

Vous comptez donc associer la nation *au*

*nouvel œuvre fondamentale* que vous préparez ?

MACHIAVEL

Oui, sans doute. Cela vous étonne ? Je ferai bien mieux : je ferai d'abord ratifier par le vote populaire le coup de force que j'ai accompli contre l'État ; je dirai au peuple, dans les termes qui conviendront : Tout marchait mal ; j'ai tout brisé, je vous ai sauvé, voulez-vous de moi ? vous êtes libre de me condamner ou de m'absoudre par votre vote.

MONTESQUIEU

Libre sous le poids de la terreur et de la force armée.

MACHIAVEL

On m'acclamera.

MONTESQUIEU

Je le crois.

## MACHIAVEL

Et le vote populaire, dont j'ai fait l'instrument de mon pouvoir, deviendra la base même de mon gouvernement. J'établirai un suffrage sans distinction de classe ni de cens, avec lequel l'absolutisme sera organisé d'un seul coup.

## MONTESQUIEU

Oui, car d'un seul coup vous brisez en même temps l'unité de la famille, vous dépréciez le suffrage, vous annulez la prépondérance des lumières et vous faites du nombre une puissance aveugle qui se dirige à votre gré.

## MACHIAVEL

Je réalise un progrès auquel aspirent ardemment aujourd'hui tous les peuples de l'Europe : J'organise le suffrage universel comme Washington aux États-Unis, et le premier usage que j'en fais est de lui soumettre ma constitution.

## MONTESQUIEU

Quoi ! vous allez la faire discuter dans des

assemblées primaires ou secondaires ?

MACHIAVEL

Oh ! laissons là, je vous prie, vos idées du XVIII<sup>e</sup> siècle ; elles ne sont déjà plus du temps présent.

MONTESQUIEU

Eh bien, de quelle manière alors ferez-vous délibérer sur l'acceptation de votre constitution ? comment les articles organiques en seront-ils discutés ?

MACHIAVEL

Mais je n'entends pas qu'ils soient discutés du tout, je croyais vous l'avoir dit.

MONTESQUIEU

Je n'ai fait que vous suivre sur le terrain des principes qu'il vous a plu de choisir. Vous m'avez parlé des États-Unis d'Amérique ; je ne sais pas si vous êtes un nouveau Washington, mais ce qu'il y a de certain, c'est que la

constitution actuelle des États-Unis a été discutée, délibérée et votée par les représentants de la nation.

#### MACHIAVEL

De grâce, ne confondons pas les temps, les lieux et les peuples : nous sommes en Europe ; ma constitution est présentée en bloc, elle est acceptée en bloc.

#### MONTESQUIEU

Mais en agissant ainsi vous ne déguisez rien pour personne. Comment, en votant dans ces conditions, le peuple peut-il savoir ce qu'il fait et jusqu'à quel point il s'engage ?

#### MACHIAVEL

Et où avez-vous jamais vu qu'une constitution vraiment digne de ce nom, vraiment durable, ait jamais été le résultat d'une délibération populaire ? Une constitution doit sortir tout armée de la tête d'un seul homme ou ce n'est qu'une œuvre condamnée au néant. Sans

homogénéité, sans liaison dans ses parties, sans force pratique, elle portera nécessairement l’empreinte de toutes les faiblesses de vues qui ont présidé à sa rédaction.

Une constitution, encore une fois, ne peut être que l’œuvre d’un seul ; jamais les choses ne se sont passées autrement, j’en atteste l’histoire de tous les fondateurs d’empire, l’exemple des Sésostris, des Solon, des Lycurgue, des Charlemagne, des Frédéric II, des Pierre I<sup>er</sup>.

MONTESQUIEU

C’est un chapitre d’un de vos disciples que vous allez me développer là.

MACHIAVEL

Et de qui donc ?

MONTESQUIEU

De Joseph de Maistre. Il y a là des considérations générales qui ne sont pas sans vérité, mais que je trouve sans application. On dirait, à vous entendre, que vous allez tirer un



peuple du chaos ou de la nuit profonde de ses premières origines. Vous ne paraissez pas vous souvenir que, dans l'hypothèse où nous nous plaçons, la nation a atteint l'apogée de sa civilisation, que son droit public est fondé, et qu'elle est en possession d'institutions régulières.

#### MACHIAVEL

Je ne dis pas non ; aussi vous allez voir que je n'ai pas besoin de détruire de fond en comble vos institutions pour arriver à mon but. Il me suffira d'en modifier l'économie et d'en changer les combinaisons.

#### MONTESQUIEU

Expliquez-vous ?

#### MACHIAVEL

Vous m'avez fait tout à l'heure un cours de politique constitutionnelle, je compte le mettre à profit. Je ne suis, d'ailleurs, pas aussi étranger qu'on le croit généralement en Europe, à toutes ces idées de bascule politique ; vous avez pu vous

en apercevoir par mes discours sur Tite-Live. Mais revenons au fait. Vous remarquiez avec raison, il y a un instant, que dans les États parlementaires de l'Europe les pouvoirs publics étaient distribués à peu près partout de la même manière entre un certain nombre de corps politiques dont le jeu régulier constituait le gouvernement.

Ainsi on retrouve partout, sous des noms divers, mais avec des attributions à peu près uniformes, une organisation ministérielle, un sénat, un corps législatif, un conseil d'État, une cour de cassation ; je dois vous faire grâce de tout développement inutile sur le mécanisme respectif de ces pouvoirs, dont vous connaissez mieux que moi le secret ; il est évident que chacun d'eux répond à une fonction essentielle du gouvernement. Vous remarquerez bien que c'est la fonction que j'appelle essentielle, ce n'est pas l'institution. Ainsi il faut qu'il y ait un pouvoir dirigeant, un pouvoir modérateur, un pouvoir législatif, un pouvoir règlementaire, cela ne fait pas de doute.

## MONTESQUIEU

Mais, si je vous comprends bien, ces divers pouvoirs n'en font qu'un à vos yeux et vous allez donner tout cela à un seul homme en supprimant les institutions.

## MACHIAVEL

Encore une fois, c'est ce qui vous trompe. On ne pourrait pas agir ainsi sans danger. On ne le pourrait pas chez vous surtout, avec le fanatisme qui y règne pour ce que vous appelez les principes de 89 ; mais veuillez bien m'écouter : En statique le déplacement d'un point d'appui fait changer la direction de la force, en mécanique le déplacement d'un ressort fait changer le mouvement. En apparence pourtant c'est le même appareil, c'est le même mécanisme. De même encore en physiologie le tempérament dépend de l'état des organes. Si les organes sont modifiés, le tempérament change. Eh bien, les diverses institutions dont nous venons de parler fonctionnent dans l'économie gouvernementale comme de véritables organes

dans le corps humain. Je toucherai aux organes, les organes resteront, mais la complexion politique de l'État sera changée. Concevez-vous ?

### MONTESQUIEU

Ce n'est pas difficile, et il ne fallait point de périphrases. Vous gardez les noms, vous ôtez les choses. C'est ce qu'Auguste fit à Rome quand il détruisit la République. Il y avait toujours un consulat, une préture, une censure, un tribunat ; mais il n'y avait plus ni consuls, ni préteurs, ni censeurs, ni tribuns.

### MACHIAVEL

Avouez qu'on peut choisir de plus mauvais modèles. Tout se peut faire en politique, à la condition de flatter les préjugés publics et de garder du respect pour les apparences.

### MONTESQUIEU

Ne rentrez pas dans les généralités ; vous voilà à l'œuvre, je vous suis.

## MACHIAVEL

N'oubliez pas à quelles convictions personnelles chacun de mes actes va prendre sa source. À mes yeux vos gouvernements parlementaires ne sont que des écoles de dispute, que des foyers d'agitations stériles au milieu desquels s'épuise l'activité féconde des nations que la tribune et la presse condamnent à l'impuissance. En conséquence je n'ai pas de remords ; je pars d'un point de vue élevé et mon but justifie mes actes.

À des théories abstraites je substitue la raison pratique, l'expérience des siècles, l'exemple des hommes de génie qui ont fait de grandes choses par les mêmes moyens ; je commence par rendre au pouvoir ses conditions vitales.

Ma première réforme s'appesantit immédiatement sur votre prétendue responsabilité ministérielle. Dans les pays de centralisation, comme le vôtre, par exemple, où l'opinion, par un sentiment instinctif, rapporte tout au chef de l'État, le bien comme le mal, inscrire en tête d'une charte que le souverain est irresponsable,

c'est mentir au sentiment public, c'est établir une fiction qui s'évanouira toujours au bruit des révolutions.

Je commence donc par rayer de ma constitution le principe de la responsabilité ministérielle ; le souverain que j'institue sera seul responsable devant le peuple.

MONTESQUIEU

À la bonne heure, il n'y a pas là d'ambages.

MACHIAVEL

Dans votre système parlementaire, les représentants de la nation ont, comme vous me l'expliquiez, l'initiative des projets de loi seuls ou concurremment avec le pouvoir exécutif ; eh bien, c'est la source des plus graves abus, car dans un pareil ordre de choses, chaque député peut, à tout propos, se substituer au gouvernement en présentant les projets de lois les moins étudiés, les moins approfondis ; que dis-je ? avec l'initiative parlementaire, la Chambre renversera, quand elle voudra, le gouvernement.

Je raye l'initiative parlementaire. La proposition des lois n'appartiendra qu'au souverain.

MONTESQUIEU

Je vois que vous entrez par la meilleure voie dans la carrière du pouvoir absolu ; car dans un État où l'initiative des lois n'appartient qu'au souverain, c'est à peu près le souverain qui est le seul législateur ; mais avant que vous n'alliez plus loin, je désirerais vous faire une objection. Vous voulez vous affermir sur le roc, et je vous trouve assis sur le sable.

MACHIAVEL

Comment ?

MONTESQUIEU

N'avez-vous pas pris le suffrage populaire pour base de votre pouvoir ?

MACHIAVEL

Sans doute.

## MONTESQUIEU

Eh bien, vous n'êtes qu'un mandataire révocable au gré du peuple, en qui seul réside la véritable souveraineté. Vous avez cru pouvoir faire servir ce principe au maintien de votre autorité, vous ne vous apercevez donc pas qu'on vous renversera quand on voudra ? D'autre part, vous vous êtes déclaré seul responsable ; vous comptez donc être un ange ? Mais soyez-le si vous voulez, on ne s'en prendra pas moins à vous de tout le mal qui pourra arriver, et vous périrez à la première crise.

## MACHIAVEL

Vous anticipez : l'objection vient trop tôt, mais j'y réponds de suite, puisque vous m'y forcez. Vous vous trompez étrangement si vous croyez que je n'ai pas prévu l'argument. Si mon pouvoir était troublé, ce ne pourrait être que par des factions. Je suis gardé contre elles par deux droits essentiels que j'ai mis dans ma constitution.



MONTESQUIEU

Quels sont donc ces droits ?

MACHIAVEL

L'appel au peuple, le droit de mettre le pays en état de siège ; je suis chef d'armée, j'ai toute la force publique entre les mains ; à la première insurrection contre mon pouvoir, les baïonnettes me feraient raison de la résistance et je retrouverais dans l'urne populaire une nouvelle consécration de mon autorité.

MONTESQUIEU

Vous avez des arguments sans réplique ; mais revenons, je vous prie, au Corps législatif que vous avez installé ; sur ce point, je ne vous vois pas hors d'embarras ; vous avez privé cette assemblée de l'initiative parlementaire, mais il lui reste le droit de voter les lois que vous présenterez à son adoption. Vous ne comptez sans doute pas le lui laisser exercer ?

## MACHIAVEL

Vous êtes plus ombrageux que moi, car je vous avoue que je ne vois à cela aucun inconvénient. Nul autre que moi-même ne pouvant présenter la loi, je n'ai pas à craindre qu'il s'en fasse aucune contre mon pouvoir. J'ai la clef du tabernacle. Ainsi que je vous l'ai dit d'ailleurs, il entre dans mes plans de laisser subsister en apparence les institutions. Seulement je dois vous déclarer que je n'entends pas laisser à la Chambre ce que vous appelez le droit d'amendement. Il est évident qu'avec l'exercice d'une telle faculté, il n'est pas de loi qui ne pourrait être déviée de son but primitif et dont l'économie ne fût susceptible d'être changée. La loi est acceptée ou rejetée, il n'y a pas d'autre alternative.

## MONTESQUIEU

Mais il n'en faudrait pas davantage pour vous renverser : il suffirait pour cela que l'assemblée législative repoussât systématiquement tous vos projets de loi ou seulement qu'elle refusât de

voter l'impôt.

## MACHIAVEL

Vous savez parfaitement que les choses ne peuvent se passer ainsi. Une chambre, quelle qu'elle soit, qui entraverait par un tel acte de témérité le mouvement des affaires publiques se suiciderait elle-même. J'aurais mille moyens d'ailleurs de neutraliser le pouvoir d'une telle assemblée. Je réduirais de moitié le nombre des représentants et j'aurais, par suite, moitié moins de passions politiques à combattre. Je me réserverais la nomination des présidents et des vice-présidents qui dirigent les délibérations. Au lieu de sessions permanentes, je réduirais à quelques mois la tenue de l'assemblée. Je ferais surtout une chose qui est d'une très grande importance, et dont la pratique commence déjà à s'introduire, m'a-t-on dit : j'abolirais la gratuité du mandat législatif ; je voudrais que les députés reçussent un émolument, que leurs fonctions fussent, en quelque sorte, salariées. Je regarde cette innovation comme le moyen le plus sûr de rattacher au pouvoir les représentants de la

nation ; je n'ai pas besoin de vous développer cela, l'efficacité du moyen se comprend assez. J'ajoute que, comme chef du pouvoir exécutif, j'ai le droit de convoquer, de dissoudre le Corps législatif, et qu'en cas de dissolution, je me réserverais les plus longs délais pour convoquer une nouvelle représentation. Je comprends parfaitement que l'assemblée législative ne pourrait, sans danger, rester indépendante de mon pouvoir, mais rassurez-vous : nous rencontrerons bientôt d'autres moyens pratiques de l'y rattacher. Ces détails constitutionnels vous suffisent-ils ? en voulez-vous davantage ?

#### MONTESQUIEU

Cela n'est nullement nécessaire et vous pouvez passer maintenant à l'organisation du Sénat.

#### MACHIAVEL

Je vois que vous avez très bien compris que c'était là la partie capitale de mon œuvre, la clef de voûte de ma constitution.

## MONTESQUIEU

Je ne sais vraiment ce que vous pouvez faire encore, car, dès à présent, je vous regarde comme complètement maître de l'État.

## MACHIAVEL

Cela vous plaît à dire ; mais, en réalité, la souveraineté ne pourrait s'établir sur des bases aussi superficielles. À côté du souverain, il faut des corps imposants par l'éclat des titres, des dignités et par l'illustration personnelle de ceux qui le composent. Il n'est pas bon que la personne du souverain soit constamment en jeu, que sa main s'aperçoive toujours ; il faut que son action puisse au besoin se couvrir sous l'autorité des grandes magistratures qui environnent le trône.

## MONTESQUIEU

Il est aisé de voir que c'est à ce rôle que vous destinez le Sénat et le Conseil d'État.

## MACHIAVEL

On ne peut rien vous cacher.

## MONTESQUIEU

Vous parlez du trône : je vois que vous êtes roi et nous étions tout à l'heure en république. La transition n'est guère ménagée.

## MACHIAVEL

L'illustre publiciste français ne peut pas me demander de m'arrêter à de semblables détails d'exécution : du moment que j'ai la toute-puissance en main, l'heure où je me ferai proclamer roi n'est plus qu'une affaire d'opportunité. Je le serai avant ou après avoir promulgué ma constitution, peu importe.

## MONTESQUIEU

C'est vrai. Revenons à l'organisation du Sénat.

## Dixième dialogue

MACHIAVEL

Dans les hautes études que vous avez dû faire pour la composition de votre mémorable ouvrage sur *les Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, il n'est pas que vous n'ayez remarqué le rôle que jouait le Sénat auprès des Empereurs à partir du règne d'Auguste.

MONTESQUIEU

C'est là, si vous me permettez de vous le dire, un point que les recherches historiques ne me paraissent pas avoir encore complètement éclairci. Ce qu'il y a de certain, c'est que jusqu'aux derniers temps de la République, le Sénat Romain avait été une institution autonome, investie d'immenses privilèges, ayant des pouvoirs propres ; ce fut là le secret de sa puissance, de la profondeur de ses traditions

politiques et de la grandeur qu'il imprima à la République. À partir d'Auguste, le Sénat n'est plus qu'un instrument dans la main des empereurs, mais on ne voit pas bien par quelle succession d'actes ils parvinrent à le dépouiller de sa puissance.

### MACHIAVEL

Ce n'est pas précisément pour élucider ce point d'histoire que je vous prie de vous reporter à cette période de l'Empire. Cette question, pour le moment, ne me préoccupe pas ; tout ce que je voulais vous dire, c'est que le Sénat que je conçois devrait remplir, à côté du prince, un rôle politique analogue à celui du Sénat Romain dans les temps qui ont suivi la chute de la République.

### MONTESQUIEU

Eh bien, mais à cette époque la loi n'était plus votée dans les comices populaires, elle se faisait à coups de sénatus-consultes ; est-ce cela que vous voulez ?



MACHIAVEL

Non pas : cela ne serait point conforme aux principes modernes du droit constitutionnel.

MONTESQUIEU

Quels remerciements ne vous doit-on pas pour un semblable scrupule !

MACHIAVEL

Je n'ai d'ailleurs pas besoin de cela pour édicter ce qui me paraît nécessaire. Nulle disposition législative, vous le savez, ne peut émaner que de ma proposition, et je fais d'ailleurs des décrets qui ont force de lois.

MONTESQUIEU

Il est vrai, vous aviez oublié ce point, qui n'est cependant pas mince ; mais alors je ne vois pas à quelles fins vous réservez le Sénat.

MACHIAVEL

Placé dans les plus hautes sphères constitutionnelles, son intervention directe ne doit

apparaître que dans des circonstances solennelles ; s'il était nécessaire, par exemple, de toucher au pacte fondamental, ou que la souveraineté fût mise en péril.

#### MONTESQUIEU

Ce langage est encore très divinatoire. Vous aimez à préparer vos effets.

#### MACHIAVEL

L'idée fixe de vos modernes constituants a été, jusqu'à présent, de vouloir tout prévoir, tout régler dans les chartes qu'ils donnent aux peuples. Je ne tomberais pas dans une telle faute ; je ne voudrais pas m'enfermer dans un cercle infranchissable ; je ne fixerais que ce qu'il est impossible de laisser incertain ; je laisserais aux changements une assez large voie pour qu'il y ait, dans les grandes crises, d'autres moyens de salut que l'expédient désastreux des révolutions.

#### MONTESQUIEU

Vous parlez en sage.

## MACHIAVEL

Et en ce qui concerne le Sénat, j'inscrirais dans ma constitution : « Que le Sénat règle, par un sénatus-consulte, tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; qu'il fixe le sens des articles de la constitution qui donneraient lieu à différentes interprétations ; qu'il maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement ou dénoncés par les pétitions des citoyens ; qu'il peut poser les bases de projets de lois d'un grand intérêt national ; qu'il peut proposer des modifications à la constitution et qu'il y sera statué par un sénatus-consulte. »

## MONTESQUIEU

Tout cela est fort beau et c'est véritablement là un Sénat Romain. Je fais seulement quelques remarques sur votre constitution : elle sera donc rédigée dans des termes bien vagues et bien ambigus pour que vous jugiez à l'avance que les articles qu'elle renferme pourront être

susceptibles de différentes interprétations.

MACHIAVEL

Non, mais il faut tout prévoir.

MONTESQUIEU

Je croyais que, au contraire, votre principe, en pareille matière, était d'éviter de tout prévoir et de tout régler.

MACHIAVEL

L'illustre président n'a pas hanté sans profit le palais de Thémis, ni porté inutilement le bonnet à mortier. Mes paroles n'ont pas eu d'autre portée que celle-ci : Il faut prévoir ce qui est essentiel.

MONTESQUIEU

Dites-moi, je vous prie : votre Sénat, interprète et gardien du pacte fondamental, a-t-il donc un pouvoir propre ?

MACHIAVEL

Indubitablement non.

MONTESQUIEU

Tout ce que fera le Sénat, ce sera donc vous qui le ferez ?

MACHIAVEL

Je ne vous dis pas le contraire.

MONTESQUIEU

Ce qu'il interprétera, ce sera donc vous qui l'interpréterez ; ce qu'il modifiera, ce sera vous qui le modifieriez ; ce qu'il annulera, ce sera vous qui l'annulerez ?

MACHIAVEL

Je ne prétends pas m'en défendre.

MONTESQUIEU

C'est donc à dire que vous vous réservez le droit de défaire ce que vous avez fait, d'ôter ce que vous avez donné, de changer votre constitution, soit en bien, soit en mal, ou même de la faire disparaître complètement si vous le jugez nécessaire. Je ne préjuge rien de vos

intentions ni des mobiles qui pourraient vous faire agir dans telles ou telles circonstances données ; je vous demande seulement où se trouverait la plus faible garantie pour les citoyens au milieu d'un si vaste arbitraire, et comment surtout ils pourraient jamais se résoudre à le subir ?

### MACHIAVEL

Je m'aperçois que la sensibilité philosophique vous revient. Rassurez-vous, je n'apporterais aucune modification aux bases fondamentales de ma Constitution sans soumettre ces modifications à l'acceptation du peuple par la voie du suffrage universel.

### MONTESQUIEU

Mais ce serait encore vous qui seriez juge de la question de savoir si la modification que vous projetez porte en elle le caractère fondamental qui doit la soumettre à la sanction du peuple. Je veux admettre toutefois que vous ne ferez pas par un décret ou par un sénatus-consulte ce qui doit être fait par un plébiscite. Livrerez-vous à la

discussion vos amendements constitutionnels ?  
les ferez-vous délibérer dans des comices  
populaires ?

MACHIAVEL

Incontestablement non ; si jamais le débat sur  
des articles constitutionnels se trouvait engagé  
devant des assemblées populaires, rien ne  
pourrait empêcher le peuple de se saisir de  
l'examen du tout en vertu de son droit  
d'évocation, et le lendemain ce serait la  
Révolution dans la rue.

MONTESQUIEU

Vous êtes logique du moins : alors les  
amendements constitutionnels sont présentés en  
bloc, acceptés en bloc ?

MACHIAVEL

Pas autrement, en effet.

MONTESQUIEU

Eh bien, je crois que nous pouvons passer à

l'organisation du Conseil d'État.

MACHIAVEL

Vous dirigez vraiment les débats avec la précision consommée d'un Président de cour souveraine. J'ai oublié de vous dire que j'appointerais le Sénat comme j'ai appointé le Corps législatif.

MONTESQUIEU

C'est entendu.

MACHIAVEL

Je n'ai pas besoin d'ajouter d'ailleurs que je me réserverais également la nomination des Présidents et des Vice-Présidents de cette haute assemblée. En ce qui touche le Conseil d'État, je serai plus bref. Vos institutions modernes sont des instruments de centralisation si puissants, qu'il est presque impossible de s'en servir sans exercer l'autorité souveraine.

Qu'est-ce, en effet, d'après vos propres principes, que le Conseil d'État ? C'est un



simulacre de corps politique destiné à faire passer entre les mains du Prince un pouvoir considérable, le pouvoir réglementaire qui est une sorte de pouvoir discrétionnaire, qui peut servir, quand on veut, à faire de véritables lois.

Le Conseil d'État est de plus investi chez vous, m'a-t-on dit, d'une attribution spéciale peut-être plus exorbitante encore. En matière contentieuse, il peut, m'assure-t-on, revendiquer par droit d'évocation, ressaisir de sa propre autorité, devant les tribunaux ordinaires, la connaissance de tous les litiges qui lui paraissent avoir un caractère administratif. Ainsi, et pour caractériser en un mot ce qu'il y a de tout à fait exceptionnel dans cette dernière attribution, les tribunaux doivent refuser de juger quand ils se trouvent en présence d'un acte de l'autorité administrative, et l'autorité administrative peut, dans le même cas, dessaisir les tribunaux pour s'en référer à la décision du Conseil d'État.

Or, encore une fois, qu'est-ce que le Conseil d'État ? A-t-il un pouvoir propre ? est-il indépendant du souverain ? Pas du tout. Ce n'est

qu'un Comité de Rédaction. Quand le Conseil d'État fait un règlement, c'est le souverain qui le fait ; quand il rend un jugement, c'est le souverain qui le rend, ou, comme vous dites aujourd'hui, c'est l'administration, l'administration juge et partie dans sa propre cause. Connaissez-vous quelque chose de plus fort que cela et croyez-vous qu'il y ait beaucoup à faire pour fonder le pouvoir absolu dans des États où l'on trouve tout organisées de pareilles institutions ?

#### MONTESQUIEU

Votre critique tombe assez juste, j'en conviens ; mais, comme le Conseil d'État est une institution excellente en soi, rien n'est plus facile que de lui donner l'indépendance nécessaire en l'isolant, dans un certaine mesure, du pouvoir. Ce n'est pas ce que vous ferez sans doute.

#### MACHIAVEL

En effet, je maintiendrai le type de l'unité dans l'institution là où je le trouverai, je le ramènerai là où il n'est pas, en resserrant les liens d'une

solidarité que je regarde comme indispensable.

Nous ne sommes pas restés en chemin, vous le voyez, car voilà ma constitution faite.

MONTESQUIEU

Déjà ?

MACHIAVEL

Un petit nombre de combinaisons savamment ordonnées suffit pour changer complètement la marche des pouvoirs. Cette partie de mon programme est remplie.

MONTESQUIEU

Je croyais que vous aviez encore à me parler de la cour de cassation.

MACHIAVEL

Ce que j'ai à vous en dire trouvera mieux sa place ailleurs.

MONTESQUIEU

Il est vrai que si nous évaluons la somme des

pouvoirs qui sont entre vos mains, vous devez commencer à être satisfait.

Récapitulons :

Vous faites la loi : 1° sous la forme de propositions au Corps législatif ; vous la faites, 2°, sous forme de décrets ; 3° sous forme de sénatus-consultes ; 4° sous forme de règlements généraux ; 5° sous forme d'arrêtés au Conseil d'État ; 6° sous forme de règlements ministériels ; 7° enfin sous forme de coups d'État.

MACHIAVEL

Vous ne paraissez pas soupçonner que ce qui me reste à accomplir est précisément le plus difficile.

MONTESQUIEU

En effet, je ne m'en doutais pas.

MACHIAVEL

Vous n'avez pas assez remarqué alors que ma constitution était muette sur une foule de droits

acquis qui seraient incompatibles avec le nouvel ordre de choses que je viens d'établir. Il en est ainsi, par exemple, de la liberté de la presse, du droit d'association, de l'indépendance de la magistrature, du droit de suffrage, de l'élection, par les communes, de leurs officiers municipaux, de l'institution des gardes civiques et de beaucoup d'autres choses encore qui devront disparaître ou être profondément modifiées.

#### MONTESQUIEU

Mais n'avez-vous pas reconnu implicitement tous ces droits, puisque vous avez reconnu solennellement les principes dont ils ne sont que l'application ?

#### MACHIAVEL

Je vous l'ai dit, je n'ai reconnu aucun principe ni aucun droit en particulier ; au surplus, les mesures que je vais prendre ne sont que des exceptions à la règle.

## MONTESQUIEU

Et des exceptions qui la confirment, c'est juste.

## MACHIAVEL

Mais, pour cela, je dois bien choisir mon moment, car une erreur d'opportunité peut tout perdre. J'ai écrit dans le traité du *Prince* une maxime qui doit servir de règle de conduite en pareil cas : « Il faut que l'usurpateur d'un État y commette une seule fois toutes les rigueurs que sa sûreté nécessite pour n'avoir plus à y revenir ; car plus tard il ne pourra plus varier avec ses sujets ni en bien ni en mal ; si c'est en mal que vous avez à agir, vous n'êtes plus à temps, du moment où la fortune vous est contraire ; si c'est en bien, vos sujets ne vous sauront aucun gré d'un changement qu'ils jugeront être forcé. »

Au lendemain même de la promulgation de ma constitution, je rendrai une succession de décrets ayant force de loi, qui supprimeront d'un seul coup les libertés et les droits dont l'exercice serait dangereux.

## MONTESQUIEU

Le moment est bien choisi en effet. Le pays est encore sous la terreur de votre coup d'État. Pour votre constitution on ne vous a rien refusé, puisque vous pouviez tout prendre ; pour vos décrets on n'a rien à vous permettre, puisque vous ne demandez rien et que vous prenez tout.

## MACHIAVEL

Vous avez le mot vif.

## MONTESQUIEU

Un peu moins cependant que vous n'avez l'action, convenez-en. Malgré votre vigueur de main et votre coup d'œil, je vous avoue que j'ai peine à croire que le pays ne se soulèvera pas en présence de ce second coup d'État tenu en réserve derrière la coulisse.

## MACHIAVEL

Le pays fermera volontairement les yeux ; car, dans l'hypothèse où je me suis placé, il est las d'agitations, il aspire au repos comme le sable du

désert après l'ondée qui suit la tempête.

MONTESQUIEU

Vous faites avec cela de belles figures de rhétorique ; c'est trop.

MACHIAVEL

Je m'empresse d'ailleurs de vous dire que les libertés que je supprime, je promettrai solennellement de les rendre après l'apaisement des partis.

MONTESQUIEU

Je crois qu'on attendra toujours.

MACHIAVEL

C'est possible.

MONTESQUIEU

C'est certain, car vos maximes permettent au prince de ne pas tenir sa parole quand il y trouve son intérêt.



## MACHIAVEL

Ne vous hâtez pas de prononcer ; vous verrez l'usage que je saurai faire de cette promesse ; je me charge bientôt de passer pour l'homme le plus libéral de mon royaume.

## MONTESQUIEU

Voilà un étonnement auquel je ne suis pas préparé ; en attendant, vous supprimez directement toutes les libertés.

## MACHIAVEL

Directement n'est pas le mot d'un homme d'État ; je ne supprime rien directement ; c'est ici que la peau du renard doit se coudre à la peau du lion. À quoi servirait la politique, si l'on ne pouvait gagner par des voies obliques le but qui ne peut s'atteindre par la ligne droite ? Les bases de mon établissement sont posées, les forces sont prêtes, il n'y a plus qu'à les mettre en mouvement. Je le ferai avec tous les ménagements que comportent les nouvelles mœurs constitutionnelles. C'est ici que doivent se

placer naturellement les artifices de gouvernement et de législation que la prudence recommande au prince.

MONTESQUIEU

Je vois que nous entrons dans une nouvelle phase ; je me dispose à vous écouter.

## Onzième dialogue

MACHIAVEL

Vous remarquez avec beaucoup de raison, dans l'*Esprit des lois*, que le mot de liberté est un mot auquel on attache des sens fort divers. On lit, dit-on, dans votre ouvrage, la proposition que voici :

« La liberté est le droit de faire ce que les lois permettent<sup>1</sup>. »

Je m'accommode très bien de cette définition que je trouve juste, et je puis vous assurer que mes lois ne permettront que ce qu'il faudra. Vous allez voir quel en est l'esprit. Par quoi vous plaît-il que nous commencions ?

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 123, livre XI, chap. III.

## MONTESQUIEU

Je ne serais pas fâché de voir d'abord comment vous vous mettez en défense vis-à-vis de la presse.

## MACHIAVEL

Vous mettez le doigt, en effet, sur la partie la plus délicate de ma tâche. Le système que je conçois à cet égard est aussi vaste que multiplié dans ses applications. Heureusement, ici, j'ai mes coudées franches ; je puis tailler et trancher en pleine sécurité et presque sans soulever aucune récrimination.

## MONTESQUIEU

Pourquoi donc, s'il vous plaît ?

## MACHIAVEL

Parce que, dans la plupart des pays parlementaires, la presse a le talent de se rendre haïssable, parce qu'elle n'est jamais au service que de passions violentes, égoïstes, exclusives ; parce qu'elle dénigre de parti pris, parce qu'elle

est vénale, parce qu'elle est injuste, parce qu'elle est sans générosité et sans patriotisme ; enfin et surtout, parce que vous ne ferez jamais comprendre à la grande masse d'un pays à quoi elle peut servir.

### MONTESQUIEU

Oh ! si vous cherchez des griefs contre la presse, il vous sera facile d'en accumuler. Si vous demandez à quoi elle peut servir, c'est autre chose. Elle empêche tout simplement l'arbitraire dans l'exercice du pouvoir ; elle force à gouverner constitutionnellement ; elle contraint à l'honnêteté, à la pudeur, au respect d'eux-mêmes et d'autrui les dépositaires de l'autorité publique. Enfin, pour tout dire en un mot, elle donne à quiconque est opprimé le moyen de se plaindre et d'être entendu. On peut pardonner beaucoup à une institution qui, à travers tant d'abus, rend nécessairement tant de services.

### MACHIAVEL

Oui, je connais ce plaidoyer, mais faites-le comprendre, si vous le pouvez, au plus grand

nombre ; comptez ceux qui s'intéresseront au sort de la presse, et vous verrez.

MONTESQUIEU

C'est pour cela qu'il vaut mieux que vous passiez de suite aux moyens pratiques de la *museler* ; je crois que c'est le mot.

MACHIAVEL

C'est le mot, en effet ; au surplus, ce n'est pas seulement le journalisme que j'entends refréner.

MONTESQUIEU

C'est l'imprimerie elle-même.

MACHIAVEL

Vous commencez à user de l'ironie.

MONTESQUIEU

Dans un moment vous allez me l'ôter puisque sous toutes les formes vous allez enchaîner la presse.

## MACHIAVEL

On ne trouve point d'armes contre un enjouement dont le trait est si spirituel ; mais vous comprendrez à merveille que ce ne serait pas la peine d'échapper aux attaques du journalisme s'il fallait rester en butte à celles du livre.

## MONTESQUIEU

Eh bien, commençons par le journalisme.

## MACHIAVEL

Si je m'avisais de supprimer purement et simplement les journaux, je heurterais très imprudemment la susceptibilité publique, qu'il est toujours dangereux de braver ouvertement ; je vais procéder par une série de dispositions qui paraîtront de simples mesures de prévoyance et de police.

Je décrète qu'à l'avenir aucun journal ne pourra se fonder qu'avec l'autorisation du gouvernement ; voilà déjà le mal arrêté dans son développement ; car vous vous imaginez sans

peine que les journaux qui seront autorisés à l'avenir ne pourront être que des organes dévoués au gouvernement.

### MONTESQUIEU

Mais, puisque vous entrez dans tous ces détails, permettez : l'esprit d'un journal change avec le personnel de sa rédaction ; comment pourrez-vous écarter une rédaction hostile à votre pouvoir ?

### MACHIAVEL

L'objection est bien faible, car, en fin de compte, je n'autoriserai, si je le veux, la publication d'aucune feuille nouvelle ; mais j'ai d'autres plans, comme vous le verrez. Vous me demandez comment je neutraliserai une rédaction hostile ? De la façon la plus simple, en vérité ; j'ajouterai que l'autorisation du gouvernement est nécessaire à raison de tous changements opérés dans le personnel des rédacteurs en chef ou gérants du journal.



## MONTESQUIEU

Mais les anciens journaux, restés ennemis de votre gouvernement et dont la rédaction n'aura pas changé, parleront.

## MACHIAVEL

Oh ! attendez : j'atteins tous les journaux présents ou futurs par des mesures fiscales qui enrayent comme il convient les entreprises de publicité ; je soumettrai les feuilles politiques à ce que vous appelez aujourd'hui le timbre et le cautionnement. L'industrie de la presse sera bientôt si peu lucrative, grâce à l'élévation de ces impôts, que l'on ne s'y livrera qu'à bon escient.

## MONTESQUIEU

Le remède est insuffisant, car les partis politiques ne regardent pas à l'argent.

## MACHIAVEL

Soyez tranquille, j'ai de quoi leur fermer la bouche, car voici venir les mesures répressives. Il y a des États en Europe où l'on a déferé au jury la

connaissance des délits de presse. Je ne connais pas de mesure plus déplorable que celle-là, car c'est agiter l'opinion à propos de la moindre billevesée de journaliste. Les délits de presse ont un caractère tellement élastique, l'écrivain peut déguiser ses attaques sous des formes si variées et si subtiles, qu'il n'est même pas possible de déférer aux tribunaux la connaissance de ces délits. Les tribunaux resteront toujours armés, cela va sans dire, mais l'arme répressive de tous les jours doit être aux mains de l'administration.

#### MONTESQUIEU

Il y aura donc des délits qui ne seront pas justiciables des tribunaux, ou plutôt vous frapperez donc de deux mains : de la main de la justice et de celle de l'administration ?

#### MACHIAVEL

Le grand mal ! Voilà bien de la sollicitude pour quelques mauvais et méchants journalistes qui font état de tout attaquer, de tout dénigrer ; qui se comportent avec les gouvernements comme ces bandits que les voyageurs rencontrent

l'escopette au poing sur leur route. Ils se mettent constamment hors la loi ; quand bien même on les y mettrait un peu !

### MONTESQUIEU

C'est donc sur eux seuls que vont tomber vos rigueurs ?

### MACHIAVEL

Je ne puis pas m'engager à cela, car ces gens-là sont comme les têtes de l'hydre de Lerne ; quand on en coupe dix, il en repousse cinquante. C'est principalement aux journaux, en tant qu'entreprises de publicité, que je m'en prendrais. Je leur tiendrais simplement le langage que voici : J'ai pu vous supprimer tous, je ne l'ai pas fait ; je le puis encore, je vous laisse vivre, mais il va de soi que c'est à une condition, c'est que vous ne viendrez pas embarrasser ma marche et déconsidérer mon pouvoir. Je ne veux pas avoir tous les jours à vous faire des procès, ni avoir sans cesse à commenter la loi pour réprimer vos infractions ; je ne puis pas davantage avoir une armée de censeurs chargés d'examiner la

veille ce que vous éditez le lendemain. Vous avez des plumes, écrivez ; mais retenez bien ceci ; je me réserve, pour moi-même et pour mes agents, le droit de juger quand je serai attaqué. Point de subtilités. Quand vous m'attaquerez, je le sentirai bien et vous le sentirez bien vous-mêmes ; dans ce cas-là, je me ferai justice de mes propres mains, non pas de suite, car je veux y mettre des ménagements ; je vous avertirai une fois, deux fois ; à la troisième fois je vous supprimerai.

#### MONTESQUIEU

Je vois avec étonnement que ce n'est pas précisément le journaliste qui est frappé dans ce système, c'est le journal, dont la ruine entraîne celle des intérêts qui se sont groupés autour de lui.

#### MACHIAVEL

Qu'ils aillent se grouper ailleurs ; on ne fait pas de commerce sur ces choses-là. Mon administration frapperait donc, ainsi que je viens de vous le dire, sans préjudice bien entendu des

condamnations prononcées par les tribunaux. Deux condamnations dans l'année entraîneraient de plein droit la suppression du journal. Je ne m'en tiendrais pas là, je dirais encore aux journaux, dans un décret ou dans une loi s'entend : Réduits à la plus étroite circonspection en ce qui vous concerne, n'espérez pas agiter l'opinion par des commentaires sur les débats de mes chambres ; je vous en défends le compte rendu, je vous défends même le compte rendu des débats judiciaires en matière de presse. Ne comptez pas davantage impressionner l'esprit public par de prétendues nouvelles venues du dehors ; je punirais les fausses nouvelles de peines corporelles, qu'elles soient publiées de bonne ou de mauvaise foi.

### MONTESQUIEU

Cela me paraît un peu dur, car enfin les journaux ne pouvant plus, sans les plus grands périls, se livrer à des appréciations politiques, ne vivront plus guère que par des nouvelles. Or, quand un journal publie une nouvelle, il me paraît bien difficile de lui en imposer la véracité, car, le

plus souvent, il n'en pourra répondre d'une manière certaine, et quand il sera moralement sûr de la vérité, la preuve matérielle lui manquera.

#### MACHIAVEL

On y regardera à deux fois avant de troubler l'opinion, c'est ce qu'il faut.

#### MONTESQUIEU

Mais je vois autre chose. Si l'on ne peut plus vous combattre par les journaux du dedans, on vous combattra par les journaux du dehors. Tous les mécontentements, toutes les haines écriront aux portes de votre Royaume ; on jettera par-dessus la frontière des journaux et des écrits enflammés.

#### MACHIAVEL

Oh ! vous touchez ici à un point que je compte régler de la manière la plus rigoureuse, parce que la presse du dehors est en effet très dangereuse. D'abord toute introduction ou circulation dans le Royaume, de journaux ou

d'écrits non autorisés, sera punie d'un emprisonnement, et la peine sera suffisamment sévère pour en ôter l'envie. Ensuite ceux de mes sujets convaincus d'avoir écrit, à l'étranger, contre le gouvernement, seront, à leur retour dans le royaume, recherchés et punis. C'est une indignité véritable que d'écrire, à l'étranger, contre son gouvernement.

#### MONTESQUIEU

Cela dépend. Mais la presse étrangère des États frontières parlera.

#### MACHIAVEL

Vous croyez ? Nous supposons que je règne dans un grand royaume. Les petits États qui borderont ma frontière seront bien tremblants, je vous le jure. Je leur ferai rendre des lois qui poursuivront leurs propres nationaux, en cas d'attaque contre mon gouvernement, par la voie de la presse ou autrement.

## MONTESQUIEU

Je vois que j'ai eu raison de dire, dans l'*Esprit des lois*, que les frontières d'un despote devaient être ravagées. Il faut que la civilisation n'y pénètre pas. Vos sujets, j'en suis sûr, ne connaîtront pas leur histoire. Selon le mot de Benjamin Constant, vous ferez du Royaume une île où l'on ignorera ce qui se passe en Europe, et de la capitale une autre île où l'on ignorera ce qui se passe dans les provinces.

## MACHIAVEL

Je ne veux pas que mon royaume puisse être agité par les bruits venus du dehors. Comment les nouvelles extérieures arrivent-elles ? Par un petit nombre d'agences qui centralisent les renseignements qui leur sont transmis des quatre parties du monde. Eh bien, on doit pouvoir soudoyer ces agences, et dès lors elles ne donneront de nouvelles que sous le contrôle du gouvernement.



## MONTESQUIEU

Voilà qui est bien ; vous pouvez passer maintenant à la police des livres.

## MACHIAVEL

Ceci me préoccupe moins, car dans un temps où le journalisme a pris une si prodigieuse extension, on ne lit presque plus de livres. Je n'entends nullement toutefois leur laisser la porte ouverte. En premier lieu, j'obligerai ceux qui voudront exercer la profession d'imprimeur, d'éditeur ou de libraire à se munir d'un brevet, c'est-à-dire d'une autorisation que le gouvernement pourra toujours leur retirer, soit directement, soit par des décisions de justice.

## MONTESQUIEU

Mais alors, ces industriels seront des espèces de fonctionnaires publics. Les instruments de la pensée deviendront les instruments du pouvoir !

## MACHIAVEL

Vous ne vous en plaindrez pas, j'imagine, car

les choses étaient ainsi de votre temps, sous les parlements ; il faut conserver les anciens usages quand ils sont bons. Je retournerai aux mesures fiscales ; j'étendrai aux livres, le timbre qui frappe les journaux, ou plutôt j'imposerai le poids du timbre aux livres qui n'auront pas un certain nombre de pages. Un livre, par exemple, qui n'aura pas deux cents pages, trois cents pages, ne sera pas un livre, ce ne sera qu'une brochure. Je crois que vous saisissez parfaitement l'avantage de cette combinaison ; d'un côté je raréfie par l'impôt cette nuée de petits écrits qui sont comme des annexes du journalisme ; de l'autre, je force ceux qui veulent échapper au timbre à se jeter dans des compositions longues et dispendieuses qui ne se vendront presque pas ou se liront à peine sous cette forme. Il n'y a plus guère que les pauvres diables, aujourd'hui, qui ont la conscience de faire des livres ; ils y renonceront. Le fisc découragera la vanité littéraire et la loi pénale désarmera l'imprimerie elle-même, car je rends l'éditeur et l'imprimeur responsables, criminellement, de ce que les livres renferment. Il faut que, s'il est des écrivains assez osés pour

écrire des ouvrages contre le gouvernement, ils ne puissent trouver personne pour les éditer. Les effets de cette intimidation salutaire rétabliront indirectement une censure que le gouvernement ne pourrait exercer lui-même, à cause du discrédit dans lequel cette mesure préventive est tombée. Avant de donner le jour à des ouvrages nouveaux, les imprimeurs, les éditeurs consulteront, ils viendront s'informer, ils produiront les livres dont on leur demande l'impression, et de cette manière le gouvernement sera toujours informé utilement des publications qui se préparent contre lui ; il en fera opérer la saisie préalable quand il le jugera à propos et en déférera les auteurs aux tribunaux.

### MONTESQUIEU

Vous m'aviez dit que vous ne toucheriez pas aux droits civils. Vous ne paraissez par vous douter que c'est la liberté de l'industrie que vous venez de frapper par cette législation ; le droit de propriété s'y trouve lui-même engagé, il y passera à son tour.

MACHIAVEL

Ce sont des mots.

MONTESQUIEU

Alors vous en avez, je pense, fini avec la  
presse.

MACHIAVEL

Oh ! que non pas.

MONTESQUIEU

Que reste-t-il donc ?

MACHIAVEL

L'autre moitié de la tâche.

## Douzième dialogue

MACHIAVEL

Je ne vous ai montré encore que la partie en quelque sorte défensive du régime organique que j'imposerais à la presse ; j'ai maintenant à vous faire voir comment je saurais employer cette institution au profit de mon pouvoir. J'ose dire que nul gouvernement n'a eu, jusqu'à ce jour, une conception plus hardie que celle dont je vais vous parler. Dans les pays parlementaires, c'est presque toujours par la presse que périclitent les gouvernements, eh bien, j'entrevois la possibilité de neutraliser la presse par la presse elle-même. Puisque c'est une si grande force que le journalisme, savez-vous ce que ferait mon gouvernement ? Il se ferait journaliste, ce serait le journalisme incarné.

## MONTESQUIEU

Vraiment, vous me faites passer par d'étranges surprises ! C'est un panorama perpétuellement varié que vous déployez devant moi ; je suis assez curieux, je vous l'avoue, de voir comment vous vous y prendrez pour réaliser ce nouveau programme.

## MACHIAVEL

Il faudra beaucoup moins de frais d'imagination que vous ne le pensez. Je compterai le nombre de journaux qui représenteront ce que vous appelez l'opposition. S'il y en a dix pour l'opposition, j'en aurai vingt pour le gouvernement ; s'il y en a vingt, j'en aurai quarante ; s'il y en a quarante, j'en aurai quatre-vingts. Voilà à quoi me servira, vous le comprenez à merveille maintenant, la faculté que je me suis réservée d'autoriser la création de nouvelles feuilles politiques.

## MONTESQUIEU

En effet, cela est très simple.

## MACHIAVEL

Pas tant que vous le croyez cependant, car il ne faut pas que la masse du public puisse soupçonner cette tactique ; la combinaison serait manquée et l'opinion se détacherait d'elle-même des journaux qui défendraient ouvertement ma politique.

Je diviserai en trois ou quatre catégories les feuilles dévouées à mon pouvoir. Au premier rang je mettrai un certain nombre de journaux dont la nuance sera franchement officielle, et qui, en toutes rencontres, défendront mes actes à outrance. Ce ne sont pas ceux-là, je commence par vous le dire, qui auront le plus d'ascendant sur l'opinion. Au second rang je placerai une autre phalange de journaux dont le caractère ne sera déjà plus qu'officieux et dont la mission sera de rallier à mon pouvoir cette masse d'hommes tièdes et indifférents qui acceptent sans scrupule ce qui est constitué, mais ne vont pas au-delà dans leur religion politique.

C'est dans les catégories de journaux qui vont suivre que se trouveront les leviers les plus

puissants de mon pouvoir. Ici, la nuance officielle ou officieuse se dégrade complètement, en apparence, bien entendu, car les journaux dont je vais vous parler seront tous rattachés par la même chaîne à mon gouvernement, chaîne visible pour les uns, invisible à l'égard des autres. Je n'entreprends point de vous dire quel en sera le nombre, car je compterai un organe dévoué dans chaque opinion, dans chaque parti ; j'aurai un organe aristocratique dans le parti aristocratique, un organe républicain dans le parti républicain, un organe révolutionnaire dans le parti révolutionnaire, un organe anarchiste, au besoin, dans le parti anarchiste. Comme le dieu Wishnou, ma presse aura cent bras, et ces bras donneront la main à toutes les nuances d'opinion quelconque sur la surface entière du pays. On sera de mon parti sans le savoir. Ceux qui croiront parler leur langue parleront la mienne, ceux qui croiront agiter leur parti agiteront le mien, ceux qui croiront marcher sous leur drapeau marcheront sous le mien.



## MONTESQUIEU

Sont-ce là des conceptions réalisables ou des fantasmagories ? Cela donne le vertige.

## MACHIAVEL

Ménagez votre tête, car vous n'êtes pas au bout.

## MONTESQUIEU

Je me demande seulement comment vous pourrez diriger et rallier toutes ces milices de publicité clandestinement embauchées par votre gouvernement.

## MACHIAVEL

Ce n'est là qu'une affaire d'organisation, vous devez le comprendre ; j'instituerai, par exemple, sous le titre de division de l'imprimerie et de la presse, un centre d'action commun où l'on viendra chercher la consigne et d'où partira le signal. Alors, pour ceux qui ne seront qu'à moitié dans le secret de cette combinaison, il se passera un spectacle bizarre ; on verra des feuilles,

dévouées à mon gouvernement, qui m'attaqueront, qui crieront, qui me susciteront une foule de tracas.

MONTESQUIEU

Ceci est au-dessus de ma portée, je ne comprends plus.

MACHIAVEL

Ce n'est cependant pas si difficile à concevoir ; car, remarquez bien que jamais les bases ni les principes de mon gouvernement ne seront attaqués par les journaux dont je vous parle ; ils ne feront jamais qu'une polémique d'escarmouche, qu'une opposition dynastique dans les limites les plus étroites.

MONTESQUIEU

Et quel avantage y trouverez-vous ?

MACHIAVEL

Votre question est assez ingénue. Le résultat, vraiment considérable déjà, sera de faire dire, par

le plus grand nombre : Mais vous voyez bien qu'on est libre, qu'on peut parler sous ce régime, qu'il est injustement attaqué, qu'au lieu de comprimer, comme il pourrait le faire, il souffre, il tolère ! Un autre résultat, non moins important, sera de provoquer, par exemple, des observations comme celles-ci : Voyez à quel point les bases de ce gouvernement, ses principes, s'imposent au respect de tous ; voilà des journaux qui se permettent les plus grandes libertés de langage, eh bien, jamais ils n'attaquent les institutions établies. Il faut qu'elles soient au-dessus des injustices des passions, puisque les ennemis mêmes du gouvernement ne peuvent s'empêcher de leur rendre hommage.

#### MONTESQUIEU

Voilà, je l'avoue, qui est vraiment machiavélique.

#### MACHIAVEL

Vous me faites beaucoup d'honneur, mais il y a mieux : À l'aide du dévouement occulte de ces feuilles publiques, je puis dire que je dirige à mon

gré l'opinion dans toutes les questions de politique intérieure ou extérieure. J'excite ou j'endors les esprits, je les rassure ou je les déconcerte, je plaide le pour et le contre, le vrai et le faux. Je fais annoncer un fait et je le fais démentir suivant les circonstances ; je sonde ainsi la pensée publique, je recueille l'impression produite, j'essaie des combinaisons, des projets, des déterminations soudaines, enfin ce que vous appelez, en France, des ballons d'essai. Je combats à mon gré mes ennemis sans jamais compromettre mon pouvoir, car, après avoir fait parler ces feuilles, je puis leur infliger, au besoin, les désaveux les plus énergiques ; je sollicite l'opinion à de certaines résolutions, je la pousse ou je la retiens, j'ai toujours le doigt sur ses pulsations, elle reflète, sans le savoir, mes impressions personnelles, et elle s'émerveille parfois d'être si constamment d'accord avec son souverain. On dit alors que j'ai la fibre populaire, qu'il y a une sympathie secrète et mystérieuse qui m'unit aux mouvements de mon peuple.

## MONTESQUIEU

Ces diverses combinaisons me paraissent d'une perfection idéale. Je vous soumetts cependant encore une observation, mais très timide cette fois : Si vous sortez du silence de la Chine, si vous permettez à la milice de vos journaux de faire, au profit de vos desseins, l'opposition postiche dont vous venez de me parler, je ne vois pas trop, en vérité, comment vous pourrez empêcher les journaux non affiliés de répondre, par de véritables coups, aux agaceries dont ils devineront le manège. Ne pensez-vous pas qu'ils finiront par lever quelques-uns des voiles qui couvrent tant de ressorts mystérieux ? Quand ils connaîtront le secret de cette comédie, pourrez-vous les empêcher d'en rire ? Le jeu me paraît bien scabreux.

## MACHIAVEL

Pas du tout ; je vous dirai que j'ai employé, ici, une grande partie de mon temps à examiner le fort et le faible de ces combinaisons, je me suis

beaucoup renseigné sur ce qui touche aux conditions d'existence de la presse dans les pays parlementaires. Vous devez savoir que le journalisme est une sorte de franc-maçonnerie : ceux qui en vivent sont tous plus ou moins rattachés les uns aux autres par les liens de la discrétion professionnelle ; pareils aux anciens augures, ils ne divulguent pas aisément le secret de leurs oracles. Ils ne gagneraient rien à se trahir, car ils ont pour la plupart des plaies plus ou moins honteuses. Il est assez probable, j'en conviens, qu'au centre de la capitale, dans un certain rayon de personnes, ces choses ne seront pas un mystère ; mais, partout ailleurs, on ne s'en doutera pas, et la grande majorité de la nation marchera avec la confiance la plus entière sur la trace des guides que je lui aurai donnés.

Que m'importe que, dans la capitale, un certain monde puisse être au courant des artifices de mon journalisme ? C'est à la province qu'est réservée la plus grande partie de son influence. Là j'aurai toujours la température d'opinion qui me sera nécessaire, et chacune de mes atteintes y portera sûrement. La presse de province

m'appartiendra en entier, car là, point de contradiction ni de discussion possible ; du centre d'administration où je siégerai, on transmettra régulièrement au gouverneur de chaque province l'ordre de faire parler les journaux dans tel ou tel sens, si bien qu'à la même heure, sur toute la surface du pays, telle influence sera produite, telle impulsion sera donnée, bien souvent même avant que la capitale s'en doute. Vous voyez par là que l'opinion de la capitale n'est pas faite pour me préoccuper. Elle sera en retard, quand il le faudra, sur le mouvement extérieur qui l'envelopperait, au besoin, à son insu.

### MONTESQUIEU

L'enchaînement de vos idées entraîne tout avec tant de force, que vous me faites perdre le sentiment d'une dernière objection que je voulais vous soumettre. Il demeure constant, malgré ce que vous venez de dire, qu'il reste encore, dans la capitale, un certain nombre de journaux indépendants. Il leur sera à peu près impossible de parler politique, cela est certain, mais ils pourront vous faire une guerre de détails. Votre

administration ne sera pas parfaite ; le développement du pouvoir absolu comporte une quantité d'abus dont le souverain même n'est pas cause ; sur tous les actes de vos agents qui toucheront à l'intérêt privé, on vous trouvera vulnérable ; on se plaindra, on attaquera vos agents, vous en serez nécessairement responsable, et votre considération succombera en détail.

MACHIAVEL

Je ne crains pas cela.

MONTESQUIEU

Il est vrai que vous avez tellement multiplié les moyens de répression, que vous n'avez que le choix des coups.

MACHIAVEL

Ce n'est pas ce que je pensais dire ; je ne veux même pas être obligé d'avoir à faire sans cesse de la répression, je veux, sur une simple injonction, avoir la possibilité d'arrêter toute discussion sur



un sujet qui touche à l'administration.

MONTESQUIEU

Et comment vous y prendrez-vous ?

MACHIAVEL

J'obligerai les journaux à accueillir en tête de leurs colonnes les rectifications que le gouvernement leur communiquera ; les agents de l'administration leur feront passer des notes dans lesquelles on leur dira catégoriquement : Vous avez avancé tel fait, il n'est pas exact ; vous vous êtes permis telle critique, vous avez été injuste, vous avez été inconvenant, vous avez eu tort, tenez-vous-le pour dit. Ce sera, comme vous le voyez, une censure loyale et à ciel ouvert.

MONTESQUIEU

Dans laquelle, bien entendu, on n'aura pas la réplique.

MACHIAVEL

Évidemment non ; la discussion sera close.

## MONTESQUIEU

De cette manière vous aurez toujours le dernier mot, vous l'aurez sans user de violence, c'est très ingénieux. Comme vous me le disiez très bien tout à l'heure, votre gouvernement est le journalisme incarné.

## MACHIAVEL

De même que je ne veux pas que le pays puisse être agité par les bruits du dehors, de même je ne veux pas qu'il puisse l'être par les bruits venus du dedans, même par les simples nouvelles privées. Quand il y aura quelque suicide extraordinaire, quelque grosse affaire d'argent trop véreuse, quelque méfait de fonctionnaire public, j'enverrai défendre aux journaux d'en parler. Le silence sur ces choses respecte mieux l'honnêteté publique que le bruit.

## MONTESQUIEU

Et pendant ce temps, vous, vous ferez du journalisme à outrance ?

## MACHIAVEL

Il le faut bien. User de la presse, en user sous toutes les formes, telle est, aujourd'hui, la loi des pouvoirs qui veulent vivre. C'est fort singulier, mais cela est. Aussi m'engagerais-je dans cette voie bien au-delà de ce que vous pouvez imaginer.

Pour comprendre l'étendue de mon système, il faut voir comment le langage de ma presse est appelé à concourir avec les actes officiels de ma politique : Je veux, je suppose, faire sortir une solution de telle complication extérieure ou intérieure ; cette solution, indiquée par mes journaux, qui, depuis plusieurs mois, pratiquent chacun dans leur sens l'esprit public, se produit un beau matin, comme un événement officiel : Vous savez avec quelle discrétion et quels ménagements ingénieux doivent être rédigés les documents de l'autorité, dans les conjonctures importantes : le problème à résoudre en pareil cas est de donner une sorte de satisfaction à tous les partis. Eh bien, chacun de mes journaux, suivant sa nuance, s'efforcera de persuader à chaque parti

que la résolution que l'on a prise est celle qui le favorise le plus. Ce qui ne sera pas écrit dans un document officiel, on l'en fera sortir par voie d'interprétation ; ce qui ne sera qu'indiqué, les journaux officieux le traduiront plus ouvertement, les journaux démocratiques et révolutionnaires le crieront par dessus les toits ; et tandis qu'on se disputera, qu'on donnera les interprétations les plus diverses à mes actes, mon gouvernement pourra toujours répondre à tous et à chacun : Vous vous trompez sur mes intentions, vous avez mal lu mes déclarations ; je n'ai jamais voulu dire que ceci ou que cela. L'essentiel est de ne jamais se mettre en contradiction avec soi-même.

### MONTESQUIEU

Comment ! Après ce que vous venez de me dire, vous avez une pareille prétention ?

### MACHIAVEL

Sans doute, et votre étonnement me prouve que vous ne m'avez pas compris. Ce sont les paroles bien plus que les actes qu'il s'agit de faire accorder. Comment voulez-vous que la grande

masse d'une nation puisse juger si c'est la logique qui mène son gouvernement ? Il suffit de le lui dire. Je veux donc que les diverses phases de ma politique soient présentées comme le développement d'une pensée unique se rattachant à un but immuable. Chaque événement prévu ou imprévu sera un résultat sagement amené, les écarts de direction ne seront que les différentes faces de la même question, les voies diverses qui conduisent au même but, les moyens variés d'une solution identique poursuivie sans relâche à travers les obstacles. Le dernier événement sera donné comme la conclusion logique de tous les autres.

#### MONTESQUIEU

En vérité, il faut qu'on vous admire ! Quelle force de tête et quelle activité !

#### MACHIAVEL

Chaque jour, mes journaux seraient remplis de discours officiels, de comptes rendus, de rapports aux ministres, de rapports au souverain. Je n'oublierais pas que je vis dans une époque où

l'on croit pouvoir résoudre, par l'industrie, tous les problèmes de la société, où l'on s'occupe sans cesse de l'amélioration du sort des classes ouvrières. Je m'attacherais d'autant plus à ces questions, qu'elles sont un dérivatif très heureux pour les préoccupations de la politique intérieure. Chez les peuples méridionaux, il faut que les gouvernements paraissent sans cesse occupés ; les masses consentent à être inactives, mais à une condition, c'est que ceux qui les gouvernent leur donnent le spectacle d'une activité incessante, d'une sorte de fièvre ; qu'ils attirent constamment leurs yeux par des nouveautés, par des surprises, par des coups de théâtre ; cela est bizarre peut-être, mais, encore une fois, cela est.

Je me conformerais de point en point à ces indications ; en conséquence, je ferais, en matière de commerce, d'industrie, d'arts et même d'administration, étudier toutes sortes de projets, de plans, de combinaisons, de changements, de remaniements, d'améliorations dont le retentissement dans la presse couvrirait la voix des publicistes les plus nombreux et les plus féconds. L'économie politique a, dit-on, fait

fortune chez vous, eh bien, je ne laisserais rien à inventer, rien à publier, rien à dire même à vos théoriciens, à vos utopistes, aux déclamateurs les plus passionnés de vos écoles. Le bien-être du peuple serait l'objet unique, invariable, de mes confidences publiques. Soit que je parle moi-même, soit que je fasse parler par mes ministres ou mes écrivains, on ne tarirait jamais sur la grandeur du pays, sur la prospérité, sur la majesté de sa mission et de ses destinées ; on ne cesserait de l'entretenir des grands principes du droit moderne, des grands problèmes qui agitent l'humanité. Le libéralisme le plus enthousiaste, le plus universel, respirerait dans mes écrits. Les peuples de l'Occident aiment le style oriental, aussi le style de tous les discours officiels, de tous les manifestes officiels devrait-il être toujours imagé, constamment pompeux, plein d'élévation et de reflets. Les peuples n'aiment pas les gouvernements athées, dans mes communications avec le public, je ne manquerais jamais de mettre mes actes sous l'invocation de la Divinité, en associant, avec adresse, ma propre étoile à celle du pays.

Je voudrais que l'on comparât à chaque instant les actes de mon règne à ceux des gouvernements passés. Ce serait la meilleure manière de faire ressortir mes bienfaits et d'exciter la reconnaissance qu'ils méritent.

Il serait très important de mettre en relief les fautes de ceux qui m'ont précédé, de montrer que j'ai su les éviter toujours. On entretiendrait ainsi, contre les régimes auxquels mon pouvoir a succédé, une sorte d'antipathie, d'aversion même, qui finirait par devenir irréparable comme une expiation.

Non seulement je donnerais à un certain nombre de journaux la mission d'exalter sans cesse la gloire de mon règne, de rejeter sur d'autres gouvernements que le mien la responsabilité des fautes de la politique européenne, mais je voudrais qu'une grande partie de ces éloges parût n'être qu'un écho des feuilles étrangères, dont on reproduirait des articles, vrais ou faux, qui rendraient un hommage éclatant à ma propre politique. Au surplus j'aurais, à l'étranger, des journaux soldés,



dont l'appui serait d'autant plus efficace que je leur ferais donner une couleur d'opposition sur quelques points de détail.

Mes principes, mes idées, mes actes seraient représentés avec l'auréole de la jeunesse, avec le prestige du droit nouveau en opposition avec la décrépitude et la caducité des anciennes institutions.

Je n'ignore pas qu'il faut des soupapes à l'esprit public, que l'activité intellectuelle, refoulée sur un point, se reporte nécessairement sur un autre. C'est pour cela que je ne craindrais pas de jeter la nation dans toutes les spéculations théoriques et pratiques du régime industriel.

En dehors de la politique, d'ailleurs, je vous dirai que je serais très bon prince, que je laisserais s'agiter en pleine paix les questions philosophiques ou religieuses. En matière de religion, la doctrine du libre examen est devenue une sorte de monomanie. Il ne faut pas contrarier cette tendance, on ne le pourrait pas sans danger. Dans les pays les plus avancés de l'Europe en civilisation, l'invention de l'imprimerie a fini par

donner naissance à une littérature folle, furieuse, effrénée, presque immonde, c'est un grand mal. Eh bien, cela est triste à dire, mais il suffira presque de ne pas la gêner, pour que cette rage d'écrire, qui possède vos pays parlementaires, soit à peu près satisfaite.

Cette littérature pestiférée dont on ne peut empêcher le cours, la platitude des écrivains et des hommes politiques qui seraient en possession du journalisme, ne manquerait pas de former un contraste repoussant avec la dignité du langage qui tomberait des marches du trône, avec la dialectique vivace et colorée dont on aurait soin d'appuyer toutes les manifestations du pouvoir. Vous comprenez, maintenant, pourquoi j'ai voulu environner le prince de cet essaim de publicistes, d'hommes d'administration, d'avocats, d'hommes d'affaires et de jurisconsultes qui sont essentiels à la rédaction de cette quantité de communications officielles dont je vous ai parlé, et dont l'impression serait toujours très forte sur les esprits.

Telle est, en bref, l'économie générale de mon

régime sur la presse.

MONTESQUIEU

Alors vous en avez fini avec elle ?

MACHIAVEL

Oui, et à regret, car j'ai été beaucoup plus court qu'il ne l'aurait fallu. Mais nos instants sont comptés, il faut marcher rapidement.

## Treizième dialogue

MONTESQUIEU

J'ai besoin de me remettre un peu des émotions que vous venez de me faire traverser. Quelle fécondité de ressources, quelles conceptions étranges ! Il y a de la poésie dans tout cela et je ne sais quelle beauté fatale que les modernes Byrons ne désavoueraient pas ; on retrouve là le talent scénique de l'auteur de la Mandragore.

MACHIAVEL

Vous croyez, Monsieur de Secondat ? Quelque chose me dit pourtant que vous n'êtes pas rassuré dans votre ironie ; vous n'êtes pas sûr que ces choses-là ne sont pas possibles.

MONTESQUIEU

Si c'est mon opinion qui vous préoccupe, vous

l'aurez ; j'attends la fin.

MACHIAVEL

Je n'y suis pas encore.

MONTESQUIEU

Eh bien, continuez.

MACHIAVEL

Je suis à vos ordres.

MONTESQUIEU

Vous venez, à vos débuts, d'édicter sur la presse une législation formidable. Vous avez éteint toutes les voix, à l'exception de la vôtre. Voilà les partis muets devant vous, ne craignez-vous rien des complots ?

MACHIAVEL

Non, car je serais bien peu prévoyant si, d'un revers de la main, je ne les désarmais tous à la fois.

MONTESQUIEU

Quels sont donc vos moyens ?

MACHIAVEL

Je commencerais par faire déporter par centaines ceux qui ont accueilli, les armes à la main, l'avènement de mon pouvoir. On m'a dit qu'en Italie, en Allemagne et en France, c'étaient par les sociétés secrètes que se recrutaient les hommes de désordre qui conspirent contre les gouvernements ; je briserais chez moi ces fils ténébreux qui se trament dans les repaires comme les toiles d'araignées.

MONTESQUIEU

Après ?

MACHIAVEL

Le fait d'organiser une société secrète, ou de s'y affilier, sera puni rigoureusement.

MONTESQUIEU

Bien, pour l'avenir ; mais les sociétés

existantes ?

### MACHIAVEL

J'expulserai, par voie de sûreté générale, tous ceux qui seront notoirement connus pour en avoir fait partie. Ceux que je n'atteindrai pas resteront sous le coup d'une menace perpétuelle, car je rendrai une loi qui permettra au gouvernement de déporter, par voie administrative, quiconque aura été affilié.

### MONTESQUIEU

C'est-à-dire sans jugement.

### MACHIAVEL

Pourquoi dites-vous : sans jugement ? La décision d'un gouvernement n'est-elle pas un jugement ? Soyez sûr qu'on aura peu de pitié pour les factieux. Dans les pays incessamment troublés par les discordes civiles, il faut ramener la paix par des actes de vigueur implacables ; il y a un compte de victimes à faire pour assurer la tranquillité, on le fait. Ensuite, l'aspect de celui

qui commande devient tellement imposant, que nul n'ose attenter à sa vie. Après avoir couvert de sang l'Italie, Sylla put reparaître dans Rome en simple particulier ; personne ne toucha un cheveu de sa tête.

### MONTESQUIEU

Je vois que vous êtes dans une période d'exécution terrible ; je n'ose pas vous faire d'observation. Il me semble cependant que, même en suivant vos desseins, vous pourriez être moins rigoureux.

### MACHIAVEL

Si l'on s'adressait à ma clémence, je verrais. Je puis même vous confier qu'une partie des dispositions sévères que j'écrirai dans la loi deviendront purement comminatoires, à la condition cependant que l'on ne me force pas à en user autrement.

### MONTESQUIEU

C'est là ce que vous appelez comminatoire !



Cependant votre clémence me rassure un peu ; il y a des moments où, si quelque mortel vous entendait, vous lui glaceriez le sang.

MACHIAVEL

Pourquoi ? J'ai vécu de très près avec le duc de Valentinois qui a laissé une renommée terrible et qui la méritait bien, car il avait des moments impitoyables ; cependant je vous assure que les nécessités d'exécution une fois passées, c'était un homme assez débonnaire. On en pourrait dire autant de presque tous les monarques absolus ; au fond ils sont bons : ils le sont surtout pour les petits.

MONTESQUIEU

Je ne sais si je ne vous aime pas mieux dans l'éclat de votre colère : votre douceur m'effraie plus encore. Mais revenons. Vous avez anéanti les sociétés secrètes.

MACHIAVEL

N'allez pas si vite ; je n'ai pas fait cela, vous

allez amener quelque confusion.

MONTESQUIEU

Quoi et comment ?

MACHIAVEL

J'ai interdit les sociétés secrètes, dont le caractère et les agissements échapperaient à la surveillance de mon gouvernement, mais je n'ai pas entendu me priver d'un moyen d'information, d'une influence occulte qui peut être considérable si l'on sait s'en servir.

MONTESQUIEU

Que pouvez-vous méditer là-dessus ?

MACHIAVEL

J'entrevois la possibilité de donner, à un certain nombre de ces sociétés, une sorte d'existence légale ou plutôt de les centraliser toutes en une seule dont je nommerai le chef suprême. Par là je tiendrai dans ma main les divers éléments révolutionnaires que le pays

renferme. Les gens qui composent ces sociétés appartiennent à toutes les nations, à toutes les classes, à tous les rangs ; je serai mis au courant des intrigues les plus obscures de la politique. Ce sera là comme une annexe de ma police dont j'aurai bientôt à vous parler.

Ce monde souterrain des sociétés secrètes est rempli de cerveaux vides, dont je ne fais pas le moindre cas, mais il y a là des directions à donner, des forces à mouvoir. S'il s'y agite quelque chose, c'est ma main qui remue ; s'il s'y prépare un complot, le chef c'est moi : je suis le chef de la ligue.

### MONTESQUIEU

Et vous croyez que ces cohortes de démocrates, ces républicains, ces anarchistes, ces terroristes vous laisseront approcher et rompre le pain avec eux ; vous pouvez croire que ceux qui ne veulent point de domination humaine accepteront un guide qui sera autant dire un maître !

## MACHIAVEL

C'est que vous ne connaissez pas, ô Montesquieu, ce qu'il y a d'impuissance et même de niaiserie chez la plupart des hommes de la démagogie européenne. Ces tigres ont des âmes de mouton, des têtes pleines de vent ; il suffit de parler leur langage pour pénétrer dans leur rang. Leurs idées ont presque toutes, d'ailleurs, des affinités incroyables avec les doctrines du pouvoir absolu. Leur rêve est l'absorption des individus, dans une unité symbolique. Ils demandent la réalisation complète de l'égalité, par la vertu d'un pouvoir qui ne peut être en définitive que dans la main d'un seul homme. Vous voyez que je suis encore ici le chef de leur école ! Et puis il faut dire qu'ils n'ont pas le choix. Les sociétés secrètes existeront dans les conditions que je viens de dire ou elles n'existeront pas.

## MONTESQUIEU

La finale du *sic volo sic jubeo* ne se fait jamais attendre longtemps avec vous. Je crois que,

décidément, vous voilà bien gardé contre les conjurations.

MACHIAVEL

Oui, car il est bon de vous dire encore que la législation ne permettra pas les réunions, les conciliabules qui dépasseront un certain nombre de personnes.

MONTESQUIEU

Combien ?

MACHIAVEL

Tenez-vous à ces détails ? On ne permettra pas de réunion de plus de quinze ou vingt personnes, si vous voulez.

MONTESQUIEU

Eh quoi ! des amis ne pourront dîner ensemble au-delà de ce nombre ?

MACHIAVEL

Vous vous alarmez déjà, je le vois bien, au

nom de la gaieté gauloise. Eh bien, oui, on le pourra, car mon règne ne sera pas aussi farouche que vous le pensez, mais à une condition, c'est qu'on ne parlera pas politique.

MONTESQUIEU

On pourra parler littérature ?

MACHIAVEL

Oui, mais à la condition que sous prétexte de littérature on ne se réunira pas dans un but politique, car on peut encore ne pas parler politique du tout et donner néanmoins à un festin un caractère de manifestation qui serait compris du public. Il ne faut pas cela.

MONTESQUIEU

Hélas ! que, dans un pareil système, il est difficile aux citoyens de vivre sans porter ombrage au gouvernement !

MACHIAVEL

C'est une erreur, il n'y aura que les factieux

qui souffriront de ces restrictions ; personne autre ne les sentira.

Il va de soi que je ne m'occupe point ici des actes de rébellion contre mon pouvoir, ni des attentats qui auraient pour objet de le renverser, ni des attaques soit contre la personne du prince, soit contre son autorité ou ses institutions. Ce sont là de véritables crimes, qui sont réprimés par le droit commun de toutes les législations. Ils seraient prévus et punis dans mon royaume d'après une classification et suivant des définitions qui ne laisseraient pas prise à la moindre atteinte directe ou indirecte contre l'ordre de choses établi.

### MONTESQUIEU

Permettez-moi de m'en fier à vous, à cet égard, et de ne pas m'enquérir de vos moyens. Il ne suffit pas toutefois d'établir une législation draconienne ; il faut encore trouver une magistrature qui veuille l'appliquer ; ce point n'est pas sans difficulté.

MACHIAVEL

Il n'y en a là aucune.

MONTESQUIEU

Vous allez donc détruire l'organisation judiciaire ?

MACHIAVEL

Je ne détruis rien : je modifie et j'innove.

MONTESQUIEU

Alors vous établirez des cours martiales, prévôtales, des tribunaux d'exception enfin ?

MACHIAVEL

Non.

MONTESQUIEU

Que ferez-vous donc ?

MACHIAVEL

Il est bon que vous sachiez d'abord que je n'aurai pas besoin de décréter un grand nombre



des lois sévères, dont je poursuivrai l'application. Beaucoup d'entre elles existeront déjà et seront encore en vigueur ; car tous les gouvernements libres ou absolus, républicains ou monarchiques, sont aux prises avec les mêmes difficultés ; ils sont obligés, dans les moments de crise, de recourir à des lois de rigueur dont les unes restent, dont les autres s'affaiblissent après les nécessités qui les ont vues naître. On doit faire usage des unes et des autres ; à l'égard des dernières, on rappelle qu'elles n'ont pas été explicitement abrogées, que c'étaient des lois parfaitement sages, que le retour des abus qu'elles prévenaient rend leur application nécessaire. De cette manière le gouvernement ne paraît faire, ce qui sera souvent vrai, qu'un acte de bonne administration.

Vous voyez qu'il ne s'agit que de donner un peu de ressort à l'action des tribunaux, ce qui est toujours facile dans les pays de centralisation où la magistrature se trouve en contact direct avec l'administration, par la voie du ministère dont elle relève.

Quant aux lois nouvelles qui seront faites sous mon règne et qui, pour la plupart, auront été rendues sous forme de simple décrets, l'application n'en sera peut-être pas aussi facile, parce que dans les pays où le magistrat est inamovible il résiste de lui-même, dans l'interprétation de la loi, à l'action trop directe du pouvoir.

Mais je crois avoir trouvé une combinaison très ingénieuse, très simple, en apparence purement réglementaire, qui, sans porter atteinte à l'inamovibilité de la magistrature, modifiera ce qu'il y a de trop absolu dans les conséquences du principe. Je rendrai un décret qui mettra les magistrats à la retraite, quand ils seront arrivés à un certain âge. Je ne doute pas qu'ici encore je n'aie l'opinion avec moi, car c'est un spectacle pénible que de voir, comme cela est si fréquent, le juge qui est appelé à statuer à chaque instant sur les questions les plus hautes et les plus difficiles, tomber dans une caducité d'esprit qui l'en rend incapable.

## MONTESQUIEU

Mais permettez, j'ai quelques notions sur les choses dont vous parlez. Le fait que vous avancez n'est point du tout conforme à l'expérience. Chez les hommes qui vivent par l'exercice continuel des travaux de l'esprit, l'intelligence ne s'affaiblit pas ainsi ; c'est là, si je puis le dire, le privilège de la pensée chez ceux dont elle devient l'élément principal. Si, chez quelques magistrats, les facultés chancellent avec l'âge, chez le plus grand nombre elles se conservent, et leurs lumières vont toujours en augmentant ; il n'est pas besoin de les remplacer, car la mort fait dans leurs rangs les vides naturels qu'elle doit faire ; mais y eût-il en effet parmi eux autant d'exemples de décadence, que vous le prétendez, qu'il vaudrait mille fois mieux, dans l'intérêt d'une bonne justice, souffrir ce mal que d'accepter votre remède.

## MACHIAVEL

J'ai des raisons supérieures aux vôtres.

MONTESQUIEU

La raison d'État ?

MACHIAVEL

Peut-être. Soyez sûr d'une chose, c'est que, dans cette organisation nouvelle, les magistrats ne dévieront pas plus qu'auparavant, quand il s'agira d'intérêts purement civils ?

MONTESQUIEU

Qu'en sais-je ? car, d'après vos paroles, je vois déjà qu'ils dévieront quand il s'agira d'intérêts politiques.

MACHIAVEL

Ils ne dévieront pas ; ils feront leur devoir comme ils doivent le faire, car, en matière politique, il est nécessaire, dans l'intérêt de l'ordre, que les juges soient toujours du côté du pouvoir. Ce serait la pire des choses, qu'un souverain pût être atteint par des arrêts factieux dont le pays entier s'emparerait, à l'instant même, contre le gouvernement. Que servirait

d'avoir imposé silence à la presse, si elle se retrouvait dans les jugements des tribunaux ?

### MONTESQUIEU

Sous des apparences modestes, votre moyen est donc bien puissant, que vous lui attribuiez une telle portée ?

### MACHIAVEL

Oui, car il fait disparaître cet esprit de résistance, cet esprit de corps toujours si dangereux dans des compagnies judiciaires qui ont conservé le souvenir, peut-être le culte, des gouvernements passés. Il introduit dans leur sein une masse d'éléments nouveaux, dont les influences sont toutes favorables à l'esprit qui anime mon règne. Chaque année vingt, trente, quarante places de magistrats qui deviennent vacantes par la mise à la retraite, entraînent un déplacement dans tout le personnel de la justice qui peut se renouveler ainsi presque de fond en comble tous les six mois. Une seule vacance, vous le savez, peut entraîner cinquante nominations par l'effet successif des titulaires de

différents grades, qui se déplacent. Vous jugez de ce qu'il en peut être quand ce sont trente ou quarante vacances qui se produisent à la fois. Non seulement l'esprit collectif disparaît en ce qu'il peut avoir de politique, mais on se rapproche plus étroitement du gouvernement, qui dispose d'un plus grand nombre de sièges. On a des hommes jeunes qui ont le désir de faire leur chemin, qui ne sont plus arrêtés dans leur carrière par la perpétuité de ceux qui les précèdent. Ils savent que le gouvernement aime l'ordre, que le pays l'aime aussi, et il ne s'agit que de les servir tous deux, en faisant bonne justice, quand l'ordre y est intéressé.

### MONTESQUIEU

Mais à moins d'un aveuglement sans nom, on vous reprochera d'exciter, dans la magistrature, un esprit de compétition fatal dans les corps judiciaires ; je ne vous montrerai pas quelles en sont les suites, car je crois que cela ne vous arrêterait pas.

## MACHIAVEL

Je n'ai pas la prétention d'échapper à la critique ; elle m'importe peu, pourvu que je ne l'entende pas. J'aurais pour principe, en toutes choses, l'irrévocabilité de mes décisions, malgré les murmures. Un prince qui agit ainsi est toujours sûr d'imposer le respect de sa volonté.

## Quatorzième dialogue

MACHIAVEL

Je vous ai déjà dit bien des fois, et je vous le répète encore, que je n'ai pas besoin de tout créer, de tout organiser ; que je trouve dans les institutions déjà existantes une grande partie des instruments de mon pouvoir. Savez-vous ce que c'est que la garantie constitutionnelle ?

MONTESQUIEU

Oui, et je le regrette pour vous, car je vous enlève, sans le vouloir, une surprise que vous n'auriez peut-être pas été fâché de me ménager, avec l'habileté de mise en scène qui vous est propre.

MACHIAVEL

Qu'en pensez-vous ?



## MONTESQUIEU

Je pense ce qui est vrai, au moins pour la France dont vous semblez vouloir parler, c'est que c'est une loi de circonstance qui doit être modifiée, sinon complètement disparaître, sous un régime de liberté constitutionnelle.

## MACHIAVEL

Je vous trouve bien modéré sur ce point. C'est simplement, d'après vos idées, une des restrictions les plus tyranniques du monde. Quoi ! lorsque des particuliers seront lésés par des agents du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'ils les traduiront devant les tribunaux, les juges devront leur répondre : Nous ne pouvons vous faire droit, la porte du prétoire est fermée : allez demander à l'administration l'autorisation de poursuivre ses fonctionnaires. Mais c'est un véritable déni de justice. Combien de fois arrivera-t-il au gouvernement d'autoriser de semblables poursuites ?

## MONTESQUIEU

De quoi vous plaignez-vous ? Il me semble que ceci fait très bien vos affaires.

## MACHIAVEL

Je ne vous ai dit cela que pour vous montrer que, dans des États où l'action de la justice rencontre de tels obstacles, un gouvernement n'a pas grand-chose à craindre des tribunaux. C'est toujours comme dispositions transitoires que l'on insère dans les lois de telles exceptions, mais les époques de transition une fois passées, les exceptions restent, et c'est avec raison, car lorsque l'ordre règne, elles ne gênent point, et quand il est troublé, elles sont nécessaires.

Il est une autre institution moderne qui ne sert pas avec moins d'efficacité l'action du pouvoir central : c'est la création, auprès des tribunaux, d'une grande magistrature que vous appelez le ministère public et qui s'appelait autrefois, avec beaucoup plus de raison, le ministère du Roi, parce que cette fonction est essentiellement amovible et révocable au gré du prince. Je n'ai

pas besoin de vous dire quelle est l'influence de ce magistrat sur les tribunaux près desquels il siège ; elle est considérable. Retenez bien tout ceci. Maintenant je vais vous parler de la cour de cassation, dont je me suis réservé de vous dire quelque chose et qui joue un rôle si considérable dans l'administration de la justice.

La cour de cassation est plus qu'un corps judiciaire : c'est, en quelque sorte, un quatrième pouvoir dans l'État, parce qu'il lui appartient de fixer en dernier ressort le sens de la loi. Aussi vous répéterai-je ici ce que je crois vous avoir dit à propos du Sénat et de l'Assemblée législative : une semblable cour de justice qui serait complètement indépendante du gouvernement pourrait, en vertu de son pouvoir d'interprétation souverain et presque discrétionnaire, le renverser quand elle voudrait. Il lui suffirait pour cela de restreindre ou d'étendre systématiquement, dans le sens de la liberté, les dispositions de lois qui règlent l'exercice des droits politiques.

## MONTESQUIEU

Et c'est apparemment le contraire que vous allez lui demander ?

## MACHIAVEL

Je ne lui demanderai rien, elle fera d'elle-même ce qu'il conviendra de faire. Car c'est ici que concourront le plus puissamment les différentes causes d'influence dont je vous ai parlé plus haut. Plus le juge est près du pouvoir, plus il lui appartient. L'esprit conservateur du règne se développera là à un plus haut degré que partout ailleurs, et les lois de haute police politique recevront, dans le sein de cette grande assemblée, une interprétation si favorable à mon pouvoir, que je serai dispensé d'une foule de mesures restrictives qui, sans cela, deviendraient nécessaires.

## MONTESQUIEU

On dirait vraiment, à vous entendre, que les lois sont susceptibles des interprétations les plus fantasques. Est-ce que les textes législatifs ne

sont pas clairs et précis, est-ce qu'ils peuvent se prêter à des extensions ou à des restrictions comme celles que vous indiquez ?

### MACHIAVEL

Ce n'est pas à l'auteur de l'*Esprit des lois*, au magistrat expérimenté qui a dû rendre tant d'excellents arrêts, que je puis avoir la prétention d'apprendre ce que c'est que la jurisprudence. Il n'y a pas de texte, si clair qu'il soit, qui ne puisse recevoir les solutions les plus contraires, même en droit civil pur ; mais je vous prie de remarquer que nous sommes ici en matière politique. Or, c'est une habitude commune aux législateurs de tous les temps, d'adopter, dans quelques-unes de leurs dispositions, une rédaction assez élastique pour qu'elle puisse, selon les circonstances, servir à régir des cas ou à introduire des exceptions sur lesquels il n'eût pas été prudent de s'expliquer d'une manière plus précise.

Je sais parfaitement que je dois vous donner des exemples, car sans cela ma proposition vous paraîtrait trop vague. L'embarras pour moi est de

vous en présenter qui aient un caractère de généralité assez grand pour me dispenser d'entrer dans de longs détails. En voici un que je prends de préférence, parce que tout à l'heure nous avons touché à cette matière.

En parlant de la garantie constitutionnelle, vous disiez que cette loi d'exception devrait être modifiée dans un pays libre.

Eh bien, je suppose que cette loi existe dans l'État que je gouverne, je suppose qu'elle a été modifiée ; ainsi j'imagine qu'avant moi il a été promulgué une loi, qui, en matière électorale, permettait de poursuivre les agents du gouvernement sans l'autorisation du conseil d'État.

La question se présente sous mon règne qui, comme vous le savez, a introduit de grands changements dans le droit public. On veut poursuivre un fonctionnaire devant les tribunaux à l'occasion d'un fait électoral ; le magistrat du ministère public se lève et dit : La faveur dont on veut se prévaloir n'existe plus aujourd'hui ; elle n'est plus compatible avec les institutions

actuelles. L'ancienne loi qui dispensait de l'autorisation du conseil d'État, en pareil cas, a été implicitement abrogée. Les tribunaux répondent oui ou non, en fin de compte le débat est porté devant la cour de cassation et cette haute juridiction fixe ainsi le droit public sur ce point : l'ancienne loi est abrogée implicitement ; l'autorisation du conseil d'État est nécessaire pour poursuivre les fonctionnaires publics, même en matière électorale.

Voici un autre exemple, il a quelque chose de plus spécial, il est emprunté à la police de la presse : On m'a dit qu'il y avait en France une loi qui obligeait, sous une sanction pénale, tous les gens faisant métier de distribuer et de colporter des écrits à se munir d'une autorisation délivrée par le fonctionnaire public qui est préposé, dans chaque province, à l'administration générale. La loi a voulu réglementer le colportage et l'astreindre à une étroite surveillance ; tel est le but essentiel de cette loi ; mais le texte de la disposition porte, je suppose : « Tous distributeurs ou colporteurs devront être munis d'une autorisation, etc. »

Eh bien, la cour de cassation, si la question lui est proposée, pourra dire : Ce n'est pas seulement le fait professionnel que la loi dont il s'agit a eu en vue. C'est tout fait quelconque de distribution ou de colportage. En conséquence, l'auteur même d'un écrit ou d'un ouvrage qui en remet un ou plusieurs exemplaires, fût-ce à titre d'hommage, sans autorisation préalable, fait acte de distribution et de colportage ; par suite il tombe sous le coup de la disposition pénale.

Vous voyez de suite ce qui résulte d'une semblable interprétation ; au lieu d'une simple loi de police, vous avez une loi restrictive du droit de publier sa pensée par la voie de la presse.

### MONTESQUIEU

Il ne vous manquait plus que d'être juriste.

### MACHIAVEL

Cela est absolument nécessaire. Comment aujourd'hui renverse-t-on les gouvernements ? Par des distinctions légales, par des subtilités de droit constitutionnel, en usant contre le pouvoir



de tous les moyens, de toutes les armes, de toutes les combinaisons qui ne sont pas directement prohibées par la loi. Et ces artifices de droit, que les partis emploient avec tant d'acharnement contre le pouvoir, vous ne voudriez pas que le pouvoir les employât contre les partis ? Mais la lutte ne serait pas égale, la résistance ne serait même pas possible ; il faudrait abdiquer.

#### MONTESQUIEU

Vous avez tant d'écueils à éviter, que c'est un miracle si vous les prévoyez tous. Les tribunaux ne sont pas liés par leurs jugements. Avec une jurisprudence comme celle qui sera appliquée sous votre règne, je vous vois bien des procès sur les bras. Les justiciables ne se lasseront pas de frapper à la porte des tribunaux pour leur demander d'autres interprétations.

#### MACHIAVEL

Dans les premiers temps, c'est possible ; mais quand un certain nombre d'arrêts auront définitivement assis la jurisprudence, personne ne se permettra plus ce qu'elle défend, et la source

des procès sera tarie. L'opinion publique sera même tellement apaisée, qu'on s'en rapportera, sur le sens des lois, aux avis officieux de l'administration.

MONTESQUIEU

Et comment, je vous prie ?

MACHIAVEL

Dans telles ou telles conjonctures données, quand on aura lieu de craindre que quelque difficulté ne s'élève sur tel ou tel point de législation, l'administration, sous forme d'avis, déclarera que tel ou tel fait tombe sous l'application de la loi, que la loi s'étend à tel ou tel cas.

MONTESQUIEU

Mais ce ne sont là que des déclarations qui ne lient en aucune manière les tribunaux.

MACHIAVEL

Sans aucun doute, mais ces déclarations n'en

auront pas moins une très grande autorité, une très grande influence sur les décisions de la justice, partant d'une administration aussi puissante que celle que j'ai organisée. Elles auront surtout un très grand empire sur les résolutions individuelles, et, dans une foule de cas, pour ne pas dire toujours, elles préviendront des procès fâcheux ; on s'abstiendra.

#### MONTESQUIEU

À mesure que nous avançons, je vois que votre gouvernement devient de plus en plus paternel. Ce sont là des mœurs judiciaires presque patriarcales. Il me paraît impossible, en effet, que l'on ne vous tienne pas compte d'une sollicitude qui s'exerce sous tant de formes ingénieuses.

#### MACHIAVEL

Vous voilà pourtant obligé de reconnaître que je suis bien loin des procédés barbares de gouvernement que vous sembliez me prêter au commencement de cet entretien. Vous voyez qu'en tout ceci la violence ne joue aucun rôle ; je

prends mon point d'appui où chacun le prend  
aujourd'hui, dans le droit.

MONTESQUIEU

Dans le droit du plus fort.

MACHIAVEL

Le droit qui se fait obéir est toujours le droit  
du plus fort ; je ne connais pas d'exception à cette  
règle.

## Quinzième dialogue

MONTESQUIEU

Quoique nous ayons parcouru un cercle très vaste, et que vous ayez déjà presque tout organisé, je ne dois pas vous cacher qu'il vous reste encore beaucoup à faire pour me rassurer complètement sur la durée de votre pouvoir. La chose du monde qui m'étonne le plus, c'est que vous lui ayez donné pour base le suffrage populaire, c'est-à-dire, l'élément de sa nature le plus inconsistant que je connaisse. Entendons-nous bien, je vous prie ; vous m'avez dit que vous étiez roi ?

MACHIAVEL

Oui, roi.

MONTESQUIEU

À vie ou héréditaire ?

MACHIAVEL

Je suis roi, comme on est roi dans tous les royaumes du monde, roi héréditaire avec une descendance appelée à me succéder de mâle en mâle, par ordre de progéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes.

MONTESQUIEU

Vous n'êtes pas galant.

MACHIAVEL

Permettez, je m'inspire des traditions de la monarchie franque et salienne.

MONTESQUIEU

Vous m'expliquerez sans doute comment vous croyez pouvoir faire de l'hérédité, avec le suffrage démocratique des États-Unis ?

MACHIAVEL

Oui.

MONTESQUIEU

Comment ! vous espérez, avec ce principe, lier la volonté des générations futures ?

MACHIAVEL

Oui.

MONTESQUIEU

Ce que je voudrais voir, quant à présent, c'est la manière dont vous vous en tirerez avec ce suffrage, quand il s'agira de l'appliquer à la nomination des officiers publics ?

MACHIAVEL

Quels officiers publics ? Vous savez bien que, dans les États monarchiques, c'est le gouvernement qui nomme les fonctionnaires de tous les rangs.

MONTESQUIEU

Cela dépend de quels fonctionnaires. Ceux qui sont préposés à l'administration des communes sont, en général, nommés par les habitants, même

sous les gouvernements monarchiques.

MACHIAVEL

On changera cela par une loi ; ils seront nommés à l'avenir par le gouvernement.

MONTESQUIEU

Et les représentants de la nation, est-ce aussi vous qui les nommez ?

MACHIAVEL

Vous savez bien que cela n'est pas possible.

MONTESQUIEU

Alors je vous plains, car si vous abandonnez le suffrage à lui-même, si vous ne trouvez pas ici quel que nouvelle combinaison, l'assemblée des représentants du peuple ne tardera pas, sous l'influence des partis, à se remplir de députés hostiles à votre pouvoir.

MACHIAVEL

Aussi ne compté-je pas le moins du monde



abandonner le suffrage à lui-même.

MONTESQUIEU

Je m'y attendais. Mais quelle combinaison adopterez-vous ?

MACHIAVEL

Le premier point est de lier envers le gouvernement ceux qui veulent représenter le pays. J'imposerai aux candidats la solennité du serment. Il n'est pas question ici d'un serment prêté à la nation, comme l'entendaient vos révolutionnaires de 89 ; je veux un serment de fidélité prêté au prince lui-même et à sa constitution.

MONTESQUIEU

Mais puisque en politique vous ne craignez pas de violer les vôtres, comment pouvez-vous espérer qu'on se montrera, sur ce point, plus scrupuleux que vous-même ?

## MACHIAVEL

Je compte peu sur la conscience politique des hommes ; je compte sur la puissance de l'opinion : personne n'osera s'avilir devant elle en manquant ouvertement à la foi jurée. On l'osera d'autant moins, que le serment que j'imposerai précédera l'élection au lieu de la suivre, et qu'on sera sans excuse de venir rechercher le suffrage, dans ces conditions, quand on ne sera pas à l'avance décidé à me servir. Il faut maintenant donner au gouvernement le moyen de résister à l'influence de l'opposition, d'empêcher qu'elle ne fasse désertir les rangs de ceux qui veulent le défendre. Au moment des élections, les partis ont pour habitude de proclamer leurs candidats et de les poser en face du gouvernement ; je ferai comme eux, j'aurai des candidats déclarés et je les poserai en face des partis.

## MONTESQUIEU

Si vous n'étiez pas tout-puissant, le moyen serait détestable, car, en offrant ouvertement le

combat, vous provoquez les coups.

### MACHIAVEL

J'entends que les agents de mon gouvernement, depuis le premier jusqu'au dernier, s'emploient à faire triompher mes candidats.

### MONTESQUIEU

Cela va de soi, c'est la conséquence.

### MACHIAVEL

Tout est de la plus grande importance en cette matière. « Les lois qui établissent le suffrage sont fondamentales ; la manière dont le suffrage est donné est fondamentale ; la loi qui fixe la manière de donner les billets de suffrage est fondamentale<sup>1</sup>. » N'est-ce pas vous qui avez dit cela ?

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 12 et s., liv. II, et s., ch. II, et s.

## MONTESQUIEU

Je ne reconnais pas toujours mon langage quand il passe par votre bouche ; il me semble que les paroles que vous citez s'appliquaient au gouvernement démocratique.

## MACHIAVEL

Sans doute, et vous avez déjà pu voir que ma politique essentielle était de m'appuyer sur le peuple ; que, quoique je porte une couronne, mon but réel et déclaré est de le représenter. Dépositaire de tous les pouvoirs qu'il m'a délégués, c'est moi seul, en définitive, qui suis son véritable mandataire. Ce que je veux il le veut, ce que je fais il le fait. En conséquence, il est indispensable que lors des élections les factions ne puissent pas substituer leur influence à celle dont je suis la personnification armée. Aussi, ai-je trouvé d'autres moyens encore de paralyser leurs efforts. Il faut que vous sachiez, par exemple, que la loi qui interdit les réunions s'appliquera naturellement à celles qui pourraient être formées en vue des élections. De cette

manière, les partis ne pourront ni se concerter, ni s'entendre.

### MONTESQUIEU

Pourquoi mettez-vous toujours les partis en avant ? Sous prétexte de leur imposer des entraves, n'est-ce pas aux électeurs eux-mêmes que vous les imposez ? Les partis, en définitive, ne sont que des collections d'électeurs ; si les électeurs ne peuvent pas s'éclairer par des réunions, par des pourparlers, comment pourront-ils voter en connaissance de cause ?

### MACHIAVEL

Je vois que vous ignorez avec quel art infini, avec quelle astuce les passions politiques déjouent les mesures prohibitives. Ne vous embarrassez pas des électeurs, ceux qui seront animés de bonnes intentions sauront toujours pour qui voter. D'ailleurs, j'userai de tolérance ; non seulement je n'interdirai pas les réunions qui seront formées dans l'intérêt de mes candidats, mais j'irai jusqu'à fermer les yeux sur les agissements de quelques candidatures populaires

qui s'agiteront bruyamment au nom de la liberté ; seulement, il est bon de vous dire que ceux qui crieront le plus fort seront des hommes à moi.

MONTESQUIEU

Et comment réglez-vous le suffrage ?

MACHIAVEL

D'abord, en ce qui touche les campagnes, je ne veux pas que les électeurs aillent voter dans les centres d'agglomération, où ils pourraient se trouver en contact avec l'esprit d'opposition des bourgs ou des villes, et, de là, recevoir la consigne qui viendrait de la capitale ; je veux qu'on vote par commune. Le résultat de cette combinaison, en apparence si simple, sera néanmoins considérable.

MONTESQUIEU

Il est facile de le comprendre, vous obligez le vote des campagnes à se diviser entre des notoriétés insignifiantes, ou à se reporter, à défaut de noms connus, sur les candidats désignés par

votre gouvernement. Je serais bien surpris si, dans ce système, il éclôt beaucoup de capacités ou de talents.

#### MACHIAVEL

L'ordre public a moins besoin d'hommes de talent que d'hommes dévoués au gouvernement. La grande capacité siège sur le trône et parmi ceux qui l'entourent, ailleurs elle est inutile ; elle est presque nuisible même, car elle ne peut s'exercer que contre le pouvoir.

#### MONTESQUIEU

Vos aphorismes tranchent comme l'épée ; je n'ai point d'arguments à vous opposer. Reprenez donc, je vous prie, la suite de votre règlement électoral.

#### MACHIAVEL

Par les raisons que je viens de vous déduire, je ne veux pas non plus de scrutin de liste qui fausse l'élection, qui permette la coalition d'hommes et de principes. Je diviserai d'ailleurs les collègues

électoraux en un certain nombre de circonscriptions administratives, dans lesquelles il n'y aura place que pour l'élection d'un seul député, et où, par suite, chaque électeur ne pourra porter qu'un nom sur son bulletin de vote.

Il faut, de plus, avoir la possibilité de neutraliser l'opposition dans les circonscriptions où elle se ferait trop vivement sentir. Ainsi, je suppose que, dans les élections antérieures, une circonscription se soit fait remarquer par la majorité de ses votes hostiles, ou que l'on ait lieu de prévoir qu'elle se prononcera contre les candidats du gouvernement, rien n'est plus facile que d'y remédier : si cette circonscription n'a qu'un petit chiffre de population, on la rattache à une circonscription voisine ou éloignée, mais beaucoup plus étendue, dans laquelle ses voix soient noyées et où son esprit politique se perd. Si la circonscription hostile, au contraire, a un chiffre de population important, on la fractionne en plusieurs parties que l'on annexe aux circonscriptions voisines, dans lesquelles elle s'annihile complètement.



Je passe, vous le comprenez bien, sur une foule de points de détail qui ne sont que les accessoires de l'ensemble. Ainsi, je divise au besoin les collèges en sections de collèges, pour donner, quand il le faudra, plus de prise à l'action de l'administration et je fais présider les collèges et les sections de collèges par les officiers municipaux dont la nomination dépend du gouvernement.

#### MONTESQUIEU

Je remarque, avec une certaine surprise, que vous n'usez pas ici d'une mesure que vous indiquiez dans le temps à Léon X, et qui consiste dans la substitution des billets de suffrage par les scrutateurs après le vote.

#### MACHIAVEL

Ce serait peut-être difficile aujourd'hui, et je crois que l'on ne doit user de ce moyen qu'avec la plus grande prudence. Un gouvernement habile a, d'ailleurs, tant d'autres ressources ! Sans acheter directement le suffrage, c'est-à-dire à deniers découverts, rien ne lui sera plus facile que

de faire voter les populations à son gré au moyen de concessions administratives, en promettant ici un port, là un marché, plus loin une route, un canal ; et à l'inverse, en ne faisant rien pour les villes et les bourgs où le vote sera hostile.

### MONTESQUIEU

Je n'ai rien à reprocher à la profondeur de ces combinaisons ; mais ne craignez-vous pas qu'on ne dise que tantôt vous corrompez et tantôt vous opprimez le suffrage populaire ? Ne craignez-vous pas de compromettre votre pouvoir dans des luttes où il se trouvera toujours si directement engagé ? Le moindre succès qu'on remportera sur vos candidats sera une éclatante victoire qui mettra votre gouvernement en échec. Ce qui ne cesse de m'inquiéter pour vous, c'est que je vous vois toujours obligé de réussir en toutes choses, sous peine d'un désastre.

### MACHIAVEL

Vous tenez le langage de la peur ; rassurez-vous. Au point où j'en suis arrivé, j'ai réussi dans tant de choses, que je ne puis pas périr par les

infiniment petits. Le grain de sable de Bossuet n'est pas fait pour les véritables hommes politiques. Je suis si avancé dans ma carrière que je pourrais, sans danger, braver même des orages ; que signifient donc les infimes embarras d'administration dont vous parlez ? Croyez-vous que j'aie la prétention d'être parfait ? Ne sais-je pas bien qu'il se commettra plus d'une faute autour de moi ? Non, sans doute, je ne pourrai pas faire qu'il n'y ait quelques pillages, quelques scandales. Cela empêchera-t-il que l'ensemble des affaires ne marche et ne marche bien ? L'essentiel est bien moins de ne commettre aucune faute, que d'en supporter la responsabilité avec une attitude d'énergie qui impose aux détracteurs. Quand même l'opposition parviendrait à introduire dans ma chambre quelques déclamateurs, que m'importerait ? Je ne suis pas de ceux qui veulent compter sans les nécessités de leur temps.

Un de mes grands principes est d'opposer les semblables. De même que j'use la presse par la presse, j'utiliserais la tribune par la tribune ; j'aurais autant qu'il en faudrait d'hommes dressés à la

parole et capables de parler plusieurs heures sans s'arrêter. L'essentiel est d'avoir une majorité compacte et un président dont on soit sûr. Il y a un art particulier de conduire les débats et d'enlever le vote. Aurais-je besoin d'ailleurs des artifices de la stratégie parlementaire ? Les dix-neuf vingtièmes de la Chambre seraient des hommes à moi qui voteraient sur une consigne, tandis que je ferais mouvoir les fils d'une opposition factice et clandestinement embauchée ; après cela, qu'on vienne faire de beaux discours : ils entreront dans les oreilles de mes députés comme le vent entre dans le trou d'une serrure. Voulez-vous maintenant que je vous parle de mon Sénat ?

MONTESQUIEU

Non, je sais par Caligula ce que ce peut être.

## Seizième dialogue

MONTESQUIEU

Un des points saillants de votre politique, c'est l'anéantissement des partis et la destruction des forces collectives. Vous n'avez point failli à ce programme ; cependant, je vois encore autour de vous des choses auxquelles vous n'avez point touché. Ainsi vous n'avez encore porté la main ni sur le clergé, ni sur l'Université, ni sur le barreau, ni sur les milices nationales, ni sur les corporations commerciales ; il me semble, cependant, qu'il y a là plus d'un élément dangereux.

MACHIAVEL

Je ne puis vous dire tout à la fois. Venons de suite aux milices nationales, car je ne devrais plus avoir à m'en occuper ; leur dissolution a été nécessairement un des premiers actes de mon

pouvoir. L'organisation d'une garde citoyenne ne saurait se concilier avec l'existence d'une armée régulière, car, les citoyens en armes pourraient, à un moment donné, se transformer en factieux. Ce point, cependant, n'est pas sans difficulté. La garde nationale est une institution inutile, mais elle porte un nom populaire. Dans les États militaires, elle flatte les instincts puérils de certaines classes bourgeoises, qui, par un travers assez ridicule, allient le goût des démonstrations guerrières aux habitudes commerciales. C'est là un préjugé inoffensif, il serait d'autant plus maladroit de le heurter, que le prince ne doit jamais avoir l'air de séparer ses intérêts de ceux de la cité qui croit trouver une garantie dans l'armement de ses habitants.

MONTESQUIEU

Mais puisque vous dissolvez cette milice.

MACHIAVEL

Je la dissous pour la réorganiser sur d'autres bases. L'essentiel est de la mettre sous les ordres immédiats des agents de l'autorité civile et de lui

ôter la prérogative de recruter ses chefs par la voie de l'élection ; c'est ce que je fais. Je ne l'organiserai, d'ailleurs, que dans les lieux où il conviendra, et je me réserve le droit de la dissoudre de nouveau et de la rétablir sur d'autres bases encore, si les circonstances l'exigent. Je n'ai rien à vous dire de plus sur ce point. En ce qui touche l'Université, l'ordre de choses actuel me satisfait à peu près. Vous n'ignorez pas, en effet, que ces grands corps d'enseignement ne sont plus organisés, aujourd'hui, comme ils l'étaient autrefois. Ils ont presque partout, m'assure-t-on, perdu leur autonomie et ne sont plus que des services publics à la charge de l'État. Or, ainsi que je vous l'ai dit plus d'une fois, là où est l'État, là est le prince ; la direction morale des établissements publics est entre ses mains ; ce sont ses agents qui inspirent l'esprit de la jeunesse. Les chefs comme les membres des corps enseignants de tous les degrés sont nommés par le gouvernement, ils y sont rattachés, ils en dépendent, cela suffit ; s'il reste çà et là quelques traces d'organisation indépendante dans quelque école publique ou Académie que ce soit, il est

facile de la ramener au centre commun d'unité et de direction. C'est l'affaire d'un règlement ou même d'un simple arrêté ministériel. Je passe à tire-d'aile sur des détails qui ne peuvent pas appeler mes regards de plus près. Cependant, je ne dois pas abandonner ce sujet sans vous dire que je regarde comme très important de proscrire, dans l'enseignement du droit, les études de politique constitutionnelle.

#### MONTESQUIEU

Vous avez en effet d'assez bonnes raisons pour cela.

#### MACHIAVEL

Mes raisons sont fort simples ; je ne veux pas qu'au sortir des écoles, les jeunes gens s'occupent de politique à tort et à travers ; qu'à dix-huit ans, on se mêle de faire des constitutions comme on fait des tragédies. Un tel enseignement ne peut que fausser les idées de la jeunesse et l'initier prématurément à des matières qui dépassent la mesure de sa raison. C'est avec ces notions mal digérées, mal comprises, qu'on



prépare de faux hommes d'État, des utopistes dont les témérités d'esprit se traduisent plus tard par des témérités d'action.

Il faut que les générations qui naissent sous mon règne soient élevées dans le respect des institutions établies, dans l'amour du prince ; aussi ferais-je un usage assez ingénieux du pouvoir de direction qui m'appartient sur l'enseignement : je crois qu'en général dans les écoles on a un grand tort, c'est de négliger l'histoire contemporaine. Il est au moins aussi essentiel de connaître son temps que celui de Périclès ; je voudrais que l'histoire de mon règne fût enseignée, moi vivant, dans les écoles. C'est ainsi qu'un prince nouveau entre dans le cœur d'une génération.

MONTESQUIEU

Ce serait, bien entendu, une apologie perpétuelle de tous vos actes ?

MACHIAVEL

Il est évident que je ne me ferais pas dénigrer.

L'autre moyen que j'emploierais aurait pour but de réagir contre l'enseignement libre, que l'on ne peut pas directement proscrire. Les universités renferment des armées de professeurs dont on peut, en dehors des classes, utiliser les loisirs pour la propagation des bonnes doctrines. Je leur ferais ouvrir des cours libres dans toutes les villes importantes, je mobiliserais ainsi l'instruction et l'influence du gouvernement.

MONTESQUIEU

En d'autres termes, vous absorbez, vous confisquez à votre profit même les dernières lueurs d'une pensée indépendante.

MACHIAVEL

Je ne confisque rien du tout.

MONTESQUIEU

Permettez-vous à d'autres professeurs que les vôtres de vulgariser la science par les mêmes moyens et cela sans brevet, sans autorisation ?

MACHIAVEL

Quoi ! voulez-vous donc que j'autorise des clubs ?

MONTESQUIEU

Non, passez donc à un autre objet.

MACHIAVEL

Parmi la multitude de mesures réglementaires que réclame le salut de mon gouvernement, vous avez appelé mon attention sur le barreau ; c'est étendre l'action de ma main au-delà de ce qui est nécessaire pour le moment ; je touche ici d'ailleurs à des intérêts civils, et vous savez qu'en cette matière, ma règle de conduite est de m'abstenir autant que possible. Dans les États où le barreau est constitué en corporation, les justiciables regardent l'indépendance de cette institution comme une garantie inséparable du droit de la défense devant les tribunaux, qu'il s'agisse de leur honneur, de leur intérêt ou de leur vie. Il est bien grave d'intervenir ici, car l'opinion pourrait s'alarmer sur un cri que ne manquerait

pas de jeter la corporation tout entière. Cependant, je n'ignore pas que cet ordre sera un foyer d'influences constamment hostiles à mon pouvoir. Cette profession, vous le savez mieux que moi, Montesquieu, développe des caractères froids et opiniâtres dans leurs principes, des esprits dont la tendance est de rechercher dans les actes du pouvoir l'élément de la légalité pure. L'avocat n'a pas au même degré que le magistrat le sens élevé des nécessités sociales ; il voit la loi de trop près, et par des côtés trop petits pour en avoir le sentiment juste, tandis que le magistrat...

MONTESQUIEU

Épargnez l'apologie.

MACHIAVEL

Oui, car je n'oublie pas que je suis devant un descendant de ces grands magistrats qui soutinrent avec tant d'éclat, en France, le trône de la monarchie.

## MONTESQUIEU

Et qui se montrèrent rarement faciles à l'enregistrement des édits, quand ils violaient la loi de l'État.

## MACHIAVEL

C'est ainsi qu'ils ont fini par renverser l'État lui-même. Je ne veux pas que mes cours de justice soient des parlements et que les avocats, sous l'immunité de leur robe, y fassent de la politique. Le plus grand homme du siècle, auquel votre patrie a eu l'honneur de donner le jour, disait : *Je veux que l'on puisse couper la langue à un avocat qui dit du mal du gouvernement.* Les mœurs modernes sont plus douces, je n'irais pas jusque-là. Au premier jour, et dans les circonstances qui conviendront, je me bornerai à faire une chose bien simple : je rendrai un décret qui, tout en respectant l'indépendance de la corporation, soumettra néanmoins les avocats à recevoir du souverain l'investiture de leur profession. Dans l'exposé des motifs de mon décret, il ne sera pas, je crois, bien difficile de

démontrer aux justiciables qu'ils trouveront dans ce mode de nomination une garantie plus sérieuse que quand la corporation se recrute d'elle-même, c'est-à-dire avec des éléments nécessairement un peu confus.

### MONTESQUIEU

Il n'est que trop vrai que l'on peut prêter aux mesures les plus détestables, le langage de la raison ! Mais voyons, qu'allez-vous faire maintenant à l'égard du clergé ? Voilà une institution qui ne dépend de l'État que par un côté et qui relève d'une puissance spirituelle, dont le siège est ailleurs que chez vous. Je ne connais rien de plus dangereux pour votre pouvoir, je vous le déclare, que cette puissance qui parle au nom du ciel et dont les racines sont partout sur la terre : n'oubliez pas que la parole chrétienne est une parole de liberté. Sans doute, les lois de l'État ont établi une démarcation profonde entre l'autorité religieuse et l'autorité politique ; sans doute, la parole des ministres du culte ne se fera entendre qu'au nom de l'Évangile ; mais le spiritualisme divin qui s'en dégage est la pierre

d'achoppement du matérialisme politique. C'est ce livre si humble et si doux qui a détruit, à lui seul, et l'empire Romain, et le Césarisme, et sa puissance. Les nations franchement chrétiennes échapperont toujours au despotisme, car le christianisme élève la dignité de l'homme trop haut pour que le despotisme puisse l'atteindre, car il développe des forces morales sur lesquelles le pouvoir humain n'a pas de prise<sup>1</sup>. Prenez garde au prêtre : il ne dépend que de Dieu, et son influence est partout, dans le sanctuaire, dans la famille, dans l'école. Vous ne pouvez rien sur lui : sa hiérarchie n'est pas la vôtre, il obéit à une constitution qui ne se tranche ni par la loi, ni par l'épée. Si vous réglez sur une nation catholique et que vous ayez le clergé pour ennemi, vous périrez tôt ou tard, quand bien même le peuple entier serait pour vous.

## MACHIAVEL

Je ne sais pas trop pourquoi il vous plaît de faire du prêtre un apôtre de liberté. Je n'ai jamais

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 371, liv. XXIV, ch. I et suiv.

vu cela, ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes ; j'ai toujours trouvé dans le sacerdoce un appui naturel du pouvoir absolu.

Remarquez-le bien, si, dans l'intérêt de mon établissement, j'ai dû faire des concessions à l'esprit démocratique de mon époque, si j'ai pris le suffrage universel pour base de mon pouvoir, ce n'est qu'un artifice commandé par les temps, je n'en réclame pas moins le bénéfice du droit divin, je n'en suis pas moins roi par la grâce de Dieu. À ce titre, le clergé doit donc me soutenir, car mes principes d'autorité sont conformes aux siens. Si, cependant, il se montrait factieux, s'il profitait de son influence pour faire une guerre sourde à mon gouvernement....

MONTESQUIEU

Eh bien ?

MACHIAVEL

Vous qui parlez de l'influence du clergé, vous ignorez donc à quel point il a su se rendre impopulaire dans quelques États catholiques ? En



France, par exemple, le journalisme et la presse l'ont tellement perdu dans l'esprit des masses, ils ont tellement ruiné sa mission, que si je régnais dans son royaume savez-vous bien ce que je pourrais faire ?

MONTESQUIEU

Quoi ?

MACHIAVEL

Je pourrais provoquer, dans l'Église, un schisme qui briserait tous les liens qui rattachent le clergé à la cour de Rome, car c'est là qu'est le nœud gordien. Je ferais tenir par ma presse, par mes publicistes, par mes hommes politiques le langage que voici : « Le christianisme est indépendant du catholicisme ; ce que le catholicisme défend, le christianisme le permet ; l'indépendance du clergé, sa soumission à la cour de Rome, sont des dogmes purement catholiques ; un tel ordre de choses est une menace perpétuelle contre la sûreté de l'État. Les fidèles du royaume ne doivent pas avoir pour chef spirituel un prince étranger ; c'est laisser

l'ordre intérieur à la discrétion d'une puissance qui peut être hostile à tout moment ; cette hiérarchie du moyen âge, cette tutelle des peuples en enfance ne peut plus se concilier avec le génie viril de la civilisation moderne, avec ses lumières et son indépendance. Pourquoi aller chercher à Rome un directeur des consciences ? Pourquoi le chef de l'autorité politique ne serait-il pas en même temps le chef de l'autorité religieuse ? Pourquoi le souverain ne serait-il pas pontife ? » Tel est le langage que l'on pourrait faire tenir à la presse, à la presse libérale surtout, et ce qu'il y a de très probable, c'est que la masse du peuple l'entendrait avec joie.

### MONTESQUIEU

Si vous pouviez le croire et si vous osiez tenter une semblable entreprise, vous apprendriez promptement et d'une manière à coup sûr terrible, ce qu'est la puissance du catholicisme, même chez les nations où il paraît affaibli<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 393, liv. XXV, ch. XII.

## MACHIAVEL

Le tenter, grand Dieu ! Mais je demande pardon, à genoux, à notre divin maître, d'avoir seulement exposé cette doctrine sacrilège, inspirée par la haine du catholicisme ; mais Dieu, qui a institué le pouvoir humain, ne lui défend pas de se garantir des entreprises du clergé, qui enfreint d'ailleurs les préceptes de l'Évangile quand il manque de subordination envers le prince. Je sais bien qu'il ne conspirera que par une influence insaisissable, mais je trouverais le moyen d'arrêter, même au sein de la cour de Rome, l'intention qui dirige l'influence.

## MONTESQUIEU

Comment ?

## MACHIAVEL

Il me suffirait d'indiquer du doigt au Saint-Siège l'état moral de mon peuple, frémissant sous le joug de l'Église, aspirant à le briser, capable de se démembrer à son tour du sein de l'unité catholique, de se jeter dans le schisme de l'Église

grecque ou protestante.

## MONTESQUIEU

La menace au lieu de l'action !

## MACHIAVEL

Combien vous vous trompez, Montesquieu, et à quel point ne méconnaissez-vous pas mon respect pour le trône pontifical ! Le seul rôle que je veuille jouer, la seule mission qui m'appartienne à moi souverain catholique, ce serait précisément d'être le défenseur de l'Église. Dans les temps actuels, vous le savez, le pouvoir temporel est gravement menacé, et par la haine irréligieuse, et par l'ambition des pays nord de l'Italie. Eh bien, je dirais au Saint-Père : Je vous soutiendrai contre eux tous, je vous sauverai, c'est mon devoir, c'est ma mission, mais du moins ne m'attaquez pas, soutenez moi de votre influence morale ; serait-ce trop demander quand moi-même j'exposerais ma popularité en me portant pour défenseur du pouvoir temporel, complètement discrédité aujourd'hui, hélas ! aux yeux de ce qu'on appelle la démocratie

européenne. Ce péril ne m'arrêterait point ; non seulement je tiendrais en échec, de la part des États voisins, toute entreprise contre la souveraineté du Saint-Siège, mais si, par malheur, il était attaqué, si le Pape venait à être chassé des États pontificaux, comme cela s'est déjà vu, mes baïonnettes seules l'y ramèneraient et l'y maintiendraient toujours, moi durant.

#### MONTESQUIEU

En effet, ce serait un coup de maître, car si vous teniez à Rome une garnison perpétuelle, vous disposeriez presque du Saint-Siège, comme s'il résidait dans quelque province de votre royaume.

#### MACHIAVEL

Croyez-vous qu'après un tel service rendu à la papauté, elle refuserait de soutenir mon pouvoir, que le Pape même, au besoin, refuserait de venir me sacrer dans ma capitale ? De tels événements sont-ils sans exemple dans l'histoire ?

## MONTESQUIEU

Oui, tout se voit dans l'histoire. Mais enfin, si au lieu de trouver dans la chaire de Saint-Pierre un Borgia ou un Dubois, comme vous paraissez y compter, vous aviez en face de vous un pape qui résistât à vos intrigues et bravât votre colère, que feriez-vous ?

## MACHIAVEL

Alors, il faudrait bien s'y résoudre, sous prétexte de défendre le pouvoir temporel, je déterminerais sa chute.

## MONTESQUIEU

Vous avez ce que l'on appelle du génie !

## Dix-septième dialogue

MONTESQUIEU

J'ai dit que vous avez du génie ; il en faut, vraiment, d'une certaine sorte, pour concevoir et exécuter tant de choses. Je comprends maintenant l'apologue du dieu Wishnou ; vous avez cent bras comme l'idole indienne, et chacun de vos doigts touche un ressort. De même que vous touchez tout, pourrez-vous aussi tout voir ?

MACHIAVEL

Oui, car je ferai de la police une institution si vaste, qu'au cœur de mon royaume la moitié des hommes verra l'autre. Me permettez-vous quelques détails sur l'organisation de ma police ?

MONTESQUIEU

Faites.

## MACHIAVEL

Je commencerai par créer un ministère de la police, qui sera le plus important de mes ministères et qui centralisera, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur, les nombreux services dont je doterai cette partie de mon administration.

## MONTESQUIEU

Mais si vous faites cela, vos sujets verront immédiatement qu'ils sont enveloppés dans un effroyable réseau.

## MACHIAVEL

Si ce ministère déplaît, je l'abolirai et je l'appellerai, si vous voulez, ministère d'État. J'organiserai d'ailleurs dans les autres ministères des services correspondants, dont la plus grande partie sera fondue, sans bruit, dans ce que vous appelez aujourd'hui ministère de l'intérieur et ministère des affaires étrangères. Vous entendez parfaitement qu'ici je ne m'occupe point de diplomatie, mais uniquement des moyens propres à assurer ma sécurité contre les factions, tant à



l'extérieur qu'à l'intérieur. Eh bien, croyez-le, sous ce rapport, je trouverai la plupart des monarques à peu près dans la même situation que moi, c'est-à-dire très disposés à seconder mes vues, qui consisteraient à créer des services de police internationale dans l'intérêt d'une sûreté réciproque. Si, comme je n'en doute guère, je parvenais à atteindre ce résultat, voici quelques-unes des formes sous lesquelles se produirait ma police à l'extérieur : Hommes de plaisirs et de bonne compagnie dans les cours étrangères, pour avoir l'œil sur les intrigues des princes et des prétendants exilés, révolutionnaires proscrits dont, à prix d'argent, je ne désespérerais pas d'amener quelques-uns à me servir d'agents de transmission à l'égard des menées de la démagogie ténébreuse ; établissement de journaux politiques dans les grandes capitales, imprimeurs et libraires placés dans les mêmes conditions et secrètement subventionnés pour suivre de plus près, par la presse, le mouvement de la pensée.

## MONTESQUIEU

Ce n'est plus contre les factions de votre royaume, c'est contre l'âme même de l'humanité que vous finirez par conspirer.

## MACHIAVEL

Vous le savez, je ne m'effraie pas beaucoup des grands mots. Je veux que tout homme politique, qui voudra aller cabaler à l'étranger, puisse être observé, signalé de distance en distance, jusqu'à son retour dans mon royaume, où on l'incarcérera bel et bien pour qu'il ne soit pas en mesure de recommencer. Pour avoir mieux en main le fil des intrigues révolutionnaires, je rêve une combinaison qui serait, je crois, assez habile.

## MONTESQUIEU

Et quoi donc, grand Dieu !

## MACHIAVEL

Je voudrais avoir un prince de ma maison, assis sur les marches de mon trône, qui jouerait

au mécontent. Sa mission consisterait à se poser en libéral, en détracteur de mon gouvernement et à rallier ainsi, pour les observer de plus près, ceux qui, dans les rangs les plus élevés de mon royaume, pourraient faire un peu de démagogie. À cheval sur les intrigues intérieures et extérieures, le prince auquel je confierais cette mission ferait ainsi jouer un jeu de dupe à ceux qui ne seraient pas dans le secret de la comédie.

MONTESQUIEU

Quoi ! c'est à un prince de votre maison que vous confieriez des attributions que vous classez vous-même dans la police ?

MACHIAVEL

Et pourquoi non ? Je connais des princes régnants qui, dans l'exil, ont été attachés à la police secrète de certains cabinets.

MONTESQUIEU

Si je continue à vous écouter, Machiavel, c'est pour avoir le dernier mot de cette effroyable

gageure.

MACHIAVEL

Ne vous indignez pas, monsieur de Montesquieu ; dans l'*Esprit des lois*, vous m'avez appelé grand homme<sup>1</sup>.

MONTESQUIEU

Vous me le faites expier chèrement ; c'est pour ma punition que je vous écoute. Passez le plus vite que vous pourrez sur tant de détails sinistres.

MACHIAVEL

À l'intérieur, je suis obligé de rétablir le cabinet noir.

MONTESQUIEU

Rétablissez.

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 68, livre VI, chap. V.

MACHIAVEL

Vos meilleurs rois en faisaient usage. Il ne faut pas que le secret des lettres puisse servir à couvrir des complots.

MONTESQUIEU

C'est là ce qui vous fait trembler, je le comprends.

MACHIAVEL

Vous vous trompez, car il y aura des complots sous mon règne : il faut qu'il y en ait.

MONTESQUIEU

Qu'est-ce encore ?

MACHIAVEL

Il y aura peut-être des complots vrais, je n'en répons pas ; mais à coup sûr il y aura des complots simulés. À de certains moments, ce peut être un excellent moyen pour exciter la sympathie du peuple en faveur du prince, lorsque sa popularité décroît. En intimidant l'esprit public

on obtient, au besoin, par là, les mesures de rigueur que l'on veut, ou l'on maintient celles qui existent. Les fausses conspirations, dont, bien entendu, il ne faut user qu'avec la plus grande mesure, ont encore un autre avantage : c'est qu'elles permettent de découvrir les complots réels, en donnant lieu à des perquisitions qui conduisent à rechercher partout la trace de ce qu'on soupçonne.

Rien n'est plus précieux que la vie du souverain : il faut qu'elle soit environnée d'innombrables garanties, c'est-à-dire d'innombrables agents, mais il est nécessaire en même temps que cette milice secrète soit assez habilement dissimulée pour que le souverain n'ait pas l'air d'avoir peur quand il se montre en public. On m'a dit qu'en Europe les précautions à cet égard étaient tellement perfectionnées, qu'un prince qui sort dans les rues, pouvait avoir l'air d'un simple particulier, qui se promène, sans garde, dans la foule, alors qu'il est environné de deux ou trois mille protecteurs.

J'entends, du reste, que ma police soit

parsemée dans tous les rangs de la société. Il n'y aura pas de conciliabule, pas de comité, pas de salon, pas de foyer intime où il ne se trouve une oreille pour recueillir ce qui se dit en tout lieu, à toute heure. Hélas, pour ceux qui ont manié le pouvoir, c'est un phénomène étonnant que la facilité avec laquelle les hommes se font les délateurs les uns des autres. Ce qui est plus étonnant encore, c'est la faculté d'observation et d'analyse qui se développe chez ceux qui font état de la police politique ; vous n'avez aucune idée de leurs ruses, de leurs déguisements, de leurs instincts, de la passion qu'ils apportent dans leurs recherches, de leur patience, de leur impénétrabilité ; il y a des hommes de tous les rangs qui font ce métier, comment vous dirai-je ? par une sorte d'amour de l'art.

MONTESQUIEU

Ah ! tirez le rideau !

MACHIAVEL

Oui, car il y a là, dans les bas-fonds, du pouvoir, des secrets qui terrifient le regard. Je

vous épargne de plus sombres choses que vous n'en avez entendues. Avec le système que j'organiserai, je serai si complètement renseigné, que je pourrai tolérer même des agissements coupables, parce qu'à chaque minute du jour j'aurai le pouvoir de les arrêter.

### MONTESQUIEU

Les tolérer, et pourquoi ?

### MACHIAVEL

Parce que dans les États européens le monarque absolu ne doit pas indiscrètement user de la force ; parce qu'il y a toujours, dans le fond de la société, des activités souterraines sur lesquelles on ne peut rien quand elles ne se forment pas ; parce qu'il faut éviter avec grand soin d'alarmer l'opinion sur la sécurité du pouvoir ; parce que les partis se contentent de murmures, de taquineries inoffensives, quand ils sont réduits à l'impuissance et que prétendre désarmer jusqu'à leur mauvaise humeur, serait une folie. On les entendra donc se plaindre, çà et là, dans les journaux, dans les livres ; ils



essaieront des allusions contre le gouvernement dans quelques discours ou dans quelques plaidoyers ; ils feront, sous divers prétextes, quelques petites manifestations d'existence ; tout cela sera bien timide, je vous le jure, et le public s'il en est informé, ne sera guère tenté que d'en rire. On me trouvera bien bon de supporter cela, je passerai pour trop débonnaire ; voilà pourquoi je tolérerai ce qui, bien entendu, me paraîtra pouvoir l'être sans aucun danger : je ne veux pas même que l'on puisse dire que mon gouvernement est ombrageux.

MONTESQUIEU

Ce langage me rappelle que vous avez laissé une lacune, et une lacune fort grave, dans vos décrets.

MACHIAVEL

Laquelle ?

MONTESQUIEU

Vous n'avez pas touché à la liberté

individuelle.

MACHIAVEL

Je n'y toucherai pas.

MONTESQUIEU

Le croyez-vous ? Si vous vous êtes réservé la faculté de tolérer, vous vous êtes principalement réservé le droit d'empêcher tout ce qui vous paraîtrait dangereux. Si l'intérêt de l'État, ou même un soin un peu pressant, exige qu'un homme soit arrêté, à la minute même, dans votre royaume, comment pourra-t-on le faire s'il y a dans la législation quelque loi d'*habeas corpus* ; si l'arrestation individuelle est précédée de certaines formalités, de certaines garanties ? Pendant qu'on y procédera, le temps se passera.

MACHIAVEL

Permettez ; si je respecte la liberté individuelle, je ne m'interdis pas à cet égard quelques modifications utiles à l'organisation judiciaire.

MONTESQUIEU

Je le savais bien.

MACHIAVEL

Oh ! ne triomphez pas, ce sera la chose la plus simple du monde. Qui est-ce qui statue en général sur la liberté individuelle, dans vos États parlementaires ?

MONTESQUIEU

C'est un conseil de magistrats, dont le nombre et l'indépendance sont la garantie des justiciables.

MACHIAVEL

C'est une organisation à coup sûr vicieuse, car, comment voulez-vous qu'avec la lenteur des délibérations d'un conseil, la justice puisse avoir la rapidité d'appréhension nécessaire sur les malfaiteurs ?

MONTESQUIEU

Quels malfaiteurs ?

## MACHIAVEL

Je parle des gens qui commettent des meurtres, des vols, des crimes et des délits justiciables du droit commun. Il faut donner à cette juridiction l'unité d'action qui lui est nécessaire : je remplace votre conseil par un magistrat unique, chargé de statuer sur l'arrestation des malfaiteurs.

## MONTESQUIEU

Mais il ne s'agit pas ici de malfaiteurs ; à l'aide de cette disposition, vous menacez la liberté de tous les citoyens ; faites au moins une distinction sur le titre de l'accusation.

## MACHIAVEL

C'est justement ce que je ne veux pas faire. Est-ce que celui qui entreprend quelque chose contre le gouvernement n'est pas autant et plus coupable que celui qui commet un crime ou un délit ordinaire ? La passion ou la misère atténuent bien des fautes, mais qu'est-ce qui force les gens à s'occuper de politique ? Aussi je ne veux plus

de distinction entre les délits de droit commun et les délits politiques. Où donc les gouvernements modernes ont-ils l'esprit, d'élever des espèces de tribunes criminelles à leurs détracteurs ? Dans mon royaume, le journaliste insolent sera confondu, dans les prisons, avec le simple larron et comparâtra, à côté de lui, devant la juridiction correctionnelle. Le conspirateur s'assiéra devant le jury criminel, côte à côte avec le faussaire, avec le meurtrier. C'est là une excellente modification législative, remarquez-le, car l'opinion publique, en voyant traiter le conspirateur à l'égal du malfaiteur ordinaire, finira par confondre les deux genres dans le même mépris.

#### MONTESQUIEU

Vous ruinez la base même du sens moral ; mais que vous importe ? Ce qui m'étonne, c'est que vous conserviez un jury criminel.

#### MACHIAVEL

Dans les États centralisés comme le mien, ce sont les fonctionnaires publics qui désignent les

membres du jury. En matière de simple délit politique, mon ministre de la justice pourra toujours, quand il le faudra, composer la chambre des juges appelés à en connaître.

### MONTESQUIEU

Votre législation intérieure est irréprochable ; il est temps de passer à d'autres objets.

# Troisième partie

## Dix-huitième dialogue

MONTESQUIEU

Jusqu'à présent vous ne vous êtes occupé que des formes de votre gouvernement et des lois de rigueur, nécessaires pour le maintenir. C'est beaucoup ; ce n'est rien encore. Il vous reste à résoudre le plus difficile de tous les problèmes, pour un souverain qui veut affecter le pouvoir absolu dans un État européen, façonné aux mœurs représentatives.

MACHIAVEL

Quel est donc ce problème ?

MONTESQUIEU

C'est celui de vos finances.



## MACHIAVEL

Cette question n'est point restée étrangère à mes préoccupations, car je me souviens de vous avoir dit que tout, en définitive, se résoudrait par une question de chiffres.

## MONTESQUIEU

Fort bien, mais ici c'est la nature même des choses qui va vous résister.

## MACHIAVEL

Vous m'inquiétez, je vous l'avoue, car je date d'un siècle de barbarie sous le rapport de l'économie politique et j'entends fort peu de chose à ces matières.

## MONTESQUIEU

Je me rassure pour vous. Permettez-moi toutefois de vous adresser une question. Je me souviens d'avoir écrit, dans l'*Esprit des lois*, que le monarque absolu était astreint, par le principe de son gouvernement, à n'imposer que de faibles

tributs à ses sujets<sup>1</sup>. Donnez-vous du moins aux vôtres cette satisfaction ?

### MACHIAVEL

Je ne m’y engage pas et je ne connais rien, en vérité, de plus contestable que la proposition que vous avez émise là. Comment voulez-vous que l’appareil du pouvoir monarchique, l’éclat et la représentation d’une grande cour, puissent exister sans imposer à une nation de lourds sacrifices ? Votre thèse peut être vraie en Turquie, en Perse, que sais-je ! chez de petits peuples sans industrie, qui n’auraient d’ailleurs pas le moyen de payer l’impôt ; mais dans les sociétés européennes, où la richesse déborde des sources du travail, et se présente sous tant de formes à l’impôt, où le luxe est un moyen de gouvernement, où l’entretien et la dépense de tous les services publics sont centralisés entre les mains de l’État, où toutes les hautes charges, toutes les dignités sont salariées à grands frais, comment voulez-vous encore une fois que l’on se borne à de modiques tributs,

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, p. 80. chap. X, liv. XIII.

comme vous dites, quand, avec cela, on est souverain maître ?

MONTESQUIEU

C'est très juste et je vous abandonne ma thèse, dont le véritable sens vous a d'ailleurs échappé. Ainsi, votre gouvernement coûtera cher ; il est évident qu'il coûtera plus cher qu'un gouvernement représentatif.

MACHIAVEL

C'est possible.

MONTESQUIEU

Oui, mais c'est ici que commence la difficulté. Je sais comment les gouvernements représentatifs pourvoient à leurs besoins financiers, mais je n'ai aucune idée des moyens d'existence du pouvoir absolu dans les sociétés modernes. Si j'interroge le passé, je vois très clairement qu'il ne peut subsister qu'aux conditions suivantes : il faut, en premier lieu, que le monarque absolu soit un chef militaire, vous le reconnaissez sans doute.

## MACHIAVEL

Oui.

## MONTESQUIEU

Il faut, de plus, qu'il soit conquérant, car c'est à la guerre qu'il doit demander les principales ressources qui lui sont nécessaires pour entretenir son faste et ses armées. S'il les demandait à l'impôt, il écraserait ses sujets. Vous voyez par là que ce n'est pas, parce que le monarque absolu dépense moins, qu'il doit ménager les tributs, mais parce que la loi de sa subsistance est ailleurs. Or, aujourd'hui, la guerre ne rapporte plus de profits à ceux qui la font : elle ruine les vainqueurs aussi bien que les vaincus. Voilà une source de revenus qui vous échappe.

Restent les impôts, mais, bien entendu, le prince absolu doit pouvoir se passer, à cet égard, du consentement de ses sujets. Dans les États despotiques, il y a une fiction légale qui leur permet de les taxer discrétionnairement : en droit, le souverain est censé posséder tous les biens de ses sujets. Quand il leur prend quelque chose, il

ne fait donc que reprendre ce qui lui appartient. De la sorte, point de résistance.

Enfin, il faut que le prince puisse disposer, sans discussion comme sans contrôle, des ressources que lui a procurées l'impôt. Tels sont, en cette matière, les errements inévitables de l'absolutisme ; convenez qu'il y aurait beaucoup à faire pour en revenir là. Si les peuples modernes sont aussi indifférents que vous le dites, à la perte de leurs libertés, il n'en sera pas de même quand il s'agira de leurs intérêts ; leurs intérêts sont liés à un régime économique exclusif du despotisme : si vous n'avez par l'arbitraire en finances, vous ne pouvez pas l'avoir en politique. Votre règne entier s'écroulera sur le chapitre des budgets.

#### MACHIAVEL

Je suis fort tranquille sur ce point, comme sur le reste.

#### MONTESQUIEU

C'est ce qu'il faut voir ; allons au fait. Le vote des impôts, par les mandataires de la nation, est

la règle fondamentale des États modernes :  
accepterez-vous le vote de l'impôt ?

MACHIAVEL

Pourquoi non ?

MONTESQUIEU

Oh ! prenez garde, ce principe est la consécration la plus expresse de la souveraineté de la nation ; car lui reconnaître le droit de voter l'impôt, c'est lui reconnaître celui de le refuser, de le limiter, de réduire à rien les moyens d'action du prince, et, par suite, de l'anéantir lui-même, au besoin.

MACHIAVEL

Vous êtes catégorique. Continuez.

MONTESQUIEU

Ceux qui votent l'impôt sont eux-mêmes des contribuables. Ici leurs intérêts sont étroitement solidaires de ceux de la nation, en un point où elle aura nécessairement les yeux ouverts. Vous

allez trouver ses mandataires aussi peu accommodants sur les crédits législatifs, que vous les avez trouvés faciles sur le chapitre des libertés.

#### MACHIAVEL

C'est ici que la faiblesse de l'argument se découvre : je vous prie de prendre note de deux considérations que vous avez oubliées. En premier lieu les mandataires de la nation sont salariés ; contribuables ou non, ils sont personnellement désintéressés dans le vote de l'impôt.

#### MONTESQUIEU

Je conviens que la combinaison est pratique, et la remarque judicieuse.

#### MACHIAVEL

Vous voyez l'inconvénient d'envisager trop systématiquement les choses ; la moindre modification habile fait tout varier. Vous auriez peut-être raison si j'appuyais mon pouvoir sur

l'aristocratie, ou sur les classes bourgeoises qui pourraient, à un moment donné, me refuser leur concours ; mais, en second lieu, j'ai pour base d'action le prolétariat, dont la masse ne possède rien. Les charges de l'État ne pèsent presque pas sur elle, et je ferai même en sorte qu'elles n'y pèsent pas du tout. Les mesures fiscales préoccupent peu les classes ouvrières ; elles ne les atteindront pas.

#### MONTESQUIEU

Si j'ai bien compris, ceci est très clair : vous faites payer à ceux qui possèdent, par la volonté souveraine de ceux qui ne possèdent pas. C'est la rançon que le nombre et la pauvreté imposent à la richesse.

#### MACHIAVEL

N'est-ce pas juste ?

#### MONTESQUIEU

Ce n'est pas même vrai, car dans les sociétés actuelles, au point de vue économique, il n'y a ni



riche, ni pauvre. L'artisan de la veille est le bourgeois du lendemain, en vertu de la loi du travail. Si vous atteignez la bourgeoisie territoriale ou industrielle, savez-vous ce que vous faites ?

Vous rendez en réalité l'émancipation par le travail plus difficile, vous retenez un plus grand nombre de travailleurs dans les liens du prolétariat. C'est une aberration que de croire que le prolétaire peut profiter des atteintes portées à la production. En appauvrissant par des lois fiscales ceux qui possèdent, on ne crée que des situations factices et, dans un temps donné, on appauvrit même ceux qui ne possèdent pas.

#### MACHIAVEL

Ce sont de belles théories, mais je suis bien décidé à vous en opposer de tout aussi belles, si vous le voulez.

#### MONTESQUIEU

Non, car vous n'avez pas encore résolu le problème que je vous ai posé. Obtenez d'abord

de quoi faire face aux dépenses de la souveraineté absolue. Ce ne sera pas si facile que vous le pensez, même avec une chambre législative dans laquelle vous aurez la majorité assurée, même avec la toute-puissance du mandat populaire dont vous êtes investi. Dites-moi, par exemple, comment vous pourrez plier le mécanisme financier des États modernes aux exigences du pouvoir absolu. Je vous le répète, c'est la nature même des choses qui résiste ici. Les peuples policés de l'Europe ont entouré l'administration de leurs finances, de garanties si étroites, si jalouses, si multipliées, qu'elles ne laissent pas plus de place à la perception qu'à l'emploi arbitraire des deniers publics.

MACHIAVEL

Quel est donc ce merveilleux système ?

MONTESQUIEU

Je puis vous l'indiquer en quelques mots.

La perfection du système financier, dans les temps modernes, repose sur deux bases

fondamentales, le *contrôle* et la *publicité*. C'est là que réside essentiellement la garantie des contribuables. Un souverain ne pourrait pas y toucher sans dire indirectement à ses sujets : Vous avez l'ordre, je veux le désordre, je veux l'obscurité dans la gestion des fonds publics ; j'en ai besoin parce qu'il y a une foule de dépenses que je veux pouvoir faire sans votre approbation, de déficits que je veux pouvoir masquer, de recettes que je veux avoir le moyen de déguiser ou de grossir suivant les circonstances.

MACHIAVEL

Vous débutez bien.

MONTESQUIEU

Dans les pays libres et industriels, tout le monde sait les finances, par nécessité, par intérêt et par état, et votre gouvernement à cet égard ne pourrait tromper personne.

MACHIAVEL

Qui vous dit qu'on veuille tromper ?

## MONTESQUIEU

Toute l'œuvre de l'administration financière, si vaste et si compliquée qu'elle soit dans ses détails, aboutit, en dernière analyse, à deux opérations fort simples, *recevoir* et *dépenser*.

C'est autour de ces deux ordres de faits financiers, que gravite la multitude des lois et des règlements spéciaux, qui ont encore pour objet une chose fort simple : faire en sorte que le contribuable ne paye que l'impôt nécessaire et régulièrement établi, faire en sorte que le gouvernement ne puisse appliquer les fonds publics qu'à des dépenses approuvées par la nation.

Je laisse de côté tout ce qui est relatif à l'assiette et au mode de perception de l'impôt, aux moyens pratiques d'assurer l'intégralité de la recette, l'ordre et la précision dans le mouvement des fonds publics ; ce sont là des détails de comptabilité dont je n'ai point à vous entretenir. Je veux seulement vous montrer comment la publicité marche avec le contrôle, dans les systèmes de finance politique les mieux organisés

de l'Europe.

Un des problèmes les plus importants à résoudre, était de faire sortir complètement de l'obscurité, de rendre visibles à tous les yeux les éléments de recettes et de dépenses sur lesquels est basé l'emploi de la fortune publique entre les mains des gouvernements. Ce résultat a été atteint par la création de ce que l'on appelle, en langue moderne, le budget de l'État, qui est l'aperçu ou l'état estimatif des recettes et des dépenses, prévues non pas pour une période de temps éloignée, mais chaque année pour le service de l'année suivante. Le budget annuel est donc le point capital, et en quelque sorte générateur, de la situation financière, qui s'améliore ou s'aggrave, en proportion de ses résultats constatés. Les parties qui le composent sont préparées par les différents ministres dans le département desquels les services à pourvoir sont placés. Ils prennent pour base de leur travail les allocations des budgets antérieurs, en y introduisant les modifications, additions et retranchements nécessaires. Le tout est adressé au ministre des finances, qui centralise les documents qui lui sont

transmis, et qui présente à l'assemblée législative, ce que l'on appelle le projet du budget. Ce grand travail publié, imprimé, reproduit dans mille journaux, dévoile à tous les yeux la politique intérieure et extérieure de l'État, l'administration civile, judiciaire et militaire. Il est examiné, discuté et voté, par les représentants du pays, après quoi il est rendu exécutoire de la même manière que les autres lois de l'État.

#### MACHIAVEL

Permettez-moi d'admirer avec quelle netteté de déduction et quelle propriété de termes, tout à fait modernes, l'illustre auteur de l'*Esprit des lois* a su se dégager, en matière de finances, des théories un peu vagues et des termes quelquefois un peu ambigus du grand ouvrage qui l'a rendu immortel.

#### MONTESQUIEU

L'*Esprit des lois* n'est pas un traité de finances.

## MACHIAVEL

Votre sobriété sur ce point mérite d'autant plus d'être louée, que vous auriez pu en parler très compétemment. Veuillez donc continuer, je vous prie, je vous suis avec le plus grand intérêt.

## Dix-neuvième dialogue

MONTESQUIEU

La création du système budgétaire a entraîné, on peut le dire, avec elle toutes les autres garanties financières qui sont aujourd'hui le partage des sociétés politiques bien réglées.

Ainsi, la première loi qui se trouve nécessairement imposée par l'économie du budget, c'est que les crédits demandés soient en rapport avec les ressources existantes. C'est là un équilibre qui doit se traduire constamment aux yeux par des chiffres réels et authentiques, et pour mieux assurer cet important résultat, pour que le législateur qui vote sur les propositions qui lui sont faites ne subisse aucun entraînement, on a eu recours à une mesure très sage. On a divisé le budget général de l'État en deux budgets distincts : *le budget des dépenses et le budget des recettes*, qui doivent être votés séparément,



chacun par une loi spéciale.

De cette manière, l'attention du législateur est obligée de se concentrer, tour à tour, isolément, sur la situation active et passive, et ses déterminations ne sont pas à l'avance influencées par la balance générale des recettes et des dépenses.

Il contrôle scrupuleusement ces deux éléments, et c'est, en dernier lieu, de leur comparaison, de leur étroite harmonie, que naît le vote général du budget.

### MACHIAVEL

Tout cela est fort bien, mais est-ce que par hasard les dépenses sont renfermées dans un cercle infranchissable par le vote législatif ? Est-ce que cela est possible ? Est-ce qu'une chambre peut, sans paralyser l'exercice du pouvoir exécutif, défendre au souverain de pourvoir, par des mesures d'urgence, à des dépenses imprévues ?

## MONTESQUIEU

Je vois bien que cela vous gêne, mais je ne puis le regretter.

## MACHIAVEL

Est-ce que, dans les États constitutionnels eux-mêmes, la faculté n'est pas formellement réservée au souverain, d'ouvrir, par ordonnances, des crédits supplémentaires ou extraordinaires dans l'intervalle des sessions législatives ?

## MONTESQUIEU

C'est vrai, mais à une condition, c'est que ces ordonnances soient converties en lois à la réunion des Chambres. Il faut que leur approbation intervienne.

## MACHIAVEL

Qu'elle intervienne une fois que la dépense est engagée, pour ratifier ce qui est fait, je ne le trouverais pas mauvais.

## MONTESQUIEU

Je le crois bien ; mais, malheureusement, on ne s'en est pas tenu là. La législation financière moderne la plus avancée interdit de déroger aux prévisions normales du budget, autrement que par des lois portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires. La dépense ne peut plus être engagée sans l'intervention du pouvoir législatif.

## MACHIAVEL

Mais alors on ne peut même plus gouverner.

## MONTESQUIEU

Il paraît que si. Les États modernes ont réfléchi que le vote législatif du budget finirait par être illusoire, avec les abus des crédits supplémentaires et extraordinaires ; qu'en définitive la dépense devait pouvoir être limitée, quand les ressources l'étaient naturellement ; que les événements politiques ne pouvaient faire varier les faits financiers d'un instant à l'autre, et que l'intervalle des sessions n'était pas assez long

pour qu'il ne fût pas toujours possible d'y pourvoir utilement par un vote extra-budgétaire.

On est allé plus loin encore ; on a voulu qu'une fois les ressources votées pour tels et tels services, elles pussent revenir au trésor si elles n'étaient pas employées ; on a pensé qu'il ne fallait pas que le gouvernement, tout en restant dans les limites des crédits alloués, pût employer les fonds d'un service pour les affecter à un autre, couvrir celui-ci, découvrir celui-là, au moyen de virements de fonds opérés de ministère à ministère, par voie d'ordonnances ; car ce serait éluder leur destination législative et revenir, par un détour ingénieux, à l'arbitraire financier.

On a imaginé, à cet effet, ce que l'on appelle *la spécialité des crédits par chapitres*, c'est-à-dire que le vote des dépenses a lieu par chapitres spéciaux ne contenant que des services corrélatifs et de même nature pour tous les ministères. Ainsi, par exemple, le chapitre A comprendra, pour tous les ministères, la dépense A, le chapitre B la dépense B et ainsi de suite. Il résulte de cette combinaison que les crédits non employés

doivent être annulés dans la comptabilité des divers ministères et reportés en recettes au budget de l'année suivante. Je n'ai pas besoin de vous dire que la responsabilité ministérielle est la sanction de toutes ces mesures. Ce qui forme le couronnement des garanties financières, c'est l'établissement d'une chambre des comptes, sorte de cour de cassation dans son genre, chargée d'exercer, d'une manière permanente, les fonctions de juridiction et de contrôle sur le compte, le maniement et l'emploi des deniers publics, ayant même pour mission de signaler les parties de l'administration financière qui peuvent être améliorées au double point de vue des dépenses et des recettes. Ces explications suffisent. Ne trouvez-vous pas qu'avec une organisation comme celle-là, le pouvoir absolu serait bien embarrassé ?

### MACHIAVEL

Je suis encore atterré, je vous l'avoue, de cette incursion financière. Vous m'avez pris par mon côté faible : je vous ai dit que je m'entendais fort peu à ces matières, mais j'aurais, croyez-le bien,

des ministres qui sauraient rétorquer tout cela et démontrer le danger de la plupart de ces mesures.

MONTESQUIEU

Ne le pourriez-vous pas un peu vous-même ?

MACHIAVEL

Si fait. À mes ministres le soin de faire de belles théories ; ce sera leur principale occupation ; quant à moi, je vous parlerai finances plutôt en politique qu'en économiste. Il y a une chose que vous êtes trop porté à oublier, c'est que la matière des finances est, de toutes les parties de la politique, celle qui se prête le plus aisément aux maximes du traité *du Prince*. Ces États qui ont des budgets si méthodiquement ordonnés et des écritures officielles si bien en règle, me font l'effet de ces commerçants qui ont des livres parfaitement tenus et se ruinent bel et bien finalement. Qui donc a de plus gros budgets que vos gouvernements parlementaires ? Qu'est-ce qui coûte plus cher que la République démocratique des États-Unis, que la République royale d'Angleterre ? Il est vrai que les immenses

ressources de cette dernière puissance sont mises au service de la politique la plus profonde et la mieux entendue.

MONTESQUIEU

Vous n'êtes pas dans la question. À quoi voulez-vous en venir ?

MACHIAVEL

À ceci : c'est que les règles de l'administration financière des États n'ont aucun rapport avec celles de l'économie domestique, qui paraît être le type de vos conceptions.

MONTESQUIEU

Ah ! ah ! la même distinction qu'entre la politique et la morale ?

MACHIAVEL

Eh bien oui, cela n'est-il pas universellement reconnu, pratiqué ? Les choses n'étaient-elles pas ainsi même de votre temps, beaucoup moins avancé cependant sous ce rapport, et n'est-ce pas

vous-même qui avez dit que les États se permettraient en finances des écarts dont rougirait le fils de famille le plus déréglé ?

MONTESQUIEU

C'est vrai, j'ai dit cela, mais si vous en tirez un argument favorable à votre thèse, c'est une véritable surprise pour moi.

MACHIAVEL

Vous voulez dire, sans doute, qu'il ne faut pas se prévaloir de ce qui se fait, mais de ce qui doit se faire.

MONTESQUIEU

Précisément.

MACHIAVEL

Je réponds qu'il faut vouloir le possible, et que ce qui se fait universellement ne peut pas ne pas se faire.



## MONTESQUIEU

Ceci est de la pratique pure, j'en conviens.

## MACHIAVEL

Et j'ai quelque idée que si nous faisons la balance des comptes, comme vous dites, mon gouvernement, tout absolu qu'il est, coûterait moins cher que le vôtre ; mais laissons cette dispute qui serait sans intérêt. Vous vous trompez vraiment bien, si vous croyez que je m'afflige de la perfection des systèmes de finances que vous venez de m'expliquer. Je me réjouis avec vous de la régularité de la perception de l'impôt, de l'intégralité de la recette ; je me réjouis de l'exactitude des comptes, je m'en réjouis très sincèrement. Croyez-vous donc qu'il s'agisse, pour le souverain absolu, de mettre les mains dans les coffres de l'État, de manier lui-même les deniers publics. Ce luxe de précautions est vraiment puéril. Est-ce que le danger est là ? Tant mieux, encore une fois, si les fonds se recueillent, se meuvent et circulent avec la précision miraculeuse que vous m'avez annoncée. Je

compte justement faire servir à la splendeur de mon règne toutes ces merveilles de comptabilité, toutes ces beautés organiques de la matière financière.

### MONTESQUIEU

Vous avez le *vis comica*. Ce qu'il y a de plus étonnant pour moi dans vos théories financières, c'est qu'elles sont en contradiction formelle avec ce que vous dites à cet égard dans le traité du prince, où vous recommandez sévèrement, non pas seulement l'économie en finances, mais même l'avarice<sup>1</sup>.

### MACHIAVEL

Si vous vous en étonnez, vous avez tort, car sous ce point de vue les temps ne sont plus les mêmes, et l'un de mes principes les plus essentiels est de m'accommoder aux temps. Revenons et laissons d'abord un peu de côté, je vous prie, ce que vous m'avez dit de votre chambre des comptes : cette institution

---

<sup>1</sup> Traité du Prince, p. 106, ch. XVI.

appartient-elle à l'ordre judiciaire ?

MONTESQUIEU

Non.

MACHIAVEL

C'est donc un corps purement administratif. Je le suppose parfaitement irréprochable. Mais la belle avance quand il a vérifié tous les comptes ! Empêche-t-il que les crédits ne se votent, que les dépenses ne se fassent ? Ses arrêts de vérification n'en apprennent pas plus sur la situation que les budgets. C'est une chambre d'enregistrement sans remontrance, c'est une institution ingénue, n'en parlons donc pas, je la maintiens, sans inquiétude, telle qu'elle peut être.

MONTESQUIEU

Vous la maintenez, dites-vous ! Vous comptez donc toucher aux autres parties de l'organisation financière ?

## MACHIAVEL

Vous n'en doutiez pas, j'imagine. Est-ce qu'après un coup d'État politique, un coup d'État financier n'est pas inévitable ? Est-ce que je ne me servirai pas de la toute-puissance pour cela comme pour le reste ? Quelle est donc la vertu magique qui préserverait vos règlements financiers ? Je suis comme ce géant de je ne sais quel conte, que des pygmées avaient chargé d'entraves pendant son sommeil ; en se relevant, il les brisa sans s'en apercevoir. Au lendemain de mon avènement, il ne sera même pas question de voter le budget ; je le décréterai extraordinairement, j'ouvrirai dictatorialement les crédits nécessaires et je les ferai approuver par mon conseil d'État.

## MONTESQUIEU

Et vous continuerez ainsi ?

## MACHIAVEL

Non pas. Dès l'année suivante je rentrerai dans la légalité ; car je n'entends rien détruire

directement, je vous l'ai dit plusieurs fois déjà. On a réglementé avant moi, je réglemente à mon tour. Vous m'avez parlé du vote du budget, par deux lois distinctes : je considère cela comme une mauvaise mesure. On se rend bien mieux compte d'une situation financière, quand on vote en même temps le budget des recettes et le budget des dépenses. Mon gouvernement est un gouvernement laborieux ; il ne faut pas que le temps si précieux des délibérations publiques se perde en discussions inutiles. Dorénavant le budget des recettes et celui des dépenses seront compris dans une seule loi.

#### MONTESQUIEU

Bien. Et la loi qui interdit d'ouvrir des crédits supplémentaires, autrement que par un vote préalable de la Chambre ?

#### MACHIAVEL

Je l'abroge ; vous en comprenez assez la raison.

MONTESQUIEU

Oui.

MACHIAVEL

C'est une loi qui serait inapplicable sous tous les régimes.

MONTESQUIEU

Et la spécialité des crédits, le vote par chapitres ?

MACHIAVEL

Il est impossible de le maintenir : on ne votera plus le budget des dépenses par chapitres, mais par ministères.

MONTESQUIEU

Cela me paraît gros comme une montagne, car le vote par ministère ne donne pour chacun d'eux qu'un total à examiner. C'est se servir, pour tamiser les dépenses publiques, d'un tonneau sans fond au lieu d'un crible.

MACHIAVEL

Cela n'est pas exact, car chaque crédit, porté en bloc, présente des éléments distincts, des chapitres comme vous dites ; on les examinera si l'on veut, mais on votera par ministère, avec faculté de virements d'un chapitre à un autre.

MONTESQUIEU

Et de ministère à ministère ?

MACHIAVEL

Non, je ne vais pas jusque-là ; je veux rester dans les limites de la nécessité.

MONTESQUIEU

Vous êtes d'une modération accomplie, et vous croyez que ces innovations financières ne jetteront pas l'alarme dans le pays ?

MACHIAVEL

Pourquoi voulez-vous qu'elles alarment plus que mes autres mesures politiques ?

MONTESQUIEU

Mais parce que celles-ci touchent aux intérêts matériels de tout le monde.

MACHIAVEL

Oh ! ce sont là des distinctions bien subtiles.

MONTESQUIEU

Subtiles ! je trouve le mot bien choisi. N'y mettez donc pas de subtilité vous-même, et dites simplement qu'un pays qui ne peut pas défendre ses libertés, ne peut pas défendre son argent.

MACHIAVEL

De quoi pourrait-on se plaindre, puisque j'ai conservé les principes essentiels du droit public en matière financière ? Est-ce que l'impôt n'est pas régulièrement établi, régulièrement perçu, les crédits régulièrement votés ? Est-ce qu'ici, comme ailleurs, tout ne s'appuie pas sur la base du suffrage populaire ? Non, sans doute, mon gouvernement n'est pas réduit à l'indigence. Le peuple qui m'a acclamé, non seulement souffre



aisément l'éclat du trône, mais il le veut, il le recherche dans un prince qui est l'expression de sa puissance. Il ne hait réellement qu'une chose, c'est la richesse de ses égaux.

### MONTESQUIEU

Ne vous échappez pas encore ; vous n'êtes pas au bout ; je vous ramène d'une main inflexible au budget. Quoi que vous disiez, son organisation même comprime le développement de votre puissance. C'est un cadre qu'on peut franchir, mais on ne le franchit qu'à ses risques et périls. Il est publié, on en connaît les éléments, il reste là comme le baromètre de la situation.

### MACHIAVEL

Finissons-en donc sur ce point, puisque vous le voulez.

## Vingtième dialogue

MACHIAVEL

Le budget est un cadre, dites-vous ; oui, mais c'est un cadre élastique qui s'étend autant qu'on le veut. Je serai toujours au dedans, jamais au dehors.

MONTESQUIEU

Que voulez-vous dire ?

MACHIAVEL

Est-ce à moi qu'il appartient de vous apprendre comment les choses se passent, même dans les États dont l'organisation budgétaire est poussée à son plus haut point de perfection ? La perfection consiste précisément à savoir sortir, par des artifices ingénieux, d'un système de limitation purement fictif en réalité.

Qu'est-ce que votre budget annuellement voté ? Pas autre chose qu'un règlement provisoire, qu'un aperçu, par à peu près, des principaux événements financiers. Jamais la situation n'est définitive qu'après l'achèvement des dépenses que la nécessité a fait naître pendant le cours de l'année. On reconnaît, dans vos budgets, je ne sais combien d'espèces de crédits qui répondent à toutes les éventualités possibles : les crédits complémentaires, supplémentaires, extraordinaires, provisoires, exceptionnels, que sais-je ? Et chacun de ces crédits forme, à lui seul, autant de budgets distincts. Or, voici comment les choses se passent : le budget général, celui qui est voté au commencement de l'année, porte au total, je suppose, un crédit de 800 millions. Quand on est arrivé à la moitié de l'année, les faits financiers ne répondent déjà plus aux premières prévisions ; alors on présente aux Chambres ce que l'on appelle un budget rectificatif, et ce budget ajoute 100 millions, 150 millions au chiffre primitif. Arrive ensuite le budget supplémentaire : il y ajoute 50 ou 60 millions ; vient enfin la liquidation qui ajoute 15,

20 ou 30 millions. Bref, à la balance générale des comptes, l'écart total est d'un tiers de la dépense prévue. C'est sur ce dernier chiffre que survient, en forme d'homologation, le vote législatif des Chambres. De cette manière, au bout de dix ans, on peut doubler et même tripler le budget.

### MONTESQUIEU

Que cette accumulation de dépenses puisse être le résultat de vos améliorations financières, c'est ce dont je ne doute pas, mais rien de semblable n'arrivera dans les États où l'on évitera vos errements. Au surplus, vous n'êtes pas au bout : il faut bien, en définitive, que les dépenses soient en équilibre avec les recettes ; comment vous y prendrez-vous ?

### MACHIAVEL

Tout consiste ici, on peut le dire, dans l'art de grouper les chiffres et dans certaines distinctions de dépenses, à l'aide desquelles on obtient la latitude nécessaire. Ainsi, par exemple, la distinction entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire peut être d'un grand secours. À la

faveur de ce mot *extraordinaire* on fait passer assez aisément certaines dépenses contestables et certaines recettes plus ou moins problématiques. J'ai, par exemple, ici 20 millions en dépenses ; il faut y faire face par 20 millions en recettes : je porte en recette une indemnité de guerre de 20 millions, non encore perçue, mais qui le sera plus tard, ou bien encore je porte en recette une augmentation de 20 millions dans le produit des impôts, qui sera réalisée l'année prochaine. Voilà pour les recettes ; je ne multiplie pas les exemples. Pour les dépenses, on peut recourir au procédé contraire : au lieu d'ajouter, on déduit. Ainsi, on détachera, par exemple, du budget des dépenses les frais de perception de l'impôt.

MONTESQUIEU

Et sous quel prétexte, je vous prie ?

MACHIAVEL

On peut dire, et avec raison, selon moi, que ce n'est pas une dépense de l'État. On peut encore, par la même raison, ne pas faire figurer au budget des dépenses ce que coûte le service provincial et

communal.

MONTESQUIEU

Je ne discute rien de tout cela, vous pouvez le voir ; mais que faites-vous des recettes qui sont des déficits, et des dépenses que vous éliminez ?

MACHIAVEL

Le grand point, en cette matière, est la distinction entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire. C'est au budget extraordinaire que doivent se reporter les dépenses qui vous préoccupent.

MONTESQUIEU

Mais enfin ces deux budgets se totalisent et le chiffre définitif de la dépense apparaît.

MACHIAVEL

On ne doit pas totaliser ; au contraire. Le budget ordinaire apparaît seul ; le budget extraordinaire est une annexe à laquelle on pourvoit par d'autres moyens.

## MONTESQUIEU

Et quels sont-ils ?

## MACHIAVEL

Ne me faites pas anticiper. Vous voyez donc d'abord qu'il y a une manière particulière de présenter le budget, d'en dissimuler, au besoin, l'élévation croissante. Il n'est pas de gouvernement qui ne soit dans la nécessité d'en agir ainsi ; il y a des ressources inépuisables dans les pays industriels, mais, comme vous le remarquiez, ces pays-là sont avarés, soupçonneux : ils disputent sur les dépenses les plus nécessaires. La politique financière ne peut pas, plus que l'autre, se jouer cartes sur table : on serait arrêté à chaque pas ; mais en définitive, et grâce, j'en conviens, au perfectionnement du système budgétaire, tout se retrouve, tout est classé, et si le budget a ses mystères, il a aussi ses clartés.

## MONTESQUIEU

Mais pour les initiés seulement, sans doute. Je

vois que vous ferez de la législation financière un formalisme aussi impénétrable que la procédure judiciaire chez les Romains, au temps des douze tables. Mais poursuivons. Puisque vos dépenses augmentent, il faut bien que vos ressources croissent dans la même proportion. Trouverez-vous, comme Jules César, une valeur de deux milliards de francs dans les coffres de l'État, ou découvrirez-vous les sources du Potose ?

#### MACHIAVEL

Vos traits sont fort ingénieux ; je ferai ce que font tous les gouvernements possibles, j'emprunterai.

#### MONTESQUIEU

C'est ici que je voulais vous amener. Il est certain qu'il est peu de gouvernements qui ne soient dans la nécessité de recourir à l'emprunt ; mais il est certain aussi qu'ils sont obligés d'en user avec ménagement ; ils ne sauraient, sans immoralité et sans danger, grever les générations à venir de charges exorbitantes et disproportionnées avec les ressources probables.



Comment se font les emprunts ? par des émissions de titres contenant obligation de la part du gouvernement, de servir des rentes proportionnées au capital qui lui est versé. Si l'emprunt est de 5 p. c., par exemple, l'État, au bout de vingt ans, a payé une somme égale au capital emprunté ; au bout de quarante ans une somme double ; au bout de soixante ans une somme triple, et, néanmoins, il reste toujours débiteur de la totalité du même capital. On peut ajouter que si l'État augmentait indéfiniment sa dette, sans rien faire pour la diminuer, il serait conduit à l'impossibilité d'emprunter ou à la faillite. Ces résultats sont faciles à saisir : il n'est pas de pays où chacun ne les comprenne. Aussi les États modernes ont-ils voulu apporter une limitation nécessaire à l'accroissement des impôts. Ils ont imaginé, à cet effet, ce que l'on a appelé le système de l'amortissement, combinaison vraiment admirable par la simplicité et par le mode si pratique de son exécution. On a créé un fonds spécial, dont les ressources capitalisées sont destinées à un rachat permanent de la dette publique, par fractions successives ; en

sorte que toutes les fois que l'État emprunte, il doit doter le fonds d'amortissement d'un certain capital destiné à éteindre, dans un temps donné, la nouvelle créance. Vous voyez que ce mode de limitation est indirect, et c'est ce qui fait sa puissance. Au moyen de l'amortissement, la nation dit à son gouvernement : vous emprunterez si vous y êtes forcé, soit, mais vous devrez toujours vous préoccuper de faire face à la nouvelle obligation que vous contractez en mon nom. Quand on est sans cesse obligé d'amortir, on y regarde à deux fois avant d'emprunter. Si vous amortissez régulièrement, je vous passe vos emprunts.

### MACHIAVEL

Et pourquoi voulez-vous que j'amortisse, je vous prie ? Quels sont les États où l'amortissement a lieu d'une manière régulière ? En Angleterre même il est suspendu ; l'exemple tombe de haut, j'imagine : ce qui ne se fait nulle part, ne peut pas se faire.

MONTESQUIEU

Ainsi vous supprimez l'amortissement ?

MACHIAVEL

Je n'ai pas dit cela, tant s'en faut ; je laisserai fonctionner ce mécanisme, et mon gouvernement emploiera les fonds qu'il produit ; cette combinaison présentera un grand avantage. Lors de la présentation du budget, on pourra, de temps en temps, faire figurer en recette le produit de l'amortissement de l'année suivante.

MONTESQUIEU

Et l'année suivante il figurera en dépenses.

MACHIAVEL

Je n'en sais rien, cela dépendra des circonstances, car je regretterai beaucoup que cette institution financière ne puisse pas marcher plus régulièrement. Mes ministres s'expliqueront à cet égard d'une manière extrêmement douloureuse. Mon Dieu, je ne prétends pas que, sous le rapport financier, mon administration

n'aura pas quelques côtés critiquables, mais, quand les faits sont bien présentés, on passe sur beaucoup de choses. L'Administration des finances est pour beaucoup aussi, ne l'oubliez pas, *une affaire de presse*.

MONTESQUIEU

Qu'est-ce que ceci ?

MACHIAVEL

Ne m'avez-vous pas dit que l'essence même du budget était la publicité ?

MONTESQUIEU

Oui.

MACHIAVEL

Eh bien, les budgets ne sont-ils pas accompagnés de comptes rendus, de rapports, de documents officiels de toutes les façons ? Que de ressources ces communications publiques ne donnent-elles pas au souverain, quand il est entouré d'hommes habiles ! Je veux que mon

ministre des finances parle la langue des chiffres avec une admirable clarté et que son style littéraire, d'ailleurs, soit d'une pureté irréprochable.

Il est bon de répéter sans cesse ce qui est vrai, c'est que « la gestion des deniers publics se fait actuellement à la lumière du jour ».

Cette proposition incontestable doit être présentée sous mille formes ; je veux qu'on écrive des phrases comme celle-ci :

« Notre système de comptabilité, fruit d'une longue expérience, se distingue par la clarté et la certitude de ses procédés. Il met obstacle aux abus et ne donne à personne, depuis le dernier des fonctionnaires *jusqu'au chef de l'État lui-même*, le moyen de détourner la somme la plus minime de sa destination, ou d'en faire un emploi irrégulier. »

On tiendrait votre langage : comment faire mieux ? et l'on dirait :

« L'excellence du système financier repose sur deux bases : *contrôle* et *publicité*. Le contrôle qui

empêche qu'un seul denier puisse sortir des mains des contribuables pour entrer dans les caisses publiques, passer d'une caisse à une autre caisse, et en sortir pour aller entre les mains d'un créancier de l'État, sans que la légitimité de sa perception, la régularité de ses mouvements, la légitimité de son emploi, en soient contrôlés par des agents responsables, vérifiés judiciairement par des magistrats inamovibles, et définitivement sanctionnés dans les comptes législatifs de la Chambre. »

MONTESQUIEU

Ô Machiavel ! vous raillez toujours, mais votre raillerie a quelque chose d'infernal.

MACHIAVEL

Vous oubliez où nous sommes.

MONTESQUIEU

Vous défiez le ciel.

MACHIAVEL

Dieu sonde les cœurs.

MONTESQUIEU

Poursuivez.

MACHIAVEL

Au commencement de l'année budgétaire, le surintendant des finances s'énoncera ainsi :

« Rien n'altère, jusqu'ici, les prévisions du budget actuel. Sans se faire d'illusions, on a les plus sérieuses raisons d'espérer que, pour la première fois depuis bien des années, le budget, malgré le service des emprunts, présentera, en fin de compte, un équilibre réel. Ce résultat si désirable, obtenu dans des temps exceptionnellement difficiles, est la meilleure des preuves que le mouvement ascendant de la fortune publique ne s'est jamais ralenti. »

Est-ce bien dicté ?

MONTESQUIEU

Poursuivez.

## MACHIAVEL

À ce propos l'on parlera de l'amortissement, qui vous préoccupait tout à l'heure, et l'on dira :

« L'amortissement va bientôt fonctionner. Si le projet que l'on a conçu à cet égard venait à se réaliser, si les revenus de l'État continuaient à progresser, il ne serait pas impossible que, dans le budget qui sera présenté dans cinq ans, les comptes publics ne se soldassent par un excédant de recettes. »

## MONTESQUIEU

Vos espérances sont à long terme ; mais à propos de l'amortissement, si, après avoir promis de le mettre en fonction, on n'en fait rien, que direz-vous ?

## MACHIAVEL

On dira que le moment n'avait pas été bien choisi, qu'il faut attendre encore. On peut aller beaucoup plus loin : des économistes recommandables contestent à l'amortissement une efficacité réelle. Ces théories, vous les



connaissez ; je puis vous les rappeler.

MONTESQUIEU

C'est inutile.

MACHIAVEL

On fait publier ces théories par les journaux non officiels, on les insinue soi-même, enfin un jour on peut les avouer plus hautement.

MONTESQUIEU

Comment ! après avoir reconnu auparavant l'efficacité de l'amortissement, et en avoir exalté les bienfaits !

MACHIAVEL

Mais, est-ce que les données de la science ne changent pas ? est-ce qu'un gouvernement éclairé ne doit pas suivre, peu à peu, les progrès économiques de son siècle ?

MONTESQUIEU

Rien de plus péremptoire. Laissons

l'amortissement. Quand vous n'aurez pu tenir aucune de vos promesses, quand vous vous trouverez débordé par les dépenses, après avoir fait entrevoir des excédants de recettes, que direz-vous ?

### MACHIAVEL

Au besoin, on en conviendra hardiment. Cette franchise honore les gouvernements et touche les peuples, quand elle émane d'un pouvoir fort. Mais, en revanche, mon ministre des finances s'attachera à enlever toute signification à l'élévation du chiffre des dépenses. Il dira, ce qui est vrai : « C'est que la pratique financière démontre que les découverts ne sont jamais entièrement confirmés ; qu'une certaine quantité de ressources nouvelles surviennent d'ordinaire dans le cours de l'année, notamment par l'accroissement du produit des impôts ; qu'une portion considérable, d'ailleurs, des crédits votés, n'ayant pas reçu d'emploi, se trouvera annulée. »

### MONTESQUIEU

Cela arrivera-t-il ?

## MACHIAVEL

Quelquefois il y a, vous le savez, en finances des mots tout faits, des phrases stéréotypées, qui font beaucoup d'effet sur le public, le calment, le rassurent.

Ainsi, en présentant avec art telle ou telle dette passive, on dit : *ce chiffre n'a rien d'exorbitant ; – il est normal, il est conforme aux antécédents budgétaires ; – le chiffre de la dette flottante n'a rien que de très rassurant.* Il y a une foule de locutions semblables dont je ne vous parle pas parce qu'il est d'autres artifices pratiques, plus importants, sur lesquels je dois appeler votre attention.

D'abord, dans tous les documents officiels il est nécessaire d'insister sur le développement de la prospérité, de l'activité commerciale et du *progrès toujours croissant de la consommation.*

Le contribuable s'émeut moins de la disproportion des budgets, quand on lui répète ces choses, et on peut les lui répéter à satiété, sans que jamais il s'en défie, tant les écritures authentiques produisent un effet magique sur

l'esprit des sots bourgeois. Lorsque l'équilibre des budgets est rompu et que l'on veut, pour l'année suivante, préparer l'esprit public à quelque mécompte, on dit à l'avance, dans un rapport, *l'année prochaine le découvert ne sera que de tant.*

Si le découvert est inférieur aux prévisions, c'est un véritable triomphe ; s'il est supérieur, on dit : « *le déficit a été plus grand qu'on ne l'avait prévu, mais il s'était élevé à un chiffre supérieur l'année précédente ; de compte fait, la situation est meilleure, car on a dépensé moins et cependant on a traversé des circonstances exceptionnellement difficiles : la guerre, la disette, les épidémies, des crises de subsistances imprévues, etc.*

« Mais, l'année prochaine, l'augmentation des recettes permettra, suivant toute probabilité, d'atteindre un équilibre depuis si longtemps désiré : la dette sera réduite, le budget *convenablement balancé.* Ce progrès continuera, on peut l'espérer, et, sauf des événements extraordinaires, l'équilibre deviendra l'habitude

de nos finances, comme il en est la règle. »

### MONTESQUIEU

C'est de la haute comédie ; l'habitude sera comme la règle, elle ne se prendra jamais, car j'imagine que, sous votre règne, il y aura toujours quelque circonstance extraordinaire, quelque guerre, quelque crise de subsistances.

### MACHIAVEL

Je ne sais pas s'il y aura des crises de subsistances ; ce qui est certain, c'est que je tiendrai très haut le drapeau de la dignité nationale.

### MONTESQUIEU

C'est bien le moins que vous puissiez faire. Si vous recueillez de la gloire, on ne doit pas vous en savoir gré, car elle n'est, entre vos mains, qu'un moyen de gouvernement : ce n'est pas elle qui amortira les dettes de votre État.

## Vingt et unième dialogue

MACHIAVEL

Je crains que vous n'ayez quelque préjugé à l'égard des emprunts ; ils sont précieux à plus d'un titre : ils attachent les familles au gouvernement ; ce sont d'excellents placements pour les particuliers, et les économistes modernes reconnaissent formellement aujourd'hui que, loin d'appauvrir les États, les dettes publiques les enrichissent. Voulez-vous me permettre de vous expliquer comment ?

MONTESQUIEU

Non, car je crois connaître ces théories-là. Comme vous parlez toujours d'emprunter et jamais de rembourser, je voudrais savoir d'abord à qui vous demanderez tant de capitaux, et à propos de quoi vous les demanderez.

## MACHIAVEL

Les guerres extérieures sont, pour cela, d'un grand secours. Dans les grands États, elles permettent d'emprunter 5 ou 600 millions ; on fait en sorte de n'en dépenser que la moitié ou les deux tiers, et le reste trouve sa place dans le Trésor, pour les dépenses de l'intérieur.

## MONTESQUIEU

Cinq ou six cent millions, dites-vous ! Et quels sont les banquiers des temps modernes qui peuvent négocier des emprunts dont le capital serait, à lui seul, toute la fortune de certains États ?

## MACHIAVEL

Ah ! vous en êtes encore à ces procédés rudimentaires de l'emprunt ? C'est, permettez-moi de vous le dire, presque de la barbarie, en matière d'économie financière. On n'emprunte plus aujourd'hui aux banquiers.

## MONTESQUIEU

Et à qui donc ?

## MACHIAVEL

Au lieu de passer des marchés avec des capitalistes, qui s'entendent pour déjouer les enchères et dont le petit nombre annihile la concurrence, on s'adresse à tous ses sujets : aux riches, aux pauvres, aux artisans, aux commerçants, à quiconque a un denier de disponible ; on ouvre enfin ce qui s'appelle une souscription publique, et pour que chacun puisse acheter des rentes, on les divise par coupons de très petites sommes. On vend depuis 10 francs de rente, 5 francs de rente jusqu'à cent mille francs, un million de rentes. Le lendemain de leur émission la valeur de ces titres est en hausse, fait prime, comme on dit : on le sait, et l'on se rue de tous côtés pour en acheter ; on dit que c'est du délire. En quelques jours les coffres du Trésor regorgent ; on reçoit tant d'argent qu'on ne sait où le mettre ; cependant on s'arrange pour le prendre, parce que si la souscription dépasse le



capital des rentes émises, on peut se ménager un grand effet sur l'opinion.

MONTESQUIEU

Ah !

MACHIAVEL

On rend aux retardataires leur argent. On fait cela à grand bruit, à grand renfort de presse. C'est le coup de théâtre ménagé. L'excédant s'élève quelquefois à deux ou trois cent millions : vous jugez à quel point l'esprit public est frappé de cette confiance du pays dans le gouvernement.

MONTESQUIEU

Confiance qui se mêle à un esprit d'agiotage effréné, à ce que j'entrevois. J'avais entendu parler, en effet, de cette combinaison, mais tout, dans votre bouche, est vraiment fantasmagorique. Eh bien, soit, vous avez de l'argent plein les mains, mais....

## MACHIAVEL

J'en aurais plus encore que vous ne pensez, car, chez les nations modernes, il y a de grandes institutions de banque qui peuvent prêter directement à l'État 100 et 200 millions au taux ordinaire ; les grandes villes peuvent prêter aussi. Chez ces mêmes nations il y a d'autres institutions que l'on appelle institutions de prévoyance : ce sont des caisses d'épargne, des caisses de secours, des caisses de retraite. L'État a l'habitude d'exiger que leurs capitaux, qui sont immenses, qui peuvent s'élever quelquefois à 5 ou 600 millions, soient versés dans le Trésor public où ils fonctionnent avec la masse commune, moyennant de faibles intérêts payés à ceux qui les déposent.

De plus, les gouvernements peuvent se procurer des fonds exactement comme les banquiers. Ils délivrent sur leur caisse des bons à vue pour des sommes de deux ou trois cent millions, sortes de lettres de change sur lesquelles on se jette avant qu'elles n'entrent en circulation.

MONTESQUIEU

Permettez-moi donc de vous arrêter : vous ne parlez que d'emprunter ou de tirer des lettres de change ; ne vous préoccupez-vous jamais de payer quelque chose ?

MACHIAVEL

Il est bon de vous dire encore que l'on peut, en cas de besoin, vendre les domaines de l'État.

MONTESQUIEU

Ah, vous vous vendez maintenant ! mais ne vous préoccupez-vous pas de payer enfin ?

MACHIAVEL

Sans aucun doute ; il est temps de vous dire maintenant comment on fait face au passif.

MONTESQUIEU

Vous dites, *on fait face au passif* : je voudrais une expression plus exacte.

MACHIAVEL

Je me sers de cette expression parce que je la crois d'une exactitude réelle. On ne peut pas toujours éteindre le passif, mais on peut lui faire face ; le mot est même très énergique, car le passif est un ennemi redoutable.

MONTESQUIEU

Eh bien, comment lui ferez-vous face ?

MACHIAVEL

À cet égard les moyens sont très variés : il y a d'abord l'impôt.

MONTESQUIEU

C'est-à-dire le passif employé à payer le passif.

MACHIAVEL

Vous me parlez en économiste et non en financier. Ne confondez pas. Avec le produit d'une taxe on peut réellement payer. Je sais que l'impôt fait crier ; si celui que l'on a établi gêne,

on en trouve un autre, ou l'on rétablit le même sous un autre nom. Il y a un grand art, vous le savez, à trouver les points vulnérables de la matière imposable.

MONTESQUIEU

Vous l'aurez bientôt écrasée, j'imagine.

MACHIAVEL

Il y a d'autres moyens : il y a ce que l'on appelle la conversion.

MONTESQUIEU

Ah ! ah !

MACHIAVEL

Ceci est relatif à la dette que l'on appelle consolidée, c'est-à-dire à celle qui provient de l'émission des emprunts. On dit aux rentiers de l'État, par exemple : jusqu'à ce jour je vous ai payé 5 p. c. de votre argent ; c'était le taux de votre rente. J'entends ne plus vous payer que le 4½ ou le 4 p. c. Consentez à cette réduction ou

recevez le remboursement du capital que vous m'avez prêté.

### MONTESQUIEU

Mais si l'on rend réellement l'argent, je trouve le procédé encore assez honnête.

### MACHIAVEL

Sans doute on le rend, si on le réclame ; mais très peu s'en soucient ; les rentiers ont leurs habitudes ; leurs fonds sont placés ; ils ont confiance dans l'État ; ils aiment mieux un revenu moindre et un placement sûr. Si tout le monde demandait son argent il est évident que le Trésor serait pris au lacet. Cela n'arrive jamais et l'on se débarrasse par ce moyen d'un passif de plusieurs centaines de millions.

### MONTESQUIEU

C'est un expédient immoral, quoi qu'on dise ; un emprunt forcé qui déprime la confiance publique.

## MACHIAVEL

Vous ne connaissez pas les rentiers. Voici une autre combinaison relative à un autre genre de dette. Je vous disais tout à l'heure que l'État avait à sa disposition les fonds des caisses de prévoyance et qu'il s'en servait en payant le loyer, sauf à les rendre à première réquisition. Si, après les avoir longtemps maniés, il n'est plus en mesure de les rendre, il consolide la dette qui flotte dans ses mains.

## MONTESQUIEU

Je sais ce que cela signifie ; l'État dit aux déposants : Vous voulez votre argent, je ne l'ai plus ; voilà de la rente.

## MACHIAVEL

Précisément, et il consolide de la même manière toutes les dettes auxquelles il ne peut plus suffire. Il consolide les bons du Trésor, les dettes contractées envers les villes, envers les banques, enfin toutes celles qui forment ce que l'on appelle très pittoresquement la dette

flottante, parce qu'elle se compose de créances qui n'ont point d'assiette déterminée et qui sont à une échéance plus ou moins rapprochée.

MONTESQUIEU

Vous avez de singuliers moyens de libérer l'État.

MACHIAVEL

Que pouvez-vous me reprocher si je ne fais que ce que font les autres ?

MONTESQUIEU

Oh ! si tout le monde le fait, il faudrait être bien dur, effectivement, pour le reprocher à Machiavel.

MACHIAVEL

Je ne vous indique seulement pas la millième partie des combinaisons que l'on peut employer. Loin de redouter l'accroissement des rentes perpétuelles, je voudrais que la fortune publique entière fût en rentes ; je ferais en sorte que les



viles, les communes, les établissements publics convertissent en rentes leurs immeubles ou leurs capitaux mobiliers. C'est l'intérêt même de ma dynastie qui me commanderait ces mesures financières. Il n'y aurait pas dans mon royaume un écu qui ne tînt par un fil à mon existence.

### MONTESQUIEU

Mais à ce point de vue même, à ce point de vue fatal, atteindrez-vous votre but ? Ne marchez-vous pas, de la manière la plus directe, à votre ruine à travers la ruine de l'État ? Ne savez-vous pas que chez toutes les nations de l'Europe il y a de vastes marchés de fonds publics, où la prudence, la sagesse, la probité des gouvernements est mise à l'enchère ? À la manière dont vous dirigez vos finances, vos fonds seraient repoussés avec perte des marchés étrangers et ils tomberaient aux plus bas cours, même à la Bourse de votre royaume.

### MACHIAVEL

C'est une erreur flagrante. Un gouvernement glorieux, comme serait le mien, ne peut que jouir

d'un grand crédit à l'extérieur. À l'intérieur, sa vigueur dominerait les appréhensions. Au surplus je ne voudrais pas que le crédit de mon État dépendît des transes de quelques marchands de suif ; je dominerais la Bourse par la Bourse.

MONTESQUIEU

Qu'est-ce encore ?

MACHIAVEL

J'aurais de gigantesques établissements de crédit institués en apparence pour prêter à l'industrie, mais dont la fonction la plus réelle consisterait à soutenir la rente. Capables de jeter pour 400 ou 500 millions de titres sur la place, ou de raréfier le marché dans les mêmes proportions, ces monopoles financiers seraient toujours maîtres des cours. Que dites-vous de cette combinaison ?

MONTESQUIEU

Les bonnes affaires que vos ministres, vos favoris, vos maîtresses vont faire dans ces

maisons-là ! Votre gouvernement va donc jouer à la bourse avec les secrets de l'État ?

MACHIAVEL

Que dites-vous !

MONTESQUIEU

Expliquez donc autrement l'existence de ces maisons. Tant que vous n'avez été que sur le terrain des doctrines, on pouvait se tromper sur le véritable nom de votre politique, depuis que vous en êtes aux applications, on ne le peut plus. Votre gouvernement sera unique dans l'histoire ; on ne pourra jamais le calomnier.

MACHIAVEL

Si quelqu'un dans mon royaume s'avisait de dire ce que vous laissez entendre, il disparaîtrait comme par l'effet de la foudre.

MONTESQUIEU

La foudre est un bel argument ; vous êtes heureux de l'avoir à votre disposition. En avez-

vous fini avec les finances ?

MACHIAVEL

Oui.

MONTESQUIEU

L'heure s'avance à grands pas.

# Quatrième partie

## Vingt-deuxième dialogue

MONTESQUIEU

Avant de vous avoir entendu, je ne connaissais bien *ni l'esprit des lois, ni l'esprit des finances*. Je vous suis redevable de m'avoir enseigné l'un et l'autre. Vous avez entre les mains la plus grande puissance des temps modernes, l'argent. Vous pouvez vous en procurer à peu près autant que vous voulez. Avec de si prodigieuses ressources vous allez faire de grandes choses, sans doute ; c'est le cas de montrer enfin *que le bien peut sortir du mal*.

MACHIAVEL

C'est ce que j'entends vous montrer en effet.

MONTESQUIEU

Eh bien, voyons.

## MACHIAVEL

Le plus grand de mes bienfaits sera d'abord d'avoir donné la paix intérieure à mon peuple. Sous mon règne les mauvaises passions sont comprimées, *les bons se rassurent et les méchants tremblent*. J'ai rendu à un pays déchiré avant moi par les factions, la liberté, la dignité, la force.

## MONTESQUIEU

Après avoir changé tant de choses, n'en seriez-vous pas venu à changer le sens des mots ?

## MACHIAVEL

La liberté ne consiste pas dans la licence, pas plus que la dignité et la force ne consistent dans l'insurrection et le désordre. Mon empire paisible au dedans, sera glorieux au dehors.

## MONTESQUIEU

Comment ?

## MACHIAVEL

Je ferai la guerre dans les quatre parties du monde. Je franchirai les Alpes, comme Annibal ; je guerroyerai dans l'Inde, comme Alexandre ; dans la Lybie, comme Scipion ; j'irai de l'Atlas au Taurus, des bords du Gange au Mississipi, du Mississipi au fleuve Amour. La grande muraille de la Chine tombera devant mon nom ; mes légions victorieuses défendront, à Jérusalem, le tombeau du Sauveur ; à Rome, le vicaire de Jésus-Christ ; leurs pas fouleront au Pérou la poussière des Incas, en Égypte les cendres de Sésostris ; en Mésopotamie celles de Nabuchodonosor. Descendant de César, d'Auguste et de Charlemagne, je vengerai, sur les bords du Danube, la défaite de Varus ; sur les bords de l'Adige, la déroute de Cannes ; sur la Baltique, les outrages des Normands.

## MONTESQUIEU

Daignez vous arrêter, je vous conjure. Si vous vengez ainsi les défaites de tous les grands capitaines, vous n'y suffirez pas. Je ne vous



comparerai pas à Louis XIV, à qui Boileau disait : *Grand roi cesse de vaincre ou je cesse d'écrire* ; cette comparaison vous humilierait. Je vous accorde qu'aucun héros de l'antiquité ou des temps modernes, ne saurait être mis en parallèle avec vous.

Mais ce n'est point de cela qu'il s'agit : La guerre en elle-même est un mal ; elle sert dans vos mains à faire supporter un mal plus grand encore, la servitude ; mais où donc est, dans tout ceci, le bien que vous m'avez promis de faire ?

### MACHIAVEL

Ce n'est pas ici le cas d'équivoquer ; la gloire est déjà par elle-même un grand bien ; c'est le plus puissant des capitaux accumulés ; un souverain qui a de la gloire a tout le reste. Il est la terreur des États voisins, l'arbitre de l'Europe. Son crédit s'impose invinciblement, car, quoi que vous ayez dit sur la stérilité des victoires, la force n'abdique jamais ses droits. On simule des guerres d'idées, on fait étalage de désintéressement et, un beau jour, on finit très

bien par s'emparer d'une province que l'on convoite et par imposer un tribut de guerre aux vaincus.

MONTESQUIEU

Mais, permettez, dans ce système-là on fait parfaitement bien d'en agir ainsi, si on le peut ; sans cela, le métier militaire serait par trop niais.

MACHIAVEL

À la bonne heure ! vous voyez que nos idées commencent à se rapprocher un peu.

MONTESQUIEU

Oui, comme l'Atlas et le Taurus. Voyons les autres grandes choses de votre règne.

MACHIAVEL

Je ne dédaigne pas autant que vous paraissez le croire un parallèle avec Louis XIV. J'aurais plus d'un trait avec ce monarque ; comme lui je ferais des constructions gigantesques ; cependant, sous ce rapport, mon ambition irait bien plus loin

que la sienne et que celle des plus fameux potentats ; je voudrais montrer au peuple que les monuments dont la construction exigeait autrefois des siècles, je les rebâtis, moi, en quelques années. Les palais des rois mes prédécesseurs tomberaient sous le marteau des démolisseurs pour se relever rajeunis par des formes nouvelles ; je renverserais des villes entières, pour les reconstruire sur des plans plus réguliers, pour obtenir de plus belles perspectives. Vous ne pouvez pas vous imaginer à quel point les constructions attachent les peuples aux monarques. On pourrait dire qu'ils pardonnent aisément qu'on détruise leurs lois à la condition qu'on leur bâtit des maisons. Vous verrez d'ailleurs, dans un instant, que les constructions servent à des objets particulièrement importants.

MONTESQUIEU

Après les constructions, que ferez-vous ?

MACHIAVEL

Vous allez bien vite : le nombre des grandes

actions n'est pas illimité. Veuillez donc me dire, je vous prie, si, depuis Sésostris jusqu'à Louis XIV, jusqu'à Pierre I<sup>er</sup>, les deux points cardinaux des grands règnes n'ont pas été la guerre et les constructions.

### MONTESQUIEU

C'est vrai, mais on voit pourtant des souverains absolus qui se sont préoccupés de donner de bonnes lois, d'améliorer les mœurs, d'y introduire la simplicité et la décence. On en a vu qui se sont préoccupés de l'ordre dans les finances, de l'économie ; qui ont songé à laisser après eux l'ordre, la paix, des institutions durables, quelquefois même la liberté.

### MACHIAVEL

Oh ! tout cela se fera. Vous voyez bien que, d'après vous-même, les souverains absolus ont du bon.

### MONTESQUIEU

Hélas ! pas trop. Essayez de me prouver le

contraire, cependant.

Avez-vous quelque bonne chose à me dire ?

MACHIAVEL

Je donnerais à l'esprit d'entreprise un essor prodigieux ; mon règne serait le règne des affaires. Je lancerais la spéculation dans des voies nouvelles et jusqu'alors inconnues. Mon administration desserrerait même quelques-uns de ses anneaux. J'affranchirais de la réglementation une foule d'industries : les bouchers, les boulangers et les entrepreneurs de théâtres seraient libres.

MONTESQUIEU

Libres de faire quoi ?

MACHIAVEL

Libres de faire du pain, libres de vendre de la viande et libres d'organiser des entreprises théâtrales, sans la permission de l'autorité.

## MONTESQUIEU

Je ne sais ce que cela signifie. La liberté de l'industrie est de droit commun chez les peuples modernes. N'avez-vous rien de mieux à m'apprendre ?

## MACHIAVEL

Je m'occuperais constamment du sort du peuple. Mon gouvernement lui procurerait du travail.

## MONTESQUIEU

Laissez le peuple en trouver de lui-même, cela vaudra mieux. Les pouvoirs politiques n'ont pas le droit de faire de la popularité avec les deniers de leurs sujets. Les revenus publics ne sont pas autre chose qu'une cotisation collective, dont le produit ne doit servir qu'à des services généraux ; les classes ouvrières que l'on habitue à compter sur l'État, tombent dans l'avilissement ; elles perdent leur énergie, leur élan, leur fonds d'industrie intellectuelle. Le salariat par l'État les jette dans une sorte de servage, dont elles ne

peuvent plus se relever qu'en détruisant l'État lui-même. Vos constructions engloutissent des sommes énormes dans des dépenses improductives ; elles raréfient les capitaux, tuent la petite industrie, anéantissent le crédit dans les couches inférieures de la société. La faim est au bout de toutes vos combinaisons. Faites des économies, et vous bâtirez après. Gouvernez avec modération, avec justice, gouvernez le moins possible et le peuple n'aura rien à vous demander parce qu'il n'aura pas besoin de vous.

### MACHIAVEL

Ah ! que vous envisagez d'un œil froid les misères du peuple ! Les principes de mon gouvernement sont bien autres ; je porte dans mon cœur les êtres souffrants, les petits. Je m'indigne quand je vois les riches se procurer des jouissances inaccessibles au plus grand nombre. Je ferai tout ce que je pourrai pour améliorer la condition matérielle des travailleurs, des manœuvres, de ceux qui plient sous le poids de la nécessité sociale.

## MONTESQUIEU

Eh bien, commencez donc par leur donner les ressources que vous affectez aux émoluments de vos grands dignitaires, de vos ministres, de vos personnages consulaires. Réservez-leur les largesses que vous prodiguez sans compter à vos pages, à vos courtisans, à vos maîtresses.

Faites mieux, déposez la pourpre dont la vue est un affront à l'égalité des hommes. Débarrassez-vous des titres de Majesté, d'Altesse, d'Excellence, qui entrent dans les oreilles orgueilleuses comme des fers aigus. Appelez-vous protecteur comme Cromwell, mais ayez les actes des apôtres ; allez vivre dans la chaumière du pauvre, comme Alfred le Grand, coucher dans les hôpitaux, vous étendre sur le lit des malades comme saint Louis. Il est trop facile de faire de la charité évangélique quand on passe sa vie au milieu des festins, quand on repose le soir dans des lits somptueux, avec de belles dames, quand, à son coucher et à son lever, on a de grands personnages qui s'empressent à vous mettre la chemise. Soyez père de famille et non



despote, patriarche et non prince.

Si ce rôle ne vous va pas, soyez chef d'une République démocratique, donnez la liberté, introduisez-la dans les mœurs, de vive force, si c'est votre tempérament. Soyez Lycurgue, soyez Agésilas, soyez un Gracque, mais je ne sais ce que c'est que cette molle civilisation où tout fléchit, où tout se décolore à côté du prince, où tous les esprits sont jetés dans le même moule, toutes les âmes dans le même uniforme ; je comprends qu'on aspire à régner sur des hommes mais non sur des automates.

### MACHIAVEL

Voilà un débordement d'éloquence que je ne puis pas arrêter. C'est avec ces phrases-là qu'on renverse les gouvernements.

### MONTESQUIEU

Hélas ! Vous n'avez jamais d'autre préoccupation que celle de vous maintenir. Pour mettre à l'épreuve votre amour du bien public, on n'aurait qu'à vous demander de descendre du

trône au nom du salut de l'État. Le peuple, dont vous êtes l'élu n'aurait qu'à vous exprimer sa volonté à cet égard pour savoir le cas que vous faites de sa souveraineté.

MACHIAVEL

Quelle étrange question ! N'est-ce pas pour son bien que je lui résisterais ?

MONTESQUIEU

Qu'en savez-vous ? Si le peuple est au-dessus de vous, de quel droit subordonnez-vous sa volonté à la vôtre ? Si vous êtes librement accepté, si vous êtes non pas juste, mais seulement nécessaire, pourquoi attendez-vous tout de la force et rien de la raison ? Vous faites bien de trembler sans cesse pour votre règne, car vous êtes de ceux qui durent un jour.

MACHIAVEL

Un jour ! je durerai toute ma vie, et mes descendants peut-être après moi. Vous connaissez mon système politique, économique, financier.

Voulez-vous connaître les derniers moyens à l'aide desquels je pousserai jusqu'aux dernières couches du sol les racines de ma dynastie ?

MONTESQUIEU

Non.

MACHIAVEL

Vous refusez de m'entendre, vous êtes vaincu ; vous, vos principes, votre école et votre siècle.

MONTESQUIEU

Vous insistez, parlez, mais que cet entretien soit le dernier.

## Vingt-troisième dialogue

MACHIAVEL

Je ne réponds à aucun de vos mouvements oratoires. Les entraînements d'éloquence n'ont que faire ici. Dire à un souverain : voudriez-vous descendre de votre trône pour le bonheur de votre peuple, n'est-ce pas folie ? Lui dire encore : puisque vous êtes une émanation du suffrage populaire, confiez-vous à ces fluctuations, laissez-vous discuter, est-ce possible ? Est-ce que tout pouvoir constitué n'a pas pour première loi de se défendre, non pas seulement dans son intérêt, mais dans l'intérêt du peuple qu'il gouverne ? N'ai-je pas fait le plus grand sacrifice qu'il soit possible de faire aux principes d'égalité des temps modernes ? Un gouvernement issu du suffrage universel, n'est-il pas, en définitive, l'expression de la volonté du plus grand nombre ? vous me direz que ce principe est destructeur des

libertés publiques ; qu'y puis-je faire ? Quand ce principe est entré dans les mœurs, connaissez-vous le moyen de l'en arracher ? Et, s'il n'en peut être arraché, connaissez-vous un moyen de le réaliser dans les grandes Sociétés européennes, autrement que par le bras d'un seul homme. Vous êtes sévère sur les moyens de gouvernement : indiquez-moi un autre mode d'exécution, et, s'il n'y en a pas d'autre que le pouvoir absolu, dites-moi comment ce pouvoir peut se séparer des imperfections spéciales auxquelles son principe le condamne.

Non, je ne suis pas un saint Vincent de Paul, car mes sujets ont besoin, non pas d'une âme évangélique, mais d'un bras ; je ne suis non plus ni un Agésilas, ni un Lycurgue, ni un Gracque, parce que je ne suis ni chez des Spartiates, ni chez des Romains ; je suis au sein de sociétés voluptueuses, qui allient la fureur des plaisirs à celle des armes, les transports de la force avec ceux des sens, qui ne veulent plus d'autorité divine, plus d'autorité paternelle, plus de frein religieux. Est-ce moi qui ai créé le monde au milieu duquel je vis ? je suis tel, parce qu'il est

tel. Aurais-je la puissance d'arrêter sa pente ? Non, je ne peux que prolonger sa vie parce qu'elle se dissoudrait plus vite encore si elle était livrée à elle-même. Je prends cette société par ses vices, parce qu'elle ne me présente que des vices ; si elle avait des vertus, je la prendrais par ses vertus.

Mais si d'austères principes peuvent insulter à ma puissance, est-ce donc qu'ils peuvent méconnaître les services réels que je rends, mon génie et même ma grandeur ?

Je suis le bras, je suis l'épée des Révolutions qu'égare le souffle avant-coureur de la destruction finale. Je contiens des forces insensées qui n'ont d'autre mobile, au fond, que la brutalité des instincts, qui courent à la rapine sous le voile des principes. Si je discipline ces forces, si j'en arrête l'expansion dans ma patrie, ne fût-ce qu'un siècle, n'ai-je pas bien mérité d'elle ? ne puis-je même prétendre à la reconnaissance des États européens qui tournent les yeux vers moi, comme vers l'Osiris qui, seul, a la puissance de captiver ces foules

frémisantes ? Portez donc vos yeux plus haut et inclinez-vous devant celui qui porte à son front le signe fatal de la prédestination humaine.

### MONTESQUIEU

Ange exterminateur, petit-fils de Tamerlan, réduisez les peuples à l'ilotisme, vous n'empêcherez pas qu'il n'y ait quelque part des âmes libres qui vous braveront, et leur dédain suffirait pour sauvegarder les droits de la conscience humaine rendus imperceptibles par Dieu.

### MACHIAVEL

Dieu protège les forts.

### MONTESQUIEU

Arrivez donc, je vous prie, aux derniers anneaux de la chaîne que vous avez forgée. Serrez-la bien, usez de l'enclume et du marteau, vous pouvez tout. Dieu vous protège, c'est lui-même qui guide votre étoile.

## MACHIAVEL

J'ai peine à comprendre l'animation qui règne maintenant dans vos paroles. Suis-je donc si dur, moi qui ai pris pour politique finale, non la violence, mais l'effacement ? rassurez-vous donc, je vous apporte plus d'une consolation inattendue. Seulement laissez-moi prendre encore quelques précautions que je crois nécessaires à ma sûreté, vous verrez qu'avec celles dont je m'entoure, un prince n'a rien à craindre des événements.

Nos écrits ont plus d'un rapport, quoi que vous en disiez, et je crois qu'un despote qui veut être complet ne doit pas non plus se dispenser de vous lire. Ainsi, vous remarquez fort bien dans *l'Esprit des lois* qu'un monarque absolu doit avoir une garde prétorienne nombreuse<sup>1</sup> ; l'avis est bon, je le suivrai. Ma garde serait d'un tiers environ de l'effectif de mon armée. Je suis grand amateur de la conscription qui est une des plus belles inventions du génie français, mais je crois

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, liv. X, ch. XV, p. 127.



qu'il faut perfectionner cette institution en essayant de retenir sous les armes le plus grand nombre possible de ceux qui ont achevé le temps de leur service. J'y parviendrais, je crois, en m'emparant résolument de l'espèce de commerce qui se fait dans quelques États, comme en France par exemple, sur les engagements volontaires à prix d'argent. Je supprimerais ce négoce hideux et je l'exercerais moi-même honnêtement sous la forme d'un monopole en créant une caisse de dotation de l'armée qui me servirait à appeler sous les drapeaux par l'appât de l'argent et à y retenir par le même moyen ceux qui voudraient se vouer exclusivement à l'état militaire.

#### MONTESQUIEU

Ce sont donc des espèces de mercenaires que vous aspirez à former dans votre propre patrie !

#### MACHIAVEL

Oui, la haine des partis dira cela, quand je ne suis mû que par le bien du peuple et par l'intérêt, d'ailleurs si légitime, de ma conservation qui est le bien commun de mes sujets.

Passons à d'autres objets. Ce qui va vous étonner, c'est que je reviens aux constructions. Je vous ai prévenu que nous y serions ramenés. Vous allez voir l'idée politique qui surgit du vaste système de constructions que j'ai entrepris ; je réalise par là une théorie économique qui a fait beaucoup de désastres dans certains États de l'Europe, la théorie de l'organisation du travail permanent pour les classes ouvrières. Mon règne leur promet un salaire indéfini. Moi mort, mon système abandonné, plus de travail ; le peuple est en grève et monte à l'assaut des classes riches. On est en pleine Jacquerie : perturbation industrielle, anéantissement du crédit, insurrection dans mon État, soulèvement autour de lui ; l'Europe est en feu. Je m'arrête. Dites-moi si les classes privilégiées, qui tremblent bien naturellement pour leur fortune, ne feront pas cause commune, et la cause la plus étroite avec les classes ouvrières pour me maintenir, moi ou ma dynastie ; si d'autre part, l'intérêt de la tranquillité européenne n'y rattachera pas toutes les puissances de premier ordre.

La question des constructions qui paraît mince

est donc en réalité, comme vous le voyez, une question colossale. Quand il s'agit d'un objet de cette importance, il ne faut pas ménager les sacrifices. Avez-vous remarqué que presque toutes mes conceptions politiques se doublent d'une combinaison financière ? C'est encore ce qui m'arrive ici. J'instituerai une caisse des travaux publics que je doterai de plusieurs centaines de millions à l'aide desquels je provoquerai aux constructions sur la surface entière de mon royaume. Vous avez deviné mon but : je tiens debout la jacquerie ouvrière ; c'est l'autre armée dont j'ai besoin contre les factions. Mais cette masse de prolétaires qui est dans ma main, il ne faut pas maintenant qu'elle puisse se retourner contre moi au jour où elle serait sans pain. C'est à quoi je pourvois par les constructions elles-mêmes, car ce qu'il y a de particulier dans mes combinaisons, c'est que chacune d'elles fournit en même temps ses corollaires. L'ouvrier qui construit pour moi construit en même temps contre lui les moyens de défense dont j'ai besoin. Sans le savoir, il se chasse lui-même des grands centres où sa

présence m'inquiéterait ; il rend à jamais impossible le succès des révolutions qui se font dans la rue. Le résultat des grandes constructions, en effet, est de raréfier l'espace où peut vivre l'artisan, de le refouler aux faubourgs, et bientôt de les lui faire abandonner ; car la cherté des subsistances croît avec l'élévation du taux des loyers. Ma capitale ne sera guère habitable, pour ceux qui vivent d'un travail quotidien, que dans la partie la plus rapprochée de ses murs. Ce n'est donc pas dans les quartiers voisins du siège des autorités que les insurrections pourront se former. Sans doute, il y aura autour de la capitale une population ouvrière immense, redoutable dans un jour de colère ; mais les constructions que j'élèverais seraient toutes conçues d'après un plan stratégique, c'est-à-dire, qu'elles livreraient passage à de grandes voies où, d'un bout à l'autre, pourrait circuler le canon. L'extrémité de ces grandes voies se relierait à une quantité de casernes, espèces de bastilles, pleines d'armes, de soldats et de munitions. Il faudrait que mon successeur fût un vieillard imbécile ou un enfant pour se laisser tomber devant une insurrection,

car, sur un ordre de sa main, quelques grains de poudre balaièraient l'émeute jusqu'à vingt lieues de la capitale. Mais le sang qui coule dans mes veines est brûlant et ma race a tous les signes de la force. M'écoutez-vous ?

MONTESQUIEU

Oui.

MACHIAVEL

Mais vous comprenez bien que je n'entends pas rendre la vie matérielle difficile à la population ouvrière de la capitale, et je rencontre là un écueil, c'est incontestable ; mais la fécondité de ressources que doit avoir mon gouvernement me suggérerait une idée ; ce serait de bâtir pour les gens du peuple de vastes cités où les logements seraient à bas prix, et où leurs masses se trouveraient réunies par cohortes comme dans de vastes familles.

MONTESQUIEU

Des souricières !

## MACHIAVEL

Oh ! l'esprit de dénigrement, la haine acharnée des partis ne manquera pas de dénigrer mes institutions. On dira ce que vous dites. Peu m'importe, si le moyen ne réussit pas on en trouvera un autre.

Je ne dois pas abandonner le chapitre des constructions sans mentionner un détail bien insignifiant en apparence, mais qu'y a-t-il d'insignifiant en politique ? Il faut que les innombrables édifices que je construirai soient marqués à mon nom, qu'on y trouve des attributs, des bas-reliefs, des groupes qui rappellent un sujet de mon histoire. Mes armes, mon chiffre doivent être entrelacés partout. Ici, ce seront des anges qui soutiendront ma couronne, plus loin, des statues de la justice et de la sagesse qui supporteront mes initiales. Ces points sont de la dernière importance, j'y tiens essentiellement.

C'est par ces signes, par ces emblèmes que la personne du souverain est toujours présente ; on vit avec lui, avec son souvenir, avec sa pensée. Le sentiment de sa souveraineté absolue entre

dans les esprits les plus rebelles comme la goutte d'eau qui tombe incessamment du rocher creuse le pied de granit. Par la même raison je veux que ma statue, mon buste, mes portraits soient dans tous les établissements publics, dans l'auditoire des tribunaux surtout ; que l'on me représente en costume royal ou à cheval.

MONTESQUIEU

À côté de l'image du Christ.

MACHIAVEL

Non pas, sans doute, mais en face ; car la puissance souveraine est une image de la puissance divine. Mon image s'allie ainsi avec celle de la Providence et de la justice.

MONTESQUIEU

Il faut que la justice elle-même porte votre livrée. Vous n'êtes pas un chrétien, vous êtes un empereur Grec du Bas-Empire.

## MACHIAVEL

Je suis un empereur catholique, apostolique et romain. Par les mêmes raisons que celles que je viens de vous déduire, je veux que l'on donne mon nom, le nom Royal, aux établissements publics de quelque nature qu'ils soient. Tribunal royal, Cour royale, Académie royale, Corps législatif royal, Sénat royal, Conseil d'État royal ; autant que possible ce même vocable sera donné aux fonctionnaires, aux agents, au personnel officiel qui entoure le gouvernement. Lieutenant du roi, archevêque du roi, comédien du roi, juge du roi, avocat du roi. Enfin, le nom de royal sera imprimé à quiconque, hommes ou choses, représentera un signe de puissance. Ma fête seule sera une fête nationale et non pas royale. J'ajoute encore qu'il faut, autant que possible, que les rues, les places publiques, les carrefours portent des noms qui rappellent les souvenirs historiques de mon règne. Si l'on suit bien ces indications, fût-on Caligula ou Néron, on est certain de s'imprimer à jamais dans la mémoire des peuples et de transmettre son prestige à la postérité la plus reculée. Que de choses n'ai-je point encore à



ajouter ! il faut que je me borne.

*Car qui pourrait tout dire sans un mortel  
ennui ?<sup>1</sup>*

Me voici arrivé aux petits moyens ; je le regrette, car ces choses ne sont peut-être pas dignes de votre attention, mais, pour moi, elles sont vitales.

La bureaucratie est, dit-on, une plaie des gouvernements monarchiques ; je n'en crois rien. Ce sont des milliers de serviteurs qui sont naturellement rattachés à l'ordre de choses existant. J'ai une armée de soldats, une armée de juges, une armée d'ouvriers, je veux une armée d'employés.

MONTESQUIEU

Vous ne vous donnez plus la peine de rien justifier.

---

<sup>1</sup> Cette phrase se trouve dans la préface de *l'Esprit des lois*, p. 1. (Note de l'Éditeur.)

MACHIAVEL

En ai-je le temps ?

MONTESQUIEU

Non, passez.

MACHIAVEL

Dans les États qui ont été monarchiques, et ils l'ont tous été au moins une fois, j'ai constaté qu'il y avait une véritable frénésie pour les cordons, pour les rubans. Ces choses ne coûtent presque rien au prince et il peut faire des heureux, mieux que cela, des fidèles, au moyen de quelques pièces d'étoffe, de quelques hochets en argent ou en or. Peu s'en faudrait, en vérité, que je ne décorasse sans exception ceux qui me le demanderaient. Un homme décoré est un homme donné. Je ferais de ces marques de distinction un signe de ralliement pour les sujets dévoués ; j'aurais, je crois bien, à ce prix, les onze douzièmes de mon royaume. Je réalise par là, autant que je le puis, les instincts d'égalité de la nation. Remarquez bien ceci : plus une nation en

général tient à l'égalité, plus les individus ont de passion pour les distinctions. C'est donc là un moyen d'action dont il serait trop malhabile de se priver. Bien loin par suite de renoncer aux titres, comme vous me l'avez conseillé, je les multiplierais autour de moi en même temps que les dignités. Je veux dans ma cour l'étiquette de Louis XIV, la hiérarchie domestique de Constantin, un formalisme diplomatique sévère, un cérémonial imposant ; ce sont là des moyens de gouvernement infaillibles sur l'esprit des masses. À travers tout cela, le souverain apparaît comme un Dieu.

On m'assure que dans les États en apparence les plus démocratiques par les idées, l'ancienne noblesse monarchique n'a presque rien perdu de son prestige. Je me donnerais pour chambellans les gentilshommes de la plus vieille roche. Beaucoup d'antiques noms seraient éteints sans doute ; en vertu de mon pouvoir souverain, je les ferais revivre avec les titres, et l'on trouverait à ma cour les plus grands noms de l'histoire depuis Charlemagne.

Il est possible que ces conceptions vous paraissent bizarres, mais ce que je vous affirme, c'est qu'elles feront plus pour la consolidation de ma dynastie que les lois les plus sages. Le culte du prince est une sorte de religion, et, comme toutes les religions possibles, ce culte impose des contradictions et des mystères au-dessus de la raison<sup>1</sup>. Chacun de mes actes, quelque inexplicable qu'il soit en apparence, procède d'un calcul dont l'unique objet est mon salut et celui de ma dynastie. Ainsi que je le dis, d'ailleurs, dans le *Traité du Prince*, ce qui est réellement difficile, c'est d'acquérir le pouvoir ; mais il est facile de le conserver, car il suffit en somme d'ôter ce qui nuit et d'établir ce qui protège. Le trait essentiel de ma politique, comme vous avez pu le voir, a été de me rendre indispensable<sup>2</sup> ; j'ai détruit autant de forces organisées qu'il l'a fallu pour que rien ne pût plus marcher sans moi, pour que les ennemis mêmes de mon pouvoir tremblissent de le renverser.

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, liv. XXV, chap. II, p 386.

<sup>2</sup> *Traité du Prince*, chap. IX, p. 63.

Ce qui me reste à faire maintenant ne consiste plus que dans le développement des moyens moraux qui sont en germe dans mes institutions. Mon règne est un règne de plaisirs ; vous ne me défendez pas d'égayer mon peuple par des jeux, par des fêtes ; c'est par là que j'adoucis les mœurs. On ne peut pas se dissimuler que ce siècle ne soit un siècle d'argent ; les besoins ont doublé, le luxe ruine les familles ; de toutes parts on aspire aux jouissances matérielles ; il faudrait qu'un souverain ne fût guère de son temps pour ne pas savoir faire tourner à son profit cette passion universelle de l'argent et cette fureur sensuelle qui consume aujourd'hui les hommes. La misère les serre comme dans un étau, la luxure les presse ; l'ambition les dévore, ils sont à moi. Mais quand je parle ainsi, au fond c'est l'intérêt de mon peuple qui me guide. Oui, je ferai sortir le bien du mal ; j'exploiterai le matérialisme au profit de la concorde et de la civilisation ; j'éteindrai les passions politiques des hommes en apaisant les ambitions, les convoitises et les besoins. Je prétends avoir pour serviteurs de mon règne ceux qui, sous les gouvernements

précédents, auront fait le plus de bruit au nom de la liberté. Les plus austères vertus sont comme celle de la femme de Joconde ; il suffit de doubler toujours le prix de la défaite. Ceux qui résisteront à l'argent ne résisteront pas aux honneurs ; ceux qui résisteront aux honneurs ne résisteront pas à l'argent. En voyant tomber à leur tour ceux que l'on croyait le plus purs, l'opinion publique s'affaiblira à tel point qu'elle finira par abdiquer complètement. Comment pourra-t-on se plaindre en définitive ? Je ne serai rigoureux que pour ce qui aura trait à la politique ; je ne persécuterai que cette passion ; je favoriserai même secrètement les autres par les mille voies souterraines dont dispose le pouvoir absolu.

### MONTESQUIEU

Après avoir détruit la conscience politique, vous deviez entreprendre de détruire la conscience morale ; vous avez tué la société, maintenant vous tuez l'homme. Plût à Dieu que vos paroles retentissent jusque sur la terre ; jamais réfutation plus éclatante de vos propres doctrines n'aurait frappé des oreilles humaines.

MACHIAVEL

Laissez-moi finir.

## Vingt-quatrième dialogue

MACHIAVEL

Il ne me reste plus maintenant qu'à vous indiquer certaines particularités de ma manière d'agir, certaines habitudes de conduite qui donneront à mon gouvernement sa dernière physionomie.

En premier lieu, je veux que mes desseins soient impénétrables même pour ceux qui m'approcheront le plus près. Je serais, sous ce rapport, comme Alexandre VI et le duc de Valentinois, dont on disait proverbialement à la cour de Rome, du premier, « qu'il ne faisait jamais ce qu'il disait ; du second, qu'il ne disait jamais ce qu'il faisait. » Je ne communiquerais mes projets que pour en ordonner l'exécution et je ne donnerais mes ordres qu'au dernier moment. Borgia n'en usait jamais autrement ; ses ministres eux-mêmes ne savaient rien et l'on était



toujours réduit autour de lui à de simples conjectures. J'ai le don de l'immobilité, mon but est là ; je regarde d'un autre côté, et quand il est à ma portée, je me retourne tout à coup et je fonde sur ma proie avant qu'elle n'ait eu le temps de jeter un cri.

Vous ne sauriez croire quel prestige une telle puissance de dissimulation donne au prince. Quand elle est jointe à la vigueur de l'action, un respect superstitieux l'environne, ses conseillers se demandent tout bas ce qui sortira de sa tête, le peuple ne place sa confiance qu'en lui ; il personnifie à ses yeux la Providence dont les voies sont inconnues. Quand le peuple le voit passer, il songe avec une terreur involontaire ce qu'il pourrait d'un signe de la nuque ; les États voisins sont toujours dans la crainte et le comblent de marques de déférence, car ils ne savent jamais si quelque entreprise toute prête ne fondra pas sur eux du jour au lendemain.

## MONTESQUIEU

Vous êtes fort contre votre peuple parce que

vous le tenez sous votre genou, mais si vous trompez les États avec qui vous traitez comme vous trompez vos sujets, vous serez bientôt étouffé dans les bras d'une coalition.

### MACHIAVEL

Vous me faites sortir de mon sujet, car je ne m'occupe ici que de ma politique intérieure ; mais si vous voulez savoir un des principaux moyens à l'aide desquels je tiendrais en échec la coalition des haines étrangères, le voici : Je règne sur un puissant royaume, je vous l'ai dit ; eh bien ! je chercherais autour de mes États quelque grand pays déchu qui aspirât à se relever, je le relèverais tout entier à la faveur de quelque guerre générale, comme cela s'est vu pour la Suède, pour la Prusse, comme cela peut se voir d'un jour à l'autre pour l'Allemagne ou pour l'Italie, et ce pays, qui ne vivrait que par moi, qui ne serait qu'une émanation de mon existence, me donnerait, tant que je serais debout, trois cent mille hommes de plus contre l'Europe armée.

MONTESQUIEU

Et le salut de votre État à côté duquel vous élèveriez ainsi une puissance rivale et par suite ennemie dans un temps donné ?

MACHIAVEL

Avant tout je me conserve.

MONTESQUIEU

Ainsi vous n'avez rien, pas même le souci des destinées de votre royaume<sup>1</sup> ?

MACHIAVEL

Qui vous dit cela ? Pourvoir à mon salut, n'est-ce pas pourvoir en même temps au salut de mon royaume !

MONTESQUIEU

Votre physionomie royale se dégage de plus en plus ; je veux la voir toute entière.

---

<sup>1</sup> On ne peut se dissimuler qu'ici Machiavel ne soit en contradiction avec lui-même, car il dit formellement, ch. IV, p. 26, « que le Prince qui en rend un autre puissant travaille à sa propre ruine. » (*Note de l'éditeur.*)

## MACHIAVEL

Daignez donc ne pas m'interrompre.

Il s'en faut bien qu'un prince, quelle que soit sa force de tête, trouve toujours en lui les ressources d'esprit nécessaires. Un des plus grands talents de l'homme d'État consiste à s'approprier les conseils qu'il entend autour de lui. On trouve très souvent dans son entourage des avis lumineux. J'assemblerais donc très souvent mon conseil, je le ferais discuter, débattre devant moi les questions les plus importantes. Quand le souverain se défie de ses impressions, ou n'a pas assez de ressources de langage pour déguiser sa véritable pensée, il doit rester muet ou ne parler que pour engager plus avant la discussion. Il est très rare que, dans un conseil bien composé, le véritable parti à prendre dans telle situation donnée, ne se formule pas de manière ou d'autre. On le saisit et très souvent l'un de ceux qui a donné fort obscurément son avis est tout étonné le lendemain de le voir exécuté.

Vous avez pu voir dans mes institutions et

dans mes actes, quelle attention j'ai toujours mise à créer des apparences ; il en faut dans les paroles comme dans les actes. Le comble de l'habileté est de faire croire à sa franchise, quand on a une foi punique. Non seulement mes desseins seront impénétrables mais mes paroles signifieront presque toujours le contraire de ce qu'elles paraîtront indiquer. Les initiés seuls pourront pénétrer le sens des mots caractéristiques qu'à de certains moments je laisserai tomber du haut du trône ; quand je dirai : *Mon règne, c'est la paix*, c'est que ce sera la guerre ; quand je dirai que je fais appel aux *moyens moraux*, c'est que je vais user des moyens de la force. M'écoutez-vous ?

MONTESQUIEU

Oui.

MACHIAVEL

Vous avez vu que ma presse a cent voix et qu'elles parlent incessamment de la grandeur de mon règne, de l'enthousiasme de mes sujets pour leur souverain ; qu'elles mettent en même temps dans la bouche du public les opinions, les idées et

jusqu'aux formules de langage qui doivent défrayer ses entretiens ; vous avez vu également que mes ministres étonnent sans relâche le public des témoignages incontestables de leurs travaux. Quant à moi, je parlerais rarement, une fois l'année seulement, puis çà et là dans quelques grandes circonstances. Aussi chacune de mes manifestations serait accueillie, non seulement dans mon royaume, mais dans l'Europe entière, comme un événement.

Un prince dont le pouvoir est fondé sur une base démocratique, doit avoir un langage soigné, mais cependant populaire. Au besoin il ne doit pas craindre de parler en démagogue, car après tout il est le peuple, et il en doit avoir les passions. Il faut avoir pour lui certaines attentions, certaines flatteries, certaines démonstrations de sensibilité qui trouveront place à l'occasion. Peu importe que ces moyens paraissent infimes ou puérils aux yeux du monde, le peuple n'y regardera pas de si près et l'effet sera produit.

Dans mon ouvrage je recommande au prince

de prendre pour type quelque grand homme du temps passé, dont il doit autant que possible suivre les traces<sup>1</sup>. Ces assimilations historiques font encore beaucoup d'effet sur les masses ; on grandit dans leur imagination, on se donne de son vivant la place que la postérité vous réserve. On trouve d'ailleurs dans l'histoire de ces grands hommes des rapprochements, des indications utiles, quelquefois des situations identiques, dont on tire des enseignements précieux, car toutes les grandes leçons politiques sont dans l'histoire. Quand on a trouvé un grand homme avec qui l'on a des analogies, on peut faire mieux encore : Vous savez que les peuples aiment qu'un prince ait l'esprit cultivé, qu'il ait le goût des lettres, qu'il en ait même le talent. Eh bien, le prince ne saurait mieux employer ses loisirs qu'à écrire, par exemple, l'histoire du grand homme des temps passés, qu'il a pris pour modèle. Une philosophie sévère peut taxer ces choses de faiblesse. Quand le souverain est fort on les lui pardonne, et elles lui donnent même je ne sais quelle grâce.

---

<sup>1</sup> *Traité du Prince*, chap. XIV, p. 98.

Certaines faiblesses, et même certains vices, servent d'ailleurs le prince autant que des vertus. Vous avez pu reconnaître la vérité de ces observations d'après l'usage que j'ai dû faire tantôt de la duplicité, et tantôt de la violence. Il ne faut pas croire, par exemple, que le caractère vindicatif du souverain puisse lui nuire ; bien au contraire. S'il est souvent opportun d'user de la clémence ou de la magnanimité, il faut qu'à de certains moments sa colère s'appesantisse d'une manière terrible. L'homme est l'image de Dieu, et la divinité n'a pas moins de rigueur dans ses coups que de miséricorde. Quand j'aurais résolu la perte de mes ennemis, je les écraserais donc jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que poussière. Les hommes ne se vengent que des injures légères ; ils ne peuvent rien contre les grandes<sup>1</sup>. C'est du reste ce que je dis expressément dans mon livre. Le prince n'a que le choix des instruments qui doivent servir à son courroux ; il trouvera toujours des juges prêts à sacrifier leur conscience à ses projets de vengeance ou de

---

<sup>1</sup> *Traité du Prince*, ch. III, p. 17.



haine.

Ne craignez pas que le peuple s'émeuve jamais des coups que je porterai. D'abord, il aime à sentir la vigueur du bras qui commande, et puis il hait naturellement ce qui s'élève, il se réjouit instinctivement quand on frappe au-dessus de lui. Peut-être ne savez-vous pas bien d'ailleurs avec quelle facilité on oublie. Quand le moment des rigueurs est passé, c'est à peine si ceux-là mêmes que l'on a frappés se souviennent. À Rome, au temps du Bas-Empire, Tacite rapporte que les victimes couraient avec je ne sais quelle jouissance au-devant des supplices. Vous entendez parfaitement qu'il ne s'agit de rien de semblable dans les temps modernes ; les mœurs sont devenues fort douces : quelques proscriptions, des emprisonnements, la déchéance des droits civiques, ce sont là des châtimens bien légers. Il est vrai que, pour arriver à la souveraine puissance, il a fallu verser du sang et violer bien des droits ; mais, je vous le répète, tout s'oublie. La moindre cajolerie du prince, quelques bons procédés de la part de ses ministres ou de ses agents, seront accueillis avec les marques de la

plus grande reconnaissance.

S'il est indispensable de punir avec une inflexible rigueur, il faut récompenser avec la même ponctualité : c'est ce que je ne manquerais jamais de faire. Quiconque aurait rendu un service à mon gouvernement, serait récompensé dès le lendemain. Les places, les distinctions, les plus grandes dignités, formeraient autant d'étapes certaines pour quiconque serait en possession de servir utilement ma politique. Dans l'armée, dans la magistrature, dans tous les emplois publics, l'avancement serait calculé sur la nuance de l'opinion et le degré de zèle à mon gouvernement. Vous êtes muet.

MONTESQUIEU

Continuez.

MACHIAVEL

Je reviens sur certains vices et même sur certains travers d'esprit, que je regarde comme nécessaires au prince. Le maniement du pouvoir est une chose formidable. Si habile que soit un

souverain, si infallible que soit son coup d'œil et si vigoureuse que soit sa décision, il y a encore un immense *alea* dans son existence. Il faut être superstitieux. Gardez-vous de croire que ceci soit de légère conséquence. Il est, dans la vie des princes, des situations si difficiles, des moments si graves, que la prudence humaine ne compte plus. Dans ces cas-là, il faut presque jouer au dé ses résolutions. Le parti que j'indique, et que je suivrais, consiste, dans certaines conjonctures, à se rattacher à des dates historiques, à consulter des anniversaires heureux, à mettre telle ou telle résolution hardie sous les auspices d'un jour où l'on a gagné une victoire, fait un coup de main heureux. Je dois vous dire que la superstition a un autre avantage très grand ; le peuple connaît cette tendance. Ces combinaisons augurales réussissent souvent ; il faut aussi les employer lorsque l'on est sûr du succès. Le peuple, qui ne juge que par les résultats, s'habitue à croire que chacun des actes du souverain correspond à des signes célestes, que les coïncidences historiques forcent la main de la fortune.

MONTESQUIEU

Le dernier mot est dit, vous êtes un joueur.

MACHIAVEL

Oui, mais j'ai un bonheur inouï, et j'ai la main si sûre, la tête si fertile que la fortune ne peut pas tourner.

MONTESQUIEU

Puisque vous faites votre portrait, vous devez avoir encore d'autres vices ou d'autres vertus à faire passer.

MACHIAVEL

Je vous demande grâce pour la luxure. La passion des femmes sert un souverain bien plus que vous ne pouvez le penser. Henri IV a dû à son incontinence une partie de sa popularité. Les hommes sont ainsi faits, que ce penchant leur plaît chez ceux qui les gouvernent. La dissolution des mœurs a été de tout temps une fureur, une carrière galante dans laquelle le prince doit devancer ses égaux, comme il devance ses soldats

devant l'ennemi. Ces idées sont françaises, et je ne pense pas qu'elles déplaisent trop à l'illustre auteur des *Lettres persanes*. Il ne m'est pas permis de tomber dans des considérations trop vulgaires, cependant je ne puis me dispenser de vous dire que le résultat le plus réel de la galanterie du prince, est de lui concilier la sympathie de la plus belle moitié de ses sujets.

#### MONTESQUIEU

Vous tournez au madrigal.

#### MACHIAVEL

On peut être sérieux et galant : vous en avez fourni la preuve. Je ne rabats rien de ma proposition. L'influence des femmes sur l'esprit public est considérable. En bonne politique, le prince est condamné à faire de la galanterie, alors même qu'au fond il ne s'en soucierait pas ; mais le cas sera rare.

Je puis vous assurer que si je suis bien les règles que je viens de tracer, on se souciera fort peu de la liberté dans mon royaume. On aura un

souverain vigoureux, dissolu, plein d'esprit de chevalerie, adroit à tous les exercices du corps : on l'aimera. Les gens austères n'y feront rien ; on suivra le torrent ; bien plus, les hommes indépendants seront mis à l'index : on s'en écartera. On ne croira ni à leur caractère, ni à leur désintéressement. Ils passeront pour des mécontents qui veulent se faire acheter. Si çà et là, je n'encourageais pas le talent, on le repousserait de toutes parts, on marcherait sur les consciences comme sur le pavé. Mais au fond, je serai un prince moral ; je ne permettrai pas que l'on aille au-delà de certaines limites. Je respecterai la pudeur publique, partout où je verrai qu'elle veut être respectée. Les souillures ne m'atteindront pas, car je me déchargerai sur d'autres des parties odieuses de l'administration. Ce que l'on pourra dire de pis, c'est que je suis un bon prince mal entouré, que je veux le bien, que je le veux ardemment, que je le ferai toujours, quand on me l'indiquera.

Si vous saviez combien il est facile de gouverner quand on a le pouvoir absolu. Là, point de contradiction, point de résistance ; on peut

suivre à loisir ses desseins, on a le temps de réparer ses fautes. On peut sans opposition faire le bonheur de son peuple, car c'est là ce qui me préoccupe toujours. Je puis vous affirmer que l'on ne s'ennuiera pas dans mon royaume ; les esprits y seront sans cesse occupés par mille objets divers. Je donnerai au peuple le spectacle de mes équipages et des pompes de ma cour, on préparera de grandes cérémonies, je tracerai des jardins, j'offrirai l'hospitalité à des rois, je ferai venir des ambassades des pays les plus reculés. Tantôt ce seront des bruits de guerre, tantôt des complications diplomatiques sur lesquelles on glosera pendant des mois entiers ; j'irai bien loin, je donnerai satisfaction même à la monomanie de la liberté. Les guerres qui se feront sous mon règne seront entreprises au nom de la liberté des peuples et de l'indépendance des nations, et pendant que sur mon passage les peuples m'acclameront, je dirai secrètement à l'oreille des rois absolus : Ne craignez rien, je suis des vôtres, je porte comme vous une couronne et je tiens à la conserver : *j'embrasse la liberté européenne, mais c'est pour l'étouffer.*

Une seule chose pourrait peut-être, un moment, compromettre ma fortune ; ce serait le jour où l'on reconnaîtra de tous côtés que ma politique n'est pas franche, que tous mes actes sont marqués au coin du calcul.

### MONTESQUIEU

Quels seront donc les aveugles qui ne verront pas cela ?

### MACHIAVEL

Mon peuple tout entier, sauf quelques coteries dont je me soucierai peu. J'ai d'ailleurs formé autour de moi une école d'hommes politiques d'une très grande force relative. Vous ne sauriez croire à quel point le machiavélisme est contagieux, et combien ses préceptes sont faciles à suivre. Dans toutes les branches du gouvernement il y aura des hommes de rien, ou de très peu de conséquence, qui seront de véritables Machiavels au petit pied qui ruseront, qui dissimuleront, qui mentiront avec un imperturbable sang-froid ; la vérité ne pourra se faire jour nulle part.



MONTESQUIEU

Si vous n'avez fait que railler d'un bout à l'autre de cet entretien, comme je le crois, Machiavel, je regarde cette ironie comme votre plus magnifique ouvrage.

MACHIAVEL

Une ironie ! Vous vous trompez bien si vous le pensez. Ne comprenez-vous pas que j'ai parlé sans voile, et que c'est la violence terrible de la vérité qui donne à mes paroles la couleur que vous croyez voir !

MONTESQUIEU

Vous avez achevé.

MACHIAVEL

Pas encore.

MONTESQUIEU

Achevez donc.

## Vingt-cinquième dialogue

MACHIAVEL

Je régnerai dix ans dans ces conditions, sans changer quoi que ce soit à ma législation ; le succès définitif n'est qu'à ce prix. Rien, absolument rien, ne doit me faire varier pendant cet intervalle ; le couvercle de la chaudière doit être de fer et de plomb ; c'est pendant ce temps que s'élabore le phénomène de destruction de l'esprit factieux. Vous croyez peut-être qu'on est malheureux, qu'on se plaint. Ah ! je serais inexcusable s'il en était ainsi ; mais quand les ressorts seront le plus violemment tendus, quand je pèserai du poids le plus terrible sur la poitrine de mon peuple, voici ce qu'on dira : Nous n'avons que ce que nous méritons, souffrons.

## MONTESQUIEU

Vous êtes bien aveugle si vous prenez cela pour une apologie de votre règne ; si vous ne comprenez pas que l'expression de ces paroles est un regret violent du passé. C'est là un mot stoïque qui vous annonce le jour du châtement.

## MACHIAVEL

Vous me troublez. L'heure est venue de détendre les ressorts, je vais rendre des libertés.

## MONTESQUIEU

Mieux vaut mille fois l'excès de votre oppression ; votre peuple vous répondra : gardez ce que vous avez pris.

## MACHIAVEL

Ah ! que je reconnais bien là la haine implacable des partis. N'accorder rien à ses adversaires politiques, rien, pas même les bienfaits.

## MONTESQUIEU

Non, Machiavel, rien avec vous, rien ! la victime immolée ne reçoit pas de bienfaits de son bourreau.

## MACHIAVEL

Ah ! que je pénétrerais aisément à cet égard la pensée secrète de mes ennemis. Ils se flattent, ils espèrent que la force d'expansion que je comprime me lancera tôt ou tard dans l'espace. Les insensés ! Ils ne me connaîtront bien qu'à la fin. En politique que faut-il pour prévenir tout danger avec la plus grande compression possible ? une imperceptible ouverture. On l'aura.

Je ne rendrai pas des libertés considérables, à coup sûr ; eh bien, voyez pourtant à quel point l'absolutisme aura déjà pénétré dans les mœurs. Je puis gager qu'au premier bruit de ces libertés, il s'élèvera autour de moi des rumeurs d'épouvante. Mes ministres, mes conseillers s'écrieront que j'abandonne le gouvernail, que tout est perdu. On me conjurera, au nom du salut

de l'État, au nom du pays, de n'en rien faire ; le peuple dira : à quoi songe-t-il ? son génie baisse ; les indifférents diront : le voilà à bout ; les haineux diront : Il est mort.

### MONTESQUIEU

Et ils auront tous raison, car un publiciste moderne<sup>1</sup> a dit avec une grande vérité : « Veut-on ravir aux hommes leurs droits ? il ne faut rien faire à demi. Ce qu'on leur laisse, leur sert à reconquérir ce qu'on leur enlève. La main qui reste libre dégage l'autre de ses fers. »

### MACHIAVEL

C'est très bien pensé ; c'est très vrai ; je sais que je m'expose beaucoup. Vous voyez bien que l'on est injuste envers moi, que j'aime plus la liberté qu'on ne le dit. Vous m'avez demandé tout à l'heure si j'avais de l'abnégation, si je saurais me sacrifier pour mes peuples, descendre du trône au besoin : vous avez maintenant ma réponse, j'en puis descendre par le martyre.

---

<sup>1</sup> Benjamin Constant. (*Note de l'éditeur.*)

MONTESQUIEU

Vous êtes bien attendri. Quelles libertés rendez-vous ?

MACHIAVEL

Je permets à ma chambre législative de me témoigner chaque année, au moment du jour de l'an, l'expression de ses vœux dans une adresse.

MONTESQUIEU

Mais puisque l'immense majorité de la chambre vous est dévouée, que pouvez-vous recueillir sinon des remerciements et des témoignages d'admiration et d'amour ?

MACHIAVEL

Eh bien, oui. Ces témoignages ne sont-ils pas naturels ?

MONTESQUIEU

Sont-ce toutes les libertés ?

## MACHIAVEL

Mais cette première concession est considérable, quoique vous en disiez. Je ne m'en tiendrai cependant pas là. Il s'opère aujourd'hui en Europe un certain mouvement d'esprit contre la centralisation, non pas chez les masses, mais dans les classes éclairées. Je décentraliserai, c'est-à-dire que je donnerai à mes gouverneurs de province le droit de trancher beaucoup de petites questions locales soumises auparavant à l'approbation de mes ministres.

## MONTESQUIEU

Vous ne faites que rendre la tyrannie plus insupportable si l'élément municipal n'est pour rien dans cette réforme.

## MACHIAVEL

Voilà bien la précipitation fatale de ceux qui réclament des réformes : il faut marcher à pas prudents dans la voie de la liberté. Je ne m'en tiens cependant pas là : je donne des libertés commerciales.

MONTESQUIEU

Vous en avez déjà parlé.

MACHIAVEL

C'est que le point industriel me touche toujours : je ne veux pas qu'on dise que ma législation va, par un excès de défiance envers le peuple, jusqu'à l'empêcher de pourvoir lui-même à sa subsistance. C'est pour cette raison que je fais présenter aux chambres des lois qui ont pour objet de déroger un peu aux dispositions prohibitives de l'association. Du reste, la tolérance de mon gouvernement rendait cette mesure parfaitement inutile, et comme, en fin de compte, il ne faut pas se désarmer, rien ne sera changé à la loi, si ce n'est la formule de la rédaction. On a aujourd'hui, dans les chambres, des députés qui se prêtent très bien à ces innocents stratagèmes.

MONTESQUIEU

Est-ce tout ?



MACHIAVEL

Oui, car c'est beaucoup, trop peut-être ; mais je crois pouvoir me rassurer : mon armée est enthousiaste, ma magistrature fidèle, et ma législation pénale fonctionne avec la régularité et la précision de ces mécanismes tout-puissants et terribles que la science moderne a inventés.

MONTESQUIEU

Ainsi, vous ne touchez pas aux lois de la presse ?

MACHIAVEL

Vous ne le voudriez pas.

MONTESQUIEU

Ni à la législation municipale ?

MACHIAVEL

Est-ce possible ?

MONTESQUIEU

Ni à votre système de protectorat du suffrage ?

## MACHIAVEL

Non.

## MONTESQUIEU

Ni à l'organisation du Sénat, ni à celle du Corps législatif, ni à votre système intérieur, ni à votre système extérieur, ni à votre régime économique, ni à votre régime financier ?

## MACHIAVEL

Je ne touche qu'à ce que je vous ai dit. À proprement parler, je sors de la période de la terreur, j'entre dans la voie de la tolérance ; je le puis sans dangers ; je pourrais même rendre des libertés réelles, car il faudrait être bien dénué d'esprit politique pour ne pas reconnaître qu'à l'heure imaginaire que je suppose, ma législation a porté tous ses fruits. J'ai rempli le but que je vous avais annoncé ; le caractère de la nation est changé ; les légères facultés que j'ai rendues ont été pour moi la sonde avec laquelle j'ai mesuré la profondeur du résultat. Tout est fait, tout est consommé, il n'y a plus de résistance possible. Il

n'y a plus d'écueil, il n'y a plus rien ! Et cependant je ne rendrai rien. Vous l'avez dit, c'est là qu'est la vérité pratique.

MONTESQUIEU

Hâtez-vous de terminer, Machiavel. Puisse mon ombre ne vous rencontrer jamais, et que Dieu efface de ma mémoire jusqu'à la dernière trace de ce que je viens d'entendre !

MACHIAVEL

Prenez garde, Montesquieu ; avant que la minute qui commence ne tombe dans l'éternité vous chercherez mes pas avec angoisse et le souvenir de cet entretien désolera éternellement votre âme.

MONTESQUIEU

Parlez !

MACHIAVEL

Revenons donc. J'ai fait tout ce que vous savez ; par ces concessions à l'esprit libéral de

mon temps, j'ai désarmé la haine des partis.

MONTESQUIEU

Ah ! vous ne laisserez donc pas tomber ce masque d'hypocrisie dont vous avez couvert des forfaits qu'aucune langue humaine n'a décrits. Vous voulez donc que je sorte de la nuit éternelle pour vous flétrir ! Ah ! Machiavel ! vous-même n'aviez pas enseigné à dégrader à ce point l'humanité ! Vous ne conspiriez pas contre la conscience, vous n'aviez pas conçu la pensée de faire de l'âme humaine une boue dans laquelle le divin créateur lui-même ne reconnaîtrait plus rien.

MACHIAVEL

C'est vrai, je suis dépassé.

MONTESQUIEU

Fuyez ! ne prolongez pas un instant de plus cet entretien.

## MACHIAVEL

Avant que les ombres qui s'avancent en tumulte là-bas n'aient atteint ce noir ravin qui les sépare de nous, j'aurai fini ; avant qu'elles ne l'aient atteint vous ne me reverrez plus et vous m'appellerez en vain.

## MONTESQUIEU

Achevez donc, ce sera l'expiation de la témérité que j'ai commise en acceptant cette gageure sacrilège !

## MACHIAVEL

Ah ! liberté ! voilà donc avec quelle force tu tiens dans quelques âmes quand le peuple te méprise ou se console de toi par des hochets. Laissez-moi vous conter à ce sujet une bien courte apologue :

Dion raconte que le peuple romain était indigné contre Auguste à cause de certaines lois trop dures qu'il avait faites, mais que, sitôt qu'il eut fait revenir le comédien Pilade, que les factieux avaient chassé de la ville, le

mécontentement cessa.

Voilà mon apologue. Maintenant voici la conclusion de l'auteur, car c'est un auteur que je cite :

« Un pareil peuple sentait plus vivement la tyrannie lorsque l'on chassait un baladin que lorsqu'on lui enlevait toutes ses lois<sup>1</sup>. »

Savez-vous qui a écrit cela ?

MONTESQUIEU

Peu m'importe !

MACHIAVEL

Reconnaissez-vous donc, c'est vous-même. Je ne vois que des âmes basses autour de moi, qu'y puis-je faire ? Les baladins ne manqueront pas sous mon règne et il faudra qu'ils se conduisent bien mal pour que je prenne le parti de les chasser.

---

<sup>1</sup> *Esp. des lois*, liv. XIX, chap. II, p. 253.

## MONTESQUIEU

Je ne sais si vous avez exactement rapporté mes paroles ; mais voici une citation que je puis vous garantir : elle vengera éternellement les peuples que vous calomniez :

« Les mœurs du prince contribuent autant à la liberté que les lois. Il peut, comme elle, faire des hommes des bêtes, et des bêtes des hommes ; s'il aime les âmes libres, il aura des sujets, s'il aime les âmes basses, il aura des esclaves<sup>1</sup>. »

Voilà ma réponse, et si j'avais aujourd'hui à ajouter quelque chose à cette citation, je dirais :

« Quand l'honnêteté publique est bannie du sein des cours, quand la corruption s'étale là sans pudeur, elle ne pénètre pourtant jamais que dans le cœur de ceux qui approchent un mauvais prince ; l'amour de la vertu continue à vivre dans le sein du peuple, et la puissance de ce principe est si grande que le mauvais prince n'a qu'à disparaître pour que, par la force même des choses, l'honnêteté revienne dans la pratique du

---

<sup>1</sup> P. 173, chap. XXVII, liv. XII.

gouvernement en même temps que la liberté. »

## MACHIAVEL

Cela est très bien écrit, dans une forme très simple. Il n'y a qu'un malheur à ce que vous venez de dire, c'est que, dans l'esprit comme dans l'âme de mes peuples, je personnifie la vertu, bien mieux, je personnifie la *liberté*, entendez-vous, comme je personnifie la révolution, le progrès, l'esprit moderne, tout ce qu'il y a de meilleur enfin dans le fond de la civilisation contemporaine. Je ne dis pas qu'on me respecte, je ne dis pas qu'on m'aime, je dis qu'on me vénère, je dis que le peuple m'adore ; que, si je le voulais, je me ferais élever des autels, car, expliquez cela, j'ai les dons fatals qui agissent sur les masses. Dans votre pays on guillotinait Louis XVI qui ne voulait que le bien du peuple, qui le voulait avec toute la foi, toute l'ardeur d'une âme sincèrement honnête, et, quelques années auparavant, on avait élevé des autels à Louis XIV qui se souciait moins du peuple que de la dernière de ses maîtresses ; qui, au moindre coup de tête, eût fait mitrailler la



canaille en jouant aux dés avec Lauzun. Mais je suis, moi, bien plus que Louis XIV, avec le suffrage populaire qui me sert de base ; je suis Washington, je suis Henri IV, je suis saint Louis, Charles-le-Sage, je prends vos meilleurs rois, pour vous faire honneur. Je suis un roi d'Égypte et d'Asie en même temps, je suis Pharaon, je suis Cyrus, je suis Alexandre, je suis Sardanapale ; l'âme du peuple s'épanouit quand je passe ; il court avec ivresse sur mes pas ; je suis un objet d'idolâtrie ; le père me montre du doigt à son fils, la mère invoque mon nom dans ses prières, la jeune fille me regarde en soupirant et songe que si mon regard tombait sur elle, par hasard, elle pourrait peut-être reposer un instant sur ma couche. Quand le malheureux est opprimé, il dit : *Si le roi le savait* ; quand on veut se venger, qu'on espère un secours, on dit : *Le roi le saura*. On ne m'approche jamais, du reste, que l'on ne me trouve les mains pleines d'or. Ceux qui m'entourent, il est vrai, sont durs, violents, ils méritent parfois le bâton, mais il faut qu'il en soit ainsi ; car leur caractère haïssable, méprisable, leur basse cupidité, leurs débordements, leurs

gaspillages honteux, leur avarice crasse font contraste avec la douceur de mon caractère, mes allures simples, ma générosité inépuisable. On m'invoque, vous dis-je, comme un dieu ; dans la grêle, dans la disette, dans les incendies, j'accours, la population se jette à mes pieds, elle m'emporterait au ciel dans ses bras, si Dieu lui donnait des ailes.

MONTESQUIEU

Ce qui ne vous empêcherait pas de la broyer avec de la mitraille au moindre signe de résistance.

MACHIAVEL

C'est vrai, mais l'amour n'existe pas sans la crainte.

MONTESQUIEU

Ce songe affreux est-il fini ?

MACHIAVEL

Un songe ! Ah ! Montesquieu ! vous allez

pleurer longtemps : déchirez l'*Esprit des lois*, demandez à Dieu de vous donner l'oubli pour votre part dans le ciel ; car voici venir la vérité terrible dont vous avez déjà le pressentiment ; il n'y a pas de songe dans ce que je viens de vous dire.

MONTESQUIEU

Qu'allez-vous m'apprendre !

MACHIAVEL

Ce que je viens de vous décrire, cet ensemble de choses monstrueuses devant lesquelles l'esprit recule épouvanté, cette œuvre que l'enfer même pouvait seul accomplir, tout cela est fait, tout cela existe, tout cela prospère à la face du soleil, à l'heure qu'il est, sur un point de ce globe que nous avons quitté.

MONTESQUIEU

Où ?

MACHIAVEL

Non, ce serait vous infliger une seconde mort.

MONTESQUIEU

Ah ! parlez, au nom du ciel !

MACHIAVEL

Eh bien !...

MONTESQUIEU

Quoi ?...

MACHIAVEL

L'heure est passée ! Ne voyez-vous pas que le tourbillon m'emporte !

MONTESQUIEU

Machiavel !!

MACHIAVEL

Voyez ces ombres qui passent non loin de vous en se couvrant les yeux ; les reconnaissez-vous ? ce sont des gloires qui ont fait l'envie du

monde entier. À l'heure qu'il est, elles redemandent à Dieu leur patrie !...

MONTESQUIEU

Dieu éternel, qu'avez-vous permis !...

FIN



# **Table analytique des matières**

## Première partie

### Premier dialogue.

Rencontre de Machiavel et de Montesquieu aux enfers.

Machiavel fait l'éloge de la vie posthume. Il se plaint de la réprobation que la postérité a attachée à son nom, et se justifie.

Son seul crime a été de dire la vérité aux peuples comme aux rois ; *le machiavélisme est antérieur à Machiavel.*

Son système philosophique et moral ; théorie de la force. – Négation de la morale et du droit en politique.

Les grands hommes font le bien des sociétés en violant toutes les lois. *Le bien sort du mal.*

Causes de la préférence donnée à la monarchie absolue. – Incapacité de la démocratie. – Despotisme favorable au développement des



grandes civilisations.

### **Deuxième dialogue.**

Réponse de Montesquieu. – Les doctrines de Machiavel n'ont point de base philosophique. – La force et l'astuce ne sont pas des principes.

Les pouvoirs les plus arbitraires sont obligés de s'appuyer sur le droit. La raison d'État n'est que l'intérêt particulier du Prince ou de ses favoris.

Le droit et la morale sont les fondements de la politique. Inconséquence du système contraire. Si le Prince s'affranchit des règles de la morale, les sujets en feront autant.

Les grands hommes qui violent les lois sous prétexte de sauver l'État font plus de mal que de bien. L'anarchie est souvent bien moins funeste que le despotisme.

Incompatibilité du despotisme avec l'état actuel des institutions chez les principaux peuples de l'Europe. – Machiavel invite Montesquieu à justifier cette proposition.

### **Troisième dialogue.**

Développement des idées de Montesquieu. – La confusion des pouvoirs est la cause première du despotisme et de l’anarchie.

Influence des mœurs politiques sous l’empire desquelles le *Traité du Prince* a été écrit. Progrès de la science sociale en Europe.

Vaste système de garanties dont les nations se sont entourées. Traités, constitutions, lois civiles.

Séparation des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. C’est le principe générateur de la liberté politique, le principal obstacle à la tyrannie.

Que le régime représentatif est le mode de gouvernement le mieux approprié aux temps modernes. Conciliation de l’ordre et de la liberté.

Justice, base essentielle du gouvernement. Le Monarque qui pratiquerait aujourd’hui les maximes du *Traité du Prince* serait mis au ban de l’Europe.

Machiavel soutient que ses maximes n’ont pas

cessé de prévaloir dans la politique des princes. –  
Il offre de le prouver.

### **Quatrième dialogue.**

Machiavel fait la critique du régime constitutionnel. Les pouvoirs resteront immobiles ou sortiront violemment de leur orbite.

Masse du peuple indifférente aux libertés publiques dont la jouissance réelle lui échappe.

Régime représentatif inconciliable avec le principe de la souveraineté populaire et l'équilibre des pouvoirs.

Révolutions. Que la souveraineté populaire conduit à l'anarchie et l'anarchie au despotisme.

État moral et social des peuples modernes incompatible avec la liberté.

Le salut est dans la centralisation.

Césarisme du Bas-Empire. Inde et Chine.

### **Cinquième dialogue.**

La fatalité du despotisme est une idée que Montesquieu continue à combattre.

Machiavel a pris pour des lois universelles des faits qui ne sont que des accidents.

Développement progressif des institutions libérales depuis le système féodal jusqu'au régime représentatif.

Les institutions ne se corrompent qu'avec la perte de la liberté. Il faut donc la maintenir avec soin dans l'économie des pouvoirs.

Montesquieu n'admet pas sans réserve le principe de la souveraineté populaire. Comment il entend ce principe. Du droit divin, du droit humain.

### **Sixième dialogue.**

Continuation du même sujet. – Antiquité du principe électif. Il est la base primordiale de la souveraineté.

Conséquences extrêmes de la souveraineté du peuple. – Les révolutions ne seront pas plus fréquentes sous l'empire de ce principe.

Rôle considérable de l'industrie dans la civilisation moderne. L'industrie est aussi inconciliable avec les révolutions qu'avec le despotisme.

Le despotisme est tellement sorti des mœurs dans les sociétés les plus avancées de l'Europe, que Montesquieu défie Machiavel de trouver le moyen de l'y ramener.

Machiavel accepte le défi, et le dialogue s'engage sur cette donnée.

### **Septième dialogue.**

Machiavel généralise d'abord le système qu'il se propose d'employer.

Ses doctrines sont de tous les temps ; dans le siècle même, il a des petits-fils qui savent le prix de ses leçons.

Il ne s'agit que de mettre le despotisme en harmonie avec les mœurs modernes. – Principales règles qu'il déduit pour arrêter le mouvement dans les sociétés contemporaines.

Politique intérieure, politique extérieure.

Nouvelles règles empruntées au régime industriel.

Comment on peut se servir de la presse, de la tribune et des subtilités du droit.

À qui il faut donner le pouvoir.

Que par ces divers moyens on change le caractère de la nation la plus indomptable et on la rend aussi docile à la tyrannie qu'un petit peuple de l'Asie.

Montesquieu engage Machiavel à sortir des généralités ; il le met en présence d'un État fondé sur des institutions représentatives et lui demande comment il pourra retourner de là au pouvoir absolu.

## **Deuxième partie**

**Huitième dialogue.** – *La politique de Machiavel en action.*

On a raison, par un coup d'État, de l'ordre de choses constitué.

On s'appuie sur le peuple et pendant la dictature on remanie toute la législation.

Nécessité d'imprimer la terreur, au lendemain d'un coup d'État. Pacte du sang avec l'armée. Que l'usurpateur doit frapper toute la monnaie à son effigie.

Il fera une constitution nouvelle et ne craindra pas de lui donner pour base les grands principes du droit moderne.

Comment il s'y prendra pour ne pas appliquer ces principes et les écarter successivement.

### **Neuvième dialogue.** – *La Constitution.*

Continuation du même sujet. On fait ratifier par le peuple le coup d'État.

On établit le suffrage universel ; il en sort l'absolutisme.

La constitution doit être l'œuvre d'un seul homme ; soumise au suffrage sans discussion, présentée en bloc, acceptée en bloc.

Pour changer la complexion politique de

l'État, il suffit de changer la disposition des organes : Sénat, Corps législatif, Conseil d'État, etc.

*Du Corps législatif.* Suppression de la responsabilité ministérielle et de l'initiative parlementaire. La proposition des lois n'appartient qu'au Prince.

On se garantit contre la souveraineté du peuple par le droit d'appel au peuple et le droit de déclarer l'état de siège.

Suppression du droit d'amendement. Restriction du nombre des députés. – Salariat des députés. Raccourcissement des sessions. – Pouvoir discrétionnaire de convocation, de prorogation et de dissolution.

### **Dixième dialogue.** – *La Constitution.* (Suite.)

*Du Sénat et de son organisation.* Le Sénat ne doit être qu'un simulacre de corps politique destiné à couvrir l'action du Prince et à lui transmettre le pouvoir absolu et discrétionnaire sur toutes les lois.



*Du Conseil d'État.* Il doit jouer dans une autre sphère le même rôle que le Sénat. Il transmet au Prince le pouvoir réglementaire et judiciaire.

La Constitution est faite. Récapitulation des diverses manières dont le Prince fait la loi dans ce système. Il la fait de sept manières.

Aussitôt après la Constitution, le Prince doit décréter une série de lois qui écarteront, par voie d'exception, les principes de droit public reconnus en bloc dans la constitution.

### **Onzième dialogue.** – *Des lois.*

*De la presse.* Esprit des lois de Machiavel. Sa définition de la liberté est empruntée à Montesquieu.

Machiavel s'occupe d'abord de la législation de la Presse dans son royaume. Elle s'étendra aux journaux comme aux livres.

Autorisation du Gouvernement pour fonder un journal et pour tous changements dans le personnel de la rédaction.

Mesures fiscales pour enrayer l'industrie de la

Presse. Abolition du jury en matière de Presse. – Pénalités par voie administrative et judiciaire. Système des avertissements. Interdiction des comptes rendus législatifs et des procès de Presse.

Répression des fausses nouvelles, – cordons de ceinture contre les journaux étrangers. Défense d'importer des écrits non autorisés. – Lois contre les nationaux qui écriront à l'étranger contre le gouvernement. – Lois du même genre imposées aux petits États-frontières contre leurs propres nationaux. – Les correspondants étrangers doivent être à la solde du gouvernement.

Moyens de refréner les livres. – Brevets délivrés par le gouvernement aux imprimeurs, éditeurs et libraires. – Retraits facultatifs de ces brevets. – Responsabilité pénale des imprimeurs. Elle oblige ces derniers à faire eux-mêmes la police des livres et à en référer aux agents de l'administration.

**Douzième dialogue.** – *De la Presse (suite).*

Comment le gouvernement de Machiavel annihilera la Presse en se faisant journaliste.

Les feuilles dévouées au gouvernement seront deux fois plus nombreuses que les feuilles indépendantes. Journaux officiels, semi-officiels, officieux, semi-officieux.

Journaux libéraux, démocratiques, révolutionnaires tenus à la solde du gouvernement à l'insu du public. Mode d'organisation et de direction.

Maniement de l'opinion. Tactique, manèges, ballons d'essais.

Journaux de province. Importance de leur rôle.

Censure administrative sur les journaux. – Communiqués. – Interdiction de reproduire certaines nouvelles privées.

Les discours, les rapports et les comptes-rendus officiels sont une annexe de la Presse gouvernementale. – Procédés de langage, artifices et style nécessaires pour s'emparer de l'opinion publique.

Éloge perpétuel du gouvernement. –

Reproduction de prétendus articles de journaux étrangers qui rendent hommage à la politique du gouvernement. – Critique des anciens gouvernements. – Tolérance en fait de discussions religieuses et de littérature légère.

**Treizième dialogue.** – *Des complots.*

Compte de victimes à faire pour assurer la tranquillité.

*Des sociétés secrètes.* Leur danger. – Déportation et proscription en masse de ceux qui en auront fait partie.

Déportation facultative de ceux qui resteront sur le territoire.

Lois pénales contre ceux qui s'affilieront à l'avenir.

Existence légale donnée à certaines sociétés secrètes dont le gouvernement nommera les chefs, afin de tout savoir et de tout diriger.

Lois contre le droit de réunion et d'association.

Modification de l'organisation judiciaire.  
Moyens d'agir sur la magistrature sans abroger  
expressément l'inamovibilité des juges.

**Quatorzième dialogue.** – *Des institutions  
antérieurement existantes.*

Ressources que Machiavel leur emprunte.

*Garantie constitutionnelle.* Que c'est une  
immensité absolue, mais nécessaire, accordée aux  
agents du gouvernement.

*Du ministère public.* Parti que l'on peut tirer  
de cette institution.

*Cour de Cassation* ; danger que présenterait  
cette juridiction si elle était trop indépendante.

Des ressources que présente l'art de la  
jurisprudence dans l'application des lois qui  
touchent à l'exercice des droits politiques.

Comment on supplée à un texte de loi par un  
arrêt. Exemples.

Moyen de prévenir autant que possible, dans  
certains cas délicats, le recours des citoyens aux

tribunaux. – Déclarations officieuses de l'administration que la loi s'applique à tel ou tel cas ou dans tel et tel sens. Résultat de ces déclarations.

**Quinzième dialogue.** – *Du suffrage.*

Des difficultés à éviter dans l'application du suffrage universel.

Il faut enlever à l'élection la nomination des chefs de corps dans tous les conseils d'administration qui sont issus du suffrage.

Que le suffrage universel ne saurait, sans le plus grand péril, être abandonné à lui-même pour l'élection des députés.

Il faut lier les candidats par un serment préalable. – Le gouvernement doit poser ses candidats en face des électeurs, et faire concourir à leur nomination tous les agents dont il dispose.

Les électeurs ne doivent pas avoir la faculté de se réunir pour concerter leur vote. On doit éviter de les faire voter dans les centres d'agglomération.

Suppression du scrutin de liste : Démembrement des circonscriptions électorales où l'opposition se fait sentir. – Comment on peut gagner le suffrage sans l'acheter directement.

De l'opposition dans les Chambres. De la stratégie parlementaire et de l'art d'enlever le vote.

**Seizième dialogue.** – *De certaines corporations.*

Danger que présentent les forces collectives en général.

*Des gardes nationales.* Nécessité de les dissoudre. Organisation et désorganisation facultatives.

*De l'Université.* Qu'elle doit être entièrement sous la dépendance de l'État, afin que le gouvernement puisse diriger l'esprit de la jeunesse. – Suppression des chaires de droit constitutionnel. – Que l'enseignement et l'apologie de l'histoire contemporaine seraient très utiles pour imprimer l'amour et la vénération

du Prince dans les générations futures. – Mobilisation de l'influence gouvernementale au moyen de cours libres faits par les professeurs d'université.

*Du Barreau.* Réformes désirables. Les avocats doivent exercer leur profession sous le contrôle du gouvernement et être nommés par lui.

*Du Clergé.* De la possibilité pour un Prince de cumuler la souveraineté spirituelle avec la souveraineté politique. Danger que l'indépendance du sacerdoce fait courir à l'État.

De la politique à tenir avec le souverain pontife. Menace perpétuelle d'un schisme très efficace pour le contenir.

Que le meilleur moyen serait de pouvoir tenir garnison à Rome, à moins que l'on ne se décide à détruire le pouvoir temporel.

### **Dix-septième dialogue.** – *De la police.*

Vaste développement qu'il faut donner à cette institution.

Ministère de la police. Changement de nom si



le nom déplaît. – Police intérieure, police extérieure. – Services correspondants dans tous les ministères. – Services de police internationale.

Rôle que l'on peut faire jouer à un Prince du sang.

Rétablissement du cabinet noir nécessaire.

Des fausses conspirations. Leur utilité. Moyen d'exciter la popularité en faveur du Prince et d'obtenir des lois d'État exceptionnelles.

Escouades invisibles qui doivent environner le Prince quand il sort. Perfectionnements de la civilisation moderne à cet égard.

Diffusion de la police dans tous les rangs de la société.

Qu'il est à propos d'user d'une certaine tolérance quand on a entre les mains toute la puissance de la force armée et de la police.

Comme quoi le droit de statuer sur la liberté individuelle doit appartenir à un magistrat unique et non à un conseil.

Assimilation des délits politiques aux délits de droit commun. Effet salutaire.

Listes du jury criminel composées par les agents du gouvernement. De la juridiction en matière de simple délit politique.

### **Troisième partie**

**Dix-huitième dialogue.** *Des Finances et de leur esprit.*

Objections de Montesquieu. Le despotisme ne peut s'allier qu'avec le système des conquêtes et le gouvernement militaire.

Obstacles dans le régime économique. L'absolutisme ébranle le droit de propriété.

Obstacles dans le régime financier. L'arbitraire en politique implique l'arbitraire en finances. Vote de l'impôt, principe fondamental.

Réponse de Machiavel. Il s'appuie sur le prolétariat qui est désintéressé dans les combinaisons financières, et ses députés sont salariés.

Montesquieu répond que le mécanisme

financier des États modernes résiste de lui-même aux exigences du pouvoir absolu. Des budgets. Leur mode de confection.

**Dix-neuvième dialogue.** *Du système budgétaire (suite).*

Garanties que présente ce système d'après Montesquieu. Équilibre nécessaire des recettes et des dépenses. Vote distinct du budget des recettes et du budget des dépenses. Interdiction d'ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires. Vote du budget par chapitre. Cour des comptes.

Réponse de Machiavel. Les finances sont de toutes les parties de la politique celle qui se prête le mieux aux doctrines du machiavélisme.

Il ne touchera pas à la Cour des comptes, qu'il regarde comme une institution ingénue. Il se réjouit de la régularité de la perception des deniers publics et des merveilles de la comptabilité.

Il abroge les lois qui garantissent l'équilibre des budgets, le contrôle et la limitation des

dépenses.

**Vingtième dialogue.** *Continuation du même sujet.*

Que les budgets ne sont que des cadres élastiques qui doivent s'étendre à volonté. Le vote législatif n'est au fond qu'une homologation pure et simple.

De l'art de présenter le budget, de grouper les chiffres. Importance de la distinction entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire. Artifices pour masquer les dépenses et le déficit. Que le formalisme financier doit être impénétrable.

Des Emprunts. Montesquieu explique que l'amortissement est un obstacle indirect à la dépense. Machiavel n'amortira pas ; raisons qu'il en donne.

Que l'administration des finances est en grande partie une affaire de presse. Partant qu'on peut tirer des comptes-rendus et des rapports officiels.

Phrases, formules et procédés de langage, promesses, espérances dont on doit user soit pour donner de la confiance aux contribuables, soit pour préparer à l'avance un déficit, soit pour l'atténuer quand il est produit.

Que parfois il faut avouer hardiment qu'on s'est trop engagé et annoncer de sévères résolutions d'économie. Parti que l'on tire de ces déclarations.

**Vingt et unième dialogue.** – *Des Emprunts*  
(suite)

Machiavel fait l'apologie des emprunts. Nouveaux procédés d'emprunt par les États. Souscriptions publiques.

Autres moyens de se procurer des fonds. Bons du trésor. Prêts par les banques publiques, par les provinces et par les villes. Mobilisation en rentes des biens des communes et des établissements publics. Vente des domaines nationaux.

Institutions de crédit et de prévoyance. Sont un moyen de disposer de toute la fortune

publique et de lier le sort des citoyens au maintien du pouvoir établi.

Comment on paie. Augmentation des impôts. Conversion. Consolidation. Guerres.

Comment on soutient le crédit public. Grands établissements de crédit dont la mission ostensible est de prêter à l'industrie, dont le but caché est de soutenir le cours des fonds publics.

## Quatrième partie

**Vingt-deuxième dialogue.** – *Grandeurs du règne.*

Les actes de Machiavel seront en rapport avec l'étendue des ressources dont il dispose. – Il va justifier la théorie *que le bien sort du mal.*

Guerres dans les quatre parties du monde. Il suivra les traces des plus grands conquérants.

Au dedans, constructions gigantesques. Essor donné à l'esprit de spéculation et d'entreprise. Libertés industrielles. Amélioration du sort des

classes ouvrières.

Réflexions de Montesquieu sur toutes ces choses.

**Vingt-troisième dialogue.** – *Des divers autres moyens que Machiavel emploiera pour consolider son empire et perpétuer sa dynastie*

Établissement d'une garde prétorienne prête à fondre sur les parties chancelantes de l'empire.

Retour sur les constructions et sur leur utilité politique. Réalisation de l'idée de l'organisation du travail. – Jacquerie préparée en cas de renversement du pouvoir.

Voies stratégiques, bastilles, cités ouvrières dans la prévision des insurrections. Le peuple construisant contre lui-même des forteresses.

*Des petits moyens.* – Trophées, emblèmes, images et statues qui rappellent de toutes parts la grandeur du Prince.

Le nom Royal donné à toutes les institutions et à toutes les charges.

Rues, places publiques et carrefours doivent porter les noms historiques du règne.

De la bureaucratie. – Qu'il faut multiplier les emplois.

Des décorations et de leur usage. Moyens de se faire d'innombrables partisans à peu de frais.

Création de titres et restauration des plus grands noms depuis Charlemagne.

Utilité du cérémonial et de l'étiquette. Des pompes et des fêtes. – De l'excitation au luxe et aux jouissances sensuelles comme diversion aux préoccupations politiques.

*Des moyens moraux.* Appauvrissement des caractères. De la misère morale et de son utilité.

Comme quoi d'ailleurs aucun de ces moyens ne nuit à la considération du Prince et à la dignité de son règne.

**Vingt-quatrième dialogue.** – *Particularités de la physionomie du Prince tel que Machiavel le conçoit.*



Impénétrabilité de ses desseins. Prestige qu'elle donne au Prince. – Mot sur Borgia et Alexandre VI.

Moyens de prévenir la coalition des puissances étrangères trompées tour à tour. Reconstitution d'un État déchu qui donne trois cent mille hommes de plus contre l'Europe armée.

Des conseils et de l'usage que le Prince doit en faire.

Que certains vices sont des vertus dans le Prince. De la duplicité. Combien elle est nécessaire. Tout consiste à créer en toutes choses des apparences.

Mots qui signifieront le contraire de ce qu'ils paraîtront indiquer.

Langage que le Prince doit tenir dans un État à base démocratique.

Que le Prince doit se proposer pour modèle un grand homme des temps passés et écrire sa vie.

Comme quoi il est nécessaire que le Prince soit vindicatif. Avec quelle facilité les victimes

oublent : Mot de Tacite.

Que les récompenses doivent suivre immédiatement le service rendu.

Utilité de la superstition. Elle habitue le peuple à compter sur l'étoile du Prince. Machiavel est le plus heureux des joueurs et sa chance ne peut jamais tourner.

Nécessité de la galanterie. Elle attache la plus belle moitié des sujets.

Combien il est facile de gouverner avec le pouvoir absolu. Joies de toutes sortes que Machiavel donnera à son peuple. – Guerres au nom de l'indépendance européenne. Il embrassera la liberté de l'Europe, mais pour l'étouffer.

École d'hommes politiques formés par les soins du Prince. L'État sera rempli de Machiavels au petit pied.

**Vingt-cinquième et dernier dialogue.** – *Le dernier mot.*

Douze ans de règne dans ces conditions.

L'œuvre de Machiavel est consommé. L'esprit public est détruit. Le caractère de la nation est changé.

Restitution de certaines libertés. Rien n'est changé au système. Les concessions ne sont que des apparences. On est seulement sorti de la période de la terreur.

Stigmate infligé par Montesquieu. Il ne veut plus rien entendre.

Anecdote de Dion sur Auguste. Citation vengeresse de Montesquieu.

Apologie de Machiavel couronné. Il est plus grand que Louis XIV, qu'Henri IV et que Washington. Le peuple l'adore.

Montesquieu traite de visions et de chimères le système de gouvernement que vient d'échafauder Machiavel.

Machiavel répond que tout ce qu'il vient de dire existe identiquement sur un point du globe.

Montesquieu presse Machiavel de lui nommer le royaume où les choses se passent ainsi.

Machiavel va parler ; un tourbillon d'âmes  
l'emporte.

FIN DE LA TABLE.



## Table

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| <b>Première partie.....</b>  | <b>9</b>   |
| Premier dialogue .....       | 10         |
| Deuxième dialogue .....      | 28         |
| Troisième dialogue .....     | 38         |
| Quatrième dialogue.....      | 56         |
| Cinquième dialogue .....     | 72         |
| Sixième dialogue.....        | 86         |
| Septième dialogue .....      | 97         |
| <br>                         |            |
| <b>Deuxième partie .....</b> | <b>111</b> |
| Huitième dialogue.....       | 112        |
| Neuvième dialogue .....      | 132        |
| Dixième dialogue.....        | 152        |
| Onzième dialogue .....       | 172        |
| Douzième dialogue .....      | 190        |
| Treizième dialogue.....      | 213        |

|   |            |
|---|------------|
| Quatorzième dialogue .....                | 233        |
| Quinzième dialogue .....                  | 246        |
| Seizième dialogue .....                   | 262        |
| Dix-septième dialogue .....               | 280        |
| <b>Troisième partie .....</b>             | <b>296</b> |
| Dix-huitième dialogue .....               | 297        |
| Dix-neuvième dialogue .....               | 313        |
| Vingtième dialogue .....                  | 331        |
| Vingt et unième dialogue .....            | 351        |
| <b>Quatrième partie .....</b>             | <b>366</b> |
| Vingt-deuxième dialogue .....             | 367        |
| Vingt-troisième dialogue .....            | 381        |
| Vingt-quatrième dialogue .....            | 401        |
| Vingt-cinquième dialogue .....            | 419        |
| <b>Table analytique des matières.....</b> | <b>440</b> |
| Première partie .....                     | 441        |
| Deuxième partie .....                     | 447        |

|                        |     |
|------------------------|-----|
| Troisième partie ..... | 459 |
| Quatrième partie ..... | 463 |





Cet ouvrage est le 14<sup>e</sup> publié  
dans la collection *Philosophie*  
par la Bibliothèque électronique du Québec.

**La Bibliothèque électronique du Québec**  
est la propriété exclusive de  
Jean-Yves Dupuis.